

OBJET : Budget primitif 2019 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Le budget 2019 est la preuve d'une région qui « tient le cap ».

Comme énoncé lors des orientations budgétaires, le budget traduit en effet la constance de la région dans sa stratégie de mandat et la qualité de sa gestion financière, ce qui lui permet de tenir et d'amplifier en 2019 la mise en œuvre de ses engagements au service de trois grandes priorités :

- ⇒ une région qui se bat pour l'emploi et le pouvoir d'achat,
- ⇒ une région qui se bat pour l'environnement,
- ⇒ une région solidaire et fraternelle.

Le budget s'inscrit dans la stratégie financière de la région, avec une préservation du montant d'épargne brute et un accroissement sensible de l'investissement, dans une trajectoire d'endettement maîtrisé.

Alors que des incertitudes pèsent sur le budget régional (impact des mesures nationales telles que la réforme de l'apprentissage) et que l'évolution des recettes reste relativement modérée, la région conforte sa capacité d'intervention au service du territoire et de ses habitants.

⇒ **Une préservation des marges de manœuvres par une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

L'évolution du budget de fonctionnement en 2019 est contenue, en cohérence avec la stratégie de mandat. Indépendamment des contraintes fixées unilatéralement par l'Etat, il s'agit de poursuivre cette année, comme les années précédentes, l'exigence de la gestion régionale. Cette exigence permet ainsi de conforter la capacité d'intervention de la région par un niveau d'épargne satisfaisant et de pouvoir accompagner, avec volontarisme, la montée en puissance des politiques régionales sur l'année 2019 et les années suivantes.

Ces résultats sont permis par des efforts de priorisation des interventions, par des mesures de gestion interne ainsi que par des inscriptions budgétaires au plus proche des prévisions de réalisation.

⇒ **Un engagement fort sur le plan régional d'investissements dans les compétences (PRIC), au regard de l'enjeu fondamental de l'accès à la formation et à l'emploi**

La stratégie de mandat 2016-2021 de la Région vise prioritairement l'accompagnement des publics les plus fragiles, pour leur permettre un retour à l'emploi, et répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires.

Avec le Pacte Régional d'Investissement Compétences (PRIC), amorcé dès 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté amplifie en 2019 son action en faveur de la formation des publics en difficultés et en faveur de l'emploi.

⇒ **Une accélération de la politique d'investissements nécessaire au développement de notre territoire**

La région est en rendez-vous de l'investissement, confirmant sa responsabilité de premier investisseur public local.

Les exercices 2017 et 2018 traduisent la nouvelle dimension de la région, avec des montants d'investissement de l'ordre de 350 à 360 M€, soit + 20 % que les budgets cumulés consacrés par les deux anciennes régions (295 M€).

Cette montée en charge se confirme nettement en 2019 : 490 M€ de crédits d'investissement sont mobilisés au service des priorités régionales en matière de rénovation des lycées, de renouvellement du matériel ferroviaire roulant (acquisition de 18 régiolis), de mise en œuvre des contrats de territoire et métropolitains et du soutien aux porteurs de projet dans les domaines du tourisme, du sport, de la culture.....

L'ensemble de ces interventions contribuent, directement ou indirectement, à la vitalité du tissu économique et produisent d'importants effets d'entraînement sur les acteurs régionaux.

⇒ **Une stratégie d'endettement maîtrisée**

Du fait de la hausse des investissements, les ratios de dette sont amenés à augmenter. Ils restent néanmoins contenus dans des niveaux soutenables financièrement et sont très inférieurs aux ratios prudentiels. La politique de gestion optimisée et sécurisée de la dette régionale se poursuivra sur l'année 2019.

⇒ **Un budget réaliste et ambitieux, qui traduit la dimension de la « nouvelle région »**

Une région qui agit avec volontarisme pour préparer l'avenir, au titre de ses responsabilités en matière de formation et d'enseignement, ainsi que par la mise en œuvre de ses compétences stratégiques en matière de développement économique, d'attractivité et de transition énergétique.

Une région qui répond également concrètement à l'enjeu du pouvoir d'achat, avec la mise en œuvre de la gratuité des transports scolaires, de l'harmonisation de la tarification TER et des transports routiers, ainsi qu'une tarification sociale renforcée pour l'hébergement et la restauration des lycées.

Enfin, une région présente sur l'enjeu de la proximité avec les territoires et les habitants. 2019 est ainsi la deuxième année d'exercice de la compétence pleine et entière en matière de transports scolaires et interurbains. Le budget intègre aussi le déploiement des contrats de la région avec les territoires, dans une recherche de subsidiarité et d'une différenciation adaptée des politiques publiques régionales.

La présente délibération est accompagnée :

- d'un rapport de présentation des priorités d'actions déclinées selon les engagements de la stratégie de mandat et détaillant les montants d'AP/AE et de crédits de paiement par programme budgétaire,
- des tableaux d'évolutions 2018/2019 par fonction et sous-fonction, en AP/AE et crédits de paiement.

1- LES RECETTES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les dispositions des dernières lois de finances et du projet de loi de finances (PLF) pour 2019 ainsi que les notifications communiquées à la Région en cours d'année 2018, à titre définitif pour l'exercice en cours ou prévisionnel pour 2019, permettent d'établir les hypothèses d'évolution des principales recettes pour 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2019 s'élèvent globalement à 1 243 382 946,33 €, en progression de **+ 1,85 %** par rapport au budget primitif 2018.

A périmètre constant, les recettes de fonctionnement enregistrent une évolution de **+ 1 %** de BP à BP (hors plans formation professionnelle, impact de la réforme apprentissage, et hors autorité de gestion des fonds européens).

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) s'établissent pour leur part à **138 236 272,13 €**.

Les principales recettes du budget primitif 2019 sont détaillées ci-après.

1.1 La fiscalité directe

➤ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : première ressource de la région

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, principale contribution fiscale directe, est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle constitue, avec la cotisation foncière sur les entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. La CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Les Régions bénéficient depuis 2017 de 50 % du produit de CVAE collectée sur leur territoire suite à l'attribution d'une part supplémentaire (25 %) en compensation des compétences relatives au transport scolaire et interurbain transférées par la loi NOTRe. La CVAE constitue désormais la première ressource du budget régional puisqu'elle représente près du quart des recettes de fonctionnement.

Le montant de CVAE perçu par la Région en année N porte sur la valeur ajoutée produite par les entreprises de son territoire en N-2, et déclarée aux services fiscaux en N-1.

Les services fiscaux ont communiqué début novembre 2018 une estimation du montant des ressources de CVAE que la Région Bourgogne-Franche-Comté est appelée à percevoir en 2019. Celle-ci est établie en fonction des deux acomptes de CVAE acquittés par les entreprises en juin et septembre 2018 ainsi que du solde dû au titre de 2017 et payé en mai 2018. Cette notification prévisionnelle est nettement plus favorable que la première tendance d'évolution de la CVAE qui avait été communiquée fin août et est supérieure à l'évolution moyenne constatée au cours des deux derniers exercices (+ 1,7%), ce qui traduit la volatilité de cette recette et sa sensibilité à la conjoncture économique.

Dans l'attente de la notification définitive du produit de CVAE qui interviendra au mois de mars, et au vu des dernières informations communiquées par les services fiscaux, la prévision budgétaire est portée à **+ 3,1 %** par rapport au montant notifié en 2018. Le produit prévisionnel de CVAE attendu pour 2019 est ainsi anticipé à **301 193 068 €**.

Le **fonds de péréquation des ressources régionales** issues de la CVAE est un mécanisme de péréquation financière entre les régions mis en œuvre suite à la réforme de la fiscalité locale et dont l'objectif vise à faire converger l'évolution des nouvelles ressources par rapport à la moyenne de la croissance cumulée de ces mêmes recettes depuis 2011.

Compte tenu d'un taux de croissance des ressources fiscales directes de la collectivité inférieur à la moyenne des régions en 2018, la région Bourgogne-Franche-Comté devrait ainsi bénéficier du fonds de péréquation de la CVAE à hauteur de **12 000 000 €** en 2019 selon les dernières simulations communiquées par Régions de France. A noter que le calcul de la péréquation n'intègre pas les 25 % supplémentaires de CVAE destinés à compenser les nouvelles compétences en matière de transports.

➤ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)

La région perçoit deux types d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), l'une relative au transport ferroviaire (assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs) et l'autre relative aux télécommunications (assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés).

Le produit prévisionnel inscrit pour 2019 est de 26 264 676 € au titre de « l'IFER ferroviaire » et de 18 499 490 € au titre de « l'IFER télécoms », soit un montant total de **44 764 166 €** pour les deux composantes, en évolution de **+ 0,5 %** par rapport à celui attendu pour 2018.

➤ Le dispositif de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR)

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, versée par l'Etat, a été instaurée lors de la réforme de la fiscalité locale de 2010 afin que le niveau de ressources fiscales de chaque collectivité soit au minimum égal à celui perçu avant la réforme. La DCRTP avait donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé.

Cette dotation est désormais intégrée comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'Etat. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 introduit une nouvelle diminution de **- 4,3 %** de la DCRTP régionale. En fonction de cette nouvelle disposition, la DCRTP de la région Bourgogne-Franche-Comté pourrait s'établir à **28 791 178 €** en 2019.

Une diminution de **- 16 %** devrait en outre être appliquée à la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) qui serait ainsi ramenée à **4 764 259 €**.

En complément de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, abondé par la contribution de la région Ile-de-France, constitue l'autre mécanisme de reversement destiné à garantir à chaque région son niveau de ressources d'avant-réforme. Le produit du FNGIR est reconduit en 2019 à même hauteur que celui notifié en 2018 pour un montant de **35 370 562 €**.

- Le périmètre de la fiscalité directe, regroupant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), le fonds de péréquation des ressources de la CVAE ainsi que le dispositif de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP / FNGIR) devrait représenter une recette prévisionnelle de **426 883 233 €** en 2019.

1.2 La fiscalité indirecte

➤ La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La loi de finances initiale pour 2017 attribue aux Régions, à compter de 2018, une **fraction des recettes de la TVA** perçue par l'Etat en substitution de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Le fonds de soutien exceptionnel de l'Etat attribué en 2017 en matière de développement économique, qui devait initialement être intégré, a finalement été retiré par l'Etat de la base de calcul de la fraction de TVA.

Le taux d'indexation de la fraction de TVA affectée aux Régions ressort à environ **+ 2,4 %** dans la loi de finances initiale pour 2018. Il convient de souligner cependant que le rythme des encaissements mensuels constatés à fin octobre, caractérisé par des fluctuations importantes d'un mois à l'autre, ne permet pas d'évaluer de manière précise le montant du produit de la TVA attribué à la Région au titre de l'exercice 2018.

Pour 2019, la prévision d'évolution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est actualisée dans le projet de loi de finances afin de tenir compte de la dynamique de cette recette fiscale. A noter que l'article 26 du PLF prévoyait par ailleurs un mécanisme de refaction visant à neutraliser le montant du FCTVA versé sur la part de TVA affectée aux Régions. Cette mesure a toutefois été retirée du texte suite à l'annonce du Premier ministre de suppression de ce prélèvement lors de la rencontre avec les Présidents de Régions le 19 octobre 2018.

Il est proposé de retenir dans le cadre de la préparation budgétaire une hypothèse d'évolution de **+ 2 %** appliquée au montant du produit de la TVA attendu pour 2018. La recette prévisionnelle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui devrait être affectée à la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2019 est ainsi estimée à **233 317 134 €**.

➤ **La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules**

La **taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (taxe sur les cartes grises)** est une recette dont le dynamisme évolue en fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire régional et de la puissance fiscale des véhicules.

Le produit de la taxe sur les cartes grises attendu en 2018 devrait être conforme à la prévision budgétaire, si le rythme des encaissements constaté à fin septembre se confirme sur le dernier trimestre (hors impact du décalage d'encaissement au titre de 2017).

Au vu de l'évolution des immatriculations observée sur l'année en cours et des dernières statistiques du ministère de la Transition écologique disponibles portant notamment sur le marché des véhicules neufs, il est proposé de retenir une hypothèse d'évolution de **+ 1,5 %** pour cette recette et de porter ainsi la prévision budgétaire 2019 pour le produit de la taxe sur les cartes grises à **114 200 000 €**.

A noter que le taux unitaire de la taxe sur les cartes grises, fixé depuis le 1er janvier 2017 à 51 € par cheval-vapeur sur l'ensemble du territoire régional, est stabilisé pour l'année 2019. Il est également proposé de reconduire l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres », c'est-à-dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du super-éthanol E85.

➤ **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** est une ressource transférée de l'Etat à la Région, qui est constituée de plusieurs parts (compensation, modulation, Grenelle...).

La principale composante, qui correspond au produit de TICPE transférée, évolue au rythme des compensations dues par l'Etat au titre de divers transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant du droit à compensation est fixé chaque année en lois de finances. La Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette part et ne bénéficie pas de la dynamique des hausses de taux décidées par l'Etat.

Le montant inscrit pour 2019 correspond au droit à compensation définitif attribué à la Région au titre de 2018, à hauteur de **159 729 552 €**. Ce périmètre recouvre principalement les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ou encore la loi « formation professionnelle » du 5 mars 2014. Il intègre également la compensation des nouveaux transferts intervenus dans le cadre de la « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014 (transfert de la gestion des fonds européens), et de la « loi NOTRe » du 7 août 2015 (transfert des CREPS, compensation du dispositif NACRE au titre de la création ou reprise d'entreprises...).

Outre les recettes de TICPE attribuées dans le cadre des transferts de compétences, la Région perçoit en complément une fraction de tarifs sur les supercarburants et le gazole correspondant à l'ancien dispositif de modulation supprimé par la loi de finances rectificative pour 2016. Le montant de cette part de TICPE, qui évolue en fonction des consommations de carburants, est estimé en 2019 à **33 128 000 €**.

La part dite « Grenelle », imputée en investissement, donne aux régions une faculté de majoration des tarifs de TICPE, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole. Cette recette est affectée exclusivement au financement d'infrastructures durables inscrites dans le Grenelle de l'environnement. Le produit prévisionnel attendu en 2019, lié aux consommations de carburants, est estimé à **33 153 000 €**.

➤ **Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage**

La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mise en place progressivement entre 2014 et 2016, a substitué aux anciennes dotations un financement par fiscalité transférée. Ces nouvelles ressources attribuées à la Région affichent une légère dynamique.

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont désormais financées par l'attribution de recettes, dont le produit prévisionnel pour 2019 devrait s'établir à **42 108 562 €**. Celles-ci sont constituées des **frais de gestion perçus par l'Etat** pour la mise en recouvrement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) principalement, dont l'évolution suit le produit constaté de ces impôts, ainsi que d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « TICPE formation professionnelle ».

En matière d'apprentissage, conformément au calendrier de mise en œuvre de la réforme, le montant de la « ressource régionale pour l'apprentissage », est reconduit en 2019.

Cette recette est composée de 51% du produit de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national décliné en une part fixe, destinée à l'ensemble des régions et qui reprend le panier des recettes d'apprentissage antérieures à la loi du 5 mars 2014, et une part dynamique, assise sur l'évolution de la masse salariale ainsi que d'un complément sous forme d'une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « TICPE taxe d'apprentissage ».

Un montant de **80 768 607 €** est inscrit à ce titre pour 2019, dont 68 068 607 € alloué à la région au titre de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage (incluant la fraction complémentaire de TICPE) et 12 700 000 € correspondant à la part dynamique en fonction du dernier montant prévisionnel communiqué pour l'année 2018, dans l'attente de la notification définitive.

Par ailleurs, les aides aux employeurs d'apprentis versées par la région donnent lieu elles aussi à compensation par l'attribution d'une fraction de TICPE « prime d'apprentissage » qui compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés au 31 décembre 2013. L'inscription correspondante en recettes pour 2019 s'établit à **11 626 000 €**.

- Le périmètre de la fiscalité indirecte, regroupant la fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les recettes de la taxe sur les cartes grises et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ainsi que les ressources destinées au financement de la formation professionnelle et apprentissage, devrait représenter un produit prévisionnel de **708 030 855 €** en 2019, réparti entre 674 877 855 € en fonctionnement et 33 153 000 € en investissement (TICPE Grenelle).

1.3 Les transferts financiers de l'Etat

➤ Les dotations de l'Etat

Suite à la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions à compter de 2018, le périmètre des concours financiers de l'Etat se limite désormais aux deux dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP, DTCE) décrites ci-dessus, à la dotation générale de décentralisation (DGD) et à la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

La dotation générale de décentralisation (DGD), qui intègre divers ajustements financiers, notamment en matière de compensation des péages ferroviaires, devrait s'établir en 2019 à **38 088 478 €**, correspondant au montant notifié au titre de l'année 2018.

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisitions d'équipement dans les lycées, est reconduite en l'absence d'indexation pour un montant de **31 410 694 €**.

➤ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que la collectivité supporte sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut directement récupérer par la voie fiscale. Pour 2019, en fonction d'un montant prévisionnel d'investissements réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2018 et déclarés éligibles, le FCTVA prévisionnel est anticipé à **17 500 000 €**, par application du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %

- Le périmètre des **transferts financiers de l'Etat** devrait ainsi s'établir à **86 999 172 €** en 2019, réparti entre 38 088 478 € en fonctionnement (DGD) et 48 910 694 € en investissement (DRES, FCTVA).

1.4 Les participations et recettes diverses

➤ Les participations relatives à la formation professionnelle

S'agissant du **Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**, les inscriptions de recettes proposées à hauteur de **14 984 850 €** correspondent au solde de la participation financière de l'Etat dans le cadre de la convention d'amorçage PIC 2018 (7 736 850 €) ainsi qu'au versement d'un premier acompte de 30 % dans le cadre de la convention PIC 2019 (7 248 000 €).

Les autres recettes, portant sur un montant de **1 358 035 €**, concernent pour l'essentiel des soldes de participations attendues dans le cadre des conventions cofinancées par le fonds paritaire de sécurisation de parcours professionnels (FPSPP) ou de partenariat avec l'Agefiph.

➤ Les participations relatives au domaine des transports

Au titre du périmètre relatif au transfert de la compétence des **transports scolaires et interurbains**, les inscriptions de recettes proposées s'élèvent à **33 883 598 €**. Celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de quatre départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région, ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

A noter que la prévision budgétaire intègre la perte de recettes issues de familles consécutive à la mise en place de la gratuité des transports scolaires à partir de septembre 2019 (- 2,3 M€).

Les autres recettes relatives au périmètre hors transports scolaires et interurbains s'établissent à **2 304 000 €**. Outre les participations des collectivités pour la centrale de mobilité Mobigo, une inscription de recette concerne le dossier de restitution des pénalités de retard dans la livraison de 9 rames Régiolis par le constructeur Alstom ; conformément à l'échéancier prévisionnel de reversement établi par la SNCF, après accord de l'ensemble des collectivités bénéficiaires, un premier versement est attendu pour 2019 à la signature de l'avenant à la convention d'acquisition (1 944 000 €).

➤ Les autres participations et recettes spécifiques

Dans le domaine de **l'enseignement**, les inscriptions proposées s'établissent à **10 562 000 €**. Outre diverses recettes spécifiques en faveur des lycées et recouvrements concernant les personnels agents des lycées, ce périmètre intègre la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (10 000 000 €).

Dans le domaine de **l'action économique**, les inscriptions de recettes proposées portent sur un montant global de **7 589 053 €**, en investissement et fonctionnement. Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des remboursements de prêts et avances accordés à des entreprises. Elles recouvrent également deux participations spécifiques dans le cadre de conventions d'une part avec l'ADEME au titre de la mission éco-conception / éco innovation confiée à l'Agence économique régionale (AER) et d'autre part avec l'Agence France entrepreneurs au titre de l'appel à projet « fabrique à entreprendre ». Concernant le périmètre de l'agriculture, figurent les participations relatives aux interventions top up de deux départements dans le cadre du partenariat au titre de l'aide exceptionnelle sécheresse.

L'ensemble des autres recettes représentent **4 088 750 €**, en investissement et fonctionnement. Celles-ci regroupent les domaines du numérique (redevances relatives au réseau hertzien R cube), de la culture (participations du CNC et recettes relatives à la régie du château de Châteauneuf), de l'énergie ainsi que divers recouvrements en matière de ressources humaines (personnel des services administratifs), des produits financiers et des reprises sur provisions.

- L'ensemble des participations et recettes spécifiques portent sur un montant global de 74 770 286 €, réparti entre 68 271 536 € en fonctionnement et 6 498 750 € en investissement.

1.5 Les fonds européens

La Région Bourgogne-Franche-Comté est devenue autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. Des recettes sont proposées à ce titre pour 2019, d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses qui sont imputés en fonction 6.

Ces recettes représentent respectivement **25 261 844,33 €** en fonctionnement, ventilées entre le fonds social européen (FSE) pour 6 427 857,34 € et le fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 18 833 986,99 €, et **49 673 828,13 €** en investissement, en intégralité au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

En outre des versements en provenance de la Commission européenne sont attendus pour un montant de **10 000 000 €**, au titre de l'assistance technique 2014-2020 d'une part et des marchés relatifs à la formation professionnelle d'autre part.

- L'ensemble des participations attendues au titre des fonds européens sont ainsi budgétées à hauteur de **84 935 672,46 €**, réparti entre 35 261 844,33 € en fonctionnement et 49 673 828,13 € en investissement.

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2019, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1 381 619 218,46 €. Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1 243 382 946,33 € et la section d'investissement pour 138 236 272,13 €.

L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2019 est fixé à hauteur de 223 492 234,18 €.

Une synthèse des recettes du budget primitif 2019, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE EN RECETTES BP 2019 (avec rappel données BP 2018)

	rappel RECETTES BP 2018	RECETTES BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 220 855 454,50 €	1 243 382 946,33 €
FISCALITE DIRECTE	419 381 123,00 €	426 883 233,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	291 506 091,00 €	301 193 068,00 €
Fonds national de péréquation de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 300 000,00 €	12 000 000,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (IFER matériel ferroviaire roulant + IFER répartiteurs principaux)	44 429 094,00 €	44 764 166,00 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	30 095 496,00 €	28 791 178,00 €
Dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	5 679 880,00 €	4 764 259,00 €
FISCALITE INDIRECTE	666 686 749,00 €	674 877 855,00 €
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	228 742 288,00 €	233 317 134,00 €
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	112 500 000,00 €	114 200 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) Compensation	157 507 652,00 €	159 729 552,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) Modulation	32 421 000,00 €	33 128 000,00 €
Financement formation & apprentissage : Ressources formation professionnelle (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	41 544 885,00 €	42 108 562,00 €
Financement formation & apprentissage : Ressource régionale de l'apprentissage (taxe d'apprentissage : part fixe et part dynamique + TICPE apprentissage)	78 026 924,00 €	80 768 607,00 €
Financement formation & apprentissage : TICPE "compensation primes apprentissage"	15 944 000,00 €	11 626 000,00 €
TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT	37 776 697,00 €	38 088 478,00 €
Dotation générale de décentralisation (DGD)	37 776 697,00 €	38 088 478,00 €
AUTRES RECETTES	68 216 802,00 €	68 271 536,00 €
Participations et recettes spécifiques au titre du transport scolaire & interurbain <i>dont reversement des départements au titre des compensations financières</i>	38 794 093,00 € 28 228 093,00 €	33 883 598,00 € 27 904 598,00 €
<i>dont autres recettes d'exploitation liées au transfert transport scolaire et interurbain</i>	8 566 000,00 €	5 979 000,00 €
Participations formation professionnelle au titre du Plan investissement compétences (PIC) (solde convention d'amorçage PIC 2018 + acompte convention PIC 2019)		14 984 850,00 €
Participations et recettes spécifiques au titre de l'enseignement / lycées (dont participation usagers aux services d'hébergement et restauration / ex FARPI)	10 675 000,00 €	10 562 000,00 €
Autres participations et recettes spécifiques :	16 547 709,00 €	7 291 088,00 €
<i>au titre de la formation professionnelle & apprentissage (conventions Plan "1 million formations demandeurs d'emploi" / FPSPP / Agefiph...)</i>	9 785 109,00 €	1 358 035,00 €
<i>au titre des transports (hors périmètre transport scolaire et interurbain)</i>	4 758 000,00 €	2 304 000,00 €
<i>au titre de l'action économique (économie / agriculture...)</i>	450 000,00 €	1 159 053,00 €
<i>au titre des autres domaines d'intervention (culture / numérique / environnement & énergie...)</i>	910 000,00 €	1 450 000,00 €
<i>au titre des ressources humaines (RH) (personnel services administratifs) & moyens généraux</i>	644 600,00 €	1 020 000,00 €
Recettes diverses (produits financiers / reprises sur provisions)	2 200 000,00 €	1 550 000,00 €
FONDS EUROPEENS	28 794 083,50 €	35 261 844,33 €
Fonds européens autorité de gestion / FSE & FEDER (fonction 6)	19 964 083,50 €	25 261 844,33 €
Autres fonds européens (FSE marchés de formation / assistance technique)	8 830 000,00 €	10 000 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	114 511 067,54 €	138 236 272,13 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) part Grenelle	32 825 000,00 €	33 153 000,00 €
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	17 000 000,00 €	17 500 000,00 €
Remboursements avances et prêts aux entreprises (action économique)	6 130 000,00 €	6 430 000,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention	554 000,00 €	68 750,00 €
Fonds européens autorité de gestion / FEDER (fonction 6)	26 591 373,54 €	49 673 828,13 €
TOTAL RECETTES (hors emprunt et gestion active de la dette)	1 335 366 522,04 €	1 381 619 218,46 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	178 176 531,11 €	223 492 234,18 €
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette)	1 513 543 053,15 €	1 605 111 452,64 €

2- LES DEPENSES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019

2.1 - Les dépenses ventilées en autorisations de programmes (AP), en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)

Le montant des dépenses ventilées de la fonction 0 à 9, c'est-à-dire par politiques publiques, du budget primitif 2019 s'élève à 1 575 565 386,40 € en AP/AE et 1 539 634 390,64 € en crédits de paiement, correspondant aux mouvements réels, hors dette et hors gestion active de la dette, soit une hausse de +6,38% en CP par rapport au BP 2018.

- **En investissement**, le budget s'élève à 691 079 414,00 € en AP et 490 897 427,98 € en CPI (hors dette).

Les AP progressent de 57,9% par rapport au BP 2018 et les CP augmentent de 20,9% en raison d'engagements nouveaux et des objectifs de la stratégie de mandat, notamment en matière d'infrastructures de transports (acquisition de rames REGIOLIS), d'investissement dans les lycées, d'aménagement du territoire, de déploiement du numérique, et d'enseignement supérieur.

- **En fonctionnement**, le budget s'élève à 884 485 972,40 € en AE et 1 048 735 962,66 € en crédits de paiement.

Les AE sont en baisse totale de -0,7% mais progressent de +0,68% hors fonds européens.

Les CP sont en hausse de +0,7%. Le budget de fonctionnement est maîtrisé pour respecter les objectifs d'épargne brute indispensables pour assumer la montée en charge des investissements.

Le niveau d'intervention de la région sur ses politiques publiques est maintenu, et même amplifié dans le domaine de la formation professionnelle avec le plan d'investissement compétences (PIC).

Les AP/AE et les crédits de paiement proposés au budget primitif 2019, en investissement et en fonctionnement, sont ventilés par fonctions et par sous-fonctions qui correspondent aux principaux domaines d'intervention de la collectivité régionale ci-dessous. Le détail des évolutions figure en annexes.

Fonction 0 : Services généraux

Les crédits de la fonction 0 représentent globalement 24 415 955,00 € en AP/AE et 98 785 153,80 € en CP, en hausse de 9,9% par rapport au BP 2018.

En investissement, cette augmentation est due notamment aux travaux d'entretien, de rénovation et d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'Ap, envisagés sur les bâtiments administratifs de la région. Elle comprend également les échéanciers relatifs au projet Viotte.

En fonctionnement, les crédits consacrés aux ressources humaines du siège évoluent de +5,1%. Cette hausse s'explique essentiellement par les mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) en matière de ressources humaines ainsi que par les mesures au titre du contrat social de la région (action sociale, prévoyance et régime indemnitaire notamment).

Les crédits au titre de l'administration générale correspondant au fonctionnement de la collectivité, évoluent de +8% avec des moyens plus importants consacrés à la politique de communication des mobilités du quotidien. Par ailleurs, les postes suivants sont également augmentés : fonctionnement du CESER, assemblées, évaluation et animation des projets transversaux.

Les autres dépenses concernent les actions européennes et internationales (2 951 211,47 €) et sont en augmentation de +22,5% en fonctionnement en raison des marchés d'externalisation dans le cadre de l'actuel PO 2014-2020. A noter que la région reçoit en recettes des crédits de l'assistance technique.

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

Les crédits de la fonction 1 s'élèvent globalement à 268 926 000,00 € en AP/ AE et à 245 439 232,75 € en CP.

Ils se répartissent entre la formation professionnelle, l'emploi et la sécurité professionnelle (110 703 780,45 €), l'apprentissage (85 891 332,30 €) ainsi que les formations des secteurs sanitaire et social (48 844 120,00 €).

En fonctionnement, sur la sous-fonction 11 « formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle », le volume des AE augmente de 18,9% par rapport au BP 2018, essentiellement en raison de la mise en œuvre du PIC 2019.

Ainsi, 29,7 M€ d'AE et 16 M€ de CPF sont inscrits au titre du PIC. Les crédits de paiement couvrent les dépenses liées au solde du fonds d'amorçage 2018, ainsi qu'à la couverture des AE ouvertes en 2018 au titre des actions PIC de 2019. En lien avec l'effort budgétaire conséquent sur le PIC, les projections de dépenses 2019 prennent en compte un budget régional au niveau du socle fixé par l'État sur les formations des demandeurs d'emploi.

Sur le volet apprentissage, l'année 2019 est la dernière année où la région exercera sa compétence pleine et entière. Au 1^{er} janvier 2020, la gouvernance et le modèle économique de financement de l'apprentissage seront profondément modifiés par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le budget 2019 prend en compte les obligations de la région en matière d'apprentissage jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que les effets anticipés de la réforme concernant le versement des aides pour le recrutement d'apprentis (avec une baisse de crédits à ce titre).

En investissement, il est à noter un redimensionnement des investissements consacrés au CFA, lié à la réforme de l'apprentissage et notamment aux ressources futures devant être allouées à compter de 2020. Les AP sont donc diminuées de -29,2%.

Fonction 2 : Enseignement

Les crédits de la fonction 2 s'élèvent globalement à 214 851 889,00 € en AP/AE et 323 946 616,28 € en CP.

Le domaine de l'enseignement regroupe principalement les crédits au titre des lycées (196 872 994,49 €).

En investissement, ils sont en hausse de 8%. 129 M€ de crédits de paiement d'investissement sont prévus pour les investissements dans les lycées, les subventions d'équipement et le numérique éducatif.

En fonctionnement, les crédits lycées enregistrent une baisse de -2,48% liée aux nouvelles modalités de calcul des dotations de fonctionnement aux établissements.

Les autres dépenses concernent les personnels des agents techniques des lycées (113 656 600,00 €). Ces dépenses sont en hausse de 1,75% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique essentiellement par les mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) en matière de ressources humaines ainsi que par les mesures au titre du contrat social de la région (action sociale, prévoyance et régime indemnitaire notamment).

La fonction comprend par ailleurs le domaine de l'enseignement supérieur (13 417 021,79 €). En investissement, ce secteur progresse de 217% en AP et 23% en CP en raison d'investissements liés aux opérations du CPER et contrats métropolitains.

Fonction 3 : Culture, sport et loisirs

Les crédits de la fonction 3 s'élèvent à 37 473 557,00 € en AP/AE et 36 935 728,60 € en CP.

Ils sont consacrés au domaine de la culture et du patrimoine (24 041 030,13 €) et aux actions en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative (12 894 698,47 €), hors emplois d'utilité sociale et services civiques imputés sur la fonction 9.

Les AE consacrées à la sous fonction « culture et patrimoine » sont quasi stables. Les crédits de paiement sont en baisse. En effet, dans le cadre des prévisions budgétaires ajustées aux réalisations, les échéanciers de paiement sont revus, en lien avec les calendriers de réalisation constatés.

Certaines politiques culturelles soutenues dans la stratégie de mandat enregistrent une augmentation : soutien aux scènes de musiques actuelles, aux scènes nationales, à la restauration du patrimoine et des musées, au cinéma.

Les crédits d'investissement consacrés au sport, à la jeunesse et à la vie associative sont en hausse de 7,17% en crédits de paiement, en raison notamment du soutien renforcé au titre des minibus pour les clubs sportifs. En fonctionnement, les CP évoluent à la baisse (-9,3%). Cette diminution s'explique notamment par la trajectoire baissière des aides attribuées aux clubs sportifs professionnels.

Fonction 4 : Santé et action sociale

Les crédits de la fonction 4 représentent 3 770 000,00 € en AP/AE et 2 588 204,73 € en CP.

En forte hausse par rapport à 2018 (+55,39%), les crédits ouverts permettent de participer au financement d'équipements sanitaires et d'agir en faveur de l'égalité des territoires en matière de santé, de faciliter l'installation des jeunes professionnels de santé et d'accompagner l'Etat dans le renforcement du recours à l'hélicoptère pour les personnes nécessitant des soins urgents.

Fonction 5 : Aménagement des territoires

Les crédits de la fonction 5 représentent 91 590 100,00 € en AP/AE, et 58 178 003,89 € en CP.

Sur le volet aménagement du territoire, les AP s'élèvent à 54 695 000,00 €, en augmentation de 49,4% ; les CP s'élèvent à 38 871 389,55 €, en augmentation de 14,8%. Cela traduit la montée en charge des contrats territoriaux, agglomérations, cœurs de village ou programmes de rénovation urbaine ; l'année 2019 sera notamment consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux contrats de territoire, avec une priorité particulière au volet ruralité et l'élargissement du dispositif ENVI.

En fonctionnement, les AE correspondent à 4 319 100,00 €, en diminution de -7,9% ; les CP sont quasi stables.

Par ailleurs, le budget de la fonction 5 comprend également les interventions de la région sur le volet « développement numérique des territoires ». En investissement, les AP s'élèvent à 30 790 000 € en hausse de 25,6 M€ afin de couvrir la dernière tranche du programme pluriannuel très haut débit. Les CP, en revanche, diminuent de 32,8% pour tenir compte de l'avancée des projets très haut débit.

En fonctionnement, le montant d'AE s'élève à 1 786 000,00 € (-17,2%) et les CP sont de 1 827 887,20 € en diminution de -26%.

Fonction 6 : Gestion des fonds européens

Les crédits de la fonction 6 relatifs à l'autorité de gestion des fonds européens sont budgétés à hauteur de 87 270 000,00 € en AP/AE, et à hauteur de 74 935 672,46 € en crédits de paiement ventilés entre le FEDER (68 507 815,12 €) et le FSE (6 427 857,34 €).

Cette fonction est en hausse de 61% en crédits de paiement, en raison de la montée en charge des paiements des fonds européens 2014-2020.

Fonction 7 : Environnement

Les crédits de la fonction 7 représentent 34 102 709,00 € en AP/AE et 22 839 285,65 € en CP.

Ils permettent de financer les actions en faveur de l'environnement avec 10 525 209,00 € en AP/AE (+12,8%), notamment pour faire face au plan déchets et aux actions de soutien à la biodiversité et un montant de 10 048 928,43 € en CP (-8,4%).

Les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique sont en augmentation de 6,5% en AP (20 800 000 €) et de +33% en AE (2 777 500 €). Les CP augmentent de 14,8% pour atteindre 12 790 357,22€. Cette hausse traduit le renforcement des actions de la région en faveur de la transition écologique et du service public de l'efficacité énergétique (SPEE).

Fonction 8 : Transports

Les crédits de la fonction 8 s'élèvent à 692 580 401,40 € en AP/AE et 564 066 463,79 € en CP, en hausse de +9,63%.

La sous fonction 80 « Services communs (dont personnels transports) » est quasi stable pour atteindre 5 149 900 € en CPF. Elle correspond essentiellement aux dépenses de personnels transports interurbains et scolaires.

En investissement, la sous-fonction 81 « Transports en commun de voyageurs » représente 273 016 205,00 € en AP, en hausse de 232 M€, et 113 853 392,38 € en CP (+67,4%) en raison de la tranche 2 du renouvellement de l'acquisition de 18 REGIOLIS (rames et ateliers de maintenance).

En fonctionnement, les AE sont quasi stables (414 416 196,40 €) et les CP sont en légère diminution de -0,8% en raison de la maîtrise de la convention TER. Des éléments conjoncturels et règlementaires contribuent à la maîtrise du budget de fonctionnement avec la prise en compte des soldes des comptes TER 2017 et 2018 et la prise en compte du décret qui supprime le paiement de la taxe sur les salaires par la SNCF. Ces mesures permettent d'intégrer certains coûts supplémentaires, au titre de la ligne Belfort-Delle et de la mise en place de la gratuité des transports scolaires notamment.

Par ailleurs, la sous-fonction 81 intègre les transports scolaires et interurbains pour 180 887 196,40 €. L'année 2019 sera l'année de l'harmonisation des tarifs des transports interurbains, de la mise en œuvre de la gratuité des transports scolaires pour l'ensemble des départements, de l'outil de billetterie « 2School » et des livrées des cars aux couleurs Mobigo.

Le sous-fonction 82 « Routes et voiries » comprend les programmes routiers pour atteindre 2 175 000,00 € en AP et 22 920 760,77 € en CP (+67,5%). La hausse des CP s'explique par le financement de la poursuite des travaux 2*2 voies de la RCEA.

La sous-fonction 88 « Autres transports » s'élève à 2 368 000,00 € en AP/AE et les CP sont de 2 432 791,06 € (-45,4%). Cette sous-fonction intègre diverses dépenses relatives aux transports aériens et portuaires.

Fonction 9 : Action économique

Les crédits de la fonction 9 représentent globalement 120 584 775,00 € en AP/AE (+ 1%) et 111 919 028,69 € en CP, en légère diminution par rapport à 2018 (-1,49%).

Les sous fonctions 91 et 94 relatives à l'action économique et à l'artisanat regroupent l'ensemble des programmes relatifs au développement économique et à l'économie sociale et solidaire pour 61 725 622,00 € en AP/AE (augmentation de +4,1%) et 60 575 078,17 € en CP. Les crédits relatifs à l'accompagnement des emplois d'utilité sociale et aux services civiques sont également imputés sur cette fonction.

Sur la recherche et l'innovation, le budget se montre quasi stable, avec 20 897 000,00 € en AP/AE et 19 304 639,78 € en CP.

Quant au secteur de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire, du bois et de la forêt, les AP/AE s'élèvent à 15 817 553,00 € (-5,5%) et les CP à 15 591 810,74 €, en hausse de 3,16%.

Enfin, le budget consacré au tourisme est globalement stable et s'élève à 22 144 500,00 € en AP/AE, et à 16 447 500,00 € en crédits de paiement.

Au total, les dépenses dites « ventilées » inscrites au budget primitif 2019 s'élèvent à **1 539 633 390,64 €** en crédits de paiement.

2.2 – Les dépenses non-ventilées (en crédits de paiement)

Les dépenses non ventilées dans l'une des dix fonctions décrites précédemment représentent globalement **65 478 062,00 €**.

La dette régionale

Les crédits inscrits au budget primitif 2019 au titre du paiement de l'annuité de la dette représentent un montant global de **60 827 000,00 €**, ventilé entre le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 50 500 000,00 € en investissement et le paiement des intérêts de la dette pour 10 327 000,00 € en fonctionnement.

Cette prévision budgétaire, établie sur la base d'un encours prévisionnel au 1^{er} janvier 2019, repose sur la prise en compte des emprunts existants et de la mobilisation prévisionnelle de l'enveloppe d'emprunt 2018.

Les inscriptions budgétaires sont évaluées en fonction des dernières informations connues sur les taux variables anticipés par les marchés pour 2019.

Il convient de souligner que les intérêts de la dette enregistrent une diminution de l'ordre de - 18 % entre 2018 et 2019, compte tenu de la gestion active de la dette, de prévisions d'indices financiers toujours contenus à des niveaux bas et d'un ajustement des inscriptions au plus proche des réalisations.

A ces montants s'ajoute une inscription complémentaire de 185 000 € en fonctionnement permettant de couvrir les frais liés à la souscription de nouveaux contrats de lignes de trésorerie ou contrats de prêts au cours de l'année 2019, ainsi que les frais financiers générés par l'utilisation des outils de trésorerie.

Concernant plus globalement la stratégie de dette et les perspectives de financement pour 2019, la Région poursuit l'objectif de rééquilibrage de la structure de la dette engagé en 2018, en privilégiant le fixe au variable (l'encours de la dette étant actuellement composé à 61% de taux variable et à 39% de taux fixe), et d'optimisation du coût de la dette en minimisant les intérêts et frais financiers.

En lien avec les besoins d'emprunts identifiés dans la prospective, la Région étudiera dès 2019 les opportunités de mobiliser des enveloppes de crédits adaptées à la nature des investissements, en particulier au titre du renouvellement du matériel ferroviaire.

En matière de gestion de trésorerie, la diversification des sources de liquidité s'est concrétisée en 2018 par la mise en œuvre d'un programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») correspondant aux anciens programmes de billets de trésorerie. Une première émission de 40 millions d'euros (M€) a été effectuée le 9 novembre 2018 à un taux négatif ne générant par conséquent aucun frais financier. En 2019, la Région poursuivra l'objectif de sécurisation de la gestion quotidienne de trésorerie en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme, dont les coûts attendus avoisinent l'index Eonia sans marge, soit actuellement un taux négatif d'environ - 0,35%.

Cette stratégie de diversification s'inscrit dans le cadre de la démarche de notation financière engagée en 2016 à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté afin de renseigner les investisseurs potentiels sur la solidité financière de la collectivité et son niveau de solvabilité. L'agence Standard & Poor's a confirmé, dans un communiqué de presse en date du 16 mars 2018, puis dans une lettre d'information actualisée en date du 17 septembre 2018, les notes de référence à long terme « AA » avec perspective stable et à court terme « A-1+ ». Le marché de notation financière a été renouvelé en septembre 2018 pour une durée d'un an.

A noter par ailleurs que les inscriptions relatives à la gestion active de la dette et de la trésorerie, équilibrées en dépenses et en recettes, sont proposées à hauteur de 26 333 338,09 €, réparties entre 11 333 338,09 € au titre des emprunts CLTR et 15 000 000,00 € afin de procéder à des opérations de refinancement de la dette.

Les autres dépenses

Les autres dépenses non ventilées concernent les admissions en non-valeur (1 950 000,00 €), les provisions (1 500 000,00 €) et les groupes d'élus (1 016 062,00 €).

2.3 – Synthèse des dépenses réelles

En fonctionnement, le budget primitif s'établit à **885 485 972,40 €** en autorisations d'engagement et à **1 063 714 024,66 €** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette).

La section de fonctionnement est stable par rapport au BP 2018 (+0,5% en CP) grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et face à une relative atonie des ressources de fonctionnement, ce qui permet un maintien du niveau d'épargne brute conforme à la stratégie de mandat.

La section d'investissement représente **692 079 414,00 €** en autorisations de programme et **541 397 427,98 €** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette). Cette section évolue à la hausse par rapport au budget 2018, traduisant le volontarisme régional de soutenir l'investissement local, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité.

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX AU BUDGET PRIMITIF 2019

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) 2019	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 2019
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 900 000,00 €	259 026 000,00 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	150 000,00 €	138 144 000,00 €
sous fonction 12 - Apprentissage	8 500 000,00 €	74 132 000,00 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	1 250 000,00 €	46 750 000,00 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	144 125 500,00 €	70 726 389,00 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	126 328 500,00 €	65 696 389,00 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	0,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	17 797 000,00 €	5 030 000,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	11 589 000,00 €	25 884 557,00 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	7 386 000,00 €	19 182 810,00 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	4 203 000,00 €	6 701 747,00 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	3 100 000,00 €	670 000,00 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	85 485 000,00 €	6 105 100,00 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	54 695 000,00 €	4 319 100,00 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	30 790 000,00 €	1 786 000,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	63 000 000,00 €	24 270 000,00 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	63 000 000,00 €	18 500 000,00 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	5 770 000,00 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	24 965 209,00 €	9 137 500,00 €
Sous fonction 75 - Energie	20 800 000,00 €	2 777 500,00 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	4 165 209,00 €	6 360 000,00 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	276 261 205,00 €	416 319 196,40 €
Sous fonction 80 - Services communs		605 000,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	273 016 205,00 €	414 416 196,40 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	2 175 000,00 €	0,00 €
Sous fonction 88 - Autres transports	1 070 000,00 €	1 298 000,00 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	65 271 000,00 €	55 313 775,00 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique	33 060 000,00 €	28 665 722,00 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	10 440 000,00 €	10 457 000,00 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 021 000,00 €	9 796 553,00 €
Sous fonction 95 - Tourisme	15 750 000,00 €	6 394 500,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	7 382 500,00 €	17 033 455,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	7 172 500,00 €	14 903 455,00 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	210 000,00 €	2 130 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	691 079 414,00 €	884 485 972,40 €
Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	692 079 414,00 €	885 485 972,40 €

**SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2019
EN CREDITS DE PAIEMENT**

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) 2019	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) 2019	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2019
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 998 410,78 €	231 440 821,97 €	245 439 232,75 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	35 769,70 €	110 668 010,75 €	110 703 780,45 €
sous fonction 12 - Apprentissage	9 830 000,00 €	76 061 332,30 €	85 891 332,30 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	4 132 641,08 €	44 711 478,92 €	48 844 120,00 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	137 779 475,33 €	186 167 140,95 €	323 946 616,28 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	129 052 413,54 €	67 820 580,95 €	196 872 994,49 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	113 656 600,00 €	113 656 600,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	8 727 061,79 €	4 689 960,00 €	13 417 021,79 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	11 971 258,24 €	24 964 470,36 €	36 935 728,60 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	6 032 426,24 €	18 008 603,89 €	24 041 030,13 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 938 832,00 €	6 955 866,47 €	12 894 698,47 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 969 020,00 €	619 184,73 €	2 588 204,73 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	51 830 380,51 €	6 347 623,38 €	58 178 003,89 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	38 871 389,55 €	4 519 736,18 €	43 391 125,73 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	12 958 990,96 €	1 827 887,20 €	14 786 878,16 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	49 673 828,13 €	25 261 844,33 €	74 935 672,46 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	49 673 828,13 €	18 833 986,99 €	68 507 815,12 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	6 427 857,34 €	6 427 857,34 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	14 441 847,67 €	8 397 437,98 €	22 839 285,65 €
Sous fonction 75 - Energie	10 677 226,22 €	2 113 131,00 €	12 790 357,22 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	3 764 621,45 €	6 284 306,98 €	10 048 928,43 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	137 831 492,96 €	426 234 970,83 €	564 066 463,79 €
Sous fonction 80 - Services communs	0,00 €	5 149 900,00 €	5 149 900,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	113 853 392,38 €	419 709 619,58 €	533 563 011,96 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	22 920 760,77 €		22 920 760,77 €
Sous fonction 88 - Autres transports	1 057 339,81 €	1 375 451,25 €	2 432 791,06 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	56 652 099,76 €	55 266 928,93 €	111 919 028,69 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	32 075 535,41 €	28 499 542,76 €	60 575 078,17 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 917 555,61 €	10 387 084,17 €	19 304 639,78 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	5 659 008,74 €	9 932 802,00 €	15 591 810,74 €
Sous fonction 95 - Tourisme	10 000 000,00 €	6 447 500,00 €	16 447 500,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	14 749 614,60 €	84 035 539,20 €	98 785 153,80 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège	57 000,00 €	58 795 100,00 €	58 852 100,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	14 372 144,60 €	22 609 697,73 €	36 981 842,33 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	320 470,00 €	2 630 741,47 €	2 951 211,47 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	490 897 427,98 €	1 048 735 962,66 €	1 539 633 390,64 €
Dettes régionales	50 500 000,00 €	10 512 000,00 €	61 012 000,00 €
Admissions en non valeur	0,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €
Provisions	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Groupe d'élus	0,00 €	1 016 062,00 €	1 016 062,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	50 500 000,00 €	14 978 062,00 €	65 478 062,00 €
TOTAL DEPENSES hors gestion active de la dette (GAD)	541 397 427,98 €	1 063 714 024,66 €	1 605 111 452,64 €

3- LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M71, des écritures d'ordre à caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2019, les dotations aux amortissements sont estimées à 221 431 816,01 €. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 46 029 528,44 €.

Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 €.

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M71 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux E.P.L.E. et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert par la reprise de la DRES.

Le montant de la neutralisation pour 2019 est de 139 695 171,80 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 8 150 000 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 59 220 000 €.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2019 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2018.

4- L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

En mouvements réels

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2019	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 382 500,00	14 749 614,60	
901	Formation professionnelle et apprentissage	9 900 000,00	13 998 410,78	
902	Enseignement	144 125 500,00	137 779 475,33	31 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	11 589 000,00	11 971 258,24	
904	Santé et action sociale	3 100 000,00	1 969 020,00	
905	Aménagement des territoires	85 485 000,00	51 830 380,51	
906	Fonds européens	63 000 000,00	49 673 828,13	49 673 828,13
907	Environnement	24 965 209,00	14 441 847,67	68 750,00
908	Transports	276 261 205,00	137 831 492,96	
909	Action économique	65 271 000,00	56 652 099,76	6 430 000,00
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			50 653 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		76 833 338,09	249 825 572,27
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
954	Produit des cessions d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	692 079 414,00	567 730 766,07	388 061 844,40
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 033 455,00	84 035 539,20	11 020 000,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	259 026 000,00	231 440 821,97	16 342 885,00
932	Enseignement	70 726 389,00	186 167 140,95	10 562 000,00
933	Culture, sports et loisirs	25 884 557,00	24 964 470,36	460 000,00
934	Santé et action sociale	670 000,00	619 184,73	
935	Aménagement des territoires	6 105 100,00	6 347 623,38	800 000,00
936	Fonds européens	24 270 000,00	25 261 844,33	25 261 844,33
937	Environnement	9 137 500,00	8 397 437,98	190 000,00
938	Transports	416 319 196,40	426 234 970,83	36 187 598,00
939	Action économique	55 313 775,00	55 266 928,93	1 159 053,00
940	Impositions directes			393 327 796,00
941	Autres impôts et taxes			674 877 855,00
942	Dotations et participations			71 643 915,00
943	Opérations financières		12 462 000,00	100 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 016 062,00	
945	Provisions		1 500 000,00	1 450 000,00
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	885 485 972,40	1 063 714 024,66	1 243 382 946,33
TOTAL DU BUDGET		1 577 565 386,40	1 631 444 790,73	1 631 444 790,73

En mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre)

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2019	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 382 500,00	14 749 614,60	
901	Formation professionnelle et apprentissage	9 900 000,00	13 998 410,78	
902	Enseignement	144 125 500,00	137 779 475,33	31 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	11 589 000,00	11 971 258,24	
904	Santé et action sociale	3 100 000,00	1 969 020,00	
905	Aménagement des territoires	85 485 000,00	51 830 380,51	
906	Fonds européens	63 000 000,00	49 673 828,13	49 673 828,13
907	Environnement	24 965 209,00	14 441 847,67	68 750,00
908	Transports	276 261 205,00	137 831 492,96	
909	Action économique	65 271 000,00	56 652 099,76	6 430 000,00
	Opérations ventilées	691 079 414,00	490 897 427,98	87 583 272,13
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations non affectées			50 653 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		76 833 338,09	249 825 572,27
925	Opérations patrimoniales		67 370 000,00	67 370 000,00
926	Transferts entre sections		185 724 700,24	221 431 816,01
	Opérations non ventilées		329 928 038,33	589 280 388,28
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			143 961 805,90
954	Produit des cessions d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	692 079 414,00	820 825 466,31	820 825 466,31
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 033 455,00	84 035 539,20	11 020 000,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	259 026 000,00	231 440 821,97	16 342 885,00
932	Enseignement	70 726 389,00	186 167 140,95	10 562 000,00
933	Culture, sports et loisirs	25 884 557,00	24 964 470,36	460 000,00
934	Santé et action sociale	670 000,00	619 184,73	
935	Aménagement des territoires	6 105 100,00	6 347 623,38	800 000,00
936	Fonds européens	24 270 000,00	25 261 844,33	25 261 844,33
937	Environnement	9 137 500,00	8 397 437,98	190 000,00
938	Transports	416 319 196,40	426 234 970,83	36 187 598,00
939	Action économique	55 313 775,00	55 266 928,93	1 159 053,00
	Opérations ventilées	884 485 972,40	1 048 735 962,66	101 983 380,33
940	Impositions directes			393 327 796,00
941	Autres impôts et taxes			674 877 855,00
942	Dotations et participations non affectées			71 643 915,00
943	Opérations financières		12 462 000,00	100 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 016 062,00	
945	Dotations aux provisions		1 500 000,00	1 450 000,00
946	Transferts entre sections		221 431 816,01	185 724 700,24
	Opérations non ventilées		236 409 878,01	1 327 124 266,24
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		143 961 805,90	
	TOTAL DE LA SECTION	885 485 972,40	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57
TOTAL DU BUDGET		1 577 565 386,40	2 249 933 112,88	2 249 933 112,88

5- LES TARIFS DE FISCALITE

Au terme de la réforme fiscale actée par la loi de finances initiale pour 2010, la région ne vote plus de taux de fiscalité directe. Elle fixe le tarif de deux taxes indirectes : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour la part relative à la TICPE « Grenelle » et la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises).

Rappel des décisions prises en matière de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : tarifs de la TICPE « Grenelle »

Par délibération du 15 novembre 2018, la région a décidé de reconduire pour 2019 la majoration complémentaire des tarifs de TICPE à hauteur de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole, autorisée pour le financement de projets d'infrastructures mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules est fixé à 51 € par cheval-vapeur, dans les conditions prévues à l'article 1599 sexdecies du code général des impôts.

L'exonération totale de taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules propres est reconduite conformément aux dispositions de l'article 1599 novodécies A du code général des impôts.

II- DECISIONS

Trois amendements ont été déposés par le groupe « Union des Républicains, de la Droite et du Centre » (cf annexe 4) :

- présenté par M. Guillaume MAILLARD intitulé «1 Million d'euros pour la transformation numérique des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté » (amendement n°5)
Amendement rejeté (73 voix contre, 25 voix pour, 1 non participation au vote)
- présenté par M. Jean-Pierre DARTEVELLE relatif à l'aide aux petits équipements des clubs sportifs (amendement n°21)
Amendement rejeté (67 voix contre, 27 voix pour, 3 abstentions)
- présenté par M. Alain JOYANDET intitulé «baisse de la fiscalité et économies de fonctionnement » (amendement n°27)
Amendement rejeté (51 voix contre, 46 voix pour)

- Vingt-six amendements ont été déposés par le groupe Rassemblement National (cf annexe 5) :

- présenté par Mme Sophie AMELLA relatif à la création d'un chèque régional aux mères célibataires (amendement n°1)
Amendement rejeté (56 voix contre, 16 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Stéphane MONTRELAY relatif au programme Communication institutionnelle (amendement n°2)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI relatif au programme Assemblées (amendement n°3)
Amendement rejeté (52 voix contre, 18 voix pour, 3 abstentions, 26 non participations au vote)
- présenté par Mme Sylvie BEAULIEU relatif au Conseil économique, social et environnemental régional – Indemnités et frais de mission des membres du CESER (amendement n°4)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 33 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif à la création d'un chèque régional de soutien aux étudiants (amendement n°6)
Amendement rejeté (56 voix contre, 15 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien GUIBERT intitulé « Construire le lycée de demain » (amendement n°7)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 6 abstentions, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Stéphane MONTRELAY relatif au programme formation professionnelle et apprentissage – Conventions CRB – CFA (amendement n°8)
Amendement rejeté (51 voix contre, 19 voix pour, 1 abstention, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Stéphane MONTRELAY relatif à la création d'un chèque régional d'aide au permis de conduire pour les apprentis en majoration de l'aide régionale de 500 euros déjà accordée aux 16/25 ans(amendement n°9)
Amendement rejeté (52 voix contre, 19 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme formation professionnelle et apprentissage – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi (amendement n°10)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 3 abstentions, 28 non participations au vote)
- présenté par Mme Sophie AMELLA relatif à la création d'un chèque régional de solidarité aux retraités (amendement n°11)
Amendement rejeté (53 voix contre, 19 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI relatif au programme Europe et international (amendement n°12)
Amendement rejeté (54 voix contre, 16 voix pour, 2 abstentions, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Patrice LOMBARD relatif au programme Environnement – Connaissance et éducation à l'environnement (amendement n°13)
Amendement rejeté (54 voix contre, 16 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Environnement – Politiques de l'énergie (amendement n°14)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 3 abstentions, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Transports – Matériel TER (amendement n°15)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 4 abstentions, 27 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Transports – Promotion et tarification TER (amendement n°16)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 4 abstentions, 27 non participations au vote)

- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Transports – Mobilité (amendement n°17)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 4 abstentions, 27 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif à la création d'un chèque régional d'aide à la mobilité (amendement n°18)
Amendement rejeté (53 voix contre, 16 voix pour, 4 abstentions, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Damien CANTIN relatif au programme Développement culturel (amendement n°19)
Amendement rejeté (55 voix contre, 18 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI relatif au programme Restauration du patrimoine-Art contemporain (amendement n°20)
Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour, 1 abstention, 25 non participations au vote)
- présenté par Mme Florence LASSARRE relatif au programme Vie associative, laïcité, égalité (amendement n°22)
Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Aménagement des territoires – Politique de la ville- Cohésion sociale CPER 2015-2020 (amendement n°23)
Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Aménagement des territoires – Politique de la ville – Renouvellement urbain BFC (amendement n°24)
Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Aménagement des territoires Nouvelles ruralités (amendement n°25)
Amendement rejeté (56 voix contre, 16 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif au programme Démocratie participative (amendement n°26)
Amendement rejeté (54 voix contre, 15 voix pour, 2 abstentions, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Julien ODOUL relatif aux recettes de fonctionnement – Fiscalité indirecte – Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) (amendement n°28)
Amendement rejeté (51 voix contre, 21 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Damien CANTIN relatif aux recettes de fonctionnement – Fiscalité indirecte – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE « Grenelle ») Modulation (amendement n°29)
Amendement rejeté (51 voix contre, 20 voix pour, 1 abstention, 25 non participations au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 1 000 000,00 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 1 000 000,00 €, conformément à l'article L. 4322-1 du CGCT modifié par l'ordonnance 2009-1400 du 17 novembre 2009, applicable au 1^{er} janvier 2010 ;
2. de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
3. d'autoriser la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% pour la section de fonctionnement et de 7,5% pour la section d'investissement, conformément à l'article 27 du règlement budgétaire et financier ;
4. de prendre acte de la communication du document « Annexes légales » ;

5. de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules à hauteur de 51 € par cheval-vapeur et de reconduire l'exonération applicable aux véhicules propres dans les conditions prévues par l'article 1599 novodecies A du code général des impôts ;
6. d'arrêter le montant des autorisations de programme ouvertes en 2019 à 692 079 414,00 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2019 à 885 485 972,40 €, étant précisé que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
7. de voter les crédits de paiement par chapitres.

N° de délibération 19AP.1

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

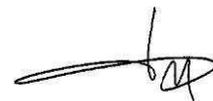
section d'investissement : 51 voix pour, 44 voix contre, 4 abstentions

section de fonctionnement : 51 voix pour, 44 voix contre, 4 abstentions

Envoi Préfecture : vendredi 21 décembre 2018

Retour Préfecture : vendredi 21 décembre 2018

Accusé de réception n° 021-200053726-20181213-lmc100000036439-DE La Présidente,



Mme DUFAY

BUDGET PRIMITIF 2019

Session des 13 et 14 décembre 2018

SOMMAIRE

Introduction	1
I - Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir	2
1) Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emploi	2
2) Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité	9
3) Promouvoir l'économie sociale et solidaire	17
4) Relever le défi de la révolution numérique	20
5) Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université	24
6) Construire le lycée de demain	30
7) Développer l'apprentissage et adapter les formations sanitaires et sociales aux besoins de la nouvelle Région	52
8) Former plus et mieux les demandeurs d'emploi. Une action renforcée en faveur de l'emploi avec le pacte régional d'investissements compétences (PRIC)	60
9) Conforter le service public régional de l'orientation et le dialogue social territorial au service de la sécurisation des parcours professionnels	66
10) Développer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté	73
11) Mobiliser pleinement le levier des fonds européens	78
12) Favoriser la coopération transfrontalière avec la Suisse et faire rayonner la région dans l'Europe et dans le monde	81
II - Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique	84
1) Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive	84
2) Protéger la biodiversité et devenir une région zéro déchets	92
3) Valoriser et développer nos forêts, nos parcs et nos montagnes	97
4) Moderniser et adapter les infrastructures de transport	102
5) Construire une chaîne de solutions de mobilités qui répondent aux besoins des voyageurs	107
III - Une région fraternelle et solidaire	112
1) Renforcer les liens qui nous unissent grâce à la culture et faire émerger une nouvelle identité commune	112
2) Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous et promouvoir le rayonnement sportif de la nouvelle région	119
3) Soutenir la vie associative, faire de la jeunesse une priorité, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des hommes et des femmes et favoriser la création et la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale	123
4) Renforcer les solidarités territoriales	127
5) Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire	136
6) Renforcer la participation des citoyens et des acteurs de terrain	139
7) Mettre en œuvre une démarche globale autour du handicap	140
IV - L'évolution des dépenses de gestion et le renforcement de l'efficience	142
1) Ressources humaines	142
2) Modernisation de la gestion administrative	145

Le rapport de présentation du budget primitif 2019 présente l'action de la Région, conformément au débat d'orientations budgétaires présenté le 15 novembre 2018. Il s'articule autour des trois axes de la stratégie de mandat adoptée le 16 décembre 2016 :

- Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir,
- Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique,
- Une région fraternelle et solidaire.

Il précise aussi les moyens de fonctionnement de l'institution et le budget consacré aux ressources humaines.

Les éléments budgétaires chiffrés sont synthétisés par programme budgétaire, en fin de chaque thématique, dans des tableaux récapitulatifs.

La délibération, le document comptable et les annexes légales du budget primitif sont associés de manière distincte à ce rapport de présentation.

Pour mémoire, le budget primitif est soumis au vote des élus par chapitre budgétaire, en autorisations de programme et d'engagement, et en crédits de paiement.

1) Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emploi

I. PRIORITES

Les priorités sont fixées par le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises, un appui déterminé aux leviers de croissance, une action économique au plus près des territoires.

Ces priorités ont notamment été déclinées dans les plans d'actions « internationalisation » et « innovation des entreprises », la feuille de route « transition énergétique et écologique », le Capéco « numérique » et toutes les actions qui en découlent. La mise en œuvre de l'AER (créée fin 2017), le soutien massif aux projets « hydrogène » et l'appui résolu aux PME dans des actions collectives et des aides individuelles ont également caractérisé l'année 2018.

En 2019, la première priorité est de poursuivre le travail accompli depuis la fusion et la mise en place des schémas et outils. L'accent sera également porté sur :

- l'économie de proximité, l'artisanat et les TPE : la mise en place du service d'intérêt économique général qui permettra une meilleure coopération des acteurs sur le territoire ; la réalisation d'un plan pour l'économie de proximité qui donnera une meilleure lisibilité de l'action régionale et partagera nos ambitions avec les territoires, notamment ruraux ;
- les territoires d'industrie : à l'issue de la sélection au niveau national, l'Etat a identifié huit territoires d'industrie dont les contours pourront si nécessaire être adaptés. Ce dispositif sera un des moyens de créer une différenciation des politiques publiques régionales et de concentrer nos interventions pour plus d'efficacité. En termes de gouvernance, l'Etat a confié aux Régions le pilotage contractuel avec l'ensemble des opérateurs qui seront mobilisés (Banque des territoires, Bpifrance, Business France...) ;
- une meilleure territorialisation de l'action vers les PME : poursuite de la structuration du partenariat avec les EPCI sur l'immobilier et le foncier ; encouragement des réseaux de développeurs pour accompagner leur montée en compétence et déployer les politiques régionales au plus près des territoires ;
- une meilleure lisibilité des politiques à destination des PME à travers des outils de communication, des formations et la poursuite du projet sur le futur outil numérique (ONDE) ;
- enfin, l'année 2019 verra l'aboutissement de la stratégie pour l'attractivité et de son volet pour l'économie.

Les 2 CPER Bourgogne et Franche-Comté, signés respectivement en avril et juillet 2015, constituent un outil efficace pour contribuer à la relance de l'activité économique via l'investissement public. Ils formalisent l'engagement de l'État et de la Région au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, ainsi que sur des équipements ou projets de territoires. C'est également un outil multiplicateur puissant : les fonds du CPER sont mobilisables pour compléter et s'articuler avec la mise en œuvre des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER) de la période 2015-2020.

2 avenants à ces CPER ont été rédigés depuis leur signature initiale :

- le premier délibéré par l'exécutif régional en novembre 2016 a permis de renforcer le partenariat Etat-Région autour des priorités partagées à l'échelle de la grande Région (mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 20,35 M€ à parité Etat et Région, permettant d'apporter une réponse

complémentaire à des besoins notamment sur les thématiques de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et du patrimoine culturel) ;

- le deuxième délibéré par l'exécutif régional en novembre 2018 a permis de formaliser des évolutions de dispositifs à l'échelle de la grande Région et un redéploiement de crédits en fonction de l'avancement des opérations, à somme globale constante.

En intégrant ces deux avenants, l'architecture financière des 2 CPER est la suivante :

Crédits contractualisés :

- crédits Etat : 674 M€ (326 M€ Bourgogne et 348 M€ Franche-Comté),
- crédits Région : 543 M€ (353 M€ Bourgogne et 190 M€ Franche-Comté).

Crédits valorisés :

- crédits Etat : 409 M€ (262 M€ Bourgogne et 147 M€ Franche-Comté),
- crédits Région : 295 M€ (217 M€ Bourgogne et 78 M€ Franche-Comté).

Un 3^{ème} avenant sur la thématique « culture » du volet territorial pourrait être nécessaire courant 2019 en fonction de la programmation observée des opérations inscrites.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 9111AA – Développement des PME

Après une année de déploiement de l'offre globale d'accompagnement des entreprises, il s'agit pour 2019 de conforter les différents outils d'intervention et d'adapter certains d'entre eux. Pour la plupart des aides individuelles, 2019 sera une année de stabilisation afin que les acteurs finissent de s'approprier ces dispositifs.

Sur le champ de l'ingénierie financière, les principales actions seront :

- le lancement d'un fonds de capital-risque Bourgogne-Franche-Comté dédié aux créations d'entreprises pour prendre le relais du fonds Création 4 qui est en fin de période d'investissement ;
- le lancement d'un fonds de capital-risque interrégional qui prendra le relais de Cap Innov'Est qui est en fin de période d'investissement ;
- l'adaptation des outils de garantie (Bourgogne-Franche-Comté Garantie et le Fonds régional de garantie) en vue de faciliter le recours à l'emprunt des entreprises ;
- la participation active de la Région à la Place Financière (complémentarité public-privé, visibilité et lisibilité de l'offre, analyse des nouveaux besoins des entreprises, adaptation de l'offre de financement).

Par ailleurs, la Région entend poursuivre dans certains cas l'accompagnement des projets ayant un caractère structurant portés par des grandes entreprises. Il s'agit tout d'abord des projets exogènes d'envergure portés par des grandes entreprises lorsque celles-ci envisagent une nouvelle implantation en région Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, la fragilité de certains territoires, notamment en zone de revitalisation rurale (ZRR), peut conduire à des risques de désengagement de certains groupes en raison des handicaps en termes d'accessibilité, de recrutement ou de proximité avec l'écosystème (centre de recherche, R&D, formation...). La Région soutiendra certains projets d'investissements, dans les limites de la réglementation, portés par des grandes entreprises afin de maintenir l'activité et les emplois sur un site industriel qui pourrait à terme être menacé.

Enfin, l'érosion des acteurs de l'animation économique territoriale (retrait des départements et de leurs agences, réduction de la présence des Direccte, contrainte financière pesant sur les CCI) renforce la

responsabilité de la Région dans son rôle d'animation économique territoriale vers les PME qui se décline notamment au travers des réseaux économiques territoriaux (RET).

Programme 9112AA – Innovation

Un plan d'actions dédié à l'innovation, déclinaison opérationnelle du SRDEII, a été voté par la Région en 2018 et sa mise en œuvre sera poursuivie en 2019. Le soutien financier aux projets innovants des entreprises se fera par le fonds régional d'aide à l'innovation (FRI), outil partenarial de la Région et de Bpifrance permettant d'accompagner des projets individuels ou collaboratifs sur toutes formes d'innovation (technologique, process, organisation, social...), en augmentation de 1 M€ par rapport à 2018, soit 3,5 M€.

Le soutien aux cinq pôles de compétitivité (Microtechniques, Plastipolis, Nuclear Valley, Véhicule du futur et Vitagora) sera poursuivi en 2019 dans le cadre de la phase 4 des pôles (2019-2022) à hauteur de 1,34 M€. Cette phase 4 a pour objectif de labelliser des pôles capables de porter une ambition européenne tout en préservant les acquis des phases précédentes. Les résultats de l'appel à candidature « phase 4 » lancé en juillet devrait être connu fin 2018.

Enfin, la Région s'attachera à développer des territoires d'expérimentation en finançant des démonstrateurs et/ou projets d'envergure innovants et structurants pour le territoire, notamment dans le cadre du déploiement du plan national en faveur de l'hydrogène (2 M€).

Programme 9113AA – Internationalisation

Les objectifs stratégiques et partenariaux de l'internationalisation des entreprises consistent à démultiplier le nombre d'exportateurs, consolider les exportateurs aguerris et attirer et fidéliser les entreprises sur le territoire.

Le réseau de l'international rassemble l'Etat, Business France, Bpifrance, les douanes, la CCIR et les conseillers du commerce extérieur.

L'action 2019 sera marquée par le déploiement de la réforme du commerce extérieur voulue par l'Etat au bénéfice de deux « Team » : la « Team export » et la « Team invest » dont les objectifs ont été déclinés dans des conventions d'application en juillet 2018. Ces objectifs seront mis en œuvre avec trois leviers d'action :

- l'amorçage de démarches export par les actions collectives : un programme sectoriel de 40 opérations partout dans le monde sur les marchés porteurs, conduit par la CCIR et financé par la Région. Il permet d'emmener 700 entreprises par an à la conquête de l'international avec un effet levier sur leur chiffre d'affaires de 6 à 10 en fonction de la conjoncture ;
- l'accompagnement des projets individuels d'entreprises avec des conseils extérieurs, du recrutement de personnel dédié à l'international ou la prospection ;
- l'attractivité économique régionale dont la mission est confiée à l'Agence économique régionale.

Programme 9114AA – Actions transversales

Ce programme décline les actions consacrées aux leviers de compétitivité identifiés dans le SRDEII :

- la transformation numérique des entreprises qui va s'accélérer en 2019 avec un appel à projet dédié et conjoint avec les politiques d'aménagement du territoire et du numérique, l'Etat et le FEDER ;
- la transition écologique et énergétique en lien avec le réseau des experts consulaires, l'approfondissement de l'accompagnement en éco-conception et éco-innovation avec l'AER (appel à manifestation d'intérêt 2019), le déploiement de l'économie circulaire (via notamment un appel à projet pour 2019 avec l'ADEME) et le renforcement de la transition énergétique des entreprises (avec l'AER et l'ADEME) ;
- la responsabilité sociétale des entreprises avec le déploiement en 2019 d'actions de lutte contre les discriminations, pour la prévention des risques psycho-sociaux, l'innovation sociale et la biodiversité ;

- l'intelligence économique pour laquelle un observatoire Economie Emploi Formation est en cours de construction mutualisant les outils d'observation de l'EMFOR, de l'AER et de la CCIR ;
- la promotion économique à travers des évènements industriels pour développer la notoriété de la Bourgogne-Franche-Comté.

Programme 9115AA – Agence régionale

La société publique locale (SPL) Agence régionale de développement Franche-Comté (ARD FC) a fusionné avec l'ARDIE Bourgogne le 28 septembre 2017 pour donner naissance à l'Agence économique régionale (AER) à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. En 2018, ce sont près d'une quarantaine d'EPCI qui sont entrés au capital de l'agence par la cession d'une action détenue par la Région.

L'agence régionale est missionnée par la Région pour la mise en œuvre opérationnelle de certaines des orientations issues du SRDEII. Ce dernier donne à l'agence pour missions : la promotion de la nouvelle identité régionale Bourgogne-Franche-Comté et l'implantation d'activités économiques nouvelles, l'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation, le développement des filières structurées ou en émergence, la veille des entreprises à enjeux, la valorisation des performances des entreprises, la mise en place d'une ingénierie économique territoriale destinée à répondre aux besoins des EPCI, la mise en place d'un pôle de développeurs en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires.

En 2019, l'agence poursuivra ses missions et l'accent sera mis notamment sur l'approfondissement du partenariat avec tous les territoires en vue du maintien et du développement des entreprises.

Programme 9116AA – Maison régionale de l'innovation

Le budget est en baisse. Plusieurs mesures d'économies et d'optimisation de gestion entrent en année pleine. Les surcoûts importants enregistrés en fonctionnement, en raison de malfaçons lors de la construction de cet ouvrage, sont amenés à se résorber. L'expertise judiciaire a rendu ses conclusions en juillet 2018. Des travaux correctifs prévus en 2019 amélioreront la performance et permettront de maîtriser les coûts.

En 2019, le budget en investissement est en augmentation, cela s'explique par la mise en place d'une avance sur travaux qui vise à rendre le bâtiment énergétiquement conforme au cahier des charges d'origine. La prise en charge financière de ces avances fera l'objet d'une demande de remboursement auprès du juge administratif, dans le cadre du contentieux actuellement en cours.

Programme 9119AA – Partenariat EPCI – Immobilier foncier

L'immobilier et le foncier économiques sont des compétences des intercommunalités mais la Région a fait le choix d'une intervention volontariste aux côtés des EPCI pour un budget de plus de 10 M€. L'objectif n'est pas de se substituer aux intercommunalités mais de les accompagner dans l'exercice de leur compétence et de les cofinancer dans la constitution d'une offre foncière et immobilière de qualité pour l'accueil et le développement des entreprises prenant en compte les enjeux du développement durable du territoire. Ces interventions recouvrent :

- des participations au capital des SEM qui portent des projets industriels et de Batifranc ;
- un cofinancement des zones d'activité d'intérêt régional ;
- un soutien aux pépinières d'entreprise à haute valeur ajoutée (sous forme de subvention à la création et au développement d'une part, et de labellisation et d'animation d'autre part [programme 9112]) ;
- enfin, d'aides directes aux entreprises complémentaires aux interventions des EPCI.

Les prises de participation au capital des SEM qui portent des projets industriels sont encadrées dans un nouveau règlement d'intervention : prises de participation pour des opérations nouvelles et aux côtés des intercommunalités avec un plafond de participation, organisation d'un suivi des SEM en « investisseur

avisé » (pacte d'actionnaire, gouvernance). La bonne coordination entre les SEM et Batifranc sera poursuivie.

La nouvelle politique expérimentée en 2018 visant à soutenir les pépinières labellisées à haute valeur ajoutée sera poursuivie en partenariat avec l'Agence économique régionale. Elle s'opère par le financement de l'animation des pépinières et la coordination de projets. L'intervention pour la création et le développement sera poursuivie après réalisation préalable d'une étude de stratégie de commercialisation et de positionnement de cet équipement au regard de l'offre existante sur le bassin économique.

Concernant les aides individuelles, la Région confirme son accompagnement des EPCI dans leur compétence dans la limite d'un budget annuel de 4 M€. Plus de 100 intercommunalités (sur 116) ont signé une convention avec la Région pour permettre son intervention. Une phase de concertation avec les EPCI sera engagée en 2019 pour finaliser les règlements d'intervention. De nombreuses formations ont été organisées pour permettre la montée en compétence de nos partenaires. La montée en puissance de ce dispositif nécessite son adaptation aux enjeux de la transition énergétique et écologique, aux attentes des territoires et aux besoins des opérateurs économiques. Il est à noter que de nombreuses Régions ont abandonné les aides à l'immobilier et que cette intervention régionale est volontariste.

Programme 9120AA – Filières

La Région poursuivra son soutien à la consolidation des filières stratégiques ainsi qu'à l'émergence de nouvelles filières. Pour ce faire, elle soutiendra des programmes pluriannuels d'actions collectives, portés par des instances représentatives des filières (syndicats professionnels, clusters...). Les actions collectives permettent aux entreprises, notamment celles qui n'auraient pas la capacité technique ou financière de progresser seules, de s'inscrire dans une démarche de développement. Elle permet aussi l'échange de bonnes pratiques et la mutualisation de moyens pour coordonner des actions plus ambitieuses et avoir une visibilité plus forte de la filière au niveau régional. La Région pourra également s'appuyer sur l'appui de l'Agence économique régionale.

Par ailleurs, la Région soutiendra le déploiement de l'industrie du futur par le financement de programmes de modernisation de l'outil et des procédés de production des entreprises en vue notamment d'augmenter leur productivité, l'usage du numérique, d'améliorer les conditions de travail de leurs salariés et de réduire leur empreinte sur l'environnement.

Programme 9404 – TPE et Entrepreneuriat

Le soutien aux TPE et à l'entrepreneuriat comporte trois volets :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- le financement des organismes d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, dont le socle à travers un service d'intérêt économique général (SIEG) sera mis en œuvre en 2019 ;
- le financement d'outils financiers à disposition des créateurs-repreneurs et des artisans, commerçants et TPE qui souhaitent se développer d'autre part.

La Région poursuivra le financement d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, dont la Semaine de la création portée par les acteurs consulaires, Initiatives au féminin, le concours Talents organisé par la BGE, etc. De plus, dans le cadre d'une convention signée avec Pôle emploi en 2017, une meilleure articulation des politiques régionales et des prescriptions de Pôle emploi en amont de nos dispositifs d'accompagnement à la création/reprise sera mise en œuvre, le demandeur d'emploi étant au cœur du transfert de la compétence NACRE à la Région.

Pour l'accompagnement, l'objectif principal sera la mise en œuvre du service d'intérêt économique général (SIEG) pour l'accompagnement à la création et la reprise d'entreprises. Ce service permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement et des conseils gratuits de la part des organismes. Techniquement, le SIEG, doté de 4,1 M€, permet également à la Région d'assumer le transfert de la compétence NACRE et d'aller au-delà, notamment grâce à un effort budgétaire supplémentaire de 300 000 €. L'objectif du SIEG est double : sécuriser juridiquement le financement des opérateurs de

l'accompagnement et assumer une animation de cette politique publique et une coordination des acteurs, conformément au SRDEII.

Enfin, la Région abonde plusieurs outils financiers qui constituent des aides directes aux entrepreneurs et aux TPE (avances remboursables, prêts d'honneur, garanties, subventions dans les territoires fragilisés...). La Région poursuivra son soutien à ces outils financiers : le budget dédié à la prime à création-reprise en territoire fragilisé (quartiers politiques de la ville et zones de revitalisation rurale) est doublé pour atteindre 600 000 €. Parallèlement, une étude sur la complémentarité de ces différents outils sera réalisée.

Programmes 2006P009, 2006P010, 9101AA, 9101PP, 9102AA, 9103AA, 9104AA, 9106AA, 9106 CPER,– 9107AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emploi	7	71	7106AA	Je manage l'environnement				
	7	71	7106CPER	Je manage l'environnement				
	9	91	1999P178	Développement des entreprises agro-alimentaires				
	9	91	2006P009	Développement des PME-PMI		583 999,10		
	9	91	2006P010	Compétitivité des filières		1 331 167,48		97 852,33
	9	91	2011P019	Artisanat-Création/reprise d'entreprises				
	9	91	9101AA	Structuration du tissu économique				117 859,47
	9	91	9101CPER	Structuration du tissu économique				
	9	91	9101PP	Zones d'activité		2 700 000,00		
	9	91	9102AA	Je crée je transmets				30 000,00
	9	91	9102CPER	Je crée, je transmets				
	9	91	9103AA	Je me développe		700 000,00		400 000,60
	9	91	9104AA	J'exporte de Bourgogne				100 000,00
	9	91	9106AA	J'innove				350 000,00
	9	91	9106CPER	J'innove				50 000,00
	9	91	9107AA	Ingénierie participations			784 832,52	
	9	91	9109AA	Industries agro-alimentaires				
	9	91	9110AA	Seconde transformation du bois				
	9	91	9111AA	Développement des PME	9 820 000,00	6 582 000,90	465 000,00	665 000,00
	9	91	9112AA	Innovation	5 570 000,00	4 835 000,00	1 340 000,00	1 338 701,92
	9	91	9113AA	Internationalisation			1 600 000,00	1 540 000,00
	9	91	9114AA	Actions transversales			1 990 000,00	1 855 000,00
	9	91	9115AA	Agence régionale			4 800 000,00	4 800 000,00
	9	91	9119AA	Partenariats EPImmobilier foncier	10 815 000,00	7 665 000,00	90 000,00	90 000,00
	9	91	9120AA	Filières			2 805 000,00	1 720 000,00
	9	94	9403AA	Je me développe dans l'artisanat		12 204,00		
9	94	9404AA	TPE et entrepreneuriat	3 000 000,00	2 958 796,00	5 508 450,00	5 804 412,00	
			Sous total sous fonction 71					
			Sous total sous fonction 91		26 205 000,00	25 182 000,00	13 090 000,00	13 154 414,32
			Sous total fonction 94		3 000 000,00	2 971 000,00	5 508 450,00	5 804 412,00
TOTAL - Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emploi					29 205 000,00	28 153 000,00	18 598 450,00	18 958 826,32

2) Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité

I. PRIORITES

Le dérèglement climatique n'est plus seulement un aléa saisonnier auquel l'agriculture de notre région sait répondre par le recours à des mesures habituelles de prévention ou de solidarité. Ce qui doit désormais être considéré comme un défi climatique appelle des réponses appropriées.

Dès l'automne 2018, la Région s'est ainsi impliquée en qualité de chef de file économique des collectivités pour apporter un appui spécifique aux agriculteurs les plus touchés par la sécheresse que sont les éleveurs spécialisés ou ceux pratiquant la polyculture-élevage. En fonction de l'évolution de la situation, des décisions complémentaires pourraient être étudiées.

Au-delà de cette mesure conjoncturelle, la réponse la plus appropriée que la collectivité régionale doit apporter consiste à faire de cet enjeu climatique que le PRDA relevait déjà comme une priorité, une ligne directrice et structurante de sa politique agricole.

De nombreux dispositifs ouverts déjà auparavant devront être investis plus largement en 2019 et les années suivantes : l'augmentation des capacités de stockage de fourrage ou de paille s'impose et fera l'objet d'une prise en compte dans les prochains appels à projets des PCAE. A plus long terme, ce sont des choix plus stratégiques que les chefs d'exploitation devront apprendre à faire tels que recourir à des pratiques adaptées ou à des variétés ou races plus résistantes. Les audits d'exploitation déjà initiés mais aussi les actions de conseil et d'accompagnement technique actuellement largement soutenues par la Région intégreront l'obligation de prévenir et éclairer les agriculteurs sur les décisions à prendre en toute connaissance de cause. Les filières seront elles-mêmes invitées à concevoir des relations conventionnelles anticipant sur les effets potentiellement déstructurants des accidents météorologiques.

Enfin, parce qu'il sera également nécessaire d'améliorer l'accès à la ressource en eau et savoir la partager avec d'autres usages, la Région apportera son appui à la réalisation d'une opération de stockage en Côte-d'Or et valorisera le retour d'expériences obtenu pour proposer la mise en place d'une mesure dédiée à ce type de réalisation dans le futur PDR.

Le défi climatique trouvera ainsi toute sa place dans la stratégie régionale déployée au travers du PRDA « #NotreAgricultureDemain » et venant ainsi conforter l'objectif de renforcement de la résilience des exploitations que la Région a poursuivi dès 2016 dans son plan d'actions immédiates pour l'agriculture.

La politique que porte la Région vise plus globalement, et sur la base des compétences dont la collectivité dispose, à accompagner les besoins de 47 000 professionnels agricoles représentant 4,3% de l'emploi régional qui constituent la profession agricole de notre région et qui sont pour une part essentielle le premier maillon de filières agro-alimentaires régionales représentant elles-mêmes près de 10% de l'emploi industriel régional. Cette activité économique permet également la gestion de 53% du territoire régional dédié aux cultures et à l'élevage.

Pour répondre à la diversité des enjeux qui en résulte, l'action de la Région en faveur de l'agriculture restera organisée autour de 5 défis structurants :

- l'adaptation : développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas ;

Au-delà de la composante climatique de ce volet, il s'agira essentiellement de poursuivre l'action entreprise pour renforcer la capacité des chefs d'exploitation à construire une vision stratégique de développement et à la mettre en œuvre. C'est dans cet esprit que la Région avait notamment décidé d'initier la réalisation d'audits d'exploitation à grande échelle. Fin 2018, la quasi-totalité de l'enveloppe de 800 000 € fléchée initialement a été consommée. Les conclusions de la conférence régionale agricole de juin 2018 ont mis en évidence l'adhésion désormais importante de la profession à ce dispositif et son souhait de poursuite voire d'extension et d'adaptation. Il serait notamment opportun de renforcer l'analyse de la sensibilité des exploitations aux aléas climatiques. Il est également envisagé d'ouvrir plus largement cette démarche en

complémentarité avec l'Etat aux exploitations en difficulté et aux exploitations dont le siège est localisé sur une commune ne relevant plus des zones défavorisées simples.

- les marchés : valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée ;

Le renforcement de la compétitivité des produits agricoles et agro-alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté constitue la principale priorité des quatre contrats de filière : lait standard, viande bovine, viande porcine et grandes cultures conclus entre la profession agricole et la Région à l'issue d'une large phase d'audit et de travail collectifs. Les programmes opérationnels qui sont proposés chaque année en application de ces contrats viseront à garantir une logique de filière bénéfique à chaque maillon, de la production à la vente en passant par tous les intermédiaires. Ils contribueront à favoriser la déclinaison du Grand Plan d'investissement en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est dans ce même esprit que la Région élaborera, avec les organisations professionnelles impliquées dans le développement de l'agriculture agro-biologique, un contrat stratégique de développement associant l'Etat.

D'une manière plus générale, la politique de la Région soutenant les entreprises agro-alimentaires au titre du développement économique constituera également un outil majeur au service de cet objectif du PRDA.

- les hommes et les femmes : valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations ;

Si l'essentiel des actions de la Région visant cet objectif relève d'autres politiques régionales dont particulièrement celles dédiées à la formation initiale et/ou professionnelle continue, la Région contribuera avec ses crédits propres et les crédits FEADER, à confirmer et amplifier l'augmentation du nombre d'installations aidées qui a été constatée en 2018 par rapport aux années précédentes.

La promotion du métier d'agriculteur dans les milieux scolaires sera notamment renforcée au travers du nouveau partenariat régional mis en place au travers de la régionalisation d'aides départementales qui préexistaient à la loi NOTRe.

Par ailleurs, une réflexion sera initiée avec la profession pour parvenir à une plus grande efficacité de l'avance remboursable mise en place pour les candidats à l'installation de plus de 40 ans.

- la société : relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptée ;

La loi du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » vient conforter les objectifs que la Région s'est fixée en matière de recours à l'alimentation de proximité pour fournir la restauration collective même si cette dernière reste moins ambitieuse sur les délais d'atteinte des objectifs.

Ces dispositions qui généralisent une obligation désormais générale doivent être considérées comme un amplificateur du développement de ce marché et donnent à la Région, aux départements et à certains territoires, un rôle de précurseur particulièrement utile pour toutes les structures qui auront le souhait de s'engager sur la même voie.

Dans ce contexte, la Région devra conforter et amplifier le travail engagé avec les lycées et leurs fournisseurs pour faire des pratiques d'achat alimentaire dans les lycées une référence.

Par ailleurs, même si la loi donne à l'Etat le rôle principal dans l'animation de la gouvernance entre acteurs au niveau régional, la Région devra capitaliser les résultats acquis ainsi que les préconisations issues de l'expérience, comme par exemple celles formulées par la « task force » réunie en 2018.

La Région proposera notamment de poursuivre l'adaptation des plateformes Agrilocal à l'évolution des débouchés en produits locaux, d'accompagner les producteurs et acteurs des territoires dans la structuration de filières locales et enfin de créer et mettre à leur disposition des outils adaptés tels que le « centre de ressources » actuellement en préfiguration.

- la coopération : coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance ...) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale ;

De nombreuses initiatives prises par la Région en faveur de l'agriculture ont été fondées sur un travail collaboratif significatif qui s'est exprimé à plusieurs échelles. La Région associe désormais très largement l'Etat et la profession au pilotage de ses principales politiques agricoles, y compris dans certaines de ses fonctions d'autorité de gestion des PDR au travers des réunions de gouvernance agricole. Cette dimension collective dans le suivi des politiques publiques agricoles est élargie aux départements pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRDA.

Dans son travail avec la profession agricole, la Région considère la réflexion stratégique comme devant être conduite à l'échelle des filières à la fois dans la définition de nouveaux programmes (contrats de filière), dans le pilotage (conférences de filière) ou dans la restitution et le débat (Conférence régionale agricole annuelle, Observatoire prospectif régional de l'agriculture).

Cette approche collaborative pour la conception ou l'adaptation des politiques publiques sera à nouveau mise en œuvre en 2019 pour une mobilisation accrue des acteurs de l'innovation en direction de certains défis agricoles comme évidemment l'adaptation au changement climatique mais aussi certaines de ses composantes telles que la sélection génétique.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

En 2019, l'action de la Région au bénéfice de l'agriculture sera structurée au travers des programmes suivants :

Programme 9312AA – Installation/renouvellement des générations

Le renouvellement des générations au travers de l'installation et de la transmission d'une part, et la création d'emplois permettant de diversifier les ressources humaines investies dans la production agricole d'autre part, sont les deux objectifs opérationnels dans lesquels la Région est mobilisée au travers de sa politique agricole. Le développement des compétences dont l'acquisition et l'adaptation sont requises pour répondre aux défis imposés au métier d'agriculteur est intégré dans les objectifs de l'action régionale en matière de formation initiale et continue.

La finalisation du dispositif AITA (accompagnement et installation en agriculture) qui cadre les interventions de l'Etat et de la Région en toute complémentarité en matière d'études de marché et de conseil a été réalisée en 2017. Elle permet à tout candidat de disposer des éléments d'information indispensables à une bonne évaluation des conditions d'une installation ou d'une transmission réussies.

En 2018, certains dispositifs AITA, qui n'avaient pu démarrer précédemment, ont été initiés comme par exemple le suivi post-installation désormais porté à titre principal par l'Etat. Une autre restructuration a été conduite : celle des aides départementales reprises par la Région suite à la loi NOTRe et qui ont permis aux jeunes agriculteurs de concevoir un nouveau programme régional dédié à la sensibilisation des scolaires au métier d'agriculteur ainsi qu'à sa promotion auprès du grand public.

La Région poursuivra son action en 2019 avec une attention particulière sur la nécessité d'optimiser les dispositifs existants de manière à les rendre plus pertinents. Ce sera le cas pour les dispositifs AITA mais aussi pour les avances remboursables dédiées aux plus de 40 ans.

En matière de soutien à l'emploi agricole, la Région a également engagé deux dispositifs régionaux :

- l'aide aux groupements d'employeurs dont les expérimentations conduites auparavant avaient démontré un effet positif sur l'emploi rural,
- l'aide aux services de remplacement agricole pour un déploiement équilibré sur l'ensemble du territoire régional.

Les premiers retours de ces actions pourront conduire, si nécessaire, à des adaptations en vue d'une plus grande efficacité.

Enfin, les engagements pris dans les PDR seront poursuivis (compléments de DJA ...).

Programme 9313AA – Filières

Dans le PRDA, l'importance de la réflexion stratégique à l'échelle d'une filière est particulièrement mise en avant. Elle est en effet essentielle pour concevoir et s'approprier une démarche collective visant à favoriser le développement et la conquête de nouveaux marchés mais aussi proposer des règles commerciales généralement contractuelles garantissant le partage de la valeur ajoutée.

Cette approche a été partagée dès 2016 avec la profession qui, sous l'égide de la chambre régionale et avec l'appui financier de la Région, a conduit la réalisation d'audits dans les filières les plus exposées aux difficultés économiques et qui ont abouti à la signature des quatre contrats de filière viande bovine, viande porcine, lait standard et grandes cultures. Bien que leur signature officielle soit intervenue en novembre 2018, les actions prêtes à démarrer ont été subventionnées dès l'été 2018.

Dans le même temps et souvent sur des problématiques voisines de celles analysées dans les audits, l'Etat a conçu une démarche similaire au travers du Grand Plan d'investissement dont il souhaite partager les objectifs avec la Région. Un volet dédié aux filières est prévu sous la forme de Plans de filière.

La convergence avec l'Etat sera recherchée de manière à optimiser l'efficacité des dispositifs de soutien financier et/ou d'ingénierie.

A cet effet, l'Etat sera invité à co-animer les conférences de filière pour aboutir à un outil de gouvernance tripartite Région-Etat-Profession permettant, filière par filière, de décliner la mise en œuvre concertée du PRDA et du Grand Plan d'investissement.

Lorsqu'il s'agira d'une filière ayant conclu un contrat avec la Région, les réflexions stratégiques conduites en 2017 lors de l'audit seront reprises pour la définition de programmes opérationnels.

Au-delà de ces approches structurantes souvent réservées aux filières les plus développées, la Région poursuivra son appui aux « petites » filières particulièrement représentatives de la diversité et de la qualité des productions et des appellations régionales. Des conférences de filière permettant de poursuivre et enrichir le partenariat privilégié avec la Région leur seront également dédiées.

Le partenariat initié avec « Gastronomie et promotion des produits régionaux » sera poursuivi dans l'objectif de proposer un appui expert et opérationnel pour les stratégies de promotion d'organismes professionnels souvent trop petits pour porter de manière efficace leur propre communication. Le GPPR restera par ailleurs bien évidemment impliqué dans la mise en vitrine de l'agriculture régionale dans les principales manifestations.

Parmi les différents secteurs de production, une attention particulière continuera d'être portée sur les défis auxquels l'agriculture agrobiologique est appelée à répondre.

Si les taux de conversion des agriculteurs et de progression des produits bio dans la distribution continuent en effet à croître, ce dynamisme global cache des disparités de plus en plus visibles selon les productions et dont l'Observatoire prospectif rend compte. La structuration de filières régionales, permettant de sécuriser les marchés, la transformation et les approvisionnements, constitue un des objectifs à partager avec la profession pour l'émergence des projets que la Région pourra accompagner.

Ce sera un des objectifs à intégrer dans la préparation du futur contrat d'objectifs pluriannuel que la Région a proposé à la profession et auquel l'Etat sera invité à s'associer.

Programme 9314AA – Adaptation des exploitations

Dès 2016, la nécessité pour les exploitants agricoles de disposer d'une visibilité sur les potentialités de développement de leur exploitation est apparue comme la première mesure à promouvoir pour réduire l'impact de la crise économique de l'époque.

La Région s'est donc engagée à hauteur de 800 000 € pour financer plus de 500 audits d'exploitations. Lors de la conférence régionale agricole de juin 2018, le bilan des premiers audits réalisés le plus souvent dans l'activité d'élevage a démontré une adhésion croissante à cette démarche même si la concrétisation des préconisations ne peut être actuellement évaluée, que ce soit quantitativement ou qualitativement. La profession a donc demandé à la Région de poursuivre son dispositif de soutien aux audits.

Il convient de noter par ailleurs que ce type de démarche n'est pas limité aux seules problématiques visant à renforcer l'efficacité concurrentielle des exploitations. L'audit est également ouvert à d'autres questions comme la prévention sanitaire ou l'adaptation au changement climatique.

Si des solutions préconisées dans les audits et basées sur des pratiques existantes ou des approches de modernisation peuvent en principe donner lieu à une concrétisation assez rapide, d'autres problématiques peuvent nécessiter un accompagnement plus approfondi, qu'il soit individuel ou à une échelle collective. On notera que la Région soutient de telles actions de conseil dans le cadre de ses règlements d'intervention. C'est également à cet effet que la Région soutient les actions de diffusion de pratiques innovantes qui permettent aux agriculteurs intéressés un accès aux informations utiles.

L'ampleur du défi climatique nécessite toutefois des évolutions plus lourdes requérant la conduite d'expérimentations voire de démarches d'innovation associant aux milieux professionnels des organismes de recherche ou de transfert. C'est dans ce sens que la Région prévoit avec le partenariat de la chambre régionale d'initier un rapprochement plus opérationnel entre les différents acteurs concernés dans la continuité des chantiers ouverts dans le PRDA.

Certains sujets nécessiteront enfin une implication spécifique au regard de leur sensibilité ou de leur capacité à constituer des opérations de démonstration pour l'engagement de politiques régionales futures adossées le cas échéant au futur PDR. Ainsi, l'étude régionale sur les risques de gel pour la viticulture et l'arboriculture conclut à une persistance de cet aléa climatique. La Région participera par ailleurs à une opération test de rétention d'eau en Côte-d'Or pour en appréhender toutes les dimensions et en retirer les enseignements utiles.

L'adaptation au changement climatique devra donner lieu à d'autres initiatives comme, par exemple, la création par la chambre régionale d'un Pôle régional d'accompagnement agriculture et changement climatique dont la Région étudiera la pertinence.

Programme 9315AA – Développement agricole dans les territoires

La Région s'est engagée dans le PRDA à accompagner les acheteurs publics des lycées dans l'évolution de leurs pratiques de manière à atteindre un taux d'achat de 50% de produits locaux dans la restauration collective dont 20% de produits bio.

Les premières analyses des pratiques ont mis en évidence la nécessité d'aller au-delà des premières démarches volontaires dont la promotion n'était pas suffisante à déclencher des modifications rapides et d'ampleur. Ce constat a été confirmé et précisé par la task-force, groupe de réflexion ouvert à des professionnels, installée au printemps 2018.

La nécessité d'un accompagnement juridique rapproché des acheteurs ainsi que de la communication d'une meilleure information sur les conditions de disponibilité des produits de proximité a été retenu comme objectif dans la mission engagée à l'automne 2018 par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le travail en cours démontre en effet l'utilité d'un appui à la bonne utilisation des outils disponibles comme par exemple les plateformes Agrilocal et c'est dans cet esprit que la mission de l'AMO est en cours de déploiement.

Cet AMO conduit en parallèle une analyse des facteurs limitants pouvant nuire aux capacités d'accès des acheteurs publics à certains produits de manière à les orienter, dans un premier temps, vers les produits véritablement disponibles.

Le développement des débouchés que représente l'alimentation de proximité mobilise toutefois de plus en plus de collectivités et les dispositions de la loi du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations

commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » devraient amplifier ce mouvement.

Dans ce contexte, deux initiatives prises par la Région en 2018 et qui s'adressaient notamment aux territoires seront poursuivies et, le cas échéant, adaptées :

- l'appel à projet pour l'appui à l'ingénierie qui a permis de soutenir 13 projets en 2018 sera reconduit sur la base, d'une part, d'un public potentiellement plus nombreux mais aussi d'une plus grande coordination avec les démarches similaires de l'Etat ;
- le projet de centre de ressources en cours de pré-faisabilité pourrait également être concerné par un public potentiel plus large.

Enfin, cette même loi reconnaissant à l'Etat le rôle de coordonnateur en région de l'action publique sur ce sujet, l'objectif de création d'une gouvernance régionale dédiée devra être redéfini avec son administration.

Programme 9324AA – Sécurité sanitaire dans les exploitations

La sécurité sanitaire des élevages reste un enjeu important que l'actualité rappelle régulièrement à la mémoire des acteurs concernés. L'exemple récent de la grippe porcine africaine arrivée en Belgique, susceptible de se répandre en France et ayant nécessité l'abattage de plusieurs milliers de porcs en témoigne.

Dans ces conditions, le retard pris par l'Etat dans la définition du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires ne doit pas conduire à un affaiblissement de la vigilance de la Bourgogne-Franche-Comté en la matière.

La Région continuera donc à appuyer les actions du réseau régional des groupements de défense sanitaire et leurs partenaires.

En accord avec les deux fédérations régionales des GDS, un travail de rapprochement et de mise en cohérence des actions jusqu'alors très diversifiées, voire disparates au regard du contexte départemental dans lequel chacun d'entre eux évoluait, a été engagé.

Il conduira à mieux structurer le partenariat pluriannuel Région-GDS autour des enjeux à impact économique significatif comme par exemple, la nécessité de garantir la qualité sanitaire des animaux (vaccinations ...) à l'export.

Dans ce même esprit et de manière à renforcer le rôle de pôle régional de ces structures, il leur sera proposé de s'associer voire de servir de support à d'autres projets de même type actuellement mis en œuvre pour des raisons historiques par d'autres acteurs (ex : Interporc en Franche-Comté).

Programme 9318AA – Plan de compétitivité

Ce programme porte la traduction concrète en projets d'investissement ou d'équipement de plusieurs des stratégies de la Région déployées dans les programmes décrits précédemment et mobilisant des crédits en fonctionnement.

Ainsi, un audit concluant à la nécessité d'une modernisation ou d'un agrandissement pourra donner lieu à la prise en compte d'une demande d'aide à l'investissement. Autre exemple : le développement de l'alimentation de proximité conduit également à l'augmentation de la demande en fruits et légumes locaux et donc en exploitations maraîchères.

Enfin, après débat avec le monde professionnel autour des conclusions de l'étude sur les risques de gel et les bonnes pratiques à envisager, une aide à des « tours anti-gel » pourrait être conçue pour intégration dans le futur PDR.

La sécheresse 2018 a révélé des capacités de stockage de fourrage et/ou de paille gravement insuffisantes pour les éleveurs au regard des évolutions climatiques en cours.

Ce constat dressé par la profession et largement partagé par les départements conduira à prioriser les investissements correspondants dans les appels à projets 2019 et 2020 des PCAE (plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations). La Région participera à cet effort collectif reposant toutefois, pour l'essentiel, sur l'augmentation de la contribution des départements (évaluée à 2,5 M€ sur 2 ans) au plan de financement des PCAE tel que convenu dans le montage du plan régional d'intervention pour les victimes de la sécheresse.

D'autres enjeux pourraient également devoir être pris en considération au regard des priorités du Grand Plan d'investissement.

Programmes 9307AA – Conseils et certification en agriculture biologique, 9310AA – Modernisation des exploitations agricoles et équipements équinés, 9311AA – Accompagnement à l'innovation et à la coopération, 1999P161 – Programme régional installation, 1999P163 – Promotion, animation, expérimentation en agriculture

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité	9	93	1999P161	Programme régional d'installation		63 700,00		
	9	93	1999P163	Promotion, animation, expérimentations Agric.		38 254,23		
	9	93	1999P176	Contrats de filières agricoles				
	9	93	1999P181	Promotion, animation, expérimentations agro-alimentaire				
	9	93	9301AA	Développement du tissu rural				
	9	93	9302AA	Valorisation des filières agricoles				
	9	93	9304AA	Circuits alimentaires régionaux				
	9	93	9305AA	Elaboration de connaissance en agriculture				
	9	93	9305CPER	Elaboration de connaissance en agriculture				
	9	93	9306AA	Conseils changements de pratiques en agriculture				
	9	93	9306CPER	Conseils changements de pratiques en agriculture				
	9	93	9307AA	Conseils et certification agriculture biologique				10,56
	9	93	9307CPER	Conseils et certification agriculture biologique				
	9	93	9308AA	Accompagnement installation				
	9	93	9308CPER	Accompagnement installation				
	9	93	9309AA	Promotions des produits régionaux				
	9	93	9310AA	Modernisation des exploitations agricoles et équipements		151 409,11		
	9	93	9310CPER	Modernisation des exploitations agricoles et équipements				
	9	93	9311AA	Accompagnement à l'innovation et à la coopération				205 000,00
	9	93	9312AA	Installation / Renouvellement des générations			1 219 000,00	908 873,00
	9	93	9313AA	Filières			3 164 500,00	3 129 010,34
9	93	9314AA	Adaptation des exploitations			2 703 053,00	2 773 785,10	
9	93	9315AA	Développement agricoles dans les territoires			530 000,00	748 393,00	
9	93	9318AA	Plan de compétitivité	4 421 000,00	3 749 702,91			
9	93	9319AA	PAI investissement					
9	93	9324AA	Sécurité sanitaire dans les exploitations			1 280 000,00	1 167 730,00	
Sous total sous fonction 93					4 421 000,00	4 003 066,25	8 896 553,00	8 932 802,00
TOTAL - Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité					4 421 000,00	4 003 066,25	8 896 553,00	8 932 802,00

3) Promouvoir l'économie sociale et solidaire

I. PRIORITES

Deux axes prioritaires constitueront l'action de la Région en matière d'économie sociale et solidaire :

- 1) Poursuivre le soutien aux emplois d'utilité sociale à hauteur de 5 M€ en faveur des emplois dans les associations d'aide à domicile (AAD), des emplois dans les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion (EI/ETTI) et en faveur de certaines actions des PLIE.

En parallèle, la Région lancera des appels à projet en direction des associations représentatives de l'aide à domicile et de l'insertion par l'activité économique afin de renforcer leurs moyens d'intervention auprès de leurs structures adhérentes : pour l'IAE, il s'agit d'accompagner leurs membres sur leurs problématiques de développement économique ; pour l'AAD, il s'agit de développer des actions utiles à la résolution des difficultés de leur secteur comme en matière de recrutement ou de conditions de travail.

- 2) Agir sur le développement d'activités économiques sous toutes ses formes :
 - dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIEG), accompagner les projets de création/reprise d'entreprises de l'ESS en leur permettant notamment d'accéder à des outils financiers dédiés à l'ESS ;
 - dans le cadre de Fabriques à Entreprendre (FAE) qui sont des guichets uniques à la création dans les quartiers politiques de la ville (QPV). Après les FAE de Nevers, Sens, du Pays lédonien et de Besançon créées en 2018, une FAE sur le territoire de Belfort/Montbéliard devrait voir le jour en 2019 ;
 - un effort budgétaire supplémentaire de 150 000 € en faveur du dispositif Générateur BFC pour accompagner les territoires dans l'émergence d'activités économiques répondant à des besoins locaux. 6 territoires nouveaux accompagnés pendant 3 ans maximum devraient s'ajouter aux 14 territoires déjà accompagnés dans le cadre de ce dispositif ;
 - des subventions à l'investissement des entreprises de l'ESS (associations, coopératives...) pour leur permettre de renforcer leurs capacités productives.

L'ensemble de ces dispositifs s'inscrivent dans une volonté politique de la Région de développer une économie de proximité au service des dynamiques et des besoins territoires, et en complémentarité non seulement avec les autres dispositifs de développement économique de la Région, mais également avec d'autres politiques régionales comme en matière d'aménagement du territoire, d'agriculture, de tourisme, de transition écologique...

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 9117AA – Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire conjugue développement économique, développement de produits, de services et de marchés nouveaux avec le développement social. En font partie le soutien aux structures qui emploient des salariés en insertion et la lutte contre l'exclusion, à l'aide à domicile, les initiatives qui valorisent les ressources locales et des procédés plus écologiques dans tous les domaines afin de rendre des services aux populations et aux territoires tout en créant des emplois.

L'année 2019 verra la poursuite des actions menées et plus particulièrement :

- l'accélération du « Générateurs BFC » d'accompagnement à la structuration des projets sur les territoires. L'effort budgétaire supplémentaire de 150 000 € permettra d'accompagner 6 nouveaux

territoires en plus des 14 territoires en cours d'accompagnement. Ce dispositif permet de structurer des dynamiques locales en proposant de la compétence en ingénierie de projets. Par exemple, le garage solidaire « La Roue de Secours » à Montbéliard, qui permet l'accès des populations locales défavorisées à une offre facilitant leur mobilité (5 emplois) ou le snack « Vertuose by Uzel » à Pontarlier, de la restauration en circuit court employant des personnes en situation de handicap (6 emplois) ;

- en matière de soutien aux emplois ESS (aide à domicile, entreprises d'insertion/entreprises de travail temporaire d'insertion), la Région poursuit de manière volontariste son soutien aux structures locales et son travail avec leurs structures représentatives (fédérations...) ;
- en matière de soutien à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, cette politique financera l'accompagnement des projets ESS, soit lorsque l'initiative provient de collectifs (lots ESS du SIEG), soit lorsque l'initiative provient de territoires (Générateurs BFC) ;
- les Fabriques à Entreprendre (FAE) qui interviennent dans 7 territoires fragilisés (quartiers politiques de la ville et zone de revitalisation rurale) seront financées au titre de la politique ESS ; le financement de ces FAE sur la période 2018-2020 est permis grâce à la mobilisation par la Région de financements complémentaires provenant de la Caisse des dépôts et de l'Agence France Entrepreneur ;
- en complément du financement de l'accompagnement et du conseil gratuits des porteurs de projets ESS dispensés par les opérateurs dans le cadre du SIEG, des Fabriques à Entreprendre et du Générateurs BFC, la Région poursuit sa politique d'aides individuelles via l'abondement des outils financiers de France Active (haut de bilan, trésorerie..) et de subventions régionales d'investissement pour soutenir individuellement les projets ESS.

Programmes 9105AA – J'entreprends autrement

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Promouvoir l'économie sociale et solidaire	9	91	2010P021	Tremplin solidarités				
	9	91	2010P022	Economie sociale et solidaire				
	9	91	9105AA	J'entreprends autrement		204 280,00		
	9	91	9117AA	Economie sociale et solidaire	2 040 000,00	1 902 915,00	6 929 642,00	6 931 818,00
Sous total sous fonction 91					2 040 000,00	2 107 195,00	6 929 642,00	6 931 818,00
TOTAL - Promouvoir l'économie sociale et solidaire					2 040 000,00	2 107 195,00	6 929 642,00	6 931 818,00

4) Relever le défi de la révolution numérique

I. PRIORITES

En 2019, la Région fait de la transition numérique un axe majeur de sa politique publique en faveur du déploiement des infrastructures, des nouveaux services et des usages innovants. La transition numérique impacte en profondeur toutes les organisations sociétales et économiques. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activités particulièrement impactés. Ainsi, le numérique joue un rôle important dans les transitions économiques, démographiques, écologiques et énergétiques, notamment par l'effet de levier suscité avec la création de nouveaux services et usages. Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires se poursuit sur la période 2017-2020, même si des retards sont annoncés par tous les maîtres d'ouvrage départementaux. Concernant le développement et l'aménagement du numérique des territoires, celui-ci représente une opportunité pour relancer l'investissement dans les territoires notamment ruraux et favoriser la cohésion sociale, le développement économique, la croissance et la création d'emplois.

La Région s'est engagée dans une stratégie numérique ambitieuse sur l'intégralité de son territoire. Cette stratégie se développe et s'amplifie en 2019 tant au niveau des infrastructures que des usages.

La Région sera pour la première fois dotée en 2019 d'une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) unifiée au niveau de son territoire, qui consolidera la politique numérique régionale.

Pour ce faire, la Région continue la mise en place d'un ensemble d'actions pour que cet objectif se réalise :

- finalisation du financement complémentaire aux maîtres d'ouvrage départementaux en fonction de l'évolution de déploiement du FTTH des projets départementaux ;
- poursuite de la modernisation du Réseau radio régional RCube THD avec la reprise de la dorsale optique Franche-Comté et le déploiement sur la Haute-Saône ;
- mise en place d'un cadre conventionnel avec les EPCI, CA et la Métropole de Bourgogne-Franche-Comté et les opérateurs de réseaux internet fixe Orange, SFR, Covage, Altitude Infrastructures,... pour qu'ils s'engagent dans des délais de réalisation annuels sur les zones d'investissements privés (ZAMII et ZAMEL) ;
- participer au pilotage du déploiement de la téléphonie mobile 4G sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté à travers des comités départementaux et régionaux ;
- accompagner la transition numérique de la Région Bourgogne-Franche-Comté : tout d'abord par un soutien accru à l'inclusion numérique des territoires et par la mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement pour le développement de nouveaux e-services et usages numériques (santé, économie, culture, tourisme...).

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 1999P061 – Animation de l'écosystème numérique

Pour 2019, 45 000 € d'AE.

En 2018, la Région a soutenu 52 opérations d'animation sur le territoire, soit 5 fois plus qu'en 2017. En 2019, nous poursuivrons cette stratégie opérationnelle d'animation de l'écosystème numérique régional en partenariat avec toutes les directions de la Région (économie, tourisme, formation...).

Ce programme permet de coordonner l'ensemble des acteurs publics mais également de mobiliser l'ensemble de l'écosystème numérique. Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser des rencontres, des événements et de créer des opérations thématiques réunissant des experts favorisant la cohésion et les échanges de bonnes pratiques.

Programme 5600AA – Usages Numérique BFC

Pour 2019, l'AP sera de 10 000 000 € et l'AE de 400 000 €.

Cette politique à caractère prioritaire est en forte évolution, le nombre de dossiers est en augmentation constante grâce notamment à l'animation effectuée sur le territoire. Concernant les Usages numérique, l'investissement est porté à 1,3 millions d'€ par an, et le fonctionnement se voit augmenter de 50 000 € pour 2019 afin de correspondre aux besoins d'animation du territoire (1 animateur numérique par département).

Par ailleurs, la négociation des contrats de développement métropolitain et la demande de prise en compte d'un projet chalonais à titre exceptionnel font fortement augmenter les inscriptions en investissement : 5 M€ pour le projet ON (Dijon), 4 M€ pour la cité de l'ingénierie numérique (Chalon) + 0,7 M€ pour le projet de plateforme touristique de Dijon

Programme 5603PP – Infrastructures très haut débit PP

Pour 2019, l'AP sera de 18 750 000 €.

Le déploiement de la fibre via le FTTH se poursuit en 2019, la première phase de ce projet étant conduite sur la période 2015-2020. Ce sont 400 000 locaux qui vont être raccordés d'ici 2020. La Région apporte un soutien décisif aux départements, qui conservent néanmoins la maîtrise d'ouvrage.

Au titre des infrastructures THD, il est nécessaire d'inscrire un volume d'AP de 18 M€ pour boucler le financement prévu dans le cadre du déploiement THD phase 1 (engagement à hauteur de 50 M€ dont 32 M€ déjà engagés), les CP seront à inscrire sur les années 2019 à 2021 (20%-30%-50%).

La Région complète ses interventions par un appui aux zones AMII (appel à manifestation d'intérêt d'investissements) et futures zones AMEL (appel à manifestation d'engagement local) afin de finaliser un cadre conventionnel des zones d'investissements privés, ce qui permettra de garantir la cohérence des réseaux publics et privés dans les zones urbaines et rurales.

Par ailleurs, en 2019, 750 000 € d'AP sont inscrites pour les raccordements entreprises et la téléphonie mobile.

Programme 5605AA – Réseau radio régional (RCube) – THD Radio

Pour 2019, 2 000 000 € d'AP sont prévues.

La modernisation et l'exploitation du réseau RCube THD seront poursuivies en 2019. Après la mise en place d'un réseau de collecte en fibres optiques ou « backbone » ayant permis une amélioration de la qualité de service, la Région va récupérer les droits et obligations de la communauté d'agglomération du Grand Besançon sur la dorsale THD Franche-Comté, réseau de fibres optiques permettant de relier la Bourgogne-Franche-Comté à Lyon et Strasbourg.

Ce faisant, le Réseau RCube THD va poursuivre son déploiement sur les trois départements de Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne) mais également sur d'autres des territoires ruraux qui seront desservis en très haut débit radio (Haute-Saône). L'objectif est d'accélérer le très haut débit dans les zones rurales, soit 350 000 locaux en Bourgogne-Franche-Comté, qui ne disposeront pas de 30 Mbps d'ici 2022.

Programme 5607AA – Rcube BFC

Pour 2019 l'AE sera de 1 200 000 €.

Le budget d'exploitation 2019 du Réseau radio régional RCube THD augmente afin de prendre en compte l'intégration de la dorsale Franche-Comté et l'extension en Haute Saône. Il intègre les coûts d'exploitation, de gestion, du marché maintenance, la redevance ARCEP pour la Boucle locale radio (BLR) ainsi que toute

autre licence nécessaire au fonctionnement du réseau, le règlement des frais d'approvisionnement en énergie et les redevances liées aux conventions d'occupation du domaine public.

En 2019, s'intègre donc à ce budget d'exploitation le coût d'exploitation de la dorsale, ce qui nécessite une augmentation d'AE de 100 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement seront compensées par des recettes en augmentation liées au passage en très haut débit du réseau RCube THD et à l'arrivée de nouveaux services avec la dorsale optique (Lyon-Strasbourg-Paris) qui sera reprise en exploitation dans le nouveau marché public mis en place début 2019.

D'autres projets seront également mis en place comme un GFU (groupe fermé d'utilisateurs) télécoms afin de relier l'ensemble des sites de la région (établissements, lycées,...) avec le réseau de collecte du réseau RCube THD.

Programmes 1999P061 – Equipements et services liés aux TIC, 5600CPB – NTC CPER 2015-2020, 5602 PP – Clonys, 5603AA – Haut débit et très haut débit

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Relever le défi de la révolution numérique	5	56	1999P061	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication		4 367 368,36	45 000,00	70 524,85
	5	56	5001AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	5	56	5600AA	NTC	10 000 000,00	3 453 273,26	400 000,00	321 833,97
	5	56	5600CPB	NTC 2015-2020				14 533,65
	5	56	5600CPEP	NTC CPER 2007-2013				
	5	56	5602PP	CLONYS				230 644,30
	5	56	5603AA	Haut débit et très haut débit		19 500,00		
	5	56	5603PP	Haut débit et très haut débit	18 750 000,00	675 000,00		
	5	56	5604PP	WI MAX				791,98
	5	56	5605AA	Réseau radio régional - R3	2 000 000,00	4 083 849,34		
	5	56	5607AA	R Cube BFC			1 200 000,00	1 000 277,45
Sous total sous fonction 56					30 750 000,00	12 598 990,96	1 646 000,00	1 639 606,20
TOTAL - Relever le défi de la révolution numérique					30 750 000,00	12 598 990,96	1 646 000,00	1 639 606,20

5) Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université

I. PRIORITES

La politique volontariste d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) s'inscrit dans les priorités déterminées par le schéma régional d'ESRI adopté en 2015, en cours d'actualisation. Cette politique est mise en œuvre en concertation avec la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne-Franche-Comté » (COMUE UBFC) et ses membres, l'Etat (les recteurs, le DRRT), et les principaux autres acteurs de l'ESRI régional (CROUS, Pavillon des Sciences BFC, SAYENS, pôles de compétitivité, ...). La COMUE UBFC, située au cœur de la politique territoriale de site, est un partenaire essentiel pour mener à bien la stratégie régionale qui porte l'ambition d'un développement équilibré des 13 sites géographiques universitaires. Il s'agira notamment de :

- pousser la recherche vers une plus grande visibilité au plan européen et international ;
- renforcer l'attractivité et l'excellence de l'offre de formation supérieure et encourager la réussite des études et la qualité de vie des étudiants ;
- sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, aux grands enjeux de la science, au potentiel des filières scientifiques supérieures en termes d'insertion professionnelle, ainsi qu'aux atouts présents en région ;
- renforcer les sites territorialisés de proximité afin d'encourager la coopération entre les pôles urbains de l'arc métropolitain conformément à la trajectoire du SRADETT ;
- déterminer une trajectoire de gouvernance susceptible de permettre à la Région d'exercer son chef de filât en matière d'ESRI.

Le SRESRI 2018-2021 repose à la fois sur une mise à jour du diagnostic régional en matière d'ESRI réalisé en 2015 et sur une étude comparative au plan suprarégional (national, européen et international) qui inclut le périmètre transfrontalier. Il a vocation à s'articuler avec l'ensemble des autres schémas régionaux liés à l'enseignement supérieur ou à l'innovation, notamment le contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII). Il s'inscrira par ailleurs en adéquation avec les outils programmatiques existants (PO FEDER, SRI-SI, CPER, ...). Au plan opérationnel, le nouveau schéma prendra appui sur les règlements d'intervention en vigueur.

Il est à souligner que les premières opérations retenues dans les contrats territoriaux et suffisamment avancées seront accompagnées.

Recherche

L'objectif principal est l'accompagnement de la recherche publique vers l'excellence, allié à un soutien à l'émergence et au transfert de technologie et de connaissance au bénéfice de la création et du développement d'activités innovantes sur le territoire. Pour ce qui concerne la recherche, la déclinaison se fera au travers des règlements d'intervention votés à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté lors de l'assemblée plénière du 17 novembre 2017. Tout comme en 2018, la politique de recherche prendra la forme de 7 appels à projets (AAP) :

- 1) l'AAP Excellence : projets du programme d'investissement d'avenir (PIA), dont l'I-SITE porté par la COMUE UBFC, et chercheurs/équipes lauréats de distinctions prestigieuses ;
- 2) l'AAP Emergence : projets pluridisciplinaires ambitieux et structurants ayant vocation à émerger au titre de l'excellence ;
- 3) l'AAP Amorçage : projets plus petits en lien avec des problématiques du territoire ou d'autres politiques de la collectivité (agriculture/forêt/bois, environnement, hydrogène, aménagement du

territoire...) et projets en phase de démarrage notamment en sciences humaines et sociales ou en santé ;

- 4) l'AAP Colloques : organisation sur notre territoire de conférences internationales ;
- 5) l'AAP ANER (accueil de nouvelles équipes de recherche) : installation sur notre territoire de nouveaux chercheurs ou de nouvelles équipes de recherche ;
- 6) l'AAP Plateformes : équipements de recherche structurants et mutualisés afin de renforcer la qualité de la recherche mais également les partenariats avec les entreprises de la région, notamment les PME ;
- 7) l'AAP Mobilité : mobilité entrante ou sortante de jeunes chercheurs ou chercheurs plus confirmés afin de soutenir les collaborations et la mise en place de réseaux de recherche ou l'excellence.

Le travail de convergence lié à la recherche et à l'innovation sera terminé début 2019 avec le vote du règlement d'intervention régional dédié à la valorisation de la recherche publique. Il prendra appui sur l'étude réalisée entre 2017 et 2018 à l'initiative de la Région en partenariat avec l'Etat, qui a notamment débouché sur le constat d'une articulation à améliorer entre les laboratoires et les acteurs du transfert d'une part et les pôles de compétitivité et entreprises d'autre part. Une part large sera par ailleurs donnée à l'entrepreneuriat des jeunes chercheurs, dans l'optique d'une meilleure captation des innovations issues de la recherche publique par la sphère privée.

Enseignement supérieur

La Région soutient le développement et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur l'ensemble des 13 campus universitaires, en étroite relation avec l'ensemble des établissements, en particulier la COMUE UBFC. Pour l'essentiel du budget, cette politique est, d'une part, conduite en finançant des opérations de construction et de rénovation de bâtiments retenues au CPER et dans les contrats de territoire. D'autre part, des actions sont proposées par les établissements au travers de deux appels à projets initiés en 2018 et reconduits en 2019 :

- 1) l'AAP « Equipements pédagogiques et numériques » : modernisation des pratiques pédagogiques et des outils d'enseignement supérieur, dans la mesure où les innovations pédagogiques et numériques représentent des facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, et nécessitant l'utilisation d'outils adaptés et performants ;
- 2) l'AAP « Vie étudiante » : amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants, renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite d'études supérieures, développement des partenariats et soutien à l'attractivité des formations, avec pour objectif de contribuer à la politique de la Région en faveur de l'insertion professionnelle ;
- 3) un 3^{ème} AAP sera étudié en 2019, en vue de soutenir les initiatives étudiantes.

Une attention particulière sera portée aux projets qui pourront renforcer la mutualisation ou la coopération entre établissements, composantes ou pôles universitaires régionaux. Les réponses aux appels à projets formulées par les établissements membres de la COMUE UBFC sont examinées au sein de sa gouvernance qui propose à la Région un avis indicatif qui reflète la cohérence et la concertation entre établissements à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Ces AAP sont également éligibles aux écoles non-membres d'UBFC qui ont conventionné avec la Région (antenne dijonnaise de Sciences Po, écoles des beaux-arts et école supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté) et au CROUS, principal opérateur de la vie étudiante.

La Région accompagne également la COMUE UBFC dans ses missions de structuration régionale de l'ESRI et de promotion de l'offre d'enseignement et de recherche au plan national, européen et international. Elle aide en outre à l'ouverture sociale des établissements universitaires régionaux et à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Elle facilite par ailleurs la structuration des coopérations universitaires tant régionales qu'au-delà, à l'exemple des relations dans l'Arc Jurassien Franco-Suisse, de même que la création de liens avec les milieux socio-économiques. Elle soutient également l'ancrage, dans le paysage régional de l'ESRI, de l'antenne dijonnaise de Sciences Po.

En outre, la Région poursuit son soutien volontariste en faveur de la jeunesse, qu'elle soit diplômée ou non (étudiants, apprentis, lycéens, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi), en permettant à près de 2 300 jeunes de réaliser une mobilité internationale. Les dispositifs mis en œuvre visent à favoriser leur insertion professionnelle par l'acquisition de nouvelles compétences (linguistiques, sociales et professionnelles) et par l'ouverture intellectuelle et culturelle induite par une mobilité à l'étranger.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Recherche

Programme 9220AA – Développement de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme intègre les modalités du règlement d'intervention voté en novembre 2017, qui se déclinent sous la forme de 7 appels à projets : excellence, émergence (projets structurants et en amorçage), colloques, plateformes, mobilités entrantes et sortantes, et accompagnement de nouvelles équipes de recherche.

Il consiste à accompagner à la fois l'excellence sur la base de critères nationaux, européens et internationaux, et l'émergence de nouvelles thématiques à fort potentiel d'impact pour la société et le milieu industriel, en particulier les PME. Il s'agit également de soutenir les projets retenus au titre du programme investissements d'avenir (en particulier I-SITE), du CPER 2015-2020, et les orientations présentes dans les PO FEDER 2014-2020 de Bourgogne et Franche-Comté. Il concerne la COMUE UBFC et ses établissements membres, les établissements de santé, ainsi que les organismes de recherche implantés en Bourgogne-Franche-Comté (Inra, CNRS, Inserm, CEA). Au plan opératoire et par comparaison avec 2018, le lancement des AAP a été avancé, ce qui permettra :

- une communication accrue entre la Région et les établissements et organismes bénéficiaires tout au long du processus ;
- une collaboration accentuée avec le service FEDER régional, visant à mobiliser de manière optimale le PO FEDER Bourgogne, pour les dossiers déposés.

La Région affectera en outre les crédits nécessaires à l'acquisition d'un appareil d'IRM destiné au centre anticancer G.F. Leclerc, tel que prévu dans le contrat de Métropole de Dijon.

Programme 9221AA – Valorisation de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme consistera en 2019 à mettre en œuvre les modalités d'intervention qui découleront du nouveau règlement d'intervention destiné à la valorisation des résultats de la recherche publique, avec un vote prévu en début d'année. Un accent particulier sera mis notamment sur les actions suivantes :

- l'entrepreneuriat des jeunes chercheurs ;
- les projets issus de la recherche publique de l'incubateur régional DECA-BFC, ou encore les projets en maturation et prématuration, les projets des pôles de compétitivité ;
- les projets collaboratifs entre laboratoires et entreprises ;
- le soutien aux plateformes technologiques en interface avec des entreprises.

Les orientations de ce programme s'appuient sur les priorités des stratégies régionales de spécialisation intelligente de Bourgogne et Franche-Comté, en cohérence avec les PO FEDER 2015-2020 respectifs.

Par ailleurs, le budget alloué à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) a été transféré du programme 9220 vers le programme 9221. La raison en est que la sensibilisation du grand public aux enjeux de la science et aux potentiels en termes d'insertion professionnelle et d'impact tant pour la société que pour la sphère industrielle, relève de la politique régionale de valorisation. La CSTI est une compétence aujourd'hui dévolue aux Régions. Ainsi, la Région poursuivra son rôle de coordonnateur des initiatives

territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, notamment auprès des publics jeunes. Parmi les actions marquantes en 2019, on peut citer la ré-édition de la brochure semestrielle « L'effet Pasteur Bourgogne-Franche-Comté ». Ce projet-phare consiste à promouvoir, auprès d'un large public sur l'ensemble du territoire, des projets labellisés CSTI initiés par les acteurs locaux. D'autres actions seront soutenues au fil de l'eau, telles l'organisation de rencontres entre les principaux acteurs régionaux (chercheurs, acteurs de la CSTI, collectivités et autres institutions, ...) et à accompagner un certain nombre de projets, évènements d'envergure régionale portés par ceux-ci.

Programmes 2008P011 – Partenariats et vie étudiante, 1999P016 – Développement de la recherche universitaire, 1999P036 – Transfert de technologie – Innovation, 9201AA – Recherche et compétitivité, 9201PP – Recherche et compétitivité, 9205AA – Transfert de technologie et innovation, 9205CPB – Transfert de technologie et innovation CPER 2015-2020, 92100AA – Coopération inter-régionale et internationale, 9215AA – Promotion et communication

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Constructions universitaires

Programme 2320AA – Enseignement supérieur (soutien à l'investissement)

Ce programme est en forte évolution au plan budgétaire, du fait d'un pic d'activité lié au CPER 2015-2020. A ce titre, il est prévu de financer les nouvelles opérations suivantes : la réhabilitation du campus de la Bouloie à Besançon, le learning Center de l'Université de Bourgogne, la réhabilitation de la résidence étudiante Mansart à Dijon, un volet de l'opération Eco-Campus (hors bâtiment Energie) à Belfort, la restructuration de l'ESIREM à Dijon, l'aménagement du laboratoire de métrologie à Cluny, ainsi que l'opération Après Temis sur le campus de la Bouloie à Besançon.

2 opérations déjà engagées seront en outre soutenues au titre du contrat de métropole de Dijon et du contrat de développement métropolitain du Grand Besançon : la 1^{ère} tranche du projet ESEO (grande école d'ingénieurs en informatique et en électronique à Angers, Paris et Dijon) et ESTP (école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie de Cachan à Dijon), ainsi que l'installation du siège régional du CROUS à Besançon.

Programme 2330AA – Ecocampus

Il s'agit d'un nouveau programme créé spécifiquement pour la réalisation de l'opération. Les inscriptions budgétaires sont destinées à couvrir, d'une part, la réalisation de l'opération de travaux à proprement parler et, d'autre part, la rémunération du mandataire qui sera chargé de la gestion et du suivi de son exécution.

Le projet Ecocampus

Un schéma directeur de l'immobilier universitaire pour l'ensemble de l'agglomération belfortaine a été réalisé, à l'initiative de l'IUT, et vise à concentrer sur trois sites (en les spécialisant) les activités d'enseignement supérieur et de recherche publique aujourd'hui dispersées sur sept lieux différents dans la Ville de Belfort : sciences et techniques sur le site Techn'hom, Education et sciences sociales sur le site Marc Bloch, Administration-droit-commerce sur le site de l'Espérance.

Le projet de « bâtiment énergie » s'inscrit dans un ensemble de besoins plus vaste consistant également à réhabiliter et réorganiser l'ensemble du site de l'IUT, opérer une rénovation lourde des bâtiments de l'UTBM et assurer les redéploiements et travaux nécessaires à la spécialisation des deux autres sites.

Il s'agit ainsi de la construction d'un bâtiment, situé sur le site de l'IUT de Belfort à proximité du Techn'hom, dédié à des activités d'enseignement, de recherche et de valorisation dans les domaines de l'énergie thermique et électrique, des énergies renouvelables et de la construction durable. La première phase de l'opération porte sur une surface de 5 660 m².

Une autorisation de programme est proposée au vote du budget 2019 afin de permettre le lancement des études préalables pour la réalisation de ces travaux, la rémunération du mandataire ou du prestataire maître d'ouvrage ainsi que le recrutement des équipes de conception.

Programmes 2006P008 – Bâtiments universitaires, 2301AA – Construction et aménagement des établissements, 2301CPB – Construction et aménagement des établissements CPER 2015-2020

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Equipements pédagogiques et numériques

Programme 2320AA – Enseignement supérieur (soutien à l'investissement)

Ce programme s'inscrit dans la poursuite de 2018. Concernant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur régionaux et leurs composantes réparties sur le territoire, il vise à accroître l'attractivité et la performance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et à améliorer la réussite des études. Il permet en outre aux établissements de s'adapter aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement les plus récentes. Au travers de ce dispositif, les étudiants ont accès à des outils modernes, facilitant notamment le travail collectif et la préparation à l'insertion professionnelle.

Programme 2301AA – Construction et aménagement des établissements

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Partenariats, attractivité et vie étudiante

Programme 2320AA – Enseignement supérieur (soutien au fonctionnement)

Au titre de ce programme, diverses mesures déclinées à partir du SRESRI sont proposées aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, prenant notamment appui sur le schéma directeur de la vie étudiante de la COMUE UBFC et sur la convention-cadre avec l'antenne dijonnaise de Sciences Po. L'amélioration des conditions de vie sur tous les campus et de réussite des études, les projets associatifs des étudiants, le renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite des études supérieures (notamment dans les territoires excentrés), le développement des partenariats et le soutien à l'attractivité des formations sont au cœur des dispositifs mis en œuvre au titre de ce programme. Les projets qui pourront favoriser une mutualisation ou une coopération entre établissements, composantes ou pôles universitaires régionaux seront appréciés.

Programme 2315AA – Qualité de la vie étudiante

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Mobilité internationale

Programme 2312AA – Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme, qui s'inscrit dans la poursuite de 2018, regroupe l'ensemble des dispositifs destinés à la mobilité internationale des jeunes bourguigno-franc-comtois, qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis, jeunes diplômés ou jeunes demandeurs d'emploi. Concrètement, cela prend la forme de bourses attribuées individuellement, selon des critères notamment sociaux. Pour certains dispositifs, la Région confie des missions d'accompagnement à des prestataires (CRIJ, ASP, APRECA) et prend en charge les frais d'assurance des stagiaires à l'étranger.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université	9	92	1999P016	Développement de la recherche universitaire		2 493 196,98		2 848 017,15
	9	92	1999P036	Transfert de technologie-innovation				353 454,74
	9	92	2008P011	Partenariats et vie étudiante				56 497,06
	9	92	9201AA	Recherche et compétitivité		1 256 302,49		1 728 141,35
	9	92	9201CPB	Recherche et compétitivité CPER 2015-2020		295 200,00		
	9	92	9201CPER	Recherche et compétitivité				
	9	92	9201PP	Recherche et compétitivité		5 040,00		86 348,49
	9	92	9205AA	Transfert de technologie et innovation		413 323,64		874 773,65
	9	92	9205CPB	Transfert de technologie et innovation				49 930,00
	9	92	9205CPER	Transfert de technologie et innovation				
	9	92	9210AA	Coopération inter-régionale et internationale		53 367,00		166 740,11
	9	92	9215AA	Promotion et communication				25 317,86
	9	92	9220AA	Développement de la recherche	8 330 000,00	2 526 125,50	7 472 000,00	3 047 283,54
9	92	9221AA	Valorisation de la recherche	2 110 000,00	1 875 000,00	2 985 000,00	1 150 580,22	
Sous total sous fonction 92					10 440 000,00	8 917 555,61	10 457 000,00	10 387 084,17
TOTAL - Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université (recherche)					10 440 000,00	8 917 555,61	10 457 000,00	10 387 084,17
Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université	0	04	2000P025	Stages et études à l'étranger				
	0	04	2000P027	Projets et partenariats				
	2	23	2006P008	Bâtiments universitaires		252 800,00		
	2	23	2301AA	Construction- aménagement des établissements		596 371,79		
	2	23	2301CPB	Construction- aménagement des établissements		1 091 003,00		
	2	23	2301CPER	Construction- aménagement des établissements				
	2	23	2305AA	Développement des formations et des structures				
	2	23	2310AA	Coopération et mobilités internationales				
	2	23	2312AA	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté			3 158 000,00	3 074 000,00
	2	23	2315AA	Qualité de la vie étudiante				15 000,00
	2	23	2320AA	Enseignement supérieur	15 637 000,00	6 476 887,00	1 872 000,00	1 600 960,00
2	23	2330AA	Ecocampus	2 160 000,00	310 000,00			
Sous total sous fonction 04								
Sous total sous fonction 23					17 797 000,00	8 727 061,79	5 030 000,00	4 689 960,00
TOTAL - Valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région, soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université (enseignement supérieur)					17 797 000,00	8 727 061,79	5 030 000,00	4 689 960,00

6) Construire le lycée de demain

Le fonctionnement des lycées et la vie scolaire

La Région intervient dans les lycées au titre de ses compétences obligatoires auxquelles s'ajoutent des politiques volontaristes. Les actions financées par la Région, le type d'intervention et la nature des dépenses sont explicités ci-après :

Objet	Bénéficiaires	Type d'intervention	Investissement / Fonctionnement
Dotations de fonctionnement	Lycées publics	Compétence obligatoire	Fonctionnement
Forfait d'externat	Lycées privés sous contrat avec l'EN	Compétence obligatoire	Fonctionnement
Travaux de construction et opérations de maintenance	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement
Equipements pédagogiques, généraux, de restauration et des agents techniques	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement
Maintenance informatique et environnement numérique de travail	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement/ Fonctionnement
Aide à l'investissement	Lycées privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Investissement
Appui aux projets d'établissement : EVEIL (voyages, projets éducatifs...), Echappée littéraire, Echappée musicale, BFC reporter	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Fonctionnement
Tarifification sociale	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Fonctionnement
Démarche écolycée	Lycées publics	Politique volontariste	Investissement
Ressources pédagogiques et premiers équipements professionnels des lycéens	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Fonctionnement

I. PRIORITES

Le calcul des dotations de fonctionnement donne lieu à une limitation des hausses et des baisses à +/- 2% pour atténuer les évolutions, à la suite de deux années d'évolution pouvant aller de - 9 à + 9%.

Le dispositif « gratuité des manuels scolaires » a évolué. Le livre constituant de plus en plus une ressource pédagogique parmi d'autres, la Région a décidé d'attribuer un budget d'autonomie à chaque établissement, leur laissant le choix des ressources. Ce dispositif se veut complémentaire du développement de l'usage de ressources numériques dont le législateur a confié la charge des acquisitions à l'Etat. La Région est très attentive aux impacts que va générer la réforme du lycée dès la rentrée 2019 et n'exclut pas de faire évoluer son dispositif en cours d'année pour mieux répondre aux besoins des usagers : enseignants et élèves.

La tarification sociale a été mise en place, avec un budget de 1 M€. Les familles éligibles ont ressenti l'effet de cette mesure sur la facture d'hébergement ou de restauration du second trimestre. La Région entend renforcer cet effort en faveur du pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires. Une nouvelle tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous, est mise à l'étude dans la perspective de la rentrée 2019. Ce nouveau dispositif s'appuiera sur une grille de tarifs modulée en fonction des ressources des familles, pour un égal accès des lycéens et lycéennes à l'hébergement et à la restauration,

Les établissements disposent d'une offre riche pour développer des actions permettant l'ouverture des lycéens à la culture, la lecture, aux médias (EVEIL, « l'échappée littéraire », « BFC reporter », ...). Cette année scolaire, un nouveau dispositif, « l'échappée musicale », vient compléter cette offre.

La démarche écolycée se déploie dans les lycées volontaires, et notamment une de ses actions forte sur la réduction du gaspillage alimentaire, enjeu de société. Un appel à recrutement de deux services civiques qui appuieront cette thématique est lancé.

Enfin, la Région poursuit ses actions pour équiper les lycées et accompagner la mission « restauration scolaire ». Cette dernière fait l'objet de nombreuses actions visant à garantir la sécurité sanitaire, apporter des conditions optimales de travail pour les agents et promouvoir le recours à des produits de proximité.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

1 - Donner les moyens de fonctionner aux lycées et prendre en charge leur équipement

1.1. Dotation de fonctionnement aux EPLE

Programme 22.50 AA

En vertu de ses compétences, la Région assure :

- le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL),
- une partie du financement du fonctionnement des établissements privés d'enseignement en leur attribuant des forfaits prévus par la loi.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Une fraction est utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques.

Elle est établie pour l'ensemble des établissements publics selon une grille de calcul visant à favoriser la sobriété énergétique des lycées et à mieux prendre en compte la diversité des contrats d'entretien.

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1^{er} novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, les rapports sur le fonctionnement des lycées pour 2019 ont fait l'objet d'une délibération à l'assemblée plénière du 12 octobre 2018.

Le code de l'éducation impose à la Région une participation au fonctionnement (forfaits d'externat « part matériel » et « part personnel ») des lycées privés sous contrats avec l'Education nationale. Le forfait 2019 attribué à chaque établissement sera calculé selon le principe de parité avec les établissements publics.

Programmes 1999P092, 2206AA, 2210AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.2. Prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées

Programme 22.51 AA

La Région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles : la collecte et le traitement des déchets toxiques, les analyses bactériologiques dans les unités de restauration, l'assurance de la flotte de véhicule des lycées pour la première fois harmonisée à partir de 2019.

Programmes 1999P092, 2210AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.3. Equipement des EPLE

Programme 22.53 AA

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions : équipements mobiliers des locaux, renouvellement d'équipements obsolètes, équipements pédagogiques liés à l'évolution des contenus de formation.

Pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics et le cas échéant du CREPS, la Région assure l'équipement matériel et pédagogique des lycées :

- **l'équipement général** est destiné à financer les équipements nécessaires au travail des agents des lycées ainsi que l'acquisition et le renouvellement d'équipements : mobilier (externats, internats, demi-pensions, ateliers), matériels de restauration, équipements d'infirmierie, véhicules...
- **l'équipement pédagogique** permet de compléter et renouveler les équipements des filières d'enseignement général, technologique et professionnel : machines, équipements sportifs, bancs didactiques...

Programmes 1999P048, 1999P054, 2012P019, 2229AA, 2701AA, 2227AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP/AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.4. Aide à l'investissement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

Programme 22.54 AA

Outre le financement du fonctionnement de ces établissements au titre des lois de décentralisation successives, la Région participe également, à titre facultatif, à l'achat d'équipements et aux travaux d'investissement. Ces travaux permettent d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'hygiène, l'efficacité énergétique et, dans une moindre mesure, la fonctionnalité des locaux. L'éco-conditionnalité de la participation régionale sera mise en œuvre à partir de 2019.

Programme 2231AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

1.5. Appui aux écoles de production

Programme 22.52 AA

Les écoles de production sont des écoles techniques privées reconnues par l'Etat. Elles permettent notamment l'insertion professionnelle de jeunes dépourvus de qualification. La Région apporte son appui en fonctionnement et en investissement aux trois écoles implantées dans la région.

2 - Accompagner les projets des établissements en faveur des lycéens

Programme 28.06 AA

La Région soutient les établissements dans la mise en œuvre de projets péripédagogiques dans le cadre du dispositif EVEIL. Il s'agit notamment de projets éducatifs dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, de la solidarité... Le dispositif permet également le financement de voyages à l'étranger.

La Région promeut l'éducation artistique et culturelle des élèves afin de leur permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer et de renforcer leur pratique artistique, et de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels. En partenariat avec l'Agence Livre et Lecture, la Région propose "l'échappée littéraire", ayant pour objectifs de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française, d'encourager la lecture et de développer le sens critique des jeunes. Une autre action développée en partenariat avec le Clemi et la presse locale, « BFC Reporter », contribue à l'éducation aux médias et à l'information et, ainsi, permet aux lycéennes et lycéens d'exercer leur citoyenneté.

Elle conduit également des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par une charte régionale « Ecolycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'expression musicale sera mise en avant cette année scolaire avec la première édition de « l'échappée musicale ».

Programmes 2806AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

3 - Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

Programme 22.52 AA

Au titre de sa politique lycée, la Région intervient plus directement en direction des familles d'une part en fixant les tarifs de restauration hébergement et, d'autre part, en choisissant d'intervenir pour financer les manuels scolaires et les équipements professionnels. Dans les deux cas, les établissements sont en charge de la gestion de proximité. Les décisions sur la tarification n'impliquent le budget régional en dépense qu'à hauteur des aides et compensations versées aux établissements.

- La tarification des services d'hébergement et restauration

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Les tarifs 2019 appliqués dans les lycées correspondent aux tarifs votés en 2018.

Le budget primitif 2019 intègre un système de tarification sociale, constitué d'une aide forfaitaire mise en place au bénéfice des lycéens boursiers. Cette aide a été fixée à 100 € maximum pour un demi-

pensionnaire et à 150 € maximum pour un interne. Elle est versée par subvention aux établissements qui la déduisent des factures émises auprès des familles dans la limite du solde à la charge des familles, après intervention des aides de droit commun (bourses). D'autre part, est mis en place un dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles, destiné à compléter le dispositif général bénéficiant aux seuls boursiers, afin de permettre aux établissements de répondre aux situations des familles les plus délicates, en leur accordant une aide individualisée et adaptée, dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire.

Une réflexion est engagée pour faire évoluer ce dispositif dès la rentrée 2019 afin d'accroître le soutien accordé aux familles. Les modalités retenues pourront prendre en compte de manière plus fine les restes à charge pour des familles, notamment pour les plus modestes. Les conditions de gestion opérationnelles seront prises en compte dans la réflexion, tant au niveau de la collectivité que des EPLE. Une attention particulière sera accordée à l'accès à l'internat dont la fonction d'inclusion sociale est démontrée.

- La gratuité des ressources pédagogiques et l'aide aux premiers équipements professionnels

La gratuité des ressources pédagogiques :

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir, la gratuité des manuels scolaires a été introduite dans l'ensemble des lycées à partir de la rentrée scolaire 2004, portant sur la volonté de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Le mode de gestion repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Pour cette année scolaire, une nouvelle modalité de financement est mise en place. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 € par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques, sans contribution des familles. La réforme des programmes en lycée, annoncée pour la rentrée 2019, rend attentive la Région sur ses conséquences. Il n'est pas à exclure une évolution du dispositif pour répondre au mieux aux différentes attentes des usagers.

Premiers équipements des lycéens - aide à l'équipement professionnel :

Afin de favoriser l'égalité des chances, la Région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide aux premiers équipements. L'aide de la Région permet l'acquisition en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, et également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

- Développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire

Programmes 1999P092, 2245AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Le numérique éducatif

I. PRIORITES

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite « loi Peillon ») a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants.

Les dispositions de cette loi a confié à la Région, aux côtés de l'Etat, une responsabilité essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école.

Dans ce cadre, la Région mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées.

L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.

La Région conduit ses actions dans le dialogue avec les rectorats et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les lycées agricoles.

Elle s'appuie sur la mobilisation coordonnée des différents acteurs, dans le respect des compétences de chacun, pour mettre en place les conditions optimales d'un développement harmonieux et efficace des usages, des ressources, des équipements et des infrastructures.

La stratégie numérique de la Région se traduit par des actions fortes de développement et d'amélioration des conditions d'usage.

Plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés comme clés dans le développement du numérique éducatif : le déploiement du très haut débit (THD) dans les établissements et la mise en œuvre d'une solution harmonisée à l'échelle du territoire des espaces numériques de travail (ENT).

Ces thématiques ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018.

Après la réalisation du raccordement au très haut débit de tous les lycées publics, en 2019 la Région accentuera son développement des outils numériques, avec la mise en place d'un nouvel ENT et le développement de nouveaux projets numériques.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

✓ Fourniture d'accès Internet

Programme 2235AA – Prestation internet

Le raccordement des lycées au THD est une priorité régionale pour favoriser l'implantation du numérique sur l'ensemble du territoire.

Entrée dans sa phase opérationnelle, cette opération est une condition essentielle de succès d'utilisation et de développement des outils numériques.

Les travaux de raccordement dureront jusqu'à fin 2018.

Tous les établissements scolaires situés dans des zones reliées à la fibre seront raccordés et bénéficieront d'une liaison de 60 Mbits/s.

Pour les établissements non éligibles à la fibre, des solutions alternatives sont étudiées et mises en œuvre.

Le budget inscrit en CP permet de prendre en charge les dépenses des liaisons Internet des établissements.

✓ Espace numérique de travail (ENT)

Programme 2234AA – ENT

L'ENT est un équivalent du système d'information de l'établissement offrant aux acteurs de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, enseignants, personnels administratifs) tous les outils numériques qui leur sont nécessaires pour travailler, communiquer, échanger, collaborer et, bien sûr, enseigner et apprendre.

L'ENT se présente également comme une plate-forme d'accès (via des connecteurs sans réauthentification) à des services extérieurs (ou services tiers) tels que : certains services numériques académiques, les services de vie scolaire (emploi du temps, notes et absences généralement fournis par des éditeurs privés), des services de gestion de l'établissement (par exemple un service de paiement en ligne de la restauration), des ressources numériques pédagogiques (manuels numériques, banques de ressources, etc.).

Actuellement, la Région finance deux solutions d'ENT :

- ENOE, pour les lycées francs-comtois,
- Liberscol, pour les lycées bourguignons.

Après une large concertation réalisée cette année avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif, un travail collaboratif a été engagé avec les départements, les deux rectorats et la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt afin de déployer, à l'horizon de la rentrée 2019, un nouvel ENT qui offrira aux communautés éducatives des collèges et lycées, aux élèves et à leurs familles un panel de fonctionnalités en matière de vie scolaire et de pédagogie.

Ce nouvel ENT intégrera un périmètre fonctionnel étendu aux besoins du premier degré.

Un appel d'offre a été lancé fin 2018 en ce sens et ouvert aux collectivités par le biais de la future centrale d'achat régionale. Il permettra de répondre aux besoins des différents usagers et sera un support pour les nouvelles pratiques pédagogiques numériques.

Les inscriptions proposées au budget permettent de financer l'utilisation de Liberscol jusqu'à la fin de l'année scolaire et de conduire le projet de nouvel ENT à la rentrée 2019.

Programme 2237AA – Fonctionnement du numérique éducatif

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- prolongation de la convention avec l'académie de Besançon ayant pour objet de fixer la participation financière de la Région au titre des interventions réalisées par le rectorat qui ne relèvent pas de son champ de compétence,
 - abonnement de licences Microsoft,
 - prestations d'assistance et d'accompagnement,
 - acquisition de petits équipements.
- ✓ **Investissement numérique des lycées**

Programme 2236AA – Investissement numérique dans les lycées

La Région veille à ce que les établissements assurent leurs missions dans les meilleures conditions tout en ciblant les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation.

Pour équiper les lycées, la Région acquiert des matériels qu'elle met à disposition des établissements ou attribue des subventions aux lycées qui procèdent alors à l'acquisition des équipements.

En 2019, le renouvellement du matériel des établissements sera poursuivi. Les dotations en matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, équipements réseaux ...) continueront à être harmonisées avec le déploiement d'équipements numériques adaptés prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme et le cycle de renouvellement général.

Par ailleurs, en complément des actions portées par les autorités académiques, la Région est engagée dans le déploiement et l'intégration de projets innovants au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle s'appuie sur une approche spécifique, lycée par lycée, pour entendre les besoins et tenir compte des spécificités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques.

Le budget 2019 prend en compte les crédits nécessaires à :

- la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- l'évolution des infrastructures réseaux,
- au financement de projets pédagogiques,
- l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,

- l'attribution de subventions aux établissements.

L'investissement dans les lycées

La politique patrimoniale du conseil régional en direction des sites hébergeant des lycées a pour principale ambition d'accueillir toutes les communautés éducatives dans les meilleures conditions en garantissant la sécurité des biens et des personnes, le respect de nombreux enjeux normatifs et réglementaires, et en proposant une amélioration des conditions d'apprentissage et de vie dans les EPLE avec une volonté affirmée d'augmenter la qualité des conditions d'hébergement au sein des internats propriété du conseil régional.

La gestion et l'évolution de ce patrimoine très important se doit également d'être exemplaire en s'inscrivant au tout premier chef dans la poursuite des objectifs et prescriptions que la collectivité régionale impulse sur les territoires : transition énergétique, transition écologique, schéma régional de traitement des déchets, éco-conditionnalité des aides.

Ainsi, le conseil régional entend poursuivre son ambition vis-à-vis des enjeux générés par les ressources patrimoniales dans l'augmentation des exigences réglementaires et des besoins nouveaux des usagers mais aussi dans la nécessité à poursuivre des objectifs de mutualisation et de rationalisation entre EPLE et entre collectivités.

La stratégie d'investissement, centrée sur une vision globale, homogène et partagée des nécessités d'ajustement et d'évolution du patrimoine, s'articule autour de deux grands principes d'intervention que sont les opérations de revalorisation des bâtiments, projets de travaux importants et structurant le territoire durablement, et la mise en œuvre de travaux d'entretien des locaux, parfois délégués aux EPLE.

Les différents programmes budgétaires qui composent le budget 2019 s'articulent autour de ces 2 grandes catégories d'investissements travaux :

- les investissements lourds : réhabilitations lourdes, restructurations/extensions voire reconstructions qui exigent des investigations longues, complexes, débordant largement du cadre de l'établissement d'enseignement concerné, qui se traduisent par un schéma directeur global de l'établissement avant de se concrétiser par une programmation nécessairement pluriannuelle des opérations d'investissement à conduire ;
- les opérations de gros entretien qui nécessitent la plus grande réactivité s'exécutent plus rapidement et méritent la plus grande attention. Elles sont complémentaires aux opérations « lourdes », sont conditionnées par les schémas directeurs dans lesquels elles doivent s'inscrire, tout en répondant aux multiples obligations réglementaires en matière de sécurité des personnes et des biens, d'hygiène, ...

A côté de ces axes majeurs qui structurent la gestion active du patrimoine régional, deux champs d'intervention transversale complètent l'action régionale de manière thématique : l'accessibilité handicapés et la sécurisation des sites (réponse au risque attentat).

I. PRIORITES

Les investissements dans les lycées s'engageront davantage dans une phase opérationnelle avec le lancement des nouvelles opérations de travaux sur l'ensemble du territoire. Pour une plus grande efficacité, la conduite de ces opérations s'appuiera sur tous les différents leviers d'action en matière de gestion de la maîtrise d'ouvrage et sur les outils et processus les plus appropriés.

La loi relative à la transition énergétique et sa déclinaison à l'échelle régionale devant conduire à une réduction des consommations globales du patrimoine régional se déclineront au travers des trois axes principaux : la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. Toutes les opérations de travaux menées sur le territoire répondront à ces objectifs majeurs.

La mise en accessibilité des sites progressera à la fois au travers des opérations de réhabilitation qui vont démarrer et par l'engagement effectif des travaux de l'Ad'AP sur le site de Dijon tandis que l'Ad'AP bisontin se poursuivra dans un objectif commun renouvelé d'accessibilité raisonnée et partagée.

La sécurisation des établissements sera poursuivie. La phase de déploiement des alarmes de confinement dans l'ensemble des établissements de Bourgogne-Franche-Comté est globalement terminée fin 2018. A partir de début 2019, seront engagés progressivement des études et des travaux au profit des 46 établissements déclarés prioritaires, en coordination avec les autorités préfectorales et académiques, et pour lesquels des mesures particulières devront être réalisées.

La poursuite du processus des dispositifs régionaux d'appui aux établissements, avec la dotation de réparations courantes du propriétaire (RCP), sera complétée par de nouvelles règles communes de délégation de subvention en 2019. Les établissements disposeront ainsi d'un champ d'intervention plus large qui doit conduire à une plus grande efficacité dans la gestion du patrimoine.

La finalisation des marchés de travaux de gros entretien -939 passés à ce jour- lancés en 2017 permettront de faire progresser les réponses apportées sur l'ensemble du territoire.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Investissement

Programmes 2011P030 – Entretien réparation amélioration des locaux, 2221AA – Travaux d'entretien, 2222AA – Sinistres, 2224AA – Frais d'étude technique et maîtrise d'ouvrage, 2225AA – Dommages ouvrages, 2008P010 – Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité, 2223AA et PP – Travaux de rénovation, économies d'énergie, 2013P014 – PPI, 2016P012 – Rémunération mandats lycées

Plusieurs anciens programmes (PPIMS, travaux de rénovation et d'économies d'énergie) sont en voie d'achèvement, de même que d'anciennes opérations d'investissements sur le secteur de la Bourgogne. Ils se traduiront encore par des dépenses en 2019, voire au-delà pour les plus grosses opérations.

Le programme PPI a, quant à lui, vocation à structurer dans l'avenir la politique régionale de modernisation des lycées publics. Tous les lycées et établissements assimilés qui représentent une superficie de l'ordre de 2 500 000 m² sont concernés. La priorisation des opérations s'appuie sur des critères tels que l'accessibilité, la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique mais aussi sur la volonté de proposer des conditions d'hébergement et de restauration satisfaisantes. La programmation doit aussi répondre aux évolutions pédagogiques, aux référentiels des formations dispensées et contribuer à favoriser les usages du numérique à l'aune des enjeux pédagogiques.

Sur ces bases, plusieurs opérations d'envergure pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure ont été identifiées. La transition énergétique innove la programmation des investissements de plusieurs manières, à la fois dans chacune des opérations de restructuration/extension et dans des actions spécifiques.

Ainsi, les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie +, en développant également l'approche E+C- privilégiant notamment la mise en œuvre de matériaux biosourcés. Quelques projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à énergie positive. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, les objectifs minimum sont ceux définis par la démarche BBC réhabilitation, c'est-à-dire atteindre 40% de moins que les consommations de référence. D'ores et déjà, elle supporte plusieurs opérations d'envergure que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire à leur terme ou d'engager.

La rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins (comme la fermeture des sites Beauregard au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains et des sites Bartholdi 1 et 2 au lycée Colomb à Lure, le transfert des ateliers du site Herriot au LPO Paul-Emile Victor à Champagnole, ou encore le rapatriement des ateliers du

site Fourchambault sur le site du lycée Bérégovoy à Nevers) concourt à la réduction sensible des consommations d'énergie.

La Région va engager la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments dont la surface est supérieure à 2 000 m². Ces audits sont indispensables à la programmation des grosses opérations et alimentent les critères de priorisation des opérations du PPI. Ils rentrent également dans le cadre du plan de renouvellement des chaufferies, des régulations et des GTC, dans le plan de maîtrise de la demande d'électricité (MDE). L'élaboration d'un cahier des charges d'uniformisation de ces audits applicables à tous les établissements sera engagée sur l'année 2019 avec des audits « tests » choisis selon l'importance et l'urgence des projets de restructuration prévus au PPI pour continuer, dans les 5 années à venir, sur un rythme d'environ 10 à 15 audits par an. L'estimation de ces audits énergétiques est de 1 200 000 € pour les 5 années à venir.

Enfin, parmi les opérations projetées à court terme, on peut signaler des travaux importants portant sur des chaufferies biomasse. La création de chaufferies biomasses est pertinente, notamment en cas d'absence de réseau de chaleur urbain à proximité ou de vétusté des chaufferies existantes (analyse de la chaufferie bois systématique) lorsque des espaces suffisants sont disponibles.

Les autorisations de programme et crédits de paiement proposés sont directement liés aux calendriers prévisionnels des opérations et doivent permettre leur avancement normal.

Les rémunérations des mandataires (SEM ou SPL) missionnés pour le suivi et l'exécution des opérations s'imputent sur le programme spécifique dédié. Les AP inscrites antérieurement permettent l'engagement des opérations projetées sur tout le territoire de la grande Région.

Les principales opérations en cours sur l'ensemble du territoire régional sont listées ci-dessous. Elles sont à différents stades d'avancement (programme, études, travaux, parfait achèvement).

En Côte-d'Or :

- 21 Beaune LA : réfection des couvertures et toitures terrasses (bâtiments C, I, M, N, S et SC) travaux en cours
- 21 Beaune LA : rénovation du bâtiment B "externat" (clos-couvert, intérieur) travaux en cours
- 21 Beaune LPO Etienne-Jules Marey : schéma directeur suite à l'augmentation des effectifs et schéma d'hébergement des internats des 3 lycées beaunois – Schéma directeur à débiter en 2019
- 21 Beaune LPO Clos Maire : réfection totale des façades des bâtiments A, C, D, E et H avec mise en place d'une isolation par l'extérieur ultérieurement – démarrage des études en 2019
- 21 Châtillon-sur-Seine LPO Désiré Nisard : restructuration, rationalisation et rénovation thermique des bâtiments D et F "internats-logements" et E "externat-logements" travaux en cours / livraison en 2019
- 21 Châtillon-sur-Seine LA La Barotte : reconstruction du restaurant scolaire, aménagement de l'ancienne demi-pension en internat et externat et création d'issues de secours complémentaires dans les internats (bâtiment A) - études en cours
- 21 Dijon LGT Carnot : rénovation des façades et des fenêtres - travaux en cours / livraison en 2020
- 21 Dijon LPO Les Marcs d'Or : amélioration thermique des bâtiments A "restauration-externat-logements" et B "administration-externat"
- 21 Dijon LGT Montchapet : amélioration thermique du bâtiment B (externat) y compris la ventilation et la création d'un ascenseur études en cours
- 21 Dijon LPO Simone Weil : restructuration de l'entrée "livraisons" des cuisines études en cours / travaux en 2019
- 21 Dijon LPO Le Castel : rénovation des bâtiments n° 12 "administration-externat", 14 "externat" – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 21 Dijon LPO Hippolyte Fontaine : restructuration des ateliers "maintenance des automobiles", "carrosserie" et "structures métalliques" (bâtiments F et B) – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 21 Montbard LP Eugène Guillaume : aménagement du bâtiment B "ateliers" pour permettre les enseignements de la filière "chaudronnerie" travaux en cours

- 21 Quétigny LA O. de Serres : Mise en conformité de la zone de production du restaurant scolaire (bâtiment n° 6 – rez-de-chaussée) et remplacement de la plonge et des équipements travaux en cours
- 21 Quétigny LA O. de Serres : Reconstruction du hangar suite à l'incendie de 2018 études en cours
- 21 Semur-en-Auxois LPO Anna Judic : Restructuration des bâtiments E "externat - demi-pension", D "externat - vie scolaire" et C "restaurant pédagogique" travaux en cours / livraison en 2019

Dans le Doubs :

- 25 Baume-les-Dames LP Jouffroy d'Abbans : modernisation de l'internat dont le programme a été validé en 2018, les études débuteront en 2019
- 25 Besançon lycée Louis Pasteur : modernisation des locaux dont les travaux, débutés en 2013, s'échelonneront jusqu'à mi 2019
- 25 Besançon lycée Victor Hugo : construction du service commun de restauration et extension du service d'hébergement des lycées Victor Hugo et Tristan Bernard à Besançon, dont les études seront menées en 2019
- 25 Besançon LPO Jules Haag : modernisation du service de restauration dont les travaux démarreront en 2019
- 25 Besançon lycée Pergaud : modernisation de l'internat filles dont les études se poursuivront en 2019 avec un démarrage de travaux
- 25 Besançon LP Pierre-Adrien Pâris : modernisation du service de restauration et d'hébergement dont le programme devrait être finalisé au cours de l'année 2019,
- 25 Dannemarie LEGTA Granvelle : reconstruction du service de restauration dont les études vont démarrer en 2019
- 25 Montbéliard LPO Germaine Tillion : modernisation du service de restauration et d'hébergement et dont les travaux ont débuté en 2018 et s'achèveront fin 2019
- 25 Montbéliard LGT Cuvier : modernisation de l'hébergement dont la réflexion a débuté en 2018 pour se poursuivre en programmation au cours de l'année 2019
- 25 Morteau LPO Edgar Faure : modernisation et extension des ateliers dont les travaux ont débuté en 2018 et s'échelonneront jusqu'en 2022
- 25 Pontarlier LPO Marmier : augmentation de la capacité du service d'hébergement dont les études seront menées en 2019

Dans le Jura :

- 39 Champagnole LPO Paul Emile Victor : rapatriement des ateliers dont les études débutées en 2018 se poursuivront en 2019 avec un démarrage prévisionnel des travaux pour fin 2019
- 39 Dole LPO Duhamel : modernisation du service de restauration et extension de la capacité d'hébergement dont les travaux débutés en 2018 se poursuivront jusqu'en 2020
- 39 Montmorot LEGTA Faure : modernisation du service d'hébergement dont le programme devrait être finalisé en 2020
- 39 Poligny ENIL BIO : restructuration et extension des locaux dont les études se poursuivront en 2019 avec un démarrage prévisionnel des travaux pour 2019
- 39 Poligny LPO Friant : modernisation des locaux du site des Oratoriens poursuite des études en 2019
- 39 Poligny LPO Friant : transfert du restaurant application Les Vignes, dont les études seront menées en 2019

Dans la Nièvre

- 58 Challuy LA : récupération des eaux pluviales des bâtiments sur tout le site et réfection de l'entrée études en cours
- 58 Challuy LA : création d'un espace pédagogique de vinification et de dégustation programme à finaliser en 2019
- 58 Challuy LA : construction d'une chaufferie biomasse FEDER études en 2019

- 58 Château-Chinon LA du Morvan : rénovation de la pisciculture du site Vermenoux études en 2019 / livraison en 2020
- 58 Château-Chinon LP Mitterrand : restructuration de la cuisine et du restaurant pédagogique (bâtiment B) et rénovation des vestiaires/douches dans bâtiment B1 pour les agents du service de restauration – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 58 Fourchambault LP Pierre Bérégovoy : reconstruction du bâtiment D (externat) suite à l'incendie du 15/05/12 - site Aragon travaux en cours / livraison en 2020
- 58 Fourchambault LP Pierre Bérégovoy : rationalisation des différents sites et restructuration de la filière "automobile" (bâtiments F et F1) - site Nevers – Schéma directeur débuté en 2018 à finaliser en 2019
- 58 Nevers LP Jean Rostand : réfection des locaux à la suite de l'incendie survenu le 11/11/2016 travaux en cours / livraison en 2019

En Haute-Saône :

- 70 Gray LP Fertet : restructuration du bâtiment Boichut dont les travaux démarrés en 2018 se poursuivront jusqu'en 2020
- 70 Lure LPO Colomb : regroupement des activités du lycée dont les études se poursuivront en 2019 pour un démarrage prévisionnel des travaux fin 2019
- 70 Luxeuil LPO Lumière : regroupement des activités sur le site Lumière dont le programme devrait être finalisé dans le courant de l'année 2019
- 70 Vesoul LPO Belin : construction du service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier à Vesoul, dont les études se poursuivront en 2019
- 70 Vesoul LP Luxembourg : accueil bac pro serrurerie dont les travaux seront finalisés en 2019

En Saône-et-Loire :

- 71 Blanzay LP Claudie Haigneré : accompagnement de la fusion des deux lycées et intégration de l'IFSI et aménagement des locaux pour le bac pro ""HPS""- Blanzay Monod – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 71 Chalon-sur-Saône LGT Nicéphore Niepce : implantation de l'IFSI dans les locaux du lycée, réhabilitation de l'internat et restructuration partielle de l'établissement avec réfection des couvertures – travaux en cours / livraison en 2019
- 71 Chalon-sur-Saône LP Camille du Gast : rénovation intérieure des ateliers – travaux en cours / livraison en 2019
- 71 Chalon-sur-Saône LP Thomas Dumorey : réaménagement des bâtiments T et E (ateliers), A (administration) et C (atelier des agents), mise en conformité des systèmes d'aspiration des fumées et des copeaux du bâtiment T et réfection de l'étanchéité des bâtiments T et E – travaux en cours / livraison en 2019
- 71 Charnay-les-Mâcon EREA Claude Brosse : réfection de l'internat "filles" (bâtiment A)
- 71 Charolles LPO Julien Wittmer : restructuration des plateaux d'internat (bâtiment A) - Programme à débiter en 2019
- 71 Cluny LGT La Prat's : relocalisation de la salle des professeurs, de l'intendance et du CDI – travaux en cours / livraison en 2019
- 71 Cluny LGT La Prat's bâtiment B : restauration structurelle et réhabilitation de l'internat et renforcement de la capacité de l'internat et rénovation de ses blocs sanitaires – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 71 Louhans LPO Henri Vincenot : réfection des toitures des bâtiments D "ateliers", E "externat", et H "ateliers", et réfection des façades des bâtiments D et H y compris les menuiseries du bâtiment D études en cours / travaux en 2019
- 71 Louhans LPO Henri Vincenot : aménagement du RDC du bâtiment C faisant liaison avec le bâtiment I pour réaliser une plateforme CAP ATMFC / SEGPA Programme faisabilité en 2019
- 71 Louhans LPO Henri Vincenot : création d'une cage d'ascenseur entre les bâtiments B et C et d'un hall d'accueil Programme en cours / travaux en 2020
- 71 Mâcon LGT Lamartine : création de vestiaires, du local de convivialité destiné aux ATTEE et réaménagement de la zone de stockage en restauration travaux en 2019 / livraison en 2020

- 71 Mâcon LP Alexandre Dumaine : restructuration des bâtiments B "restauration", I "internat garçons", J "internat filles et L "logements" Schéma directeur en cours
- 71 Mâcon LPO René Cassin : restructuration des ateliers (dernière phase) et construction d'un atelier "charpente" travaux en cours / livraison en 2019
- 71 Montceau-les-Mines LGT Henri Parriat : aménagement du plateau technique dans le cadre de la réforme de la voie technologique STI2D, de l'ouverture des 2^{ème} et 3^{ème} années "CPGE" et du BTS "hygiène-propreté-environnement" (bâtiment n° 9 "ateliers") travaux en 2019
- 71 Montceau-les-Mines LGT Henri Parriat : construction d'un bâtiment "atelier" pour les agents avec démolition du bâtiment n° 17, et réfection complète du bâtiment n° 11 "externat" Programme validé en 2018 / études en 2019

Dans l'Yonne :

- 89 Auxerre LEG Jacques Amyot : rénovation des façades et fenêtres des bâtiments B "administration-externat-logements", H "externat-internat-logements", I "internat", J "externat-internat-infirmerie" et F "externat-restauration-internat", ainsi que du portail de la cour d'honneur et de la galerie (01) travaux en 2019
- 89 Auxerre Divers lycées : schéma directeur des services d'hébergement en cours
- 89 Avallon LPO Parc des Chaumes : restructuration de la demi-pension – programme à finaliser en 2019
- 89 Joigny EREA Jules Verne : amélioration thermique des bâtiments E "externat", F "internat-externat" et G "internat-logements-infirmerie" et H "logements" et réfection des couvertures et étanchéité du bâtiment F "internat-externat" – programme validé en 2018 / démarrage des études en 2019
- 89 Sens LGT Catherine et Raymond Janot : restructuration du service de restauration, réfection des installations électriques et des sanitaires des logements y compris le clos-couvert du bâtiment n° 14 (logements), et amélioration thermique des bâtiments n° 1 "administration-logements", 2 "externat", 3 "atelier-externat" et 5 "loge-logements" travaux en cours / livraison en 2019
- 89 Venoy LA : construction d'une nouvelle stabulation avec salle de traite travaux en cours / livraison en 2019

Dans le Territoire de Belfort :

- 90 Belfort LG Raoul Follereau : modernisation du service de restauration et augmentation de la capacité d'hébergement dans le cadre de la mutualisation de l'hébergement belfortain sur le site de Follereau dont le programme devrait être finalisé en 2019
- 90 Belfort LGT Condorcet : modernisation externat-administration - le programme sera finalisé en fin d'année 2018 et les études vont démarrer en 2019

Plusieurs opérations ont été réceptionnées et les locaux mis en service au cours de l'année 2018 :

- 21 Beaune LA : aménagement de l'ex-demi-pension en foyer
- 21 Beaune LPO Clos Maire : restructuration des salles scientifiques des bâtiments A (externat) et B (externat-loge-logement)
- 21 Beaune EREA Alain Fournier : construction d'un bâtiment "logements de fonction" BEPOS
- 21 Beaune LA : construction d'une nouvelle cuverie
- 21 Beaune LA : rénovation du bâtiment B "externat" (clos-couvert, intérieur)
- 21 Chenôve LP Antoine : aménagement d'un plateau d'internat, création d'un désenfumage dans l'internat et réfection de la toiture terrasse du bâtiment E
- 21 Dijon LGT Montchapet : création d'un local de stockage pour le matériel "espaces verts"
- 21 Dijon LPO Les Marcs d'Or : rénovation de l'atelier « taille de pierre » (bâtiments n° 5 et 6)
- 21 Quetigny LA O. de Serres : travaux de mise en conformité de la zone de production du restaurant scolaire (bâtiment n° 6 – rez-de-chaussée) et remplacement de la plonge et des équipements
- 58 Château-Chinon LA du Morvan : rénovation des 2 piscicultures (Corancy uniquement)

- 58 Decize LPO Maurice Genevoix : mise en conformité incendie des bâtiments B "restauration", H "externat" et I "ateliers" et réorganisation de locaux au bâtiment H (sanitaires des élèves et espace chef de travaux)
- 58 Nevers LP Jean Rostand : aménagement de vestiaires sanitaires, création d'un bureau pour le service "entretien", aménagement d'un plateau technique pour le bac pro "H.P.S." et mise en conformité incendie (bâtiment n° 2)
- 71 Chalon-sur-Saône LP Camille du Gast : restructuration de l'internat
- 71 Charolles LPO Julien Wittmer : construction d'un gymnase
- 71 Cluny LGT La Prat's : relocalisation de la salle des professeurs, de l'intendance et du CDI
- 71 Le Creusot LPO Léon Blum : restructuration globale du lycée
- 71 Macon LPO René Cassin : restructuration des ateliers (dernière phase) et construction d'un atelier "charpente"
- 71 Chalon-sur-Saône LP Thomas Dumorey : réaménagement des bâtiments T et E (ateliers), A (administration) et C (atelier des agents), mise en conformité des systèmes d'aspiration des fumées et des copeaux du bâtiment T et réfection de l'étanchéité des bâtiments T et E
- 71 Chalon-sur-Saône LP Camille du Gast : rénovation intérieure des ateliers
- 71 Paray-le-Monial LP Astier : aménagement des locaux pour l'accueil de l'IFSI
- 89 Auxerre LPO Jean-Joseph Fourier : rénovation des salles de sciences du bâtiment n° 1 (administration-externat-logements)
- 89 Sens LGT Catherine et Raymond Janot : rationalisation des locaux des agents de maintenance et des locaux de stockage de matériaux
- 90 Valdoie LEGTA Quelet : création d'une zone de stockage des matériaux de chantier et des déchets organiques - achevés fin 2018

Programme 2250PP – Grosses réparations dans les lycées

La Région doit assumer au quotidien tous les droits et obligations du propriétaire sur les quelque 2 500 000 m² des 130 lycées publics, conformément aux lois de décentralisation de 1983 et 2004. A ce titre, elle doit notamment assurer les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des immeubles de formation dont elle est propriétaire ou qui lui ont été mis à disposition.

La Région a décidé de gérer en direct les travaux de gros entretien portant sur des opérations qui ne sont pas considérées comme des restructurations lourdes de bâtiment ou qui ne génèrent pas de changements d'affectation des locaux ou de modifications pédagogiques importantes. Plus précisément, les travaux de gros entretien portent principalement sur la rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative, notamment (liste non exhaustive) :

- rénovation de charpente et de couverture,
- rénovation de systèmes d'étanchéité de toiture-terrasse,
- remplacement de menuiseries extérieures,
- ravalement de façades,
- mise en conformité incendie des établissements recevant du public,
- mise en conformité des installations de détection incendie,
- rénovation et mise en conformité électrique des installations,
- rénovation de réseaux courant faible dont Voix Données Images, alarmes, télésurveillance,
- sécurisation de site (alarme - clôtures - gestion des flux - installation de vidéosurveillance),
- traitement des locaux dont les mesures de radon sont supérieures aux normes en vigueur,
- mise en conformité, rénovation, installation d'ascenseurs, de monte-charges, de monte-personnes,
- rénovation des réseaux de distribution ECS,
- rénovation de chaufferie et réseau de chauffage,
- renforcement d'éléments de structure béton, bois, acier avec reprises en sous-œuvre,
- rénovation de réseaux enterrés de toute nature compris voirie et espaces verts,
- rénovation intérieure de locaux (sols, murs, plafond, menuiserie, agencement),
- rénovation de cuisines collectives,
- mise aux normes des ascenseurs et autres monte-charges...

Depuis le vote du BP 2017, la Région a regroupé sur une même enveloppe spécifique d'investissement dénommée « grosses réparations et entretien adaptation de locaux » (GREAL) toutes les interventions dans les établissements consacrées à des travaux de gros entretien sur l'ensemble du territoire.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme budgétaire concourent également à la réduction des consommations énergétiques. Les prestations réalisées intègrent, dès que c'est possible, la recherche d'une performance énergétique optimale : isolation sous toiture, remplacement de menuiseries, réfection de réseaux.

Le raccordement des bâtiments des lycées aux réseaux de chaleur vertueux est financé sur l'enveloppe GREAL.

Depuis quelques années, la majorité des interventions dans les lycées, dans le cadre des travaux de gros entretien, répond à des impératifs réglementaires (sécurité incendie, risque radon, enlèvement des détecteurs ioniques, mise en conformité ascenseur, hygiène sanitaire, code du travail, ...). La mise en œuvre d'une maintenance préventive des bâtiments reste néanmoins un objectif à terme.

Le recensement des besoins d'intervention de gros entretien dans les EPLE est un travail quotidien en collaboration avec les établissements, complété par l'approche technique des services de la collectivité. Un travail d'analyse est effectué pour classer, par ordre d'urgence et de priorité, les actions curatives et correctives à entreprendre. Ces éléments permettent chaque année d'actualiser la programmation pluriannuelle d'interventions et de prioriser les besoins avérés de maintien en état de fonctionnement des bâtiments et des installations des EPLE.

Pour réaliser les études de conception et suivre les travaux, la Région est assistée de groupements de bureaux d'études qui possèdent des compétences spécifiques (économie, structure, électricité, thermique, cuisine, ascenseur, ...). Pour désigner les bureaux d'études, le territoire régional a été découpé en 8 aires départementales. Pour réaliser les travaux de gros entretien, la Région a découpé le territoire régional en 17 secteurs et a lancé, courant 2017, un appel d'offre décomposé en 18 lots techniques par secteur afin de mettre en place des accords-cadres avec des marchés subséquents. Ce sont ainsi près de 400 lots et 939 marchés qui ont été pourvus entre 2017 et 2018 par des entreprises de bâtiments et des travaux publics. L'ensemble des marchés (près de 1 200 au total) sera notifié début 2019.

Ce découpage, ce référencement d'entreprises, la mise en place de mécanismes spécifiques en fonction de différents seuils (montant des travaux concernés) pour les marchés subséquents avec soit une entreprise mono attributaire, soit des entreprises multi attributaires, entend répondre plus efficacement aux attentes de la collectivité et des EPLE tout en observant une démarche d'achat efficiente.

Un premier bilan sera conduit au terme de la première année de plein fonctionnement de gestion afin de proposer d'éventuels ajustements à ce processus récemment opérationnel.

En complément de cette gestion directe des travaux de gros entretien, la Région accorde également des subventions aux EPLE pour divers travaux qui ne nécessitent pas une expertise technique et que le lycée peut gérer seul, avec un appui toujours disponible des chargés d'établissement et de maintenance de la collectivité.

L'année 2019 permettra d'uniformiser le règlement d'intervention de la collectivité en matière de travaux et particulièrement les modalités d'attribution et de gestion des subventions dans l'objectif de mobiliser au maximum tous les leviers d'intervention de la Région.

Pour aller dans ce sens, il est proposé, dès l'adoption du budget, de prévoir des dispositions permettant l'homogénéisation des procédures.

Programmes 2011P030 – Entretien, rénovation et aménagement des locaux (ERAL), 2223AA – Travaux rénovation et économie d'énergie, 2221AA – Travaux entretien, 2232AA – Subventions lycées publics

Les opérations réalisées sur ces programmes sont en voie d'achèvement et les programmes supports vont s'éteindre progressivement. L'abondement d'AP proposé sur ERAL est destiné à couvrir les soldes éventuels des opérations.

Programmes 2219PP et 2252PP Ad'AP – Accessibilité BFC

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé de nouvelles modalités de la mise en accessibilité des sites et a introduit la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés de s'engager sur une intention de travaux échelonnés sur 9 ans maximum. Ainsi, les deux anciennes Régions ont validé, en 2015, chacune leur agenda d'accessibilité programmée pour le patrimoine des établissements publics locaux d'enseignement et des centres de formation dont la Région est propriétaire ou dont elle a les droits et obligations du propriétaire. Cet engagement doit permettre la mise en accessibilité des sites d'ici fin 2024.

Sur le secteur franc-comtois, en 2018, 8 établissements seront traités ; les lycées Xavier Marmier à Pontarlier, Ledoux à Besançon, Friant à Poligny, Lumière à Luxeuil, Les Haberges à Vesoul, Armand Peugeot à Valentigney, Gustave Courbet à Belfort et Aragon à Héricourt seront donc en conformité avec la réglementation et sont accessibles tout handicap. La mise en accessibilité se poursuivra en 2019 sur 18 établissements à des stades divers (études en cours ou travaux en cours ou à débiter en 2019).

Sur le secteur bourguignon, les études se terminent fin 2018 pour la réalisation des phases 1 et 2 prévues dans l'Ad'AP. Cela concerne la mise en conformité des cheminements extérieurs (revêtements, éclairage, stationnement, rampe, portes, ...) et les circulations verticales (hors ascenseurs). Les travaux débiteront au cours du 1^{er} semestre 2019 et s'échelonneront jusqu'à fin 2020 avec un démarrage des travaux sur 16 sites donnés prioritaires. Les sites intégrés dans des cités scolaires, ou contenant des monuments classés au titre des monuments historiques, nécessitent un approfondissement des études et des modalités d'interventions spécifiques. Ils ne seront donc pas concernés par les premiers travaux des phases 1 et 2.

Les mises aux normes d'accessibilité sont également systématiquement intégrées dans les travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

Enfin, compte tenu de la dérive constatée des coûts de mise en accessibilité des bâtiments accueillant les lycéens cumulée aux difficultés techniques récurrentes rencontrées pour satisfaire aux exigences d'une mise en accessibilité conforme à la réglementation, il sera étudié, à partir de 2019, de nouvelles modalités de mise en accessibilité des sites, pouvant se traduire parfois par des dérogations à une approche d'accessibilité totale pour privilégier une accessibilité raisonnée dont les principes seront posés début 2019.

Programme 2251PP – Sécurisation des lycées

Les événements des dernières années et le contexte toujours présent de menace terroriste conduisent la Région à poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions « sûreté » en faveur des lycées qui a été présenté lors de l'assemblée plénière du 14 octobre 2016.

En application de la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions à la suite des attentats du 13 novembre 2015, la Région a pris l'engagement d'accompagner les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale.

Pour constituer une base de données de l'état des lieux de chaque établissement et des besoins potentiels en termes de sécurité, il a été adressé une circulaire à tous les lycées leur demandant notamment de fournir à la Région leur diagnostic de sûreté et leur plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, mis à jour du risque attentat. Ces deux documents sont primordiaux pour aider la collectivité régionale à mettre en œuvre les travaux nécessaires à la sécurisation des sites.

En 2017, la Région a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des lycées de la région pour connaître précisément les installations existantes sur les moyens d'alertes (sonneries spécifiques ou utilisation de celle de fin de cours, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs, ...). L'objectif de cette connaissance était de permettre à la collectivité de définir la solution technique de mise en alarme la plus pertinente au vu de l'environnement de l'établissement. Ainsi, la collectivité a mis progressivement, dans tous les lycées, des alarmes de confinement répondant aux objectifs fixés par les référents « sûreté » de

l'Etat. Cette installation des équipements est globalement terminée pour fin 2018, à l'exception de deux établissements, nécessitant quelques études et travaux complémentaires, début 2019.

Concernant les autres aspects de mise en sûreté d'un site, tels que la pose de clôtures ou de portails, d'installation de visiophone ou interphone, d'éclairage, ou encore le renforcement de la sécurité de menuiseries extérieures, la Région a initié des études, basées sur les diagnostics « sûreté », dans les 46 lycées classés prioritaires par les services de l'Etat (préfecture et rectorat). Ces études se concrétiseront par le démarrage des travaux nécessaires en 2019.

Enfin, en parallèle à la sécurisation des sites, il sera conduit une campagne de délimitation du foncier et de levés topographiques et des réseaux, indispensables pour l'implantation des clôtures prévues en limite foncière (voir ci-après).

Programme 2013P010 – Réparations courantes du propriétaire

L'action de la collectivité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance du patrimoine des lycées ne s'arrête pas aux moyens consacrés en gestion directe par les services. Au contraire, la Région a décidé de mettre en place un ensemble de moyens complémentaires les uns des autres pour permettre des interventions adaptées en fonction des besoins et des compétences à mobiliser.

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une part qui prend en compte l'entretien courant du locataire (notamment les coûts des contrats de maintenance des installations techniques). Les établissements gèrent ainsi directement leurs besoins.

La Région a décidé de poursuivre la dotation spécifique d'investissement pour les réparations courantes du propriétaire (RCP) pour l'ensemble des EPLE de Bourgogne-Franche-Comté. La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène (sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité, rénovation complète de locaux, espaces extérieurs (clôture, portail, éclairage, ...)). Elle permet également aux établissements de faire face rapidement à tout désordre mineur survenant de manière imprévue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMAT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque établissement, mises à jour annuellement, avec l'application, d'un taux au m².

Pour 2019, il est proposé de prendre en compte l'évolution, depuis 2014, de l'index des prix de la construction BT50 Rénovation entretien TCE (correspondant à l'usage de la dotation RCP).

Le dernier index BT50 connu à ce jour permet de fixer une évolution des prix de l'ordre de 1,035 entre 2014 et 2018. Ainsi, le taux appliqué pour la dotation RCP 2019 est fixé à 1,55 € / m².

Il est également proposé la mise en place d'un nouveau critère pour le calcul de la dotation RCP qui prenne en compte la volonté de la collectivité régionale d'améliorer l'état des locaux dédiés à la fonction hébergement.

Ce nouveau critère engendre un abondement de la dotation RCP uniquement pour les lycées disposant d'un internat, en fonction des surfaces réellement dédiées à cette fonction.

Dans un premier temps, le taux appliqué sera de l'ordre de 1,55 € / m² (surfaces liées à la fonction hébergement).

Une circulaire est envoyée aux EPLE pour préciser l'utilisation de cette enveloppe. A cette occasion, il est précisé que certaines dépenses sont exclues car elles s'imputent sur d'autres dotations, comme la dotation de fonctionnement (dépenses pour les contrats de maintenance et les contrôles obligatoires, dépenses de nettoyage (sol, vitrage, ...), dépenses d'entretien des espaces extérieurs, ...).

Les lycées doivent transmettre annuellement à la Région un état détaillé des dépenses réalisées au cours de l'année antérieure.

En complément du vote du BP 2019, il sera soumis au vote de l'assemblée un rapport affectant sur ces bases, lycée par lycée, la dotation pour réparations courantes du propriétaire (RCP).

Programme 2228AA – Acquisitions de terrains et de bâtiments

Ce programme est en cours d'extinction. Les acquisitions foncières liées à la réalisation d'une opération seront gérées dans le cadre budgétaire de ladite opération et les frais des actes notariés nécessaires pour les transferts de propriété des biens initialement mis à disposition sont pris en charge sur le budget de fonctionnement.

Fonctionnement

Programme 2010P023 – Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme regroupe l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la gestion du patrimoine immobilier dont la Région a la charge au titre des lycées et qui ne peuvent relever de l'investissement.

On peut relever 3 principaux domaines de dépense :

- l'assurance dommages aux biens des lycées,
- les actions relatives à la transition énergétique,
- les interventions relatives au transfert de foncier des lycées.

Le plus gros poste de dépense est le paiement de la prime d'assurance dommages aux biens de l'ensemble des lycées publics (1 077 000 € provisionnés à ce titre).

C'est également dans ce cadre que sont gérées les actions liées à la transition énergétique qui ne relèvent pas des programmes de travaux.

L'action de la Région dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique s'inscrit clairement vers une volonté d'un territoire à énergie positive. Le patrimoine bâti étant l'un des plus gros axes de la transition énergétique, des actions et des moyens doivent être engagés pour atteindre les objectifs fixés.

En sus des actions concrètes qui seront réalisées dans le cadre des opérations du PPI ou de gros entretien précisées ci-dessus, d'autres sont envisageables et définies comme suit :

- améliorer la connaissance du patrimoine technique notamment par la poursuite du relevé des installations techniques existantes, la constitution d'une base de données, la poursuite de la réalisation des atlas des installations techniques sur l'ensemble du patrimoine ;
- optimiser la maintenance des installations techniques : les EPLE gèrent en direct leurs contrats d'exploitation-maintenance des installations climatiques avec des entreprises extérieures. La DPGI intervient en conseil aux EPLE pour optimiser le contenu et le suivi opérationnel des contrats. Cette mission est gérée par un AMO accompagnateur ;
- optimiser la conduite des installations climatiques (EnergO) : il est de la responsabilité des EPLE de « conduire » les installations climatiques. La DPGI intervient en appui auprès des agents des lycées, notamment par un programme de formation/perfectionnement personnalisé sur site. Cette action représente un gisement d'économies de l'ordre de 10 à 15% des consommations sur le chauffage des établissements « traités » ;
- connaître les consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique : depuis l'ouverture des marchés et la mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité en 2014-2015, les données des EPLE sont consultables grâce à un portail de suivi des consommations ;
- développer le photovoltaïque en toiture qui, compte tenu des tarifs d'achat et des profils de consommations des EPLE, sera dimensionné prioritairement pour l'autoconsommation avec la possibilité de vente de surplus selon les données technico-économiques des études de faisabilité et une mission d'AMO est nécessaire.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du code de l'éducation appartenant à l'Etat au profit de la Région. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

Sur ce fondement, la Région a entamé les procédures de transfert en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers des EPLE. La direction de l'immobilier de l'Etat (ex France Domaine) se charge d'effectuer l'ensemble des démarches pour les anciennes propriétés de l'Etat.

De la même manière, la loi dispose que les biens immobiliers appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la Région et à titre gratuit. Dans ce cas, il est nécessaire de faire établir un acte notarié.

Les transferts envisageables sur 2019 concernent : lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains, cité scolaire Henri Vincenot à Louhans, lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines, lycée Léon Blum au Creusot, lycée Prieur de la Côte-d'Or à Auxonne, lycée Germaine Tillion à Montbéliard, lycée Peugeot à Valentigney, lycée Xavier Marmier à Pontarlier, lycée Aragon à Héricourt (140 000 € de CPF provisionnés).

Plusieurs transferts sont en discussion depuis 2018 portant sur le lycée Les Haberges à Vesoul, lycée Wittmer à Charolles, lycée La Prat's à Cluny, lycée Alexandre Dumaine et Lamartine à Mâcon, lycée Mandela à Audincourt.

La campagne de levés topographiques et de délimitation des sites s'engagera effectivement à compter de 2019 (200 000 € provisionnés). La consultation a été lancée fin 2018 sur la base d'un cahier des charges rédigé de manière à pouvoir intégrer les données techniques issues de ces levés dans la future et unique base de données patrimoniale des lycées. Son écriture s'est faite en collaboration avec le prestataire qui a mis en œuvre la base de données Active 3D.

La convergence progressive des bases de données patrimoniales sera engagée. Dans un premier temps, seront réalisées les études visant la sauvegarde des données de la base de données « comtoise » Agil, en fin de vie, au sein de Cadole, tout en harmonisant les données structurelles de base pour tous les sites gérés au sein de cette nouvelle base.

Enfin, le budget de fonctionnement intègre également une provision pour la prise en charge de diverses dépenses :

- prise en charge des gardes éveillées, rendues nécessaires pendant la réalisation de certains travaux de mise en conformité,
- mesures radon,
- paiement de taxes foncières sur les logements de fonction non dédiés aux nécessités absolues de service...

Programme 2014P012 – Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional des équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP et EMAT. Leurs interventions viennent en compléter des autres leviers d'actions dédiés à l'entretien du patrimoine bâti.

Le domaine d'activité des EMOP porte sur la réfection complète de locaux. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées du secteur franc-comtois (excepté 2 établissements situés dans le Haut-Jura) sont couverts et peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMOP. Les lycées de Côte-d'Or et de la Nièvre peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMAT de leur secteur.

11 équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP / EMAT) polyvalentes sont réparties sur le territoire de la façon suivante :

Dans le Doubs :

- EMOP rattachée au lycée Jules Haag, site Marceau, à Besançon, avec un effectif de 14 agents

- EMOP rattachée au lycée Edgar Faure à Morteau, avec un effectif de 5 agents
- EMOP rattachée au lycée Cuvier à Montbéliard, avec un effectif de 7 agents

Dans le Jura :

- EMOP rattachée au lycée Duhamel à Dole, avec un effectif de 5 agents
- EMOP rattachée au lycée Friant à Poligny, avec un effectif de 6 agents
- EMOP rattachée au lycée Jean Michel à Lons-le-Saunier, avec un effectif de 5 agents

En Haute-Saône :

- EMOP rattachée au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains, avec un effectif de 8 agents

Sur le Territoire de Belfort :

- EMOP rattachée au lycée Follereau à Belfort, avec un effectif de 6 agents

En Côte-d'Or

- EMAT rattachée au lycée Gustave Eiffel à Dijon, avec un effectif de 6 agents

Dans la Nièvre :

- EMAT rattachée au lycée Jules Renard à Nevers, avec un effectif de 6 agents

En Saône-et-Loire :

- EMAT rattachée au lycée Cassin à Mâcon, avec un effectif de 2 agents*

** : seuls 6 lycées, du secteur de Mâcon, peuvent faire appel à l'EMAT Cassin, en payant les heures d'intervention.*

La Région souhaite également poursuivre pleinement son accompagnement des établissements supports dans le pilotage des équipes mobiles en participant plus activement aux comités de gestion des équipes mobiles en vue d'assurer une coordination régionale et un suivi du dispositif.

Les autres programmes de fonctionnement sont en cours d'extinction.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91	
Construire le lycée de demain	2	20	2000AA	Intérêts moratoires					
	2	22	1999P048	Matériel et mobilier des lycées					
	2	22	1999P054	Equipements pédagogiques des lycées					
	2	22	1999P092	Fonctionnement des lycées				33 915,39	
	2	22	2012P019	Equipement des lycées		960 033,86			
	2	22	2201AA	Dotations de fonctionnement des lycées publics E.N.					
	2	22	2203AA	Dotations de fonctionnement des lycées publics agricoles					
	2	22	2204AA	Dotations de fonctionnement des EREA					
	2	22	2206AA	Dotations complémentaires de fonctionnement				12 050,82	
	2	22	2208AA	Forfait d'externat part personnel pour les lycées privés					
	2	22	2210AA	Prestations de service				733 948,84	
	2	22	2212AA	Fds d'intervention spe de maintien aux serv de restauration des établissements					
	2	22	2227AA	Frais accessoires à la maîtrise d'ouvrage					
	2	22	2229AA	Acquisitions de matériels		1 251 024,95			
	2	22	2231AA	Subventions pour travaux dans les établissements privés		243 834,20			
	2	22	2245AA	Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils		1 705,00			
	2	22	2250AA	Fonctionnement des lycées			56 567 389,00	56 567 389,00	
	2	22	2251AA	Prestations de services			596 000,00	430 656,93	
	2	22	2252AA	Aides spécifiques	300 000,00	250 000,00	4 585 000,00	4 284 000,00	
	2	22	2253AA	Equipement	12 428 500,00	8 486 915,32	50 000,00	50 000,00	
	2	22	2254AA	Investissements lycées privés	4 100 000,00	2 798 686,67			
	2	27	2701AA	Plan de sécurité : mise en conformité des équipements pédagogiques		7 800,00			
	2	28	2801AA	Ouverture à l'international					
	2	28	2802AA	Actions pédagogiques diverses				29 932,50	
	2	28	2803AA	Information, orientation, éducation, égalité des chances				2 001,57	
	2	28	2804AA	Accès à la culture et au sport				23 223,27	
	2	28	2805AA	Budgets participatifs					
	2	28	2806AA	Accueil et vie des lycéens			1 123 000,00	976 797,43	
	Sous total lycées et vie scolaire					16 828 500,00	14 000 000,00	62 921 389,00	63 143 915,75
	2	22	2012P020	Equipements et services informatiques des lycées					
	2	22	2233AA	Maintenance informatique des lycées					
	2	22	2234AA	Environnement numérique de travail				517 471,39	
2	22	2235AA	Fourniture d'accès internet				1 500 000,00		
2	22	2236AA	Maintenance informatique des lycées	5 500 000,00	5 300 326,54				
2	22	2237AA	Fonctionnement du numérique éducatif			400 000,00	489 064,81		
Sous total numérique éducatif					5 500 000,00	5 300 326,54	400 000,00	2 506 536,20	

Construire le lycée de demain	2	20	2010P029	Rémunération des mandataires				5 762,97	
	2	22	1999P019	Plan Pluriannuel d'Intervention - Réhabilitation lourde		11 308,00			
	2	22	1999P027	Plan Pluriannuel d'Intervention - Adaptation de locaux		333 157,53			
	2	22	1999P030	Autres maîtrises d'ouvrages					
	2	22	1999P034	Grosses Réparations et Aménagements		75 682,17			
	2	22	1999P082	Investissement enseignement privé		89,30			
	2	22	2008P010	Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité		383 563,00			
	2	22	2011P030	Entretien réparation amélioration des locaux	1 000 000,00	4 608 235,05			
	2	22	2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 227 685,93	4 227 685,93			
	2	22	2013P014	Programme Pluriannuel d'Investissement	61 772 314,07	41 189 050,96			
	2	22	2014P012	Fonctionnement EMOP supports			221 000,00	221 000,00	
	2	22	2016P012	Rémunérations des mandataires Lycées		900 000,00			
	2	22	2209AA	Primes d'assurance lycées site Dijon				779,61	
	2	22	2219PP	Agenda d'accessibilité programmée		3 000 000,00			
	2	22	2220AA	Chauffage urbain					
	2	22	2221AA	Travaux d'entretien		4 218,68		14 641,07	
	2	22	2222AA	Sinistres				5 454,50	
	2	22	2223AA	Travaux de rénovation, économies d'énergie		2 027 914,14		15 463,94	
	2	22	2223PP	Travaux de rénovation, économies d'énergie	500 000,00	23 800 000,00			
	2	22	2224AA	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage		238 864,00		5 233,13	
	2	22	2225AA	Dommmages ouvrages		36 243,73			
	2	22	2228AA	Acquisitions de terrains et de bâtiments		527,92			
	2	22	2232AA	Subventions lycées publics		68 216,16		11 556,75	
	2	22	2250PP	Grosses réparations dans les lycées	25 000 000,00	22 647 330,43			
	2	22	2251PP	Sécurisation dans les lycées	6 500 000,00	3 995 288,36			
	2	22	2252PP	ACCESSIBILITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	5 000 000,00	2 204 711,64			
	2	28	1999P102	Autres interventions (rémunérations SEM antérieures)			2 154 000,00	1 870 237,03	
	2	28	2010P023	Gestion du patrimoine immobilier					
	Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées					104 000 000,00	109 752 087,00	2 375 000,00	2 170 129,00
	Sous total sous fonction 20								5 762,97
Sous total sous fonction 22					126 328 500,00	129 044 613,54	62 419 389,00	64 892 626,18	
Sous total sous fonction 27						7 800,00			
Sous total sous fonction 28							3 277 000,00	2 922 191,80	
TOTAL - Construire le lycée de demain					126 328 500,00	129 052 413,54	65 696 389,00	67 820 580,95	

7) Développer l'apprentissage et adapter les formations sanitaires et sociales aux besoins de la nouvelle Région

I. PRIORITES

Apprentissage

En 2019, le développement et la valorisation de l'apprentissage, le financement des CFA et l'accompagnement des apprentis s'inscrivent dans la stratégie de mandat et le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelles tout en amorçant le changement de gouvernance et de modèle économique inclus dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018.

L'objectif d'augmentation du nombre d'apprentis est maintenu, la hausse consécutive observée depuis deux ans sera confortée au 1^{er} janvier 2019 (19 196 apprentis au 1^{er} janvier 2018, soit + 516 apprentis correspondant à + 2,7%).

Les expérimentations conduites permettent d'atteindre cet objectif :

- l'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans a bénéficié à 256 apprentis en 2018,
- la possibilité ouverte à des jeunes bacheliers professionnels scolarisés d'accomplir leur année de terminale par la voie de l'apprentissage a été mise en œuvre dans 46 formations lors de la rentrée 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation initiale, la Région a ouvert en trois ans 108 nouvelles formations (1 329 places) dont 44 lors de la rentrée 2018 (606 places).

La Région, en charge de la compétence apprentissage jusqu'au 31 décembre 2019, la valorisera en apportant son soutien à différents événements : salons, journées portes ouvertes... ainsi qu'aux dispositifs d'accueil des postulants et de développeurs de l'apprentissage.

Certaines manifestations intégreront les nouvelles compétences dévolues aux Régions en termes d'informations sur les métiers auprès du jeune public.

Le financement des CFA sera sécurisé tout en les accompagnant vers le nouveau modèle économique qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 : financement de chaque contrat d'apprentissage sur la base d'un coût déterminé par les branches professionnelles.

Les Régions auront en 2020 la possibilité de majorer ce coût de prise en charge quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elles identifient le justifient et d'accompagner les investissements.

Enfin, la politique d'aides aux apprentis et à leurs familles sera poursuivie notamment par la prise en charge d'une partie des coûts de repas, d'hébergement et de transport.

La Région assurera sa compétence jusqu'à la mise en place de la nouvelle gouvernance, en revanche les actions dont la réalisation serait effective à partir de 2020 ne feront pas toutes l'objet d'un engagement.

En 2019, les opérations d'investissement dont la mise en œuvre est rapide seront privilégiées afin de ne pas engager la collectivité dans de lourdes opérations pluriannuelles sans connaître le futur montant de la dotation d'investissement.

Formations sanitaires et sociales

Avec 73 200 salariés dans le secteur de la santé et 67 000 salariés en travail social, le secteur revêt une importance capitale pour la région en termes d'emplois et de formations. La Région finance chaque année la formation de 8 700 étudiants dans ce secteur répartis dans 50 instituts sanitaires et sociaux.

La stratégie de mandat et le schéma régional des formations sanitaires et sociales guident l'action de la Région afin de répondre au mieux aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur l'ensemble du territoire, de faire évoluer l'offre de formation notamment dans le cadre de partenariat et d'intégration universitaire de certaines d'entre elles et aussi de tendre vers une égalité de traitement entre les apprenants.

Ainsi, en 2019, de nouvelles conventions de fonctionnement et de partenariat seront signées entre la Région et les instituts de travail social (IRTESS et IRTS), les universités ainsi que les instituts de formation paramédicale et de sages-femmes.

Depuis la loi du 5 mars 2014 et suite à la parution des derniers arrêtés en août 2018, la Région a désormais une compétence de droit commun pour autoriser l'ouverture d'une formation en travail social. Aussi, dès juillet 2019, la Région lancera sa campagne de renouvellement des agréments des instituts de formation en travail social qui concernera au minimum 16 instituts en dehors de nouveaux dossiers.

La mise en œuvre opérationnelle du progiciel SOLSTISS permettra une analyse fine et harmonisée des budgets de l'ensemble des instituts et écoles. Ce progiciel a été commandé et financé par 11 Régions qui pourront ainsi établir des comparaisons et définir des ratios et indicateurs pour financer les formations.

La Région accompagnera les instituts et écoles dans leurs projets d'investissement et de mise en œuvre d'innovation pédagogique, elle incitera au décloisonnement des formations et favorisera la mise en œuvre de passerelles entre les filières.

Après l'harmonisation des montants de bourses versées aux étudiants, la convergence des indemnités de déplacement des étudiants infirmiers, kinésithérapeutes et ergothérapeutes lors des stages sera proposée.

Dans le cadre du service public régional des formations, pour les formations de niveau V (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) la prise en charge des frais de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi sera poursuivie en lien avec Pôle emploi.

Enfin, les échanges avec les universités et l'ARS en vue de faire évoluer l'offre de formation en région seront poursuivis afin que, dans le cadre des réformes en cours (parcoursup, premier cycle en santé...), les jeunes puissent plus facilement accéder à des formations qui conduisent à des professions très déficitaires en Bourgogne-Franche-Comté telles qu'orthophonistes et orthoptistes.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Sous-fonction 10 – Services communs

Cette sous-fonction comprend 2 types d'opérations transversales :

- organisation de rencontres,
- étude-communication.

Programme 1003AA – Etudes-communication-organisation de séminaires

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions du contrat de plan de développement des formations et de l'orientation professionnelles, des rencontres des différents partenaires seront organisées et des études seront réalisées en lien avec les politiques apprentissage, formations sanitaires et sociales.

Apprentissage

Programme 1999P148 – Participation aux CFA et sections d'apprentissage

Les 21 CFA de Franche-Comté sont régis par des conventions quinquennales qui prennent fin en décembre 2019.

Ce programme comprend les subventions versées aux CFA, calculées pour chaque CFA par l'application d'un taux de base théorique réparti entre une part consacrée aux charges de structure à hauteur de 25% et une part consacrée aux charges pédagogiques à hauteur de 75%.

Un coût total pédagogique et un coût total de structure sont ainsi déterminés en prenant en compte les effectifs d'apprentis au 1^{er} janvier de l'année N auquel est appliqué :

- un coût de base par apprenti (3 000 €),
- des coefficients d'activité (industrie-bâtiment...),
- des coefficients par niveau de formation.

En 2019, année de transition avant la mise en œuvre complète de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les actions qualitatives dont la réalisation serait postérieure au 31 décembre 2019 ne seront pas soutenues. En revanche, des actions d'aide aux postulants pour conclure un contrat d'apprentissage ou favorisant l'accueil de publics spécifiques sont intégrées dans les missions demandées aux CFA francs-comtois (à l'instar des missions dévolues aux CFA bourguignons).

Par ailleurs, il est prévu d'abonder le financement des CFA sur la part dynamique de la taxe d'apprentissage.

Les aides hébergement et restauration aux apprentis sont également intégrées dans ce programme ainsi que le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA).

Le règlement d'intervention de ce dispositif sera modifié afin d'en limiter la portée au premier semestre 2019. En effet, un nouveau dispositif de préparation à l'apprentissage, lancé par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement compétences, sera effectif dès la rentrée 2019.

Programme 1201AA – Conventions CRB – CFA

Les conventions conclues avec les organismes de gestion des 31 CFA sur le territoire bourguignon prennent fin au 31 décembre 2019.

Les dotations versées aux CFA sont calculées sur la base de l'effectif au 1^{er} janvier de l'année 2019.

L'année 2019 étant une période de transition avant la mise en œuvre complète des dispositions de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les modalités de versement des dotations de fonctionnement des CFA bourguignons seront harmonisées avec celles des CFA francs-comtois afin d'en simplifier la mise en œuvre et les accompagner vers le nouveau modèle économique qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

En 2019, les actions qualitatives (actions de professionnalisation et actions particulières) dont la réalisation sera postérieure au 31 décembre 2019 ne seront pas soutenues, à l'exception des actions d'aide aux postulants pour conclure un contrat d'apprentissage ou favorisant l'accueil de publics spécifiques qui, elles, s'achèvent fin 2019.

Par ailleurs, il est prévu d'abonder le financement des CFA grâce à la part dynamique de la taxe d'apprentissage.

Programme 1203AA – Pré-apprentissage

La scolarité étant obligatoire pour les jeunes de moins de 16 ans qui, d'une part, n'ont pas terminé leur 1^{er} cycle d'études secondaires et, d'autre part, n'ont pas encore la possibilité de signer un contrat de travail, le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) constitue une opportunité de découvrir le monde de l'entreprise et permet aux CFA conventionnés par le conseil régional de préparer l'accès à l'apprentissage pour ce public âgé de 15 ans révolus.

L'accompagnement de ce dispositif est poursuivi. En complément de la mobilisation des crédits FSE, les CFA pourront bénéficier d'un accompagnement financier maximal de la Région de 30 000 € par « groupe classe ».

Le règlement d'intervention de ce dispositif sera modifié afin d'en limiter la portée au premier semestre 2019. En effet, un nouveau dispositif de préparation à l'apprentissage, lancé par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement compétences, sera effectif dès la rentrée 2019.

Programme 1211AA – Hébergement-restauration des apprentis

Ces aides forfaitaires permettent d'alléger les frais d'hébergement et de restauration à la charge des jeunes et des familles occasionnés par les périodes de formation dans un CFA ou une section d'apprentissage conventionnés par le conseil régional.

Soucieux d'apporter aux apprentis et à leurs familles le soutien nécessaire à l'engagement et à un déroulement efficace des formations, la Région poursuit ce dispositif.

Ce sont près de 10 000 apprentis qui bénéficient actuellement de ces aides.

Programme 1213AA et PP – Investissements et équipements des CFA

Afin d'offrir aux apprentis les meilleures garanties de réussite dans leurs études, ce programme distingue l'accompagnement d'opérations d'investissement pluriannuelle et d'autres annuelles visant à :

- équiper les plateaux techniques des CFA : adaptation au regard des évolutions technologiques,
- parer aux urgences : réparation ou remplacement d'équipements défectueux...,
- accompagner des petits travaux d'entretien courant ou d'amélioration.

Ces opérations auront comme objectifs de mettre en conformité les bâtiments des CFA, lutter contre le gaspillage énergétique et assurer l'hygiène et la sécurité des apprenants.

Compte tenu de la réforme du financement de l'apprentissage, les opérations de rénovation, réhabilitation ou construction dont la réalisation est envisagée sur une courte durée seront privilégiées en 2019.

En effet, le montant des futures dotations d'investissement en faveur de l'apprentissage n'est pas connu à ce jour.

Par ailleurs, les aides seront conditionnées à la prise en compte de la transition énergétique dans les programmes.

Programme 1214AA – Valorisation et développement de l'apprentissage

Le site « Fiers d'être apprentis » recense l'ensemble des CFA de la région, ainsi que les formations dispensées en apprentissage. Il héberge la « Bourse régionale à l'apprentissage » et informe des événements réalisés sur l'ensemble des territoires de la région qui concourent à la valorisation de l'apprentissage.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures visant à promouvoir l'apprentissage (un des meilleurs apprentis, meilleur apprenti de France...) pourront être subventionnées par la Région.

Enfin, la Région accompagnera les chambres consulaires dans leur mission de développement et de valorisation de l'apprentissage : salons, journées « portes ouvertes » de l'ensemble des CFA programmés le 16 mars 2019.

Certaines manifestations intégreront les nouvelles compétences dévolues aux Régions sur la mission « orientation », notamment en termes d'informations sur les métiers auprès du jeune public.

Programme 1216AA – Aides aux apprenants

La Région verse les aides suivantes aux apprentis :

- aides au transport : la première étape de convergence du dispositif est intervenue à la rentrée 2017-2018, l'ensemble des apprentis de la région bénéficie désormais des mêmes forfaits annuels.

Compte tenu de la réforme de l'apprentissage, ce dispositif ne sera pas reconduit pour la rentrée 2019-2020.

- fonds social des apprentis : le dispositif convergé est entré en application au 01/01/2018. Le montant maximum de l'aide est maintenu à 400 € par apprenti et par année de formation, seules ses modalités de gestion ont évolué (gestion par les CFA et contrôle de la Région). Ce dispositif s'éteindra au 30/06/2019 ;
- 1^{er} équipement des apprentis : la Région participe au financement des tenues professionnelles, équipements de sécurité et petit outillage nécessaires à la formation en CFA ;
- la réforme de l'apprentissage devrait inclure dans le taux de prise en charge des contrats le financement de ces prestations.

Dans l'attente de précisions, l'achat de tenues professionnelles pour les jeunes apprentis qui débiteront leur formation à la rentrée 2019 n'est pas inclus dans le budget. En revanche, le renouvellement des équipements sera financé par la Région jusqu'au 30 juin 2019.

Programme 1217AA – Aides aux employeurs d'apprentis

Les entreprises régionales qui embauchent un apprenti peuvent percevoir deux types d'aide :

- la prime à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 11 salariés
 - ⇒ aide de 1 000 € par année du cycle de formation et par contrat
- l'aide au recrutement d'apprenti (ARA) pour les entreprises de moins de 250 salariés : la Région prend en charge
 - ⇒ le versement de 1 000 € par contrat supplémentaire ou nouveau contrat

A noter que le montant des aides versées par la Région correspond au montant des recettes perçues de la part de l'Etat.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » crée une nouvelle aide à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un apprenti dont le niveau de formation est au maximum équivalent au baccalauréat.

Dans l'attente de précisions sur le versement de cette aide et les modalités de sortie en sifflet des aides antérieures, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants ont été adaptés à l'estimation des aides à verser au 1^{er} semestre.

L'inscription de crédits complémentaires pourra être demandée en fonction des aides à verser et des recettes afférentes.

Enfin, la Région soutient l'apprentissage par le versement d'une aide de 500 € aux employeurs d'apprentis qui envoient leurs maîtres d'apprentissage se former dans un organisme agréé par la Région.

Cette aide prendra fin au 30 juin 2019, cette prestation sera reprise par les opérateurs de compétence dans le cadre de la réforme sur l'apprentissage.

Programme 2016P013 – Rémunération des mandataires CFA

Ce programme couvre exclusivement la rémunération du mandataire chargé de l'opération de Chateaufarine. Le montant versé est directement lié à l'avancement des travaux.

Programme 2010P016 – Investissements CFA

Des opérations d'investissement dans les CFA francs-comtois, lancées avant la fusion des Régions, vont être achevées en 2019.

Il s'agit de la restructuration du pôle pâtisserie du CFA pays de Montbéliard et de la construction des ateliers forestiers du CFA de Chateaufarine.

Par ailleurs, les travaux de restructuration des ateliers du bâtiment CFA Franche-Comté vont se réaliser en 2019.

Programmes 1202, 1204, 1212, 1215, 1231

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE/AP affectées au cours des exercices antérieurs).

✚ Formations sanitaires et sociales

Programme 2014P014 – Instituts de formations sanitaires et sociales

La Région avait décidé, lors de la session budgétaire de décembre 2011, d'accompagner financièrement un programme de modernisation des instituts de formations sanitaires et sociales, à hauteur de 50%, en intervenant ainsi au-delà de ses strictes compétences obligatoires. L'Etat n'ayant pas souhaité s'engager dans ce programme, les projets déjà connus se sont arrêtés.

Lors du budget primitif 2015, la Région a relancé son soutien à ces opérations, en approuvant notamment l'inscription d'une autorisation de programme pour la construction de l'IFPS du CHRU de Besançon. Le projet de l'IFMS nord Franche-Comté qui s'était ensuite précisé a bénéficié d'une autorisation de programme votée lors de la DM1.

IFPS de Besançon

Concernant l'institut de formation de professions de santé de Besançon (IFPS), il a été décidé de financer le projet de modernisation des locaux rattachés au centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Besançon.

L'autorisation de programme a été votée le 9 janvier 2015 afin de permettre l'acquisition foncière du projet, le lancement des études préalables et le recrutement des équipes de conception.

L'IFPS dispensera des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeutes, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, ambulanciers, puéricultrices et cadres de santé.

Le projet consiste en une construction neuve de 5 347 m² de surface utile sur un terrain cédé par la Sedia d'une surface de 10 550 m² au sein de Témis Santé sur la ZAC des Hauts du Chazal, à proximité directe de l'hôpital et du restaurant universitaire.

Cette implantation permet d'optimiser les coûts en termes de desserte (moins de stationnement) et de restauration collective (accord du CROUS pour accueillir les apprenants de l'IFPS).

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de construction et le CHUB assurera le fonctionnement et l'exploitation maintenance du bâtiment mis à disposition. Le CHUB a piloté et financé le programme du projet.

Le lancement de la consultation pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en fin d'année 2018 donnera lieu à une phase études et permis de construire en 2019, avec des travaux en 2020 et une livraison prévisionnelle du bâtiment pour fin 2021.

IFMS

La constitution de l'institut de formation aux métiers de la santé du nord Franche-Comté (IFMS, anciennement dénommé institut de formation en soins infirmiers Belfort-Montbéliard) s'inscrit dans le processus de regroupement des hôpitaux du nord Franche-Comté.

Le maître d'ouvrage du projet de l'IFMS est l'HNFC.

L'IFMS dispensera des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeutes, d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie sociale.

Le projet consiste en une construction neuve de 3 850 m² de surface utile sur un terrain mis à disposition de l'HNFC par PMA. Ce terrain, situé au sein du pôle universitaire des Portes du Jura, entre l'UFR STGI et la limite de la ZAC contiguë à la zone pavillonnaire, est d'une surface de 7 500 m².

La Région finance le projet par voie de subvention à hauteur de 50% des dépenses réelles subventionnables, sans que celles-ci puissent excéder l'assiette subventionnable.

L'HNFC sera propriétaire des locaux. Il supportera les charges et obligations en tant que tel. Le montant de l'amortissement annuel du bien restant après diminution de la quote-part de subvention régionale virée au compte de résultat sera inclus dans le budget annexe de l'IFMS.

La mise en service de l'IFMS est programmée au deuxième trimestre 2019.

Programme 2016P014 – Rémunération des mandataires IFSS

Ce programme est destiné à couvrir les dépenses du mandataire qui sera chargé de la construction de l'IFPS de Besançon. La procédure de désignation du prestataire sera engagée début 2019 et sa rémunération est directement liée à l'avancement de l'opération.

Programme 1301PP – Formation des secteurs sanitaire et social

La Région investit dans les locaux et les équipements des instituts afin de garantir aux étudiants des conditions d'enseignement optimales. Ainsi, elle finance des travaux de rénovation notamment thermiques, de mise aux normes et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Pour 2019, différentes opérations pourraient être soutenues comme des travaux de rénovation à l'IRTESS de Bourgogne, à l'IFSI d'Auxerre (chauffage) et à l'IFPS de Dijon (mise aux normes des sanitaires et circuits électriques).

Programme 1302AA – Formations des secteurs sanitaire et social

Depuis 2004, les Régions sont compétentes dans l'organisation et le financement des instituts de formation et les aides individuelles destinées aux apprenants.

Ainsi, après avoir conduit des analyses budgétaires et des dialogues de gestion, la Région verse aux écoles et instituts des secteurs sanitaire et social des dotations de fonctionnement. Parmi ces établissements, figurent des instituts de formation sous statut hospitalier (IFSI...) ou associatif comme la Croix rouge, l'IRTS de Besançon ou encore l'IRTESS de Dijon.

A noter que la Région finance également l'institut interrégional de formation en psychomotricité et ergothérapie de Mulhouse pour l'accueil de 33 étudiants sélectionnés à l'issue de la PACES de médecine des UFR SMP de Besançon et de Dijon.

Dans le cadre du service public régional de la formation, la Région finance également les formations de niveau V suivies par des demandeurs d'emploi en lien avec Pôle emploi, soit près de 700 personnes sur des cursus d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, d'ambulanciers et d'accompagnants éducatif et social.

Par ailleurs, la Région incite les instituts à développer les usages numériques dans la pédagogie et les accompagne dans le financement de nouveaux équipements.

Programme 1303AA – Bourses sanitaires et sociales

La Région verse des bourses aux étudiants en fonction de critères sociaux et sur la base des barèmes du CROUS. Les apprenants doivent être en formation initiale et être inscrits dans les établissements autorisés/agrérés par la Région sur certaines filières de formations sanitaires et sociales.

Cette aide, dont les modalités ont convergé à la rentrée 2017, bénéficiera à plus de 1 500 étudiants.

Programme 1301AA – Formation des secteurs sanitaire et social

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Développer l'apprentissage et adapter les formations sanitaires et sociales aux besoins de la nouvelle région	1	10	1003AA	Etudes-Communication-Organisation de séminaires			10 000,00	10 000,00
	1	12	1201AA	Conventions CRB CFA			28 350 000,00	28 650 709,85
	1	12	1202AA	Plan qualité recherche innovation				511 339,20
	1	12	1203AA	Pré- Apprentissage			600 000,00	865 198,00
	1	12	1204AA	Investissements et équipements des CFA		1 466 702,88		
	1	12	1211AA	Transports hébergement restauration			2 100 000,00	1 982 359,52
	1	12	1212AA	Aide à l'équipement pédagogique des apprentis				16 400,42
	1	12	1213AA	Investissements et équipements des CFA	4 500 000,00	5 673 297,12		
	1	12	1213PP	Investissements et équipements des CFA	4 000 000,00	1 360 000,00		
	1	12	1214AA	Valorisation et développement de l'apprentissage			822 000,00	1 073 074,07
	1	12	1215AA	Expérimentation apprentissage 30 ans				130 920,00
	1	12	1216AA	Aides aux apprenants			2 920 000,00	2 920 000,00
	1	12	1217AA	Aides aux employeurs d'apprentis			11 000 000,00	11 000 000,00
	1	12	1221AA	Dispositif d'accompagnement des entreprises				
	1	12	1231AA	Mesures de soutien à l'apprentissage				121 551,69
	1	12	1999P148	Participation aux CFA et sections d'apprentissage			28 340 000,00	28 789 779,55
	1	12	1999P152	Accompagnement de l'investissement dans les CFA				
	1	12	2002P020	Versement des aides aux employeurs				
	1	12	2010P016	Investissements CFA		1 300 000,00		
	1	12	2016P013	Rémunérations des mandataires CFA		30 000,00		
	1	13	1301AA	Formations des secteurs sanitaire et social				69 016,40
	1	13	1301CPER	Formations des secteurs sanitaire et sociale				
	1	13	1301PP	Formations des secteurs sanitaire et sociale	1 250 000,00	1 382 641,08		
	1	13	1302AA	Formations des secteurs sanitaire et social			42 250 000,00	40 142 462,52
	1	13	1303AA	Bourses sanitaires et sociales			4 500 000,00	4 500 000,00
	1	13	2005P015	Formation du secteur sanitaire et social				
	1	13	2014P014	Instituts de formation sanitaires et sociaux		2 700 000,00		
1	13	2016P014	Rémunération des mandataires IFSS		50 000,00			
Sous total sous fonction 10							10 000,00	10 000,00
Sous total sous fonction 12					8 500 000,00	9 830 000,00	74 132 000,00	76 061 332,30
Sous total sous fonction 13					1 250 000,00	4 132 641,08	46 750 000,00	44 711 478,92
TOTAL - Développer l'apprentissage et adapter les formations sanitaires et sociales aux besoins de la nouvelle région					9 750 000,00	13 962 641,08	120 892 000,00	120 782 811,22

8) Former plus et mieux les demandeurs d'emploi. Une action renforcée en faveur de l'emploi avec le pacte régional d'investissements compétences (PRIC)

I. PRIORITES

Formation professionnelle

Cette sous-fonction 11 poursuit les deux finalités de la stratégie de mandat suivantes :

- former 120 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat,
- adapter les formations aux besoins des territoires et de l'économie.

Elle est structurée autour de trois programmes :

- parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi,
- qualification des demandeurs d'emploi,
- rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion.

Dans un contexte en pleine mutation technologique, économique, environnemental et social, la stratégie de mandat 2016-2021 de la Région vise prioritairement l'accompagnement des publics les plus fragiles pour leur permettre un retour à l'emploi et ainsi répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires. La Région se mobilise pour lutter contre le chômage et poser des bases solides pour construire la société de demain, en renouvelant et adaptant son offre de formations pour les demandeurs d'emploi sur l'ensemble de son territoire.

Conformément aux priorités de la stratégie de mandat et du CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles), le plan d'investissement dans les compétences PIC va permettre d'amplifier, développer, renouveler les interventions développées en région Bourgogne-Franche-Comté en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Ainsi, après une année de phase d'amorçage en 2018, la Région et l'Etat ont travaillé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'emploi-formation, dont les partenaires sociaux, à l'élaboration du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2020 pour la Bourgogne-Franche-Comté, qui est présenté à cette même assemblée et devrait être signé vers le 20 décembre 2018.

Conformément aux orientations de la stratégie de mandat de la Région, le PRIC Bourgogne-Franche-Comté 2019-2022 a pour ambition transversale de relever le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement. Pour ce faire, il est proposé durant la période de garantir une offre de formation renouvelée, territorialement équilibrée, répondant aux besoins nouveaux des entreprises/secteurs, de favoriser et sécuriser l'accès pour les publics les plus fragiles à une formation adaptée, et enfin d'innover/expérimenter.

Le PRIC 2019-2022 représente une opportunité de renforcer et d'amplifier les évolutions initiées par la Région depuis plusieurs années.

Ainsi, en 2019, la Région va maintenir son effort de formation et, grâce au PRIC, pourra amplifier les actions régionales existantes, voire en déployer de nouvelles, afin de favoriser l'accès aux formations des publics les plus en difficulté.

Un financement de 53 077 100 € est attendu par la Région sur le PRIC 2019 de la part l'Etat, dont 24 160 000 € qui ont d'ores et déjà été affectés en 2018, visant la création de 6 236 entrées supplémentaires en formation en 2019, et le déploiement d'actions de sourcing, d'identification des besoins en formation, d'innovation, d'expérimentation, d'accompagnement et de sécurisation des parcours, pour favoriser le retour à la formation et à l'emploi de ces publics.

Une partie de l'effort de formation du PRIC 2019 devrait être déléguée à Pôle emploi, sur un montant prévisionnel qui pourrait s'élever à 10,800 M€, pour environ 1 660 entrées additionnelles prévisionnelles. La démarche initiée en 2018 pourrait être poursuivie en 2019, permettant d'amplifier prioritairement les

aides individuelles à la formation pour les personnes les moins qualifiées et les entreprises en peine de recrutement, mais également les actions de formation collectives, en articulation avec l'offre régionale.

Hors PRIC, sur le socle régional, les dispositifs d'accès à la qualification et les formations qualifiantes sont cofinancés par le fonds social européen (FSE) sur les programmes opérationnels régionaux ; la Région s'inscrit dans les objectifs de ces programmes opérationnels et mobilisera ce cofinancement du FSE en 2019 sur son socle (hors PRIC).

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

Le service public régional de formation professionnelle, à travers le dispositif amont de la qualification, a pour objet de garantir à tout demandeur d'emploi l'accès à un parcours de formation lui permettant d'accéder à un niveau de qualification propre à favoriser son employabilité.

Le DAQ permet un parcours modulaire individualisé et sécurisé organisé autour de prestations distinctes mais complémentaires et mobilisables si besoin :

- un accueil et une construction du parcours de formation du bénéficiaire sont réalisés en identifiant un besoin de formation en amont d'une qualification et/ou certification ;
- un accompagnement individualisé et permanent du parcours de formation par personne « ressource » qui est son référent/accompagnateur de parcours ;
- des modules de remise à niveau (favorisant l'acquisition de certifications comme le CFG, le PCIE...) et « socle de connaissances et compétences » avec notamment la préparation du certificat CléA créé par le comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation et qui constitue le « pivot » de cette prestation ;
- des modules permettant une approche des compétences professionnelles afin de favoriser l'accès à la qualification en travaillant sur les prérequis professionnels en amont de la formation qualifiante et en favorisant les mises en situation professionnelle.

Organisé en 21 plateformes de formation, le DAQ offre potentiellement à plus de 6 000 demandeurs d'emploi par an un accompagnement de proximité et, par ce maillage du territoire, garantit aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi de trouver une réponse au plus près de leur domicile. Dans le cadre du PRIC, ce dispositif répondant parfaitement aux publics du PRIC sera poussé pour atteindre sa capacité maximale d'accueil. Des réflexions seront enclenchées avec les représentants de certains secteurs (industrie, sanitaire/social...) pour articuler les dispositifs et favoriser l'orientation vers ces métiers en tension et vers les formations qualifiantes correspondantes.

Afin de compléter cette offre, la Région a mis en œuvre, sur ces mêmes territoires, un dispositif de formation linguistique (DFL). Celui-ci propose une prestation de repérage/positionnement ainsi que des actions de formation adaptées aux publics pour qui la non maîtrise de la langue française constitue un frein à l'insertion professionnelle (personnes en situation d'illettrisme, de français langue étrangère (FLE) voire d'analphabétisme). La volumétrie de ce dispositif est fortement amplifiée sur 2019, au titre du PRIC.

Toujours dans le cadre du PRIC, la collectivité a également initié, depuis septembre 2018, le dispositif « Une formation pour moi ? C'est possible ». Celui-ci sera poursuivi et amplifié sur 2019. Il s'adresse prioritairement aux publics qui n'envisagent pas d'entrer en formation. Il doit leur permettre de développer une « appétence » pour la formation ou au moins de faire émerger une prise de conscience du besoin de qualification afin qu'il soit plus actif dans sa recherche d'acquisition et d'actualisation de ses connaissances et compétences.

A côté de ces dispositifs, la Région poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière de formation des personnes sous-main de justice au sein des dix établissements pénitentiaires du territoire. Et des

marchés complémentaires seront lancés en 2019 dans le cadre du PRIC pour répondre aux forts besoins de ce public en difficulté.

Enfin, la Région soutient les dispositifs innovants d'accès à la qualification tels que les écoles de la deuxième chance. Cinq écoles existent en région et un projet d'école sur le sud Franche-Comté est actuellement en cours de réflexion pour un démarrage au printemps et un premier accueil de stagiaires en septembre 2019. Ces places supplémentaires seront financées dans le cadre du PRIC.

Programme 1104AA – Qualification des demandeurs d'emploi

Le volet qualifiant du SPRF vise à répondre de façon adaptée aux besoins structurels et récurrents du territoire et des entreprises comme à des besoins conjoncturels et émergents.

Le diagnostic de ces besoins relève d'une dynamique de collaboration étroite instaurée avec les partenaires du territoire : prescripteurs, branches professionnelles, collectivités territoriales, directions régionales de l'Etat, Carif-Oref... A l'issue de ce diagnostic partagé, la Région définit et coordonne l'achat collectif de formations sur le territoire au travers d'une convention-cadre avec Pôle emploi.

Suite aux travaux de concertation initiée pour l'élaboration du PRIC, une nouvelle instance de concertation et d'échange au niveau régional sera mise en place pour échanger et analyser ensemble, de manière permanente, les besoins en emploi et en formation de notre région.

En 2019, le programme régional de formation sera conduit pour la dernière année sur ses programmes qualifiants pluriannuels de niveau V et de niveaux IV et plus, ainsi que son programme annuel visant tous les niveaux de formation.

En parallèle, la Région a décidé, au regard des nouvelles dispositions posées par la loi LCAP et des nouveaux enjeux et objectifs définis au travers du PRIC, d'adapter et de renforcer dès 2019 son offre de formations qualifiantes par la mise en place de nouveaux programmes spécifiques.

Dans ce cadre, et en cohérence avec les priorités de la stratégie de mandat 2016 en matière de transition énergétique, la Région mettra en œuvre en 2019 un programme spécifique sur le secteur du BTP défini par blocs de compétences, articulé autour de 6 filières de formations (travaux publics, construction traditionnelle, couverture-construction bois, aménagements-finitions, électricité-domotique, sanitaire et thermique) déclinées sur l'ensemble du territoire et comprenant quelques formations traditionnelles. Il résulte d'une concertation avec les branches professionnelles (CAPEB, FFB et FRTP) de s'engager dans ce plan ambitieux de développement des compétences des demandeurs d'emploi en formation sur ce secteur.

Ce nouveau programme de développement de compétences a pour vocation à préparer les actifs et le public jeune aux activités et aux nouvelles exigences des emplois du secteur du bâtiment et des travaux publics particulièrement concernés par les évolutions. Il est innovant dans le contenu de formation (acquisition des compétences et connaissances de base sur les techniques et matériaux de maîtrise d'énergie en complément des prérequis liés aux différents métiers) et dans l'organisation des cursus de formation (individualisation par la validation de blocs de compétences et nouvelles modalités d'apprentissage en lien avec la transition numérique et l'utilisation des objets connectés). Il vise par ailleurs à sécuriser et faciliter le retour en emploi des bénéficiaires du programme, notamment par la possibilité de poursuite, à tout moment du parcours, de la formation en contrat de professionnalisation.

Ce programme, inscrit dans le cadre du PRIC, peut se réaliser sur une durée de 4 ans, par reconduction annuelle. Il pourra être complété par des achats complémentaires en fonction des nécessités d'ajustement ou de réponse à des besoins nouveaux.

Cette démarche et expérimentation par blocs de compétences sera par la suite généralisée à d'autres secteurs stratégiques (industrie, tourisme etc...).

La Région initie également en 2019 un nouveau programme de formations lié au secteur de la maroquinerie, inscrit dans le PRIC.

Le territoire de Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un pôle d'excellence constitué d'un réseau d'entreprises de sous-traitance qui travaillent pour les plus grandes marques de luxe. Les activités du

secteur ne cessent de se développer et de se diversifier et des recrutements sont prévus dans les 3 ans à venir pour ces entreprises. Les projets de recrutement ont jusqu'à ce jour été accompagnés au fur et à mesure des besoins exprimés par les entreprises au travers de montages financiers spécifiques à court terme, en partenariat avec Pôle emploi et les OPCA.

Par ce programme, la Région met en place une nouvelle stratégie d'intervention à destination des demandeurs d'emploi. Elle souhaite structurer davantage l'offre de formation de ce secteur, mieux qualifier les parcours de formation des apprenants et faciliter leur insertion dans les emplois proposés par les entreprises du territoire. A cette fin, le programme est conçu pour répondre aux besoins de qualification sur une durée de 4 ans, par reconduction annuelle.

Parallèlement à son offre collective, la Région soutient l'accès individuel à la formation pour les demandeurs d'emploi qui ne trouveraient pas de réponse dans le PRF. L'intervention régionale cible les formations à visée professionnelle de niveaux II et I, ainsi que certaines formations de niveau III. Sa mise en œuvre s'opère au travers d'un conventionnement avec Pôle emploi conclu depuis 2017, au titre du dispositif d'accès individuel à la qualification (AIF). Cette intervention fera l'objet d'une révision sur le début d'année 2019 afin d'assurer la cohérence et la coordination des dispositifs mis en œuvre à destination du public demandeur d'emploi à l'échelon régional, au regard des axes d'intervention définis dans le cadre du PRIC et de la loi LCAP.

La Région accompagne également les entreprises rencontrant des difficultés à recruter des collaborateurs sur des métiers en tension, en cofinçant la formation ciblée de demandeurs d'emploi et en leur garantissant l'insertion dans l'emploi auprès de ces entreprises. Elle effectue son intervention par le biais du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP) qui a été déployé sur tout le territoire depuis 2017 et soutenu sur toute l'année 2018.

Pour 2019, la Région souhaite inscrire son intervention dans le cadre du PRIC pour renforcer son soutien auprès de la population des jeunes ou demandeurs d'emploi non qualifiés qui sont les plus fragilisés dans leur insertion professionnelle. Ce dispositif fera également l'objet d'une révision dès le début d'année 2019 pour prendre en compte les nouvelles dispositions et axes d'intervention de chacun des acteurs (Pôle emploi, OPCA-OPCO) définis dans le cadre du PIC et de la loi LCAP.

L'année 2019 sera également consacrée à la réflexion d'une nouvelle structuration du programme de formations collectives. Il s'agira de répondre à la fois aux besoins de développement des compétences exprimés par l'économie régionale et aux enjeux posés dans le PIC d'améliorer sur 4 ans la qualification mais également d'accélérer les transformations du système de formation professionnelle.

La Région définira pour la période 2020-2022 un nouveau cadre d'intervention qui pourra combiner des programmes de formation par domaine – à l'instar des programmes BTP et maroquinerie – aux côtés des programmes habituels ainsi que des dispositifs d'actions expérimentales, d'évaluation, de déploiement d'outils et de méthodes innovantes, notamment numériques, pour augmenter la valeur ajoutée et l'efficacité des parcours de formation du public demandeur d'emploi.

Programme 1105AA – Rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion

L'ouverture de la rémunération au taux fixé par le code du travail à la majorité des bénéficiaires de formation est une priorité inscrite dans le plan de mandat. Tous les stagiaires entrant dans une formation agréée, qui ne bénéficient d'aucune autre indemnisation, sont soutenus financièrement par la Région.

L'attribution de la rémunération peut ouvrir droit, sous certaines conditions, à la prise en charge d'une partie des frais de transport et/ou d'hébergement. Elle intègre également la protection sociale et les indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail) dont les modalités de calcul sont définies par les textes réglementaires.

Les obstacles à l'entrée en formation des demandeurs d'emploi sont multiples et ceux qui tiennent à des problématiques financières sont importantes, notamment pour le public jeune, les parents isolés... Il est à noter par ailleurs que le montant des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} janvier 2003.

Dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences PRIC, il est proposé d'étudier la mise en place d'une aide complémentaire aux stagiaires ou d'une révision du dispositif de rémunération-frais annexes actuel, dont le niveau semble représenter un frein important et ne permet pas aux personnes en difficulté de s'inscrire dans une démarche de formation sécurisée. Les modalités d'intervention seront définies courant 2019.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Former plus et mieux les demandeurs d'emploi. Une action renforcée en faveur de l'emploi renforcée par le pacte régional d'investissements compétences (PRIC)	1	10	1000AA	Intérêts moratoires				
	1	10	1001AA	Etudes analyses évaluation				
	1	10	1002AA	Plan régional d'information et d'orientation				
	1	11	1101AA	Formation professionnelle continue				
	1	11	1103AA	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi		35 769,70	25 615 000,00	27 531 124,00
	1	11	1104AA	Qualification des demandeurs d'emploi			53 655 000,00	42 585 176,00
	1	11	1105AA	Rémunération + aides stagiaires + frais de gestion			45 014 000,00	27 880 000,00
	1	11	1110AA	Formation professionnelle continue actions individuelles				
	1	11	1115AA	Rémunérations aides à la mobilité et à l'accompagnement				
	1	11	1116AA	Fonds d'aide mobilité des demandeurs d'emploi				
	1	11	1120AA	Formations ouvertes à distance				
	1	11	1160AA	Accès direct à l'emploi				
	1	11	1161AA	Egalité des chances				
	1	11	1190AA	Aides aux équipements et aux investissements				
	1	11	1999P122	Programme de formation professionnelle continue				
	1	11	1999P158	Négociation collective contractualisation				
	1	11	2016P015	Plan un million de formations pour les demandeurs d'emploi				
				Sous total sous fonction 10				
				Sous total sous fonction 11		35 769,70	124 284 000,00	97 996 300,00
TOTAL - Former plus et mieux les demandeurs d'emploi. Une action renforcée en faveur de l'emploi renforcée par le pacte régional d'investissements compétences (PRIC)						35 769,70	124 284 000,00	97 996 300,00

9) Conforter le service public régional de l'orientation et le dialogue social territorial au service de la sécurisation des parcours professionnels

I. PRIORITES

L'activité des entreprises et les parcours des salariés, et plus largement de tous les actifs, s'inscrivent dans un contexte où ils sont soumis à des évolutions majeures. Ces évolutions ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Dans cet environnement, l'orientation, la formation des actifs et l'accompagnement des transitions professionnelles représentent des enjeux majeurs :

- d'employabilité, d'évolution professionnelle, de mobilité et de sécurisation des parcours des actifs,
- de compétitivité et de différenciation des entreprises,
- d'attractivité économique des territoires et de développement local.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a inscrit ces enjeux au cœur de ses politiques, poursuivra son action en 2019 et l'articulera avec celle de l'Etat et des partenaires sociaux au sein d'un dialogue social régulier, que ce soit au niveau régional ou au niveau local. Elle cherchera ainsi avec ses partenaires à renforcer la complémentarité des politiques et stratégies conduites en région en matière :

- de développement économique régional,
- d'aide à l'orientation,
- de promotion de la formation professionnelle continue,
- de création d'emploi.

Les différents dispositifs régionaux en faveur de la formation des salariés seront totalement revisités afin de prendre en compte les évolutions liées à la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP), adoptée en septembre 2018 ; cette loi entend poursuivre la dynamique de transformation du marché du travail en donnant de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle et en renforçant l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés.

Par ailleurs, en articulation avec les priorités du PRIC, la Région développera son action au niveau infra régional afin d'approfondir la concertation avec les acteurs locaux et d'encourager la mise en œuvre de projets favorisant le développement économique des territoires avec la volonté de rendre rapidement opérationnelles les innovations ou expérimentations qui seront construites. La Région soutiendra notamment des démarches visant à améliorer les pratiques en matière de GPECT et encouragera leur déploiement dans les territoires.

Pour répondre à ces défis, la Région articule son intervention en matière d'orientation et de transitions professionnelles autour des quatre axes fondamentaux suivants :

- le déploiement du service public régional de l'orientation (SPRO) sur l'ensemble de la grande Région et la mise en œuvre d'un plan régional d'actions en faveur de l'information et de l'orientation,
- l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs,
- le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels,
- l'accompagnement à la formation des politiques prioritaires de la Région.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 1121AA – Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

Dans une période où les mutations économiques et les évolutions des métiers sont rapides, une information de qualité sur l'environnement économique, les métiers et les parcours de formation constitue un enjeu majeur pour tous. Avec les acteurs de l'orientation des actifs qu'elle a la responsabilité de coordonner, la Région a pour ambition d'agir en proximité et avec le souci d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des informations pour l'ensemble des citoyens. Son action s'inscrit dans le schéma de développement du service public d'orientation tout au long de la vie, élaboré en 2017 avec les autorités académiques et les partenaires sociaux, et qui permet de structurer la mise en œuvre de ce service pour les 4 années à venir autour de 4 enjeux majeurs :

- créer les conditions d'une coopération entre les différents acteurs,
- accompagner les publics dans l'appréhension de l'environnement économique et des métiers,
- offrir à chaque citoyen un service de qualité et de proximité dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie,
- garantir la complémentarité et la cohérence des solutions offertes aux jeunes décrocheurs.

Ce schéma fera l'objet d'un avenant qui sera négocié avec les autorités académiques courant 2019 afin de prendre en compte les évolutions en matière d'orientation liées à la loi LCAP. En effet, si l'Etat garde la compétence en matière d'orientation des élèves et des étudiants, la loi confie désormais aux Régions une responsabilité en matière d'organisation d'actions en matière d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, des étudiants et des apprentis.

- En 2019, la Région souhaite renforcer **son animation régionale et locale des 62 structures membres** du SPRO, signataires depuis 2018 avec elle d'une charte d'engagement pour améliorer la qualité et la lisibilité du service rendu aux publics. Il s'agira en premier lieu d'assurer la complémentarité et la cohérence des offres de services respectives de ces structures qui sont réparties en 224 points d'accueil sur tout le territoire et de les encourager à construire ensemble de nouvelles initiatives partenariales en faveur des publics.
- En complémentarité avec ces services de proximité, la Région se donne pour priorité de permettre à chaque usager de renforcer sa capacité à être acteur de son orientation, notamment avec la mise en œuvre d'un **plan régional d'actions en faveur de l'information et de l'orientation**.

Cela se traduira notamment par :

- la mise à disposition d'outils adaptés, dématérialisés, à destination du grand public : un portail de l'orientation élargi à l'ensemble des acteurs, le déploiement de l'outil d'aide à l'orientation professionnelle « cléor » et de la plateforme d'information régionale ;
- le soutien à des manifestations et évènements coordonnés et organisés dans les territoires pour rencontrer des professionnels de l'orientation, découvrir des métiers, les formations, comprendre les modalités d'accès aux différents dispositifs ;
- le développement de partenariats avec les branches professionnelles prioritairement dans le cadre des contractualisations que la Région a avec elles (CAPéCO, contrats d'objectifs...).
- Pour qu'un égal accès à un service de qualité soit garanti et que le SPRO se mette en place concrètement sur les territoires, la Région souhaite continuer à soutenir **les acteurs essentiels de l'orientation, de la formation et de l'emploi** que sont principalement :
 - **les missions locales et leurs associations régionales** (ARML) qui remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans le cadre de la convergence des conditions d'accompagnement et de financement des missions locales de Bourgogne-Franche-Comté, la Région a engagé avec l'Etat une réflexion sur les objectifs et les modalités de financement de ces structures. Cette réflexion doit se traduire en 2019 par la signature

avec chaque mission locale d'une convention d'objectifs et de moyens qui devra inciter les missions locales à mieux utiliser les outils de la politique régionale existants dans les parcours engagés avec les jeunes dont ceux de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

- La Région souhaite de plus engager, en collaboration avec l'ARML, un programme d'appui et d'animation du réseau afin de favoriser leur action au sein du SPRO, l'échange de pratiques et l'innovation au service des publics ;
- **les points relais conseils en VAE et en évolutions professionnelles** (CEP salariés périmètre bourguignon) qui proposent un accompagnement individualisé à toute personne candidate à la validation des acquis mais aussi à tout salarié souhaitant réinterroger son parcours professionnel ;
- **le CARIF-OREF « EMFOR »** dont le rôle d'observation régionale de la relation emploi-formation, d'information sur la formation professionnelle et de professionnalisation des partenaires est indispensable aux décideurs publics mais aussi à tous les acteurs. L'action du CARIF-OREF sera renforcée en 2019 dans le cadre des travaux qui sont initiés par le PRIC, notamment en matière d'observation des emplois, des formations, de professionnalisation des acteurs et d'animation de travaux thématiques.

Programme 1121PP – Service public de l'orientation tout au long de la vie – Investissement

La Région souhaite soutenir les projets d'investissement des missions locales qui maillent l'ensemble de son territoire afin de renforcer leur capacité et leur qualité d'accueil au plus près des publics. Elle accompagnera également le CARIF-OREF, outil essentiel d'information sur la formation professionnelle et d'aide à la décision au travers de ses missions sur le champ de l'observation des emplois et des formations.

Programme 1122AA – Transitions professionnelles

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite favoriser la mise en cohérence des parcours professionnels des actifs (demandeurs d'emplois ou salariés) et réduire leur vulnérabilité durant les étapes de transition professionnelle auxquelles ils sont confrontés dans un marché du travail toujours en mutation : mobilités horizontales, promotions, déclassements, passages d'une situation d'emploi au chômage...

Aussi, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs d'emploi ou de formation déjà déployés, la Région mettra en place ou accompagnera, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, des outils ou des dispositifs favorisant la fluidité des parcours professionnels des individus dans les conditions les plus sécurisées possibles.

Dans ce cadre, la Région soutiendra les expérimentations ou les projets portés par les acteurs de l'emploi-formation ou par les branches professionnelles dans les territoires ou au niveau régional.

La mobilisation de la Région se traduira notamment par :

- **Le déploiement du passeport emploi-compétences avec les partenaires sociaux et l'Etat**

Afin d'accompagner et d'outiller au mieux les actifs, les partenaires du quadripartisme ont souhaité réfléchir à l'évolution des passeports compétences qui avaient été initiés dans les deux Régions. Sur les bases d'un cahier des charges co-rédigé, le passeport numérique qui existait en Bourgogne est actuellement adapté aux évolutions souhaitées et reconfiguré pour être accessible sur application WEB. Cet outil numérique permettra à tous les actifs qui le souhaitent de valoriser leurs compétences et expériences professionnelles ou extra professionnelles acquises afin de faciliter leurs démarches de mobilité, d'orientation ou de validation des acquis de l'expérience.

Dans le cadre du PRIC, cet outil sera déployé à titre expérimental sur certains territoires ou secteurs professionnels avec les acteurs de l'orientation, de la formation mais aussi avec les entreprises afin d'être utilisé progressivement par le plus grand nombre de bénéficiaires.

- **Le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)** comme étant un instrument majeur au service de l'évolution et de la sécurisation des parcours professionnels des actifs. La Région

souhaite soutenir son développement afin de favoriser une équité dans l'accès et l'accompagnement des publics. Dans ce cadre, il s'agira de :

- renforcer l'accès de l'ensemble des publics à la VAE ;
 - conforter les phases individuelles d'accompagnement à la mise en œuvre de la VAE (passeport VAE ou appui individuel) afin de favoriser la réussite des parcours et de limiter les abandons ;
 - favoriser la mobilisation de la VAE collective aux services des salariés et des entreprises du territoire.
- L'accompagnement des filières et des territoires au travers de **la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qu'elle soit territoriale (GPECT) ou de filière (GPECF)**, est un outil d'anticipation permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation, mais aussi aux entreprises, de mieux appréhender les ressources disponibles sur les territoires pour répondre aux besoins en compétences identifiés sur ces mêmes périmètres.

La Région soutiendra, aux côtés de l'État et du Fonds social européen, des démarches visant à améliorer les pratiques en matière de GPEC. Elle encouragera leur déploiement dans les territoires et les secteurs professionnels.

De plus, elle accompagnera en lien avec les branches professionnelles les dispositifs facilitant l'adéquation entre les potentiels de main d'œuvre et les besoins en compétences des entreprises et des secteurs.

Programme 1123AA – Sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre de sa politique de droit commun en matière de formation continue et en lien très étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Région Bourgogne-Franche-Comté conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés, et en priorité les plus fragiles d'entre eux, dans une logique de formation tout au long de la vie, de sécurisation des parcours professionnels et de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires. Pour atteindre ses objectifs, la Région s'appuie sur les travaux et propositions issus de la conférence sociale.

En 2019, dans le contexte de mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (dite loi LCAP), la Région poursuivra son soutien à l'effort de formation des entreprises, de leurs salariés et plus globalement des actifs. Afin d'adapter son action aux changements mis en place par la loi, la Région adaptera ses règlements d'intervention début 2019, une fois les décrets de mise en œuvre adoptés. En effet, parmi d'autres orientations, cette loi transforme les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), premiers partenaires de l'intervention régionale en direction des salariés, en opérateurs de compétences. Ces opérateurs seront regroupés selon une logique de filière ou de branche, tandis que leurs missions évolueront et que leur nombre diminuera. En raison des nombreux engagements de la Région pris avec les OPCA, le premier enjeu en 2019 sur le champ de la sécurisation des parcours professionnels sera de veiller aux impacts de la mise en route organisationnelle des OPCO afin de limiter toute période de latence dans nos dispositifs.

Au-delà de cette période de transition, la Région poursuivra son action au travers de 4 priorités :

- **Le soutien à la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés**

La Région soutient l'effort de formation des PME pour faire évoluer les compétences et élever le niveau de qualification des salariés les moins qualifiés ou les plus fragiles dans leur emploi. Dans ce cadre, la Région maintiendra sa priorité pour l'accompagnement des plus petites entreprises. La Région interviendra dans ce cadre aux côtés des services de l'État et des futurs opérateurs de compétences. Dans ce contexte, la Région accompagnera la mise en œuvre des accords pluriannuels passés les années précédentes en faveur notamment de l'intérim ou de l'interprofessionnel et accompagnera de nouveaux secteurs ou filières (exemples de secteurs pré-identifiés : l'agroalimentaire, la plasturgie...).

- **L'accompagnement des entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leur activité**

La Région Bourgogne-Franche-Comté apportera son soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'une baisse de leurs activités dans un contexte économique défavorable. Elle encouragera ainsi les entreprises à améliorer la formation des salariés dans des périodes de faible activité. Cette intervention s'inscrira en complément des dispositifs qui peuvent être activés tant par l'Etat que par les futurs opérateurs de compétences dans les limites de leurs nouvelles missions.

- **Le renforcement de l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée**

La Région Bourgogne-Franche-Comté sécurise les parcours professionnels et favorise l'accès à la qualification et à l'emploi durable en facilitant les embauches en contrat de professionnalisation à durée indéterminée. La Région accompagnera les contrats de professionnalisation signés à durée indéterminée par une aide régionale sur les frais pédagogiques engagés par l'employeur au profit de la personne recrutée. Les premiers résultats connus de la mise en œuvre de cette aide montrent une élévation forte du taux de recours au contrat de professionnalisation en CDI à l'échelle de la Région. En 2019, les enjeux liés à ce dispositif seront doubles : poursuivre l'accompagnement de sa montée en charge et accompagner le passage des OPCA aux OPCO.

- **Le soutien à la promotion sociale**

La Région soutient les dispositifs et actions favorisant la promotion sociale des actifs. A ce titre, la Région accompagnera notamment :

- la promotion sociale des personnes, principalement des salariés qui préparent sous forme de cours du soir et, dans la majorité des cas, sur leur temps libre, des unités de valeur ou des diplômes du CNAM, pouvant aller jusqu'à celui d'ingénieur ;
- le déploiement du « CPF de transition » qui vient remplacer le congé individuel de formation (CIF) et la mise en place progressive d'un nouvel opérateur, la commission paritaire interprofessionnelle régionale (CPRI). Ce changement devra amener la Région à revoir ses conditions d'intervention (aujourd'hui, la Région abonde les fonds des OPACIF, via 4 conventions avec le FONGECIF BFC, l'AFDAS, le FAFTT et Uniformation) tout en lui offrant l'opportunité de redéfinir ses modalités d'appui à ce dispositif de soutien à la promotion sociale ;
- l'accès au brevet de maîtrise et au titre d'assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA).

Programme 1124AA – Accompagnement des politiques prioritaires de la Région

Au titre de ses politiques prioritaires et plus particulièrement dans le cadre des différents schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, SRDT, etc.) et des contractualisations avec les acteurs socio-économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté considère la professionnalisation des acteurs engagés dans les actions correspondantes comme un enjeu majeur. En lien avec cet enjeu, trois grandes priorités structureront son action :

- **Le soutien à la formation dans les entreprises en développement**

La Région accompagnera les entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'un développement important de leur activité. En 2019, la Région redéfinira les conditions de son intervention au regard des nouvelles compétences des OPCO, tout en visant une montée en charge de ce dispositif.

- **L'accompagnement des politiques prioritaires**

La Région favorisera le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs de ces politiques (exemple : dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de développement du tourisme). La Région cofinancera des actions collectives de filières ou inter-filières

permettant une vraie dynamique de développement par une montée en compétences des actifs de ces secteurs (salariés, chefs d'entreprises, bénévoles...).

- **La formation des créateurs et repreneurs d'entreprises**

L'enjeu de la création/reprise/transmission d'entreprise est essentiel en Bourgogne-Franche-Comté et des actions doivent être mises en œuvre pour encourager et soutenir les porteurs de projets souhaitant, à un moment de leur parcours professionnel, créer ou reprendre une entreprise. Dans ce cadre, la Région poursuivra sa politique très volontariste d'appui à ces actions, d'articulation avec les actions d'accompagnement à la création portée par la direction de l'économie. Elle visera la promotion d'une culture entrepreneuriale forte et la sécurisation du parcours des créateurs et des entreprises dans leurs premières années de vie. La Région s'appuiera sur une évaluation en cours du programme pour mieux répondre aux attentes des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises dans le marché 2018-2019.

En complément de ce programme, la Région soutiendra des actions collectives de formation, y compris dans le domaine artisanal et agricole, mises en place par les organisations professionnelles à destination de chefs d'entreprise désirant préparer une transmission, de futurs repreneurs et de nouveaux chefs d'entreprise ayant un besoin d'accompagnement dans le démarrage de leur activité.

- **L'accompagnement des mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires**

L'action en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle est menée dans une logique de décloisonnement des interventions des partenaires. C'est dans ce sens que la Région joue pleinement son rôle de coordonnateur de l'action publique en contractualisant avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs et de CAPéCO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) qui permettent, sur la base d'un diagnostic partagé, de mettre en place et de coordonner les dispositifs de formation professionnelle et d'appui à la compétitivité. En 2019, la Région pilotera :

- le volet compétences des CAP'ÉCO en appui de la direction des affaires économiques. Cette action portera tout particulièrement sur la mise en œuvre opérationnelle du CAP'ÉCO numérique signé en 2018,
- la finalisation de la négociation du contrat d'objectifs agricole en cours de discussion.

- **La réalisation de diagnostics et études liés aux mutations économiques**

Ce programme permettra le financement d'études, de diagnostics ou d'audits dont les objectifs généraux sont :

- une amélioration de la connaissance de l'environnement socio-économique de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- un appui à la contractualisation avec les acteurs socio-économiques et l'Etat (CAPéCO notamment, etc.),
- une évaluation des différentes contractualisations pilotées par la DTPO.

Programmes 2016P010 – Sécurité professionnelle emploi, 1140AA – Passeport VAE, 1149AA – Accompagnement des politiques prioritaires de la Région, 1151AA – Accompagnement formation entreprises et actifs-sécurisation parcours, 1151CPB – Sécurisation des parcours professionnels CPER 2015-2020, 1153AA – Réseau des tuteurs

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Conforter le service public régional de l'orientation et le dialogue social territorial au service de la sécurisation des parcours professionnels	1	11	1121AA	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie			6 930 600,00	6 590 841,66
	1	11	1121PP	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie	150 000,00			
	1	11	1122AA	Transitions professionnelles			1 069 400,00	901 444,00
	1	11	1123AA	Sécurisation des parcours professionnels			3 840 000,00	3 150 727,43
	1	11	1124AA	Accompagnement des politiques prioritaires			2 010 000,00	1 548 116,36
	1	11	1125AA	Ingénierie de projets de formation				
	1	11	1140AA	Passeports VAE				79 913,05
	1	11	1141AA	Points relais conseils				
	1	11	1149AA	Accompagnement des politiques prioritaires de la région				13 539,00
	1	11	1150AA	Promotion sociale et évolution professionnelle				
	1	11	1151AA	Accompagnement formation entreprises et actifs - sécurisation des parcours professionnels				5 649,40
	1	11	1151CPB	Sécurisation des parcours professionnels CPER 2015-2020				2 954,99
	1	11	1151CPER	Sécurisation des parcours professionnels				
	1	11	1152AA	Formation à la création reprise d'entreprises				
	1	11	1152CPER	Formation à la création reprise d'entreprises				
	1	11	1153AA	Accueil en entreprise et transmission des savoirs				
	1	11	1153CPER	Accueil en entreprise et transmission des savoirs				
	1	11	1154AA	Fonctionnement des structures MDEF et C2R				
	1	11	1154CPB	Fonctionnement des structures C2R CPER 2015-2020				
	1	11	1154CPER	Fonctionnement des structures MDEF et C2R				
	1	11	1155AA	Diagnostics et études liées aux mutations économiques				
1	11	1156AA	GPEC de filières et territoires				3 622,00	
1	11	1156CPB	GPEC de filières et territoires				400,00	
1	11	1162PP	Emplois tremplins				3 150,00	
1	11	1170AA	Structures d'accueil d'information et d'orientation				2 815,86	
1	11	1999P162	Accueil information étude évaluation				8 537,00	
1	11	2016P010	Sécurité professionnelle/Emploi				350 000,00	
Sous total sous fonction 11					150 000,00		13 850 000,00	12 661 710,75
TOTAL - Conforter le service public régional de l'orientation et le dialogue social territorial au service de la sécurisation des parcours professionnels					150 000,00		13 850 000,00	12 661 710,75

10) Développer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté

I. PRIORITES

Le tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 4,1 milliards d'euros de consommations touristiques en 2015 (5,7% du PIB régional) et 42 100 emplois liés au tourisme (4,2% de l'emploi total de la région). C'est une filière régionale à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation et d'internationalisation.

Le tourisme est l'un des rares secteurs économiques en croissance au niveau national. La région peut tirer profit de cette situation, les tendances de la consommation correspondant assez bien à l'offre touristique régionale : courts séjours, recherche d'authenticité, patrimoine, oenotourisme, itinérances, activités de pleine nature en toute saison.

La stratégie de mandat vise le développement de l'économie touristique à travers plusieurs leviers : l'attractivité et le marketing, la valorisation des produits et des destinations, mais aussi le développement de l'hébergement, le renforcement de la professionnalisation, ainsi que l'investissement dans les équipements structurants, l'innovation et les nouvelles technologies. Cette ambition touristique a été traduite en 2017 dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour 2017-2022, adopté par le conseil régional le 13 octobre 2017.

Le SRDTL est un outil stratégique prévu par le code du tourisme qui définit la stratégie, les objectifs de développement et pose les bases de la politique touristique régionale dans le but de renforcer l'activité économique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le schéma vise à répondre à cinq enjeux majeurs que sont l'augmentation des retombées économiques (chiffre d'affaires et emplois directs), l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion (image et notoriété), le tourisme durable (transition énergétique) et le tourisme solidaire (pour tous et accessible à tous).

La Région s'est fixée cinq grands défis et vise à devenir la première région pour l'accueil des chinois en France et en Europe, à devenir la première destination française d'oenotourisme, à être reconnue comme une grande destination d'écotourisme et d'itinérance fluviale, à vélo, pédestre, équestre, nordique, à proposer une offre d'hébergements adaptée aux clientèles (montée en gamme) et à devenir une grande destination de patrimoine.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 9510AA – Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. Des filières fortes disposent également d'une visibilité internationale, telles que le vin et le comté. Une nouvelle stratégie sera lancée en 2019 dans ce domaine.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région seront poursuivis en particulier par le comité régional du tourisme (CRT). S'agissant du CRT, une convention-cadre a été conclue pour la période 2018-2022 et constitue le socle du programme d'actions annuel du CRT. Des actions sont également envisagées à destination des habitants de Bourgogne-Franche-Comté afin de développer le tourisme infra régional.

L'essentiel des interventions concerne le financement du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté qui organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les destinations moteurs et les filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels), et en direction du grand public.

La Région soutient également la mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion et à information touristique. La Région soutient également des manifestations d'envergure, telles que la Saint-Vincent tournante et le Week-end gourmand du chat perché à Dole.

Dans le cadre du soutien à innovation (cf. objectif stratégique n° 3 du SRDTL), la première édition du concours régional de l'innovation touristique sera organisée en 2019. Il s'agit de distinguer, par l'attribution d'un prix, les actions ou initiatives réalisées depuis moins de 3 ans ou en cours de réalisation.

Programme 9511AA – Développement des hébergements touristiques

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands. Elle permet d'accompagner les porteurs de projet qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

Après une année de mise en œuvre des nouveaux règlements d'intervention adoptés à l'automne 2017, il apparaît nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements dans l'objectif d'une meilleure articulation entre les dispositifs.

Pour les hébergements structurants (hôtellerie, hôtellerie de plein air et hébergements innovants, hébergements de groupe), trois types d'aide sont proposés :

- aide à l'investissement (dans le cadre de l'accompagnement à la croissance des établissements),
- aide à l'investissement immobilier (dans le cadre de conventions de partenariat avec les EPCI),
- aide au développement, sous forme d'avance remboursable.

Ces règlements d'intervention seront également modifiés courant 2019 afin de prendre en compte l'enjeu que représente la transition énergétique par la mise en place de critères d'éco-conditionnalité pour les projets de rénovation, d'extension ou de construction de bâtiments.

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une tradition d'accueil de tourisme social et familial. Les massifs de moyenne montagne du Jura, du Morvan et des Vosges sont particulièrement concernés par la présence de centres et de villages de vacances. Ce secteur de l'hébergement marchand connaît depuis plusieurs années des difficultés structurelles dont les causes peuvent être recherchées dans le vieillissement du parc, mais aussi dans l'évolution des comportements et des attentes des clientèles. Pour ces hébergements, qui contribuent à l'activité économique et touristique des territoires concernés ainsi qu'au maintien de certains services à la population locale, un règlement d'intervention spécifique sera mis en place courant 2019 permettant, d'une part, d'aider les établissements à réaliser les investissements obligatoires en matière de mise aux normes et de rénovation thermique et, d'autre part, de favoriser les réalisations à caractère structurant en vue d'une adaptation des infrastructures aux attentes des clientèles.

En ce qui concerne le dispositif mis en place en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes, des modifications apparaissent nécessaires afin de s'assurer que les investissements soutenus contribuent à la réalisation d'un véritable projet de développement économique et touristique. Il est rappelé que ce dispositif est mis en œuvre en partenariat avec les agences de développement touristique et les comités départementaux du tourisme volontaires.

Programme 9512AA – Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques

La structuration de l'offre et la mise en réseau des acteurs sur les territoires présentant un réel potentiel touristique permet d'améliorer l'attractivité de l'offre touristique. La contractualisation avec les stations permet de renforcer les équipements et les aménagements structurants, de renforcer le positionnement de leur offre (activités, animations, hébergements) et d'assurer une promotion et une commercialisation des produits, en lien avec le comité régional du tourisme.

La Région poursuivra en 2019 la dynamique de développement des stations touristiques et la structuration des sites touristiques majeurs, en particulier trois nouveaux contrats de station devraient être engagés :

- contrat de station du lac des Settons,
- contrat de station du Haut-Doubs (secteur de Métabief / Grand Pontarlier),
- contrat de station thermale de Saint-Honoré-les-Bains.

Le développement d'outils numériques liés au tourisme sera poursuivi dans le cadre d'un dispositif visant à inciter les acteurs du tourisme à proposer des outils visant à améliorer l'expérience visiteur grâce aux nouvelles applications numériques. Il s'agit notamment d'utiliser les outils numériques pour améliorer l'accueil, l'expérience vécue et la communication d'une part, de proposer des services et outils de médiation numérique et d'aide au séjour d'autre part.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au développement des activités touristiques a pour objectifs d'accompagner ou d'encourager le développement d'activités susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire : sites Unesco ou Grands sites de France, sites touristiques à entrée payante (parcs à thèmes, grottes...), activités de loisirs et de plein air, tourisme de savoir-faire, œnotourisme, gastronomie et restaurants.

L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale et constitue l'un des cinq défis du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022. Aussi, un schéma régional de l'œnotourisme sera élaboré en vue de la définition d'orientations stratégiques, d'un plan d'actions et d'un mode de gouvernance.

Programme 9513AA – Développement de l'itinérance

L'itinérance continuera d'être développée sous toutes ses formes afin de structurer l'offre le long des voies navigables et des itinéraires structurants d'intérêt régional (cyclables, pédestres, équestres, nordiques).

La dynamique des contrats de canal et des contrats de développement fluvestre sera également poursuivie. Après le contrat de canal de Bourgogne adopté en 2018, un nouveau contrat sera prochainement soumis à l'assemblée régionale pour le canal de l'Yonne. En outre, des études seront engagées en vue de l'élaboration d'un contrat de la destination Saône et d'un contrat de canal du Centre notamment.

Il est également rappelé qu'une convention de partenariat a été conclue avec Voies navigables de France pour la période 2017-2021 afin de consolider l'attractivité économique des voies d'eau du réseau fluvial régional.

En outre, l'actualisation de la stratégie de valorisation des voies navigables sera engagée courant 2019.

Programme 9514PP – Soutien aux grands équipements structurants

La Région est partie prenante depuis plusieurs années des projets touristiques structurants en lien avec l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO, la destination des montagnes du Jura et le thermalisme.

Il est rappelé qu'un programme pluriannuel d'investissement a été ouvert en 2018 sur cette thématique. L'enveloppe sur la période 2018-2022, correspondant à la durée de mise en œuvre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, est évaluée à 36 500 000 €.

Après le pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, la Région a validé le 17 novembre 2017 la convention-cadre des cités des vins de Bourgogne. Les financements relatifs aux cités des vins de Chablis et Mâcon ont d'ores et déjà été mobilisés en 2017. En 2018, ce sont les projets de

création d'un nouvel établissement thermal à Santenay, la rénovation des thermes de Lons-le-Saunier et la création d'une nouvelle maison du comté à Poligny qui ont été soutenus par la Région.

L'année 2019 devrait voir le lancement de la cité des vins de Bourgogne de Beaune. Il est aussi à noter qu'une réflexion a démarré en 2018 concernant un projet de cité des vins dans le Jura, en lien avec le comité interprofessionnel des vins du Jura.

Par ailleurs, un appel à projet sera lancé afin d'encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux. Il s'agit de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, à travers des produits de qualité, pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et de retombées économiques.

Programmes 2004P017, 2004P018, 9501AA, 9503AA, 9509CPB, 9509PP, 9514AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 5017AA – Attractivité – Promotion territoriale

Ce programme correspond aux actions à mettre en œuvre dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie d'attractivité régionale élaborée courant 2018. Cette démarche de marketing territorial vise à définir un positionnement d'image pour la région Bourgogne-Franche-Comté, puis à initier une démarche pérenne de valorisation de l'ensemble des actions menées par les acteurs du territoire cohérentes avec ce positionnement. Les crédits 2019 de ce programme permettront la mise en œuvre des premières actions relatives à la promotion et de l'image de la région dans toutes ses composantes (export, tourisme, santé, recherche, résidentiel,...) sachant que des crédits communication ou politiques sectorielles peuvent y contribuer également.

Ce programme vise également à soutenir le fonctionnement annuel de l'association des Climats de Bourgogne qui porte le plan d'actions partenarial issu du plan de gestion du site.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Développer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté	5	50	5017AA	Attractivité - promotion territoriale			135 000,00	283 740,50
	9	95	2004P017	Renforcement des hébergements touristiques		5 778,91		
	9	95	2004P018	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique (FC)		589 595,86		
	9	95	2004P021	Animation, promotion et communication touristique (FC)				
	9	95	2016P011	Soutien aux grands projets touristiques structurants (B-FC)				
	9	95	9501AA	Atouts touristiques régionaux (B)		616 175,86		
	9	95	9503AA	Promotion et information (B)				
	9	95	9508AA	Valorisation fluviale (B)				
	9	95	9509CPB	Canaux et rivières de Bourgogne		93 100,00		
	9	95	9509PP	Canaux et rivières de Bourgogne		906 684,71		
	9	95	9510AA	Attractivité, promotion et information touristique			6 394 500,00	6 447 500,00
	9	95	9511AA	Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	4 500 000,00	2 389 142,12		
	9	95	9512AA	Développement touristique des territoires et des grands sites	1 500 000,00	441 394,00		
	9	95	9513AA	Développement de l'itinérance	5 750 000,00	3 208 128,54		
	9	95	9514AA	Grands équipements touristiques structurants				
				9514PP	Soutien grands équipements touristiques structurants	4 000 000,00	1 750 000,00	
Sous total sous fonction 50							135 000,00	283 740,50
Sous total sous fonction 95					15 750 000,00	10 000 000,00	6 394 500,00	6 447 500,00
TOTAL - Développer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté					15 750 000,00	10 000 000,00	6 529 500,00	6 731 240,50

11) Mobiliser pleinement le levier des fonds européens

I. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

L'année 2019 va se caractériser par :

- une montée en puissance de la programmation des dossiers liée au calendrier de l'atteinte du mi-parcours de la programmation ;
- le renforcement des paiements afin d'éviter le dégagement d'office à fin 2019 qui s'élève à 156 millions d'euros de dépenses pour le programme opérationnel 2014-2020 Bourgogne, à 111 millions d'euros de dépenses pour le programme opérationnel 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura et à 10 millions d'euros de FEDER pour le programme de coopération Interreg France-Suisse (dépenses certifiées déclarées).

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Les deux programmes opérationnels FEDER-FSE inscrits au budget régional pour lesquels la Région est autorité de gestion seront, en 2019, en année pleine de programmation, et les opérations déjà programmées sont en cours de réalisation et appelleront donc des paiements. Les inscriptions budgétaires proposées résultent de l'avancement des programmes et seront couvertes par des appels de fonds auprès de la Commission européenne, la Région ayant été désignée autorité de gestion en 2016.

La Commission européenne suit avec attention l'avancement financier des programmes et une procédure de « dégagement d'office » est prévue pour les programmes qui n'atteindraient pas leurs objectifs intermédiaires.

Programmes 2014P020, 6100FE, 2014P021, 6200FE

PO 2014-2020 Bourgogne

Les programmes 6100 FE et 6200 FE représentent un budget primitif 2019 de 52 000 000 € avec une enveloppe de 17 000 000 € en AE et de 35 000 000 € en AP et une couverture de 13 536 136,60 € en CPF et de 28 200 121,36 € en CPI (dont services votés : 9 836 136,60 € CPF et 24 700 121,36 € CPI).

Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions établies en 2015, 2016, 2017 et 2018 (extrapolées sur les projets en cours d'instruction fin 2018) et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Les inscriptions proposées au BP 2019 sont stables. Les CP sont en très forte augmentation afin de pouvoir couvrir les mises en paiement de milieu de programmation (avances, acomptes et soldes des dossiers 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019).

Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée.

PO 2014-2020 Franche-Comté

Les programmes 2014P020 et 2014P021 représentent un budget primitif 2019 de 35 270 000 € avec une enveloppe de 7 270 000 € en AE et de 28 000 000 € en AP avec une couverture en CPF de 11 725 707,73 € et en CPI de 27 973 706,77 € (dont services votés : 10 425 707,73 CPF et 22 373 706,77 CPI). Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions établies en 2015, 2016, 2017 et 2018 (extrapolés sur les projets en cours d'instruction fin 2018) et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Les inscriptions proposées au BP 2019 et les CP couvrent la programmation du vivier de dossiers ainsi que les mises en paiement d'avances, d'acomptes prévus sur 2019 et des soldes des dossiers 2015, 2016, 2017 et 2018.

Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Mobiliser pleinement le levier des fonds européens	6	61	2014P020	FSE			770 000,00	947 350,58
	6	61	6100FE	FSE 2014-2020			5 000 000,00	5 480 506,76
	6	62	2014P021	FEDER	28 000 000,00	23 673 706,77	6 500 000,00	10 778 357,15
	6	62	6200FE	FEDER 2014-2020	35 000 000,00	26 000 121,36	12 000 000,00	8 055 629,84
	Sous total sous fonction 61							5 770 000,00
Sous total sous fonction 62					63 000 000,00	49 673 828,13	18 500 000,00	18 833 986,99
TOTAL - Mobiliser pleinement le levier des fonds européens					63 000 000,00	49 673 828,13	24 270 000,00	25 261 844,33

12) Favoriser la coopération transfrontalière avec la Suisse et faire rayonner la région dans l'Europe et dans le monde

I. PRIORITES

La poursuite de la coopération franco-suisse affirmée dans l'engagement 17 de la stratégie de mandat se décline selon les 4 axes stratégiques de coopération que sont :

- le développement économique,
- la mobilité et les échanges,
- la gestion des ressources naturelles,
- le vivre ensemble.

Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale qui a vu en 2018 l'implication croissante des territoires français concernés à travers la structuration d'arcjurassien.fr.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programmes 1999P174, 0403AA – Coopération avec la Suisse

✓ ***Concernant l'arc jurassien et la CTJ***

Dans le cadre de la stratégie de coopération franco-suisse votée par la Région le 24 juin 2016, il s'agit notamment de poursuivre la coordination et la concertation politique aux différents niveaux par la mise en œuvre d'événementiels (colloques, matinées thématiques, réunions...), de financer les frais de publication et de communication (nouveau site internet de la CTJ, publication de l'OSTAJ), de soutenir les projets co-construits entre partenaires suisses et français à travers la mobilisation du fonds petits projets transfrontaliers, et d'accompagner la réflexion menée en 2018 sur une démarche touristique à l'échelle de l'arcjurassien franco-suisse (en cohérence avec le SRDTL).

✓ ***Concernant Interreg***

Plus spécifiquement pour Interreg, il s'agit de poursuivre la mobilisation des fonds, la sécurisation des procédures et d'écartier tout risque de dégageant d'office.

Programme 0401AA – Europe et international

✚ **Rayonnement international** : l'action régionale se poursuit en direction des Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne notamment avec la Maison de Bourgogne Franche-Comté à Mayence, Voïvodie d'Opole en Pologne et Région de Bohême centrale en République tchèque, notamment via le règlement d'intervention Coopération internationale qui soutient des projets portés par les acteurs locaux.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure (de type French May à Hong Kong) qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

✚ **Solidarité internationale** : poursuite du soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

✚ **Affaires européennes** : cette ligne budgétaire recouvre à la fois le bureau de Bruxelles et la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les centres d'information Europe direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation

et de communication relatives aux programmes Interreg Espace Alpin, Europe du nord-ouest et Europe ainsi qu'à la SUERA (stratégie de l'Union européenne pour la région alpine).

S'agissant du programme 0401AA, le budget primitif 2019 comprend une enveloppe de 1 170 000 € en AE et 210 000 € en AP, ainsi qu'une couverture des CPF à hauteur de 1 305 251,70 € et des CPI de 267 970 € (dont 580 835,38 € de services votés : 298 251,70 € CPF et 99 970 € CPI).

Programme 0402AA – Assistance technique des fonds européens

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (programmes opérationnels FEDER, FSE, programme de développement rural et programme Interreg France-suisse) : logistique des comités, travaux de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité), prestations d'externalisation.

Tous ces travaux représentent des obligations réglementaires et pourront, à ce titre, être remboursés par l'assistance technique pour les programmes francs-comtois entre 60 et 85% et, pour les programmes bourguignons, entre 50 et 53%.

Concernant le programme 0402 AA/2014P010, un budget primitif 2019 prévoit une enveloppe de 930 000 € en AE et de 1 256 386,97 € en CPF et 35 000 € de CI (dont services votés : 605 386,97 € de CPF et 35 000 € de CPI).

Il est important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance technique, la communication, l'évaluation et l'animation des PO FEDER FSE 2014-2020, du PDR 2014-2020 et du programme Interreg France-Suisse et qui feront l'objet d'une demande d'assistance technique et donc de recettes.

Programmes 2014P010

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'emploi et investit pour l'avenir					309 841 500,00	267 551 992,06	409 209 534,00	385 425 325,91
Favoriser la coopération transfrontalière avec la Suisse	0	04	0403AA	Coopération franco-suisse		17 500,00	30 000,00	31 000,00
	0	04	1999P174	Coopération avec la Suisse				38 102,80
	Sous total sous fonction 04					17 500,00	30 000,00	69 102,80
TOTAL - Favoriser la coopération transfrontalière avec la Suisse						17 500,00	30 000,00	69 102,80
Faire rayonner la région dans l'Europe et dans le monde	0	04	0400AA	Intérêts moratoires				
	0	04	0401AA	Europe et international	210 000,00	267 970,00	1 170 000,00	1 305 251,70
	0	04	0402AA	Assistance, communication, animation Fonds européens		35 000,00	930 000,00	1 176 906,97
	0	04	2001P026	INTERREG IV				
	0	04	2014P010	Fonds européens				79 480,00
Sous total sous fonction 04					210 000,00	302 970,00	2 100 000,00	2 561 638,67
TOTAL - Faire rayonner la région dans l'Europe et dans le monde					210 000,00	302 970,00	2 100 000,00	2 561 638,67

II - Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique

1) Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive

I. PRIORITES

La « transition écologique » en changeant de modèle énergétique, en protégeant l'environnement et en favorisant des mobilités plus propres est inscrite par la Région Bourgogne-Franche-Comté parmi les trois défis majeurs identifiés collectivement aux côtés de « l'emploi » et de « la fraternité et le vivre ensemble ».

Un projet pour la Région qui se traduit par l'engagement #19 de la stratégie de mandat 2016-2021 « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive » dont l'ambition est la création de richesse et d'emplois.

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de transition énergétique dans l'ensemble des politiques portées par la Région. Elle a permis également l'organisation d'ateliers réunissant plus de 130 partenaires sur le scénario de région à énergie positive et les ambitions d'une région à énergie positive exprimés dans la stratégie de mandat. L'exercice sera poursuivi sur 2019 afin de définir les objectifs à porter dans le SRADDET pour décliner ce scénario.

Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la Région intervient essentiellement sur l'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment et sur la production d'énergies renouvelables.

Le secteur du bâtiment consommant 43% de l'énergie finale et émettant plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES), la rénovation des bâtiments existants est un des domaines prioritaires de la politique de transition énergétique.

Le plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, élaboré par la Région en partenariat avec l'État et l'ADEME, cadre la politique efficacité énergétique & bâtiment. Il intègre notamment la mesure clé #8 du mandat : mettre en place un service public de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie.

Les budgets proposés pour l'efficacité énergétique financent l'investissement dans :

- les programmes de rénovation de bâtiments à basse consommation sur l'ensemble de la région en faveur des bailleurs sociaux, collectivités et copropriétés,
- la mise en œuvre du service (au) public de l'efficacité énergétique (SPEE) dédié aux maisons individuelles,
- la promotion de l'innovation en matière de bâtiments à énergie positive selon les nouvelles normes E+C- et l'usage des matériaux bio-sourcés.

Les inscriptions en fonctionnement portent sur l'animation essentielle des actions d'efficacité énergétique sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, notamment le financement des conseillers à disposition des particuliers ou auprès des professionnels du bâtiment. Ainsi, les centres de ressources du bâtiment : pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne bâtiment durable fusionneront leur structures et activités sous la forme d'une régie en milieu d'année 2019.

A noter la mise en œuvre en 2019 de la démarche transversale d'éco-conditionnalité bâtiment : « vers un socle commun de performance énergétique », avec son inscription dans le règlement budgétaire et financier de la Région.

En matière d'énergie renouvelable, la réflexion conduite en 2017 avec l'ADEME et la CDC conduit à préconiser un renforcement de l'accompagnement des projets et la mise en synergie des outils existants SEM et SCIC contribuant au portage et au financement des projets. En fonctionnement, la Région poursuivra les actions d'accompagnement et de développement des projets avec des actions spécifiques

pour la participation citoyenne et la diffusion des projets exemplaires portés par les POTE (pionniers ordinaires de la transition énergétique).

Ce budget est construit en complémentarité des financements ADEME dans le cadre notamment de la convention CPER et du fonds chaleur. Les programmes européens FEDER et FEADER interviennent tous deux suivant des modalités différentes selon les territoires.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programmes 1999P045 (AP), 7149AA, 1999P023 – Efficacité énergétique

La politique efficacité énergétique & bâtiment de la Région se poursuit en 2019 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel à l'objectif de massification de la rénovation performante du parc bâti des particuliers. Celui-ci constitue le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le service [au] public de l'efficacité énergétique est identifié comme mesure clé #8 de la stratégie de mandat.

Le retour d'expériences d'une dizaine d'années de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de bâtiments à basse consommation d'énergie en rénovation au niveau thermique BBC effinergie® crée des références en maison individuelle, logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou construction neuve de bâtiments à énergie positive (BEPOS) E+C- (thermique et carbone). La Région est engagée dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple en lien avec le développement économique de ces filières.

La feuille de route du plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments est construite à partir de quatre axes de réussite : ingénierie socio-technique, financements, professionnels et territoires.

Axe de réussite « Accompagnement socio-technique »

✓ Le programme Effilogis

Ce programme est opérationnel sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficie d'un retour d'expériences techniques important, fruit d'une ingénierie partagée construite avec les professionnels. Il est composé de trois dispositifs qui évoluent comme chaque année. Un nouveau dispositif viendra compléter le programme en 2019 pour accompagner les copropriétés vers la performance énergétique par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Effilogis « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2019

Les opérations éligibles de ce dispositif concernent les projets de bailleurs sociaux publics et privés en phases études ou travaux. L'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés est maintenue grâce aux bonus « matériaux biosourcés » afin d'encourager les maîtres d'ouvrage à ces pratiques nouvelles mais sans obligation de cumuler les exigences pour ne pas freiner leurs initiatives.

- Effilogis « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2019

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases programmation, études ou travaux. Les aides sont conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium. De légères adaptations sont proposées en lien avec les contraintes techniques rencontrées sur les premières expérimentations 2018 : difficultés d'isolation en plancher haut par exemple. Pour mémoire, sont exclus les projets « tertiaire » des collectivités inscrits dans les « contrats de territoire » financés par la politique d'aménagement des territoires et la création de logements dès lors qu'il s'agit de projets mixtes « tertiaire et résidentiel ».

- Effilogis « Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés » 2019

Ce dispositif innovant s'adresse aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés. Les conditions techniques sont calées sur le référentiel national Effinergie® et E+C- qui préfigure la réglementation environnementale 2020. Le calcul de l'aide régionale antérieure (montant par m²), peu incitatif pour les petits projets, est remplacé par une aide de 20% du coût d'investissement. Le plafond d'aide est maintenu à 150 000 € par projet.

- Effilogis « Rénovation de copropriétés à basse consommation d'énergie » 2019

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets, principal vecteur d'action pour ce type d'habitat et ce, en lien avec l'ADEME et les politiques d'Etat. Elle comporte une animation régionale en partenariat avec Bourgogne énergies renouvelables (BER), un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire et des programmes d'actions spécifiques portés par certaines plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Elle sera complétée en 2019 par le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC. Dans le cadre de cette première année d'expérimentation, des aides exceptionnelles aux travaux sont envisagées.

✓ **Le service [au] public de l'efficacité énergétique (SPEE)**

Dans le cadre de la transition énergétique, la rénovation performante de l'habitat individuel s'impose. La précarité énergétique de la population est grandissante. 44,2% de la population en Bourgogne-Franche-Comté et 37% des propriétaires occupants de maisons individuelles sont éligibles aux aides de l'ANAH (public modeste et très modeste). L'objectif du SPEE est de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles (65% de l'habitat privé).

L'ingénierie du SPEE repose sur le retour d'expérience et les outils développés antérieurement :

- le service socle disponible sur l'ensemble de la région (étapes 1 et 2 : conseil de premier niveau pour tous les publics et feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan de financement) ;
- un service complet (étapes 3 et 4) pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation complet BBC global ou par étapes. Ce service sera développé en partenariat avec des « territoires moteurs » SPEE (cf. § territoires). Eu égard à sa priorité précarité énergétique, la Région poursuit les aides aux études de conception-suivi et aux travaux sur l'ensemble de la région exclusivement pour le public très modeste (propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah). Le dispositif Effilogis en vigueur sur les territoires 25, 39, 70 et 90 se termine au 31 décembre 2018.

✓ **Eco-conditionnalité transversale « bâtiment »**

Cette démarche vise à étudier et créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments.

Elle se concrétise par l'inscription d'une éco-conditionnalité au règlement budgétaire et financier de la Région. Une adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région est prévue d'ici mars 2019.

Cette éco-conditionnalité s'appliquera également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.

Son principe repose sur 2 approches complémentaires :

- pour les constructions neuves, le respect de la RT 2012 est demandé, conformément aux textes. Un principe de bonification d'aides sera proposé pour les bâtiments présentant des performances plus élevées que cette réglementation ;

- pour les bâtiments existants, un niveau de performance BBC rénovation sera la condition à l'obtention d'une subvention régionale. Cette disposition est déjà applicable depuis plusieurs années à l'ensemble des aides aux collectivités des contrats de territoire. La généralisation tiendra compte dans l'adoption de règlements d'interventions des spécificités de certains types de bâtiments (inscrits à l'inventaire des monuments historiques ou situés dans des secteurs à réglementation patrimoniale, bâtiments industriels, ...).

Les dispositions déjà existantes d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour prendre en compte cette dimension énergétique continueront à être mobilisables.

Axes de réussite « financements »

Sur l'axe « financements » du plan bâtiment durable régional, le développement de nouveaux outils financiers adaptés et sécurisés est un enjeu vital pour la démultiplication des actions en faveur de la rénovation massive du logement. Deux types d'outils financiers sont identifiés en lien direct avec la mise en œuvre du SPEE : le déploiement de solutions d'avance de subventions pour les rénovations BBC pour l'ensemble des publics et l'amplification des partenariats bancaires pour des prêts bonifiés à destination des particuliers. Les premiers outils partenariaux, fruits des échanges en cours, devraient voir le jour en 2019.

Axes de réussite « professionnels »

Sur l'axe « professionnels » du plan bâtiment durable régional, les centres de ressources « bâtiment » pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne bâtiment durable fusionneront en 2019 sous la forme d'une régie autonome de la Région. Sur la base de l'audit organisationnel et de performance réalisé en 2018, les macro-missions définies du futur centre de ressources « bâtiment » portent sur l'animation territoriale (en priorité dans le cadre du SPEE), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service des professionnels et formateurs. Le centre de ressources animera notamment les plateformes pédagogiques PRAXIBAT financées par la Région et l'ADEME.

Axe de réussite « territoires »

L'axe « territoires » du plan bâtiment durable régional porte prioritairement sur l'articulation du service socle régional du SPEE (étapes 1 et 2) et l'engagement de collectivités dites « territoires moteurs SPEE » aux côtés de la Région, de l'Etat et de ses agences ANAH et ADEME (étapes 3 et 4). Un challenge pour la réussite de ce projet au service de la transition énergétique.

L'expérimentation SPEE doit tenir compte des orientations du plan national de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), notamment sur la question du « guichet unique » (étape 1 du parcours de service SPEE) et du service public de la performance énergétique de l'habitat (service réglementaire créé par la loi transition énergétique pour la croissance verte). Des adaptations sont à prévoir courant 2019 pour le service socle.

Celui-ci continue d'être pleinement effectif sur l'ensemble de la région avec :

- le réseau des espaces info énergie comme porte d'entrée, regroupé avec le réseau d'accueil ANAH au sein de l'espace conseil FAIRE - faciliter, accompagner, inciter pour la rénovation énergétique - depuis septembre 2018, à la faveur du lancement d'un plan de communication national dans le cadre du plan de rénovation énergétique du bâtiment (PREB) ;
- la feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan prévisionnel de financement) est disponible désormais pour tous les ménages ;
- la mise en application d'une convention avec l'ANAH, adoptée en novembre dernier, permettant une articulation améliorée entre le SPEE et les dispositifs nationaux de l'agence dédiée à l'habitat, pour le public le plus modeste.

Pour le « service complet » du SPEE (étapes 3 et 4), l'année 2019 verra la signature de contrats avec les premiers « territoires moteurs » désignés en 2018 pour démarrer l'expérimentation de trois ans. Les schémas d'organisation du service SPEE adaptés à chaque territoire sont en cours de définition en lien avec

les territoires. L'intégration de nouveaux « territoires moteurs » suivra chaque année sur la base d'un mode opératoire défini au cours de l'expérimentation avec les premiers territoires.

L'engagement définitif des territoires « moteurs » pour la mise en œuvre du « service complet » du SPEE sera formalisé par le dépôt officiel des dossiers de demandes de subvention relatifs à la création de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Programmes 7546AA, 7546CPB – Energies renouvelables

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergie renouvelable portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique.

En application des objectifs des SRCAE et des contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergie renouvelable.

La convention avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie avec des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur et FEADER pour la méthanisation). Les règlements d'intervention de la Région ont fait l'objet d'une convergence en 2017 (hormis méthanisation).

Les principales filières financées sont :

- le bois énergie et les réseaux de chaleur
 - avec un soutien à l'animation de la filière et au renforcement de la structuration de la filière amont : soutien à FIBOIS, Pro-forêt et URACOFOR ;
 - et avec des soutiens aux études de faisabilité et à l'investissement : pour le développement des chaufferies bois et réseaux de chaleur.
- la méthanisation
 - soutien à l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets dans la philosophie de développement souhaitée (limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique, bonne intégration des projets dans leur territoire et gestion des digestats) ;
 - soutien à l'aide à la décision et à l'investissement. A noter qu'en Franche-Comté, les projets ont été accompagnés sur 2017 et 2018 par le FEADER et que l'enveloppe dédiée sera quasiment consommée cette fin d'année.
- les autres énergies renouvelables
 - soutien à l'animation, à l'aide à la décision et aux investissements pour le solaire thermique et l'hydroélectricité ;
 - en ce qui concerne les énergies électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers les politiques de contrats d'achat ou de compléments de rémunération. La Région intervient donc plutôt en complément sur l'accompagnement et les études. Il est toutefois proposé en 2019 le lancement d'un appel à projet « pour l'autoconsommation » dans les collectivités pour accélérer le développement de ce type d'investissement ;
 - concernant le solaire photovoltaïque, la Région soutient les études sur les projets d'autoconsommation et elle orientera son action notamment sur le développement des centrales villageoises en lien avec les projets coopératifs et citoyens.

Par ailleurs, la Région a fait le choix d'intégrer les SEM locales de la Nièvre, de la Côte-d'Or et la SEM énergies renouvelables citoyennes créée dans le Jura. Ces outils permettent d'organiser des effets de levier financier intéressants pour porter des projets de développement d'énergie renouvelable souvent électrique. Ils peuvent co-investir dans des projets privés mais aussi porter des études et/ou des projets directement. En lien avec le territoire, puisque les syndicats d'énergie représentant les communes en sont membres, ils apportent une meilleure information, plus neutre, et favorisent ainsi une meilleure acceptabilité par la population locale. Par ailleurs, ils développent de plus en plus le financement participatif des acteurs locaux et des citoyens, favorisant davantage l'acceptabilité.

En 2017, la Région a conduit avec l'ADEME et la CDC une réflexion pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement des projets en intégrant la demande citoyenne. L'objectif de cette étude était de donner les bases de la stratégie régionale pour favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une région à énergie positive. Les premières préconisations issues de ces travaux ont été mises en place courant 2018 :

- **Animation** : la préconisation la plus importante était de renforcer significativement l'animation afin de faire émerger beaucoup plus de projets, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. Déployer, pérenniser, structurer dans la durée et former un réseau d'animateurs est le premier maillon, essentiel, du plan d'action à engager à l'échelle régionale. C'est pourquoi l'année 2018 a été consacrée au renforcement et à la structuration à l'échelle de la Grande Région de l'animation dite généraliste confiée à des structures départementales (filières bois-énergie et réseaux de chaleur, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie), de l'animation dédiée à la cible agriculture (dont méthanisation) confiée aux chambres d'agriculture, et de l'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale), confiée à l'AER. Il conviendra sur 2019 de stabiliser l'organisation de cette animation.
- **Financement participatif et citoyen** : le volet mobilisation de l'épargne citoyenne est prioritaire afin d'obtenir le maximum de retombées financières locales pour stimuler le développement économique des territoires. Depuis 2015, une mission d'animation portée par AJENA a été soutenue et a abouti à la création de 45 clubs d'investisseurs fin 2016 autour du projet de Chamole, regroupés au sein de la SCIC énergies citoyennes JURASCIC. La Région est par ailleurs entrée au capital de JURASCIC et accompagne l'amorçage de cette société. Fin 2017, la Région et l'ADEME ont lancé un appel à projet pour soutenir une mission d'animation sur le financement participatif et citoyen des projets d'énergies renouvelables afin de favoriser l'émergence et accompagner les projets, et de structurer, animer et faire monter en compétence le réseau des acteurs. L'association Coopawatt a ainsi démarré cette mission en septembre 2018 pour une durée de 3 ans. En lien avec cette animation, une réflexion pourra être engagée en 2019 pour le lancement d'un appel à projet « énergies participatives et citoyennes », notamment sur les filières solaire, photovoltaïque et éolien.
- **Convention avec les syndicats d'énergie** : les préconisations de l'étude indiquent que l'existence des SEM départementales doit permettre à la Région de s'appuyer dans l'immédiat sur elles, de les coordonner et d'élargir leurs périmètres d'intervention, sans avoir à s'engager dans le déploiement long et coûteux d'une nouvelle structure à l'échelle régionale. C'est pourquoi il a été proposé un conventionnement de la Région, de l'ADEME et de la DREAL avec l'Alliance des syndicats d'énergie sur les questions de transition énergétique au sens large, et en particulier sur le portage et le financement de projets EnR (SEM, régies de chaleur, animation, ...). Cette convention a été approuvée par la Région et par les 8 syndicats d'énergie en juin 2018 ; l'enjeu en 2019 est de bien structurer la gouvernance et le partage de l'information entre ces acteurs pour avoir une couverture efficace du territoire régional.
- **Fonds d'investissement EnR** : la mise en place d'un fonds pourra être étudié sur 2019, permettant, notamment pour les filières électriques ne bénéficiant pas d'aide aux études, de porter le risque (permettant une mutualisation du risque entre projets qui aboutissent et ceux qui n'aboutissent pas). En effet, la phase de développement est une phase où le risque d'échec du projet est important alors même que des investissements conséquents sont nécessaires. L'enjeu est donc de réduire le nombre de porteurs de projets qui renoncent à se lancer dans un projet en raison du coût des études à avancer avant sa réalisation. Dans un second temps, ce fonds pourra

contribuer au financement des projets par capitalisation en fonds propres ou quasi-fonds propres (sur le modèle OSER en Auvergne-Rhône-Alpes).

Démarche de gestion de la transition avec les POTES :

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME, une démarche de « gestion de la transition avec les pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTES) » pour une région à énergie positive. Pour comprendre et accélérer la transition énergétique, la méthode de gestion de la transition accorde une grande place aux pionniers – les POTES en Bourgogne-Franche-Comté – et s'appuie sur eux pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme acteurs du changement et de l'amorçage de transitions sociétales. Elle fait le pari que la mise en synergie de précurseurs entre eux et le fait de leur faciliter la possibilité d'expérimenter de nouvelles dynamiques portent un potentiel créatif et d'innovation tel qu'il peut déclencher des changements de grande ampleur, ainsi que l'exige la transition énergétique et climatique.

Cette expérimentation se poursuivra en 2019 autour d'un nouveau programme d'animation, de la finalisation du travail engagé sur la plateforme et la carte interactive adossée à la plateforme www.jeparticipebourgognefranche.comte.fr, des regards croisés avec d'autres démarches d'innovation sociale ainsi qu'avec la poursuite du jeu-concours « POTES en herbe » dans les lycées publics et privés de Bourgogne-Franche-Comté.

Programmes 2000P014, 1999P045 (AE) – Qualité de l'air, études, observation et sensibilisation

Le programme qualité de l'air, études, observation et sensibilisation permettra de poursuivre l'animation de l'observatoire climat, air, énergie, de finaliser la nouvelle trajectoire de transition énergétique dans le cadre du SRADDET et de le décliner dans les territoires, de poursuivre le programme régional de suivi de la qualité de l'air et de réaliser une étude sur les impacts socio-économiques de la transition énergétique régionale.

Il est proposé également, en 2019, de mettre en place une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de transition énergétique.

Programmes 2014P014, 7147AA, 7147CPEP, 7147CPB, 2014P017

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique					302 876 414,00	154 185 107,82	426 439 996,40	431 251 187,41
Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive	5	54	5437CPB	Réhabilitations CPER 2015-2020				
	7	71	7146AA	Développement durable				
	7	71	7147AA	Plan Bâtiment de demain		244 435,00		10 000,21
	7	71	7147CPB	Plan Bâtiment de demain CPER 2015-2020				109 125,31
	7	71	7147CPER	Plan Bâtiment de demain		5 000,00		
	7	71	7149AA	Centre de ressources			304 000,00	304 000,00
	7	73	2000P014	Qualité de l'air	70 000,00	35 000,00		
	7	75	1999P014	Energies renouvelables				
	7	75	1999P023	Efficacité énergétique	16 050 000,00	7 114 265,00	2 002 500,00	1 335 000,00
	7	75	1999P045	Etudes, observation, sensibilisation	50 000,00	25 000,00	175 000,00	190 000,00
	7	75	2010P025	Pôle Energie				
	7	75	2014P009	Plan de soutien à l'activité du BTP Energie				
	7	75	7546AA	Politiques de l'énergie	200 000,00	237 961,22	600 000,00	588 131,00
	7	75	7546CPB	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	4 500 000,00	3 300 000,00		
	9	93	2014P017	Développement des énergies renouvelables		55 942,49		
Sous total sous fonction 54								
Sous total sous fonction 71						249 435,00	304 000,00	423 125,52
Sous total sous fonction 73					70 000,00	35 000,00		
Sous total sous fonction 75					20 800 000,00	10 677 226,22	2 777 500,00	2 113 131,00
Sous total sous fonction 93						55 942,49		
TOTAL - Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive					20 870 000,00	11 017 603,71	3 081 500,00	2 536 256,52

2) Protéger la biodiversité et devenir une région zéro déchets

I. PRIORITES

Le contexte général de dégradation de l'environnement (effondrement de la biodiversité, production de déchets, dégradation de la qualité des cours d'eau), accentué en 2018 par les effets du changement climatique particulièrement critique dans la région, nécessite la mise en œuvre de politiques concertées entre l'ensemble des acteurs. Les priorités issues de la stratégie de mandat et des compétences confiées aux Régions en matière de protection de l'environnement par les évolutions législatives successives ont été poursuivies en 2018. Elles se traduisent, en 2019, par la mise en œuvre d'actions nouvelles (politique déchets et économie circulaire, création de l'agence régionale de la biodiversité) et par la poursuite d'actions engagées (réserves naturelles régionales, éducation à l'environnement et au développement durable, mise en œuvre de la trame verte et bleue, élargissement de la stratégie régionale biodiversité à l'échelle de la Grande Région, observation et connaissance de la biodiversité régionale, finalisation du schéma régional biomasse).

Le budget primitif de la délégation environnement s'établit à 4 020 000 € en fonctionnement et 3 775 209 € en investissement, en légère progression du fait de la mise en œuvre de deux actions majeures :

- la création de l'agence régionale de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté,
- le soutien à des actions innovantes en application des orientations du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et du plan d'action économie circulaire (PAEC).

L'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la protection de l'environnement se traduit par des actions de planification et de coordination (plan régional déchets, stratégie régionale pour la biodiversité, volet biodiversité du SRADDET, agence régionale de la biodiversité), des actions de soutien aux programmes d'actions des partenaires régionaux en faveur de l'environnement, des actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les programmes et les actions mis en œuvre dans le cadre de la délégation environnement se structurent autour de 5 priorités :

- la protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité : soutien à l'acquisition de milieux naturels, aux travaux de restauration et de gestion des milieux, soutien à la protection de la faune sauvage et de la flore, réserves naturelles régionales ;
- la connaissance et l'éducation à l'environnement : soutien aux études de connaissance de la faune et de la flore, structuration de l'observatoire régional de la biodiversité ;
- la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : étude et travaux de restauration des milieux aquatiques, soutien aux actions de renaturation des cours d'eau ;
- la planification de la prévention et de la gestion des déchets et l'action en faveur de l'économie circulaire : finalisation du plan régional de prévention et de gestion des déchets, structuration d'une politique régionale déchets/économie circulaire ;
- l'agence régionale de la biodiversité : création de l'agence régionale de la biodiversité et soutien à sa mise en œuvre.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 7141CPB – Education à l'environnement et au développement durable

Le premier levier de la transition écologique s'appuie sur les actions de changement de comportement et ce, pour tous les publics. C'est donc un des axes forts de l'action de la Région, centré autour de la mobilisation des citoyens et la sensibilisation des jeunes publics scolaires.

L'action de la Région est structurée autour de 3 typologies d'action :

- l'appui aux centres de ressources en EEDD portés par Alterre Bourgogne-Franche-Comté et par le GRAINE Bourgogne-Franche-Comté. Les programmes d'action concertés porteront sur la mise à disposition de ressources pédagogiques et l'organisation centralisée et mutualisée des formations de formateurs ;
- le dispositif « classes environnement » , qui permet aux enfants des classes de primaire, de collège et de lycée de bénéficier d'un séjour pédagogique d'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'un des 35 centres agréés par la Région. Les séjours portent essentiellement sur la sensibilisation à la biodiversité mais les sujets liés à la transition énergétique, aux déchets et aux thématiques santé-environnement sont également abordés.
- les programmes d'action mis en œuvre dans les territoires par les acteurs tels les muséums d'histoire naturelle d'Autun, Auxerre et Dijon ou encore les 5 centres permanents d'initiatives pour l'environnement présent. La Région continuera également à soutenir les actions et outils pédagogiques innovants.

Programme 7148AA – Soutien aux manifestations et colloques

Ce programme s'inscrit dans la complémentarité avec le précédent : les acteurs des territoires initient des temps forts de mobilisation du grand public autour de thématiques de la transition écologique, avec un objectif majeur de sensibilisation et de changement de comportement.

Ainsi, l'organisation de manifestations grands publics ou pour un public expert (colloques, séminaires scientifiques, journée de vulgarisation, ...) d'initiatives locales, départementales ou régionales sur les thématiques environnementales prioritaires viennent contribuer à l'appropriation de ces sujets par des publics variés.

Ces initiatives locales permettent également d'élargir le rayonnement de la Région en accueillant des experts en environnement de haut niveau.

Programme 7244AA – Plan déchets et économie circulaire

La Région est, depuis la loi NOTRe, compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets. L'élaboration du PRPGD a démarré au 1^{er} trimestre 2017 et s'est conclue en juillet 2018 par l'approbation du projet de plan par la commission consultative d'élaboration et de suivi. A la suite de cette étape clef, la phase de consultation a démarré en septembre 2018.

En parallèle, la Région a engagé l'élaboration d'une stratégie régionale économie circulaire. Cette thématique transversale visera notamment à favoriser une exploitation rationnelle des ressources naturelles et des déchets pouvant être réutilisés comme matière première.

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite de la consultation sur le PRPGD avec notamment le lancement d'une enquête publique à l'échelle du territoire régional, dernière étape avant approbation par les élus régionaux. Elle verra également l'aboutissement de la stratégie régionale économie circulaire.

Les principales orientations du PRPGD et de son plan d'action pour l'économie circulaire étant aujourd'hui connues, la Région souhaite engager dès 2019 des premières actions d'expérimentation, d'innovation et d'accompagnement des territoires susceptibles de contribuer significativement aux objectifs du plan. Les premières actions de communication et d'observation débiteront également dès 2019.

Le budget de 300 k€ en AE sera principalement consacré à l'observation, la communication, l'animation de réseaux ainsi que l'accompagnement d'actions dans le cadre de l'appel à projet conjoint avec l'ADEME.

Le budget de 300 k€ en AP permettra également d'accompagner des dossiers lauréats de l'appel à projet, ainsi que des initiatives des territoires autour de concepts nouveaux (supermarché inversé, pico-méthanisation, ...)

Programmes 7443AA et CPB, 7453CPI – Ressource en eau et protection des milieux aquatiques

La politique de l'eau de la Région est centrée essentiellement sur la préservation de la ressource en eau en milieu naturel (hors assainissement et eau potable).

Elle s'articule autour des documents-cadres de bassin (les SDAGE) et s'appuie sur les documents stratégiques locaux déclinant les enjeux majeurs de la « trame bleue » régionale, en particulier les schémas régionaux de cohérence écologique. La politique régionale s'appuie sur une gouvernance partagée avec les agences de l'eau (Loire-Bretagne, Seine Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse) et l'Etat (DREAL – DRAAF – ARS).

En 2019, l'action régionale se poursuivra sur la trame bleue, en soutenant les opérations d'amélioration et de rétablissement des continuités écologiques (travaux et ingénierie) ainsi que les actions d'animation et de connaissances spécifiques du secteur Karstique en soutenant le volet opérationnel du pôle Karst porté par l'EPTB Saône Doubs.

La Région est également engagée dans les contrats de projets inter-régionaux plans Loire et Rhône-Saône, avec une délimitation géographique précise :

- l'action sur le plan Loire est concentrée sur le linéaire du fleuve et de ses principaux affluents bourguignons (Arroux, Bourbince, Arconce),
- pour le plan Rhône-Saône, les actions sont territorialisées sur le lit mineur de la Saône avec un portage par l'EPTB Saône-Doubs essentiellement.

Les thématiques d'intervention restent celles de la politique régionale, à savoir la restauration de la continuité écologique, les actions en faveur des zones humides.

Par ailleurs, la Région est membre des établissements publics territoriaux de bassin du territoire régional (Loire et Saône-Doubs) et verse, à ce titre, une cotisation d'adhésion.

Programme 1999P085 – Protection de la biodiversité

Confortée dans ses responsabilités par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, la Région a lancé ou poursuivi des chantiers importants en 2018, en tant que chef de file pour la protection de la biodiversité, et au titre de ses propres compétences, notamment pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité, la création de l'agence régionale de la biodiversité, l'institution du comité régional de la biodiversité, et la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'échelle régionale en partenariat avec les acteurs et partenaires du territoire.

Dans ces conditions, l'intervention de la Région pour l'année 2019 se déclinera prioritairement au travers des volets suivants :

- poursuivre l'enrichissement et la diffusion de la connaissance, notamment dans le cadre du partenariat pluriannuel et du soutien têtes de réseau d'associations naturalistes désormais structurées à l'échelle régionale au sein du portail de description de la biodiversité « SIGOGNE Bourgogne-Franche-Comté », et l'appui à l'association Alterre pour la création de l'observatoire régional de la biodiversité (ORB), en coordination avec les acteurs concernés ;
- renouveler son accompagnement aux projets initiés par les associations et collectivités contribuant aux orientations définies dans les schémas et stratégies (SRCE, SRB) que la Région a mis en place, portant sur le maintien ou la réhabilitation des réservoirs écologiques et des continuités écologiques de la trame verte et bleue ; cet appui sera également renouvelé au travers des appels à projets « Vergers de sauvegarde » et « Bocage et paysages » ;
- étendre le réseau des 18 réserves naturelles régionales (RNR) par le renouvellement de l'agrément de la tourbière du Bief de Nanchez dans le massif du Jura, et poursuivre le soutien aux gestionnaires des RNR pour l'élaboration ou la révision des plans de gestion et pour leur mise en œuvre.

Une analyse pourra également être menée, en concertation avec l'Etat, sur les pistes et la faisabilité du développement du réseau des aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté.

Programme 2010P026 – PPRT

Ce programme budgétaire permet à la Région de faire face à ses obligations, imposées par la loi du 30 juillet 2003, en participant au financement des mesures foncières prévues dans les PPRT en vigueur actuellement mis en œuvre. Ces mesures concernent actuellement les PPRT :

- de la société Antargaz à Bourogne (Territoire de Belfort),
- de la société Antargaz Finagaz à Gimouille (Nièvre),
- des établissements Titanobel à Pontailler-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Vonges (Côte-d'Or).

Programmes 7642AA, CPB et CPER – Agence régionale de la biodiversité

Après une période de préfiguration engagée en 2017, pendant laquelle une large concertation a été menée auprès des acteurs du territoire régional lors de quatre séminaires successifs, l'agence régionale de la biodiversité (ARB) est entrée en 2018 dans sa phase effective de création.

Cette agence sera créée début 2019, après délibérations concordantes de ses deux membres fondateurs (Région et Agence française pour la biodiversité), sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE), statut juridique expressément prévu par le législateur pour les ARB, le plus en adéquation avec l'objet de l'agence.

Le rôle de l'ARB portera notamment sur l'amélioration des connaissances sur l'environnement, et sur leur diffusion, pour sensibiliser et informer tous les publics, notamment au travers de l'observatoire régional de la biodiversité, et sur la mise en place d'actions visant la préservation de la biodiversité, la conservation des espèces et la restauration des milieux naturels, en facilitant l'émergence des projets dans les territoires et en investissant le champ des acteurs socio-économiques.

Ses missions consisteront à :

- mettre en réseau les acteurs pour faciliter les synergies,
- organiser, mutualiser et valoriser les dispositifs et outils de la connaissance,
- veiller à la cohérence des politiques publiques, à l'efficacité des actions et à la transversalité,
- agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement économique et de création d'emplois,
- entraîner l'adhésion et la participation des différents acteurs et du citoyen.

Programmes 1999P101, 2004P023, 2013P011, 7141AA, 7443AA, 7642AA, 7642CPB, 7642CPER

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique					302 876 414,00	154 185 107,82	426 439 996,40	431 251 187,41
Protéger la biodiversité et devenir une région zéro déchets	7	70	2004P023	Diffusion de l'information				4 999,50
	7	70	7000AA	Intérêts moratoires			2 000,00	2 000,00
	7	71	7141AA	Connaissance et éducation à l'environnement				4 745,00
	7	71	7141CPB	Connaissance et éducation à l'environnement	110 000,00	119 019,00	1 430 000,00	1 069 045,00
	7	71	7142AA	Agence régionale de la biodiversité			150 000,00	150 000,00
	7	71	7148AA	Soutien aux manifestations et colloques			40 000,00	42 200,00
	7	72	7244AA	Maîtrise et valorisation des déchets	300 000,00	150 000,00	300 000,00	493 315,62
	7	74	1999P101	Gestion globale de l'eau		60 118,21		37 628,00
	7	74	7443AA	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques		1 960,00		90,00
	7	74	7443CPB	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	902 000,00	802 490,00	723 000,00	647 421,74
	7	74	7443CPER	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques				
	7	74	7451PP	Plan Loire/ CPIER Volet Environnement				
	7	74	7453CPI	Plan Loire Rhône			35 000,00	62 070,00
	7	76	1999P085	Protection de la biodiversité	2 375 000,00	1 571 000,00	1 340 000,00	1 250 069,23
	7	76	2013P011	Fonds Régional pour la Biodiversité		68 527,63		
	7	76	7642AA	Nature et paysages		55 050,00		24 291,38
	7	76	7642CPB	Nature et paysages		325 884,00		40 095,99
	7	76	7642CPER	Nature et paysages				7 665,00
	7	78	2010P026	Plan prévention risques technologiques	88 209,00	76 547,16		
	Sous total sous fonction 70							2 000,00
Sous total sous fonction 71					110 000,00	119 019,00	1 620 000,00	1 265 990,00
Sous total sous fonction 72					300 000,00	150 000,00	300 000,00	493 315,62
Sous total sous fonction 74					902 000,00	864 568,21	758 000,00	747 209,74
Sous total sous fonction 76					2 375 000,00	2 020 461,63	1 340 000,00	1 322 121,60
Sous total sous fonction 78					88 209,00	76 547,16		
TOTAL - Protéger la biodiversité et devenir une région zéro déchets					3 775 209,00	3 230 596,00	4 020 000,00	3 835 636,46

3) Valoriser et développer nos forêts, nos parcs et nos montagnes

I. PRIORITES

Grande région forestière, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une ressource diversifiée aussi bien en feuillus qu'en résineux et de grande qualité valorisée par près de 5 000 entreprises de toutes tailles.

Cette filière économique très implantée en milieu rural dispose par ailleurs d'un appareil de formation, d'enseignement et de recherche conséquent dont le maintien et le développement au service des acteurs économiques sont une nécessité pour s'adapter et répondre aux évolutions du marché.

C'est donc tout naturellement que la Région s'est engagée dans la définition du contrat régional forêt-bois 2017-2027 déclinant simultanément, à l'échelle régionale, deux stratégies nationales complémentaires : le programme national forêt-bois et le plan stratégique de filière. Celui-ci devrait être adopté début 2019 à l'issue d'un processus de consultation particulièrement riche et fructueux.

Les besoins des entreprises de la transformation y sont reconnus et nécessitent les accompagnements financiers de la Région, souvent similaires à ceux déjà déployés dans les autres secteurs économiques en application du SRDEII.

En 2019, la politique de la Région visera donc à poursuivre le soutien aux stratégies individuelles de modernisation des entreprises mais aussi aux démarches collectives visant sous l'égide de Fibois, interprofession régionale, à renforcer la pertinence des actions entreprises en réponse au morcellement de la forêt privée, au vieillissement des équipements et de la main d'œuvre, aux besoins d'investissements lourds par des entreprises très majoritairement artisanales, à la faible rentabilité globale qui freine les investissements, au besoin d'innovation et d'aide à l'internationalisation.

La concertation autour du projet de CRFB a toutefois fait émerger la nécessité d'une prise en considération plus forte de la multifonctionnalité des forêts, dont plus particulièrement la qualité des paysages et la nécessité d'une plus grande protection de la biodiversité sur certains secteurs géographiques particulièrement sensibles.

C'est dans cet esprit que, dès 2018, la Région a mis en place des règlements d'intervention permettant d'accompagner des modes d'exploitation, de régénération ou de conversion forestières plus respectueux des milieux et des paysages.

Ces orientations nouvelles auront vocation à être plus largement promues.

La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est par ailleurs particulièrement affectée par deux ravageurs à l'origine de dégâts particulièrement conséquents :

- les scolytes dont la prolifération a été gravement favorisée par les conditions climatiques extrêmes de l'été et de l'automne 2018 et dont les dégâts ne peuvent être limités que par une exploitation précoce des épicéas les plus exposés ;
- la pyrale du buis dont l'invasion a provoqué une mortalité considérable et probablement durable des pieds de buis, notamment dans le Haut-Jura, territoire hébergeant des tourneurs sur bois de buis, matière première dont le renouvellement est désormais compromis.

Des mesures destinées à répondre aux difficultés économiques exceptionnelles générées par ces facteurs environnementaux seront étudiées pour une éventuelle mise en œuvre en 2019.

Les démarches contractuelles interrégionales massifs et fleuves constituent une démarche fondamentale dans les relations avec les collectivités régionales de l'hexagone sur des politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois, qualité des eaux et des milieux aquatiques, d'inondation.

Pour la montagne, les montants maquettés pour les cinq années de contractualisation (2015-2020) s'élèvent à 206,56 M€ dans les CPIER (dont 17,5 M€ de la Région Bourgogne-Franche-Comté) et 63,6 M€ pour les PO FEDER. Entre 2015 et juin 2018, à mi-parcours des CPIER, la Région Bourgogne-Franche-Comté a contribué à financer 122 dossiers pour un montant total de plus de 4 millions d'euros.

Les financements sont principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, ressources naturelles, filières.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 9316AA – Animation de la filière

Confrontée à de nombreux enjeux de développement qui vont de la gestion forestière à la vente de produits transformés en passant par plusieurs stades de transformation-façonnement, la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté est structurée autour d'une interprofession « Fibois » qui porte les intérêts collectifs de l'ensemble des composantes de la profession.

C'est à ce titre que Fibois bénéficie du soutien de la Région pour la réalisation de ses actions collectives.

D'autres structures dédiées à chacun des maillons de la filière ont également pour rôle de proposer et porter les animations nécessaires à la mise en œuvre d'actions participatives à l'échelle du territoire régional (programmes collectifs au bénéfice de la première transformation, des entreprises de travaux forestiers). Certains de ces programmes sont souvent une déclinaison locale de principes de gestion forestière retenus au niveau régional : création, développement d'ASA, soutien aux plans de massif ...

Au travers de la concertation régionale animée par Fibois et intégrant les différents financeurs publics, la Région continuera à contribuer au financement de la plupart des projets retenus.

Programme 9320AA – Création de valeur ajoutée et d'emploi

La Région poursuivra la mise en œuvre de dispositifs d'appui au développement des entreprises de la première transformation (entreprises de travaux forestiers, scieries et activités connexes ...), spécifiques (relevant notamment des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté) ou identiques à ceux mobilisés d'une manière générale par la Région en direction de l'ensemble des entreprises.

Des besoins inhabituels en stockage et/ou en transformation de la ressource sont toutefois actuellement exprimés par les professionnels constatant des dégâts particulièrement conséquents et qui les conduisent à rechercher des solutions adaptées.

Il en est ainsi d'une part des artisans travaillant le bois de buis particulièrement présents dans le Haut-Jura et qui sont confrontés à la disparition des buis vivants du fait des invasions de pyrale. Avant de se tourner le cas échéant vers une autre matière première, ceux-ci envisagent de récolter et stocker les bois encore disponibles.

Les épicéas sont, quant à eux, exposés à la prolifération des scolytes, insectes ravageurs dont la prolifération est facilitée par les épisodes de sécheresse. Ici encore, la solution compatible avec l'équilibre économique de la filière consiste à exploiter et stocker de manière accélérée les arbres les plus sensibles.

Des mesures spécifiques pourraient être proposées une fois les constats de perte économique établis et les différentes mesures d'appui exceptionnel évaluées.

Programme 9321AA – Pratiques exemplaires

Comme la concertation en cours autour du projet de contrat régional forêt-bois l'a démontré, la valorisation économique de la ressource forestière n'est plus le seul objectif prioritaire à retenir pour définir les différentes orientations de gestion à appliquer aussi bien en forêt publique que privée. Les enjeux relatifs à la préservation des paysages et de la biodiversité sont également essentiels dans la conception, par exemple, des logiques de plantation ou d'évolution des peuplements forestiers.

C'est dans cet esprit qu'en 2018, plusieurs règlements d'intervention (conversion forestière, futaie irrégulière, stratégies locales de développement forestier ...) ont été adoptés pour diversifier les modalités d'accompagnement financier des propriétaires et privilégier des choix à la fois plus respectueux des enjeux environnementaux tout en favorisant une meilleure résilience aux aléas climatiques et donc la pérennité de l'investissement consenti lors de la plantation.

Programme 9322AA – Innovation et adaptation

L'utilisation du bois dans la construction constitue un débouché en plein essor, notamment dans la construction individuelle avec plus de 1 000 entreprises employant près de 4 500 salariés en Bourgogne-Franche-Comté. Ce savoir-faire a également vocation à être déployé dans les bâtiments à usage collectif. Une véritable exemplarité peut ainsi être exprimée, notamment par les collectivités qui souhaiteront non seulement recourir au matériau bois mais aussi recourir à du bois d'origine la plus locale possible de manière à privilégier la ressource locale mais aussi l'intervention des professionnels de proximité. Une telle politique permet ainsi de maximiser les retombées économiques pour le territoire et conforter l'appropriation de la filière bois par nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que les démarches d'innovation et de réalisation de bâtiments exemplaires seront soutenues ainsi que la diffusion des résultats obtenus.

Programmes 9303AA – Valorisation de la forêt et du bois, 9303CPER – Valorisation de la forêt et du bois, 9317AA – Actions collectives première transformation, 2002P013 – Développement des entreprises de la filière forêt-bois

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 5340AA – Coopération interrégionale

Le programme budgétaire 5340AA, en complémentarité des aides sectorielles, permet de répondre pour partie aux engagements pris sur les conventions de massif ainsi que sur les plans fleuves.

En 2019, le budget servira notamment à soutenir quelques investissements spécifiques, de possibles manifestations d'envergure (à l'image du 34^{ème} congrès ANEM en 2018), les démarches de communications interrégionales et à assurer notre participation aux instances de gouvernance (GIP Massif central notamment dont la présidence est assurée pour 2 ans par la Région Bourgogne-Franche-Comté).

En complément de l'engagement de la Région dans les conventions de massifs, une « politique montagne » sera élaborée pour prendre en compte les spécificités de ces territoires. L'objectif visé est une territorialisation des politiques publiques dans les différents champs d'action qui concourent à répondre aux enjeux de ces zones (la biodiversité, la valorisation des ressources naturelles, le transport et la mobilité, l'accueil des nouvelles populations, le tourisme, les services à la population, l'agriculture, l'économie, le sport, la culture, etc...). Elle pourrait trouver une traduction à travers des bonifications d'aide ou des modifications de règlements existants permettant de les adapter aux contraintes des territoires concernés.

L'enjeu est ainsi de mobiliser au mieux les outils financiers adossés aux conventions de massifs (71,8 millions de FNADT et 63,6 millions de FEDER à l'échelle des 3 massifs) constituant des effets de levier au bénéfice des porteurs de projets et de ces territoires.

Programme 5318PP – Massif central 2015-2020

Le dispositif Massif central est constitué autour d'un contrat de projets interrégional et d'un programme opérationnel européen. La Bourgogne est éligible au dispositif Massif central pour une partie de son territoire (massif du Morvan et canton de Bourbon Lancy). Afin d'accompagner les projets portés par des acteurs bourguignons ou ayant des retombées pour le territoire, la Région intervient financièrement sur des dossiers faisant l'objet d'un avis favorable du comité de programmation « Massif central » (rassemblant notamment des représentants de l'Etat et des Régions concernées). Une ligne budgétaire dédiée permet l'intervention de la Région sur les projets relatifs à l'accueil de populations et de nouveaux actifs retenus dans le cadre de la procédure « Massif central », éligibles au PO FEDER Massif central et/ou à la CIMAC, validés par le comité de programmation.

Programme 7613AA – Parc naturel régional BFC

Parcs naturels régionaux

La Région est membre des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux qui sont des outils d'aménagement et de développement du territoire qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux identifiés notamment dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT).

Les parcs sont reconnus par la Région comme les gestionnaires, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, d'un espace à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche. Ils doivent donc baser le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines et réaliser des actions de recherche et d'expérimentation en lien avec les priorités régionales, notamment en matière de gestion durable de l'espace.

A ce titre, la Région contribue largement à leur financement, notamment par le biais de cotisations statutaires versées annuellement, et d'une ligne de crédit dédiée à la mise en œuvre d'un plan d'actions traduisant la charte en vigueur et décliné dans des programmes annuels d'actions.

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 3 PNR : PNR du Haut-Jura, PNR des Ballons des Vosges, PNR du Morvan.

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement des PNR et avec des crédits dédiés aux programmes d'actions, notamment pour des actions exemplaires et innovantes. La politique convergée pour le soutien aux PNR sera élaborée en 2019 à travers une concertation interne et une concertation avec les PNR, pour une mise en application en 2020.

Par ailleurs, la Région compte, fin 2018, un territoire qui poursuit une démarche en vue d'obtenir le label « parc naturel régional » : le projet de PNR du Doubs Horloger dont le projet de charte a été validé en juin 2018 par la Région.

L'année 2019 sera marquée par la finalisation des procédures d'élaboration de la charte du PNR Doubs Horloger et de la révision de celle du Morvan en vue d'aboutir au classement en 2020. Des moyens spécifiques seront réservés à cet effet.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique					302 876 414,00	154 185 107,82	426 439 996,40	431 251 187,41
Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes	5	53	5318PP	Massif central 2015-2020			23 300,00	46 585,00
	5	53	5330PP	Massif central/ CPIER Volet aménagement				
	5	53	5340AA	Coopération interrégionale	50 000,00	35 000,00	60 000,00	88 828,50
	7	53	1999P127	Parcs naturels régionaux		220 824,70		8 265,10
	7	76	7612AA	Parc naturel du Morvan				
	7	76	7612CPB	Parc naturel du Morvan		9 925,00		
	7	76	7613AA	Parc naturel régional BFC	320 000,00	239 665,45	2 036 000,00	2 025 545,00
	9	93	2002P013	Développement des entreprises de la filière forêt-bois		1 223,72		
	9	93	9303AA	Valorisation de la forêt et du bois		127 595,00		
	9	93	9303CPER	Valorisation de la forêt et du bois				9,80
	9	93	9316AA	Animation filière			900 000,00	857 385,20
	9	93	9317AA	Actions collectives 1ère transformation				142 605,00
	9	93	9320AA	Création de valeur ajoutée et d'emploi	1 088 000,00	1 056 134,72		
	9	93	9321AA	Pratiques exemplaires	362 000,00	270 046,56		
	9	93	9322AA	Innovation et adaptations	150 000,00	145 000,00		
	9	93	9323AA	Multifonctionnalités				
Sous total sous fonction 53					50 000,00	255 824,70	83 300,00	143 678,60
Sous total sous fonction 76					320 000,00	249 590,45	2 036 000,00	2 025 545,00
Sous total sous fonction 93					1 600 000,00	1 600 000,00	900 000,00	1 000 000,00
TOTAL - Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes					1 970 000,00	2 105 415,15	3 019 300,00	3 169 223,60

4) Moderniser et adapter les infrastructures de transport

I. PRIORITES

La Région s'est engagée à moderniser et adapter le matériel ferroviaire roulant aux besoins et exigences des usagers.

En 2019, la Région poursuivra donc son programme de modernisation du matériel ferroviaire roulant en lançant le renouvellement, pour 2021, des trains Corail actuellement en service sur la ligne interville Paris Bercy - Dijon Ville - Lyon Part-Dieu. Ces derniers seront remplacés par des trains Régiolis d'Alstom. Un atelier de maintenance dédié verra en parallèle le jour en gare de Dijon-Ville.

Côté maintenance lourde du matériel, la Région continuera d'appliquer les conventions d'investissement pluriannuelles 2018-2025 en matière de programme industriel et d'échanges d'organes majeurs, tel que prévu dans la convention SNCF 2018-2025.

A titre d'exemple, le programme industriel en cours sur les rames Corail en service omnibus entre Laroche-Migennes et Paris Gare de Lyon se poursuivra. Les premières opérations mi-vie des autorails monocaisses de type X73500 débiteront également au cours de l'année 2019.

Concernant les gares, face aux difficultés rencontrées par SNCF Réseau, la Région a décidé de faire effort sur la mise en accessibilité des quais et de leurs accès, dans le cadre du SDA Ad'AP et de son volet CPER.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements dans les gares 2018-2019, selon le référentiel d'équipements voté en 2018, se poursuivra.

Le déploiement d'abris vélos sécurisés dans 34 gares bourguignonnes, débuté en 2018, sera, quant à lui, terminé en 2019.

Enfin, 2019 verra également le lancement des travaux de mise en accessibilité des premiers points d'arrêts routiers prioritaires (sur les 335 à rendre accessibles avant 2023) en application des SDA Ad'AP routiers votés en 2018.

En matière d'infrastructures, après l'adoption fin 2018 d'études concernant de nombreux dossiers d'infrastructures ferroviaires du CPER, la Région financera en 2019 une phase de travaux de modernisation sur la ligne des Hironnelles (Andelot – Champagnole – Morez – Saint-Claude). La Région engagera également, après avoir finalisé fin 2017 les travaux de la seconde branche de l'étoile de Paray-le-Monial, les études concernant la troisième branche (Paray – Gilly-sur-Loire – Moulins) afin de disposer des études prêtes pour le prochain CPER (conformément au principe pris de rénover cette étoile de manière échelonnée sur 3 CPER successifs). Enfin, la Région financera des travaux d'urgence afin de maintenir en exploitation la voie ferrée Epinal-Belfort (pour la partie Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec la Région Grand Est qui s'est engagée à moderniser la partie de cette ligne située sur son territoire).

Le volet routier du CPER se poursuivra au rythme des calendriers de financement disponibles de l'Etat et du maître d'ouvrage.

S'agissant de l'aérien, la Région déroule sa stratégie aéroportuaire définie en juin 2017. Elle est entrée fin 2018 au sein de 3 nouveaux syndicats mixtes. Elle s'engage, plateforme par plateforme, avec les collectivités, pour leur exploitation et modernisation. En 2019, les réflexions visant à intégrer la gouvernance de l'aéroport de Dole-Tavaux seront poursuivies.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Infrastructures

FONCTIONNEMENT

8003AA – Concertations et prestations DTI

Ce programme est prévu pour organiser les rencontres, études, concertations et réunions concernant toute la direction.

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

En 2019, la Région poursuit le financement du fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : Dijon, Dole, Besançon Viotte, Besançon Franche-Comté TGV et Vesoul. La Région prévoit également l'exploitation d'arrêts routiers, ainsi que le financement de l'entretien des abris à vélo. Les services votés permettront de verser le solde des dossiers PEM 2018.

Programme 8800AA – Voies navigables et plateformes multimodales

Des crédits sont positionnés en 2019 afin de verser la contribution statutaire au syndicat mixte du technoport de Pagny, dont la DSP sera renouvelée.

Programme 8803CPI – 2015-2020 Plan Rhône

En 2019, la Région prévoit de verser une subvention à Medlink port.

Programme 8810AA – Aviation civile

En 2019, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes aériens dont elle est membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon - La Vèze, Montbéliard-Courcelles. Elle participera par ailleurs au financement de la plateforme aéroportuaire de Dole-Jura.

Les CP permettront de solder l'AMO relative aux plateformes aéroportuaires.

Programme 2002P016 – Etudes

Sur ce programmes budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

INVESTISSEMENT

Programme 8111AA – Matériel TER

En 2019, la Région contractualisera la tranche 2 du renouvellement des rames Corail par l'acquisition de 16+2 Régiolis, ainsi que les ateliers de maintenance nécessaires. Conformément à la convention cadre, elle engagera également le programme industriel 2020.

Des opérations de livrées sur tout type de rames auront lieu en même temps que les opérations de révisions programmées.

Enfin, le démantèlement et le désamiantage de 2 rames propriété de la Région sont prévus.

Par ailleurs, les services votés permettront de payer les acomptes 2019 relatifs à la première partie du programme d'acquisition de rames, aux programmes industriels 2018 et 2019, aux opérations de changement d'organes majeurs 2019, aux acomptes 2019 de remotorisation des AGC.

Programme 8120AA – Transports collectifs et modes doux

En 2019, les travaux de maintien de la ligne ferroviaire Lure-Epinal seront financés.

Des AP et CP sont inscrits pour les dossiers d'électromobilité.

Les services votés permettront de payer le solde de l'électrification liée aux travaux sur le pont du Creusot, l'étude AVP sur la ligne des Horlogers, l'étude interconnexion TER-TGV, l'étude relative au nœud dijonnais, le marché d'implantation des abris à vélos notamment.

Programme 8120PP – Transports collectifs et modes doux

Le programme 2020 de services en gare sera engagé en 2019, conformément à la convention-cadre en annexe à la convention TER.

Sont également prévus en 2019 la possibilité d'investissements dans les PEM réalisés hors contrats de territoires selon un règlement d'intervention à venir, ainsi que le programme de renouvellement des actifs en gare et la mise en place d'accès TER dans 6 gares dérogatoires du SDA Ad'AP et 17 gares disposant jusqu'alors d'accès +.

Par ailleurs, les services votés permettront de verser les acomptes 2019 concernant le programme 2018-2019 de services en gare, de verser les appels de fonds selon les prévisions de SNCF Mobilités et SNCF Réseau pour les études et travaux de mise en accessibilité des gares (notamment Montbard), la mise en place d'afficheurs légers, de caméras de vidéo protection et le programme LGV branche est 2^{ème} phase.

Programme 8120CPB – Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020

La Région lancera en 2019 les études AVP pour la ligne ferroviaire Paray-Gilly ainsi que les travaux sur la ligne des Hirondelles.

Les dossiers de mise en accessibilité des gares qui seront proposés au vote en 2019 au titre du CPER sont les suivants : travaux Dijon, travaux Auxerre, études AVP-Pro pour Chalon, Mâcon et Nevers, études APO pour Lure et Vesoul.

Enfin, les services votés permettront de solder les études lancées en 2015 et 2016 sur les dossiers Lyon-Paray, Auxerre-Laroche et Nœud Dijonnais, de solder les travaux de la ligne Lyon-Paray, de verser des acomptes pour les études et travaux d'accessibilité des gares (Dijon, Lons-le-Saunier, Dole, Belfort notamment), de verser des acomptes pour les études et travaux sur les lignes ferroviaires (VFCEA, Hirondelles, Horlogers, Revermont).

Programme 8124PP – Schéma directeur accessibilité gares

Dans le cadre du programme pluriannuel SDA Ad'AP gares, la Région propose le financement en 2019 des dossiers suivants :

- gares et connexion : étude AVP Pontarlier, travaux en gares de Mouchard, de Lure, de Saint-Jean-de-Losne, de Clamecy, de Montchanin, de Tournus, d'Auxerre, d'Avallon,
- SNCF Réseau : études APO Saint-Jean-de-Losne.

Les services votés permettront le versement d'acomptes sur les dossiers engagés en 2016, 2017 et 2018 (notamment études AVP gares d'Avallon, Clamecy, Decize, Montchanin, travaux en gares de Dole, Beaune, Cosne-sur-Loire et Sens), ainsi que les acomptes pour les études géomètre et maître d'œuvre pour la mise en place du SDA Ad'AP routier.

En 2019, seront lancés les marchés de travaux d'accessibilité des arrêts routiers prioritaires. La Région versera également des subventions pour la mise en accessibilité des arrêts pour lesquels la Région n'est pas chef de file. Un partenariat particulier sera étudié par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le département de la Haute-Saône notamment.

Sous-fonction 82 – Routes et voiries

Conformément à son engagement de poursuivre l'amélioration des infrastructures routières, la Région investit avec ses partenaires pour des routes plus sûres et modernisées et pour désenclaver les territoires.

Une AP est prévue pour financer la phase 2 d'amélioration de la traversée de Pontarlier (8200PP). Cela permet d'affecter la totalité de la part Région de l'enveloppe CPER sur ce dossier après le premier engagement de 125 000 € pour la 1^{ère} phase des travaux.

Une AP est également prévue pour des travaux sur la LINO dans le cadre du contrat de métropole.

En fonction des appels de fonds prévus par l'Etat ou les conseils départementaux, des acomptes 2019 seront versés pour les dossiers suivants :

- 8200PP RCEA
- 8200PP Réseau routier départemental (ZI Nord)
- 8200PP Contournement de Besançon
- 8210AA Déviation de Moiry – RN7
- 8211AA Contrat de site de Chalon – Cortelin Droux
- 8231AA Rocade de Beaune
- 1999P015 routes nationales (ex Franche-Comté) : déviation de Port-sur-Saône, RN 57, A36 Devecey et franchissement de Pontarlier phase 1

Programme 8803CPI – 2015-2020 Plan Rhône

Des AP et CP sont provisionnés sur 2019 pour des études et travaux au titre du plan Rhône 2015-2020 sur la plateforme de Mâcon.

Les services votés permettront d'effectuer des versements sur les appontements de Pagny et Seurre.

Programme 8810AA – Aviation civile

Sont prévus en 2019 des études pour les travaux de piste et balisage de Saint Yan, des investissements courants des autres syndicats mixtes aériens, des investissements exceptionnels des autres syndicats mixtes aériens.

Les services votés permettront de solder les anciennes conventions d'investissement de Saint Yan et d'Auxerre-Branches.

Programmes 8810PP – Aviation civile, 1999P032 – TGV Rhin-Rhône branche est, 1999P044 – Autres infrastructures ferroviaires, 1999P053 – Modernisation des matériels roulants, 2002P017 – Infrastructures d'intermodalité, 2005P019 – Intermodalité

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique					302 876 414,00	154 185 107,82	426 439 996,40	431 251 187,41
Moderniser et adapter les infrastructures de transport	8	80	2002P016	Etudes				40 000,00
	8	80	8003AA	Concertations et prestations DTI			50 000,00	30 000,00
	8	81	1999P032	TGV Rhin-Rhône branche Est		69 740,14		
	8	81	1999P044	Autres infrastructures ferroviaires		4 089 804,18		
	8	81	1999P053	Modernisation des matériels roulants		840 791,00		
	8	81	2002P015	TGV Rhin-Rhône branche Ouest				
	8	81	8111AA	Matériel TER	233 838 455,00	67 261 558,65		
	8	81	8120AA	Transports collectifs et modes doux	5 600 000,00	4 794 730,27	405 000,00	514 350,22
	8	81	8120CPB	Transports collectifs et modes doux	16 052 000,00	10 328 900,79		
	8	81	8120PP	Transports collectifs et modes doux	7 250 000,00	11 184 282,96		
	8	81	8121CPB	LGV Auvergne CPER 2015-2020				
	8	81	8124PP	Schéma directeur accessibilité gares	4 634 750,00	4 605 601,08		
	8	82	1999P015	Routes nationales		9 485 749,95		
	8	82	8200PP	Routes	2 175 000,00	8 326 163,24		
	8	82	8210AA	Déviation de Moiry		1 875 000,00		
	8	82	8211AA	Contrat de site de Chalon		860 907,58		
	8	82	8212AA	LINO				
	8	82	8230AA	Requalification des routes départementales				
	8	82	8231AA	Rocade de Beaune		610 940,00		
	8	82	8232AA	Rocade de Sens		1 762 000,00		
	8	88	2002P017	Infrastructures d'intermodalité		146 983,31		
	8	88	2005P019	Intermodalité		84 000,00		49 824,03
	8	88	8800AA	Voies navigables et plateformes multimodales			110 000,00	110 000,00
	8	88	8800CP	Voies navigables et plateformes multimodales				
	8	88	8800CPB	Voies navigables et plateformes multimodales				
	8	88	8803CPI	2015-2020 Plan Rhône	320 000,00	171 749,81	18 000,00	18 000,00
	8	88	8810AA	Aviation civile	750 000,00	543 575,00	1 170 000,00	1 197 627,22
8	88	8810PP	Aviation civile		258 015,00			
Sous total sous fonction 80							50 000,00	70 000,00
Sous total sous fonction 81					267 375 205,00	103 175 409,07	405 000,00	514 350,22
Sous total sous fonction 82					2 175 000,00	22 920 760,77		
Sous total sous fonction 88					1 070 000,00	1 204 323,12	1 298 000,00	1 375 451,25
TOTAL - Moderniser et adapter les infrastructures de transport					270 620 205,00	127 300 492,96	1 753 000,00	1 959 801,47

5) Construire une chaîne de solutions de mobilités qui répondent aux besoins des voyageurs

I. PRIORITES

L'année 2019 sera structurée par plusieurs chantiers dimensionnant pour le budget régional :

- réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse accompagnée d'une tarification transfrontalière pour les abonnés et les usagers occasionnels ;
- nouvelle tarification des abonnements TER qui complètera la gamme déployée en 2018. Nous encouragerons l'intermodalité avec les agglomérations avec des tarifications combinées attractives ;
- entrée en vigueur d'une tarification unique pour l'ensemble des services routiers Mobigo à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- généralisation de la gratuité des transports scolaires aux territoires de la Nièvre et de l'Yonne pour les ayants droit à partir de la rentrée de septembre 2019, étude sur la qualité de service dans les 7 départements où nous exerçons la compétence et déploiement d'une carte billettique pour tous les élèves transportés ;
- extension du système d'information multimodale Mobigo sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté en lien avec les autorités organisatrices de mobilités ;
- élaboration progressive d'une chaîne complète de mobilité en intégrant les fonctionnalités nouvelles des outils numériques afin de faciliter ainsi l'accès aux différents modes de transport sur le territoire régional (modes doux et actifs, covoiturage et autopartage, cars régionaux et TER) ;
- mise en place de la marque régionale Mobigo au travers du déploiement des nouvelles livrées des cars Mobigo et de poteaux d'arrêt de cars.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Le budget primitif 2019 s'élève à 414 566 196,40 € en AE (- 2,84%) et 5 641 000 € en AP (- 11,15%). Les inscriptions en crédits de paiement se chiffrent à 419 750 269,36 € (- 0,76%) en fonctionnement et 10 531 000 € (+ 171,22%) en investissement.

Cette augmentation en investissement prend en compte la réalisation pour la mise en place de la version 3 de Mobigo, le renouvellement des livrées pour les cars ainsi que le déploiement de l'outil billettique 2School sur l'ensemble du territoire.

Transports ferroviaires régionaux

Programmes 8114AA, 8112AA – Un service public ferroviaire à harmoniser en intégrant les dessertes TET du périmètre Bourgogne-Franche-Comté

Le budget relatif à l'organisation du service public ferroviaire s'élève à 233 329 000 € en AE. En crédits de paiement, les inscriptions atteignent 233 429 000 € en fonctionnement.

La convention TER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2025 a été signée le 4 juin 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 suite à une négociation avec l'exploitant historique au cours du 1^{er} semestre 2018.

Ce nouveau contrat, caractérisé par une évolution de la desserte sur l'ensemble du territoire (27 trains supplémentaires dont 24 trains au service annuel 2019), est basé sur une trajectoire financière pluriannuelle engageante. Sur l'exercice 2019, hors taxes sur les salaires, le montant budgété est de 226,8 M€ TTC. La ligne Dijon-Nevers sera améliorée avec 3 allers-retours quotidiens en un peu plus de deux heures.

En complément des transports express régionaux, la Région a contractualisé avec la Région Grand Est la participation financière à la subvention d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse qui lui a été transférée par l'Etat au 1^{er} janvier 2018. La part de participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur cette ligne s'élève à 1,5 M€ pour 2019. Une négociation aura lieu avec la Région Centre-Val-de-Loire en 2019 sur la participation financière pour le TER Paris-Montargis-Cosne-Nevers et la tarification régionale sera appliquée à partir de toute gare de Bourgogne-Franche-Comté.

Les liaisons ferroviaires transfrontalières sont maintenues en 2019 par le renouvellement des conventions pour les dessertes Frasne-Pontarlier-Neuchâtel et Pontarlier-Frasne-Vallorbe. A noter que sur Morteau-La Chaux de Fonds, un aller-retour supplémentaire est mis en œuvre en lien avec le canton de Neuchâtel. Ces liaisons transfrontalières seront complétées par la mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse dont la mise en circulation effective est programmée pour le 9 décembre 2018.

Dans le prolongement du lancement en 2017 de la première tarification loisirs régionale en application de la liberté tarifaire, la Région a engagé courant 2018 la mise en place de la tarification sociale et au cours du dernier trimestre 2018 une refonte de la gamme tarifaire abonné pour une mise en œuvre au 1^{er} décembre 2018.

Les prestations de communication TER portées par la Région sont la conception des visuels de communication servant à la communication commerciale du TER Bourgogne-Franche-Comté et les trains spéciaux. Les actions de communication commerciale (plan de communication et plan média) sont portées par SNCF dont les dépenses sont prévues dans le C1 de la convention TER. Pour mémoire, un budget équivalent est porté par le budget communication de la Région pour promouvoir toutes les mobilités régionales.

Transports routiers régionaux

Programmes 1999P065, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA – Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

Le budget du service transports routiers régionaux s'élève à 180 484 196,40 € en AE et 2 231 000 € en AP. En termes de crédits de paiement, 183 986 111,95 € sont inscrits en fonctionnement et 2 231 000 € en investissement.

Programme 1999P065 – Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

La délégation de service public pour la ligne Besançon-Vesoul a été renouvelée le 9 décembre 2018, pour un montant annuel 2019 de 1,6 M€. A noter que l'offre retenue prévoit 3 véhicules 100% électriques (batterie) pour la première fois sur une ligne routière interurbaine en Bourgogne-Franche-Comté. Une plus-value technique, première étape qui permettra à la Région de décider de généraliser ou non une part de son parc de matériel vers cette technologie pour répondre aux exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules.

La Région participe également au financement de la ligne interrégionale Roanne-Le Creusot TGV offrant des correspondances en gare du Creusot TGV. Le financement se poursuit en 2019 pour un montant de 133 K€.

13 des 30 lignes routières TER sont gérées depuis le 1^{er} janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la nouvelle convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié à terme.

Programmes 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA – Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale

Le 1^{er} janvier, sera mise en place l'harmonisation des 9 tarifications routières héritées des réseaux routiers départementaux. La tarification est basée sur un tarif unique à 1,50 €, quels que soient la distance ou les publics. L'objectif est de marquer l'unicité du réseau régional par une tarification très attractive et accessible

à tous, permettant la mobilité partout et pour tous. L'impact financier de la mise en place de cette nouvelle tarification a été estimé à 1,31 M€, perte de recette au lancement et surplus de ligne à créer face à l'accroissement de la demande. Cela implique la conclusion d'une cinquantaine d'avenants avec les transporteurs ainsi que des avenants avec les autorités organisatrices de la mobilité avec lesquelles la Région est liée par des accords tarifaires. Un règlement unique des lignes régulières interurbaines sera également mis en œuvre en même temps que la tarification unique routière.

Les 7 règlements de transport scolaire seront harmonisés sur le plan de la gratuité pour les familles. Tel que cela a été abordé lors du récent débat d'orientations budgétaires, les transports scolaires deviendront gratuits pour les ayants droit à partir de l'année scolaire 2019-2020 dans les deux départements où les familles sont actuellement amenées à payer, à savoir l'Yonne et la Nièvre. Le coût de cette mesure est estimé à 5,3 M€, composé d'une part de la contribution versée par les familles nivernaises et icaunaises et, d'autre part, du montant de TVA qui était récupéré. Comme annoncé dans les orientations budgétaires, une étude sur la qualité de service attendue dans les 7 départements sera conduite via la méthode d'analyse de la valeur avec la participation de tous les acteurs.

Un investissement important sera réalisé en 2019 sur les circuits de transports scolaires de la région. Il consistera en un déploiement de l'outil billettique 2School. C'est à la fois un système de billettique, un outil d'aide à l'exploitation et un outil de géolocalisation en temps réel des véhicules. Géré par la société UBI et déployé depuis 2015 sur le territoire de la Saône-et-Loire, ce système permet un suivi analytique de chaque ligne afin de pouvoir adapter efficacement les circuits, contrôler l'utilisation des véhicules par les élèves et le service fait. Ce système sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Les livrées des cars servant au transport scolaire et aux lignes régulières seront généralisées en 2019 aux nouvelles couleurs Mobigo dans le cadre des renouvellements des contrats routiers. Les livrées des véhicules, dont les contrats sont en cours, seront réalisées avec des conventions d'investissement avec les transporteurs pour un montant total estimé à 2 M€.

Mobilités et intermodalité

Pour l'organisation du service réseau régional, 752 000 € sont proposés en AE et 3 410 000 € en AP. Les crédits de paiement associés s'élèvent à 2 334 157,41 € en fonctionnement et 8 300 000 € en investissement.

Programmes 8113AA, 8181AA, 8181CPB – Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la Région a engagé en 2018 la création d'un réseau régional de transport unique incluant l'ensemble de la chaîne de mobilité. L'ensemble des lignes routières et des services de transport de proximité ont été renommés et de nouvelles fiches horaires ont été créées en septembre 2018. Elle dispose maintenant de deux outils : un système d'information multimodale (SIM) Mobigo et une centrale d'appels régionale.

Le SIM version 3 sera mis en œuvre au premier trimestre 2019. Ce nouvel outil Mobigo doit constituer un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche centrée sur l'utilisateur-voyageur.

Il proposera un outil complet Mobigo versio 3 permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage. A titre d'illustration, les projets ci-après sont en cours d'étude et de préparation. Tout d'abord, un calculateur d'itinéraire proposera toutes les solutions de mobilité, prenant en compte le profil du voyageur, pour aller d'un point A à un point B. Tous les modes de transport seront pris en compte avec modes doux et actifs (marche à pied et vélo), auto partagée (autopartage et covoiturage organisé), lignes régulières et à la demande (train et car). Puis sera proposée l'acquisition en un clic de ses titres de transport correspondant au résultat de la recherche d'itinéraire choisi. Le m-billet ainsi délivré sur son téléphone portable sera auto-validé par le voyageur. L'information en temps réel sur le déroulement du parcours avec, en cas de perturbation, les solutions alternatives possibles pour atteindre le plus rapidement sa destination. Cet ensemble de fonctionnalités constitue le système MAAS (la mobilité comme un service).

Il permettra la GRC (gestion de la relation client) pour mieux connaître le voyageur, s'adresser régulièrement à lui et, ce qui doit être notre objectif, mieux répondre à ses besoins. Trois temps dans le déploiement : au premier trimestre, les fonctionnalités actuelles de Mobigo seront étendues à la Franche-Comté. La mise en place des nouvelles fonctionnalités sera effective à l'automne. Le déploiement à tous les territoires commencera au dernier trimestre 2019 avec, comme première étape, les réseaux urbains et régionaux traditionnels. Puis, progressivement et après expérimentation, les solutions locales de mobilité et le covoiturage organisé seront pris en compte par bassin de mobilité. Cette application est complétée par une centrale d'information Mobigo permettant de renseigner les voyageurs sur l'ensemble des modes proposés en fonction des spécificités du territoire. A noter qu'à partir du 1^{er} janvier, les voyageurs pourront se procurer les billets TER par un simple coup de fil à Mobigo. Les billets seront livrés à domicile par la Poste sous un délai de 48 heures.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera recrutée afin de déterminer les supports de distribution pour tous les titres de transports régionaux commerciaux, de définir l'interopérabilité régionale et de rédiger le cahier des charges en vue de mettre en place une billettique régionale Mobigo.

L'objectif est de pouvoir favoriser la mobilité partout et pour tous avec la poursuite des dispositifs engagés sur les mobilités alternatives sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. Nous maintenons le subventionnement pour les navettes touristiques, le dispositif des plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire et les appels à projets mobilité rurale.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Une région qui se bat pour l'environnement et agit en faveur de la transition écologique					302 876 414,00	154 185 107,82	426 439 996,40	431 251 187,41
Construire une chaîne de solutions de mobilités qui répondent aux besoins des usagers	8	80	8000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	8	80	8001AA	Reversement départements transports interurbains et scolaires			15 714 196,40	15 714 196,40
	8	80	8002AA	Autres dépenses transfert transports			554 000,00	554 000,00
	8	81	1999P059	Exploitation des lignes ferroviaires régionales				
	8	81	1999P065	Exploitation des lignes routières régionales hors transferts			1 828 000,00	5 329 915,55
	8	81	1999P076	Promotion, information et évènements				
	8	81	1999P077	Tarifcations régionales				
	8	81	2001P012	Autres tarifcations				
	8	81	8110AA	Exploitation TER				
	8	81	8112AA	Promotion et tarification TER			875 000,00	975 000,00
	8	81	8113AA	Billettique	3 400 000,00	3 400 000,00	261 000,00	551 000,00
	8	81	8114AA	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC			232 454 000,00	232 454 000,00
	8	81	8123PP	Desserte Roanne- Le Creusot TGV				
	8	81	8130AA	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté	1 632 000,00	1 632 000,00	138 016 000,00	138 016 000,00
	8	81	8140AA	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté	599 000,00	599 000,00	24 372 000,00	24 372 000,00
	8	81	8181AA	Mobilité		4 890 000,00	461 000,00	1 745 261,45
	8	81	8181CPB	Mobilité CPER 2015-2020	10 000,00	10 000,00	30 000,00	37 895,96
Sous total sous fonction 80							16 269 196,40	16 269 196,40
Sous total sous fonction 81					5 641 000,00	10 531 000,00	398 297 000,00	403 481 072,96
TOTAL - Construire une chaîne de solutions de mobilités qui répondent aux besoins des usagers					5 641 000,00	10 531 000,00	414 566 196,40	419 750 269,36

III - Une région fraternelle et solidaire

1) Renforcer les liens qui nous unissent grâce à la culture et faire émerger une nouvelle identité commune

I. PRIORITES

Au-delà de l'unique obligation légale d'inventaire du patrimoine, la Région engage une politique culturelle résolument orientée en faveur de la préservation et la valorisation du patrimoine, de la conquête de nouveaux publics, notamment par le développement d'une offre culturelle de qualité équilibrée sur le territoire et d'un soutien à la dynamique de création. Le projet Idylle illustre l'ambition du projet culturel régional.

Très impliquée dans la gouvernance d'établissements publics à caractère culturel, de syndicats mixtes ou encore propriétaire de sites remarquables, la Région se réserve une forte capacité d'intervention et de soutien au bénéfice des acteurs culturels.

Si la majorité des structures régionales a évolué vers une structuration à l'échelon de la Bourgogne-Franche-Comté, quelques acteurs poursuivent leur réflexion et travail de rapprochement, tels que les FRAC, ou encore les « missions voix » pour une mise en cohérence des projets autour de la cité de la voix de Vézelay, structure d'excellence mise en place par la Région.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

L'ensemble des dispositifs qu'ils soient corrigés ou nouveaux ayant été initiés pour les derniers en 2018, l'année 2019 sera consacrée au suivi de leur mise en œuvre.

Programme 3121AA – Livre et lecture publique

L'accès à la lecture et à la littérature est un vecteur d'émancipation pour tous les publics et sur tous les territoires. La Région apporte son soutien aux professionnels dans un contexte économique contraint.

Soutien à la vie littéraire

L'Agence Livre et Lecture (ALL), créée début 2018, est désormais la structure référente pour l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

Les résidences d'écriture et de création, essentielles pour permettre aux auteurs de travailler dans de bonnes conditions, se développent sur l'ensemble du territoire.

Suite notamment à l'arrivée d'un nouveau directeur et au renouvellement du conseil d'administration, le projet de la Cité du mot à La Charité-sur-Loire est en cours de redéfinition. La Région, en tant que membre fondateur de l'EPCC, est pleinement associée à cette démarche.

Soutien à l'économie du livre

Le fonds d'aide à l'édition poursuit son développement avec notamment la nouvelle aide au programme éditorial pour le lancement ou le développement de collections. Ce fonds permet de maintenir une pluralité d'expression, notamment pour les esthétiques les moins représentées ou les ouvrages coûteux à réaliser.

Le secteur des librairies est particulièrement dynamique en Bourgogne-Franche-Comté avec plusieurs reprises d'affaires en 2018 et d'autres prévues en 2019. La Région accompagne les professionnels dans le

financement d'investissements indispensables pour maintenir un maillage territorial de lieux de diffusion des œuvres écrites.

Programme 3122AA – Création et formation musicales

La musique est une esthétique particulièrement bien représentée en Bourgogne-Franche-Comté et soutenir la diversité musicale est une priorité afin de permettre à tous les publics de bénéficier d'une offre de qualité.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

L'année 2019 permettra de retravailler les missions des structures ressources (et réseaux) existantes (FEMA, CRJ) et d'initier une démarche de rapprochement des missions voix avec un projet d'intégration en cours de formalisation à la Cité de la voix. Enfin, des mutualisations seront recherchées pour permettre l'identification d'actions communes entre les CMF.

Aide aux lieux de diffusion

Les scènes de musiques actuelles (SMAC) de Bourgogne-Franche-Comté bénéficient d'une aide régionale revalorisée pour la plupart d'entre elles, en contrepartie du respect d'un cahier des charges qui matérialise leurs engagements en termes de soutien aux artistes émergents, de présence sur les territoires et de mise en place d'actions culturelles. Le réseau intermédiaire, bien qu'hétéroclite, complète une offre relativement bien répartie sur le territoire.

Aide aux ensembles

Une petite dizaine d'ensembles musicaux reçoit une aide annuelle de fonctionnement, nécessaire pour structurer leurs équipes administrative et leur permettre une présence sur le territoire régional. Dans le domaine des musiques actuelles, le dispositif d'aide à l'émergence contribue à la professionnalisation des musiciens en impliquant une salle de concerts aux côtés d'un groupe en développement.

Soutien à la formation professionnelle

La structuration du schéma régional d'enseignement supérieur de la musique se poursuit autour de la nécessaire complémentarité entre l'ESM et les trois conservatoires à rayonnement régional pour lesquels l'harmonisation des financements a été initiée en 2018.

Programme 3123AA – Spectacle vivant

Le réseau des acteurs du spectacle vivant maille harmonieusement le territoire régional, même si on constate une concentration des équipes artistiques sur les principales agglomérations.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

A l'échelle régionale, le travail en réseau est une nécessité et les acteurs se sont emparés de cette question en se fédérant autour des questions de la production et de la diffusion sur le territoire régional. En ce qui concerne les structures ressources, une redéfinition des missions est en cours afin d'être davantage en phase avec les attentes des professionnels.

Aide aux structures de diffusion et de résidence

En 2019, un bilan est prévu pour les scènes nationales, tandis que le travail de concertation se poursuit avec les lieux de diffusion intermédiaires et les lieux de résidence afin d'aboutir à de nouvelles modalités d'intervention applicables en 2020. En lien avec les associations régionales Artdam et Culture Action, une étude sera menée sur une vingtaine de structures associatives : équipe administrative, matériel technique, gouvernance... Ces éléments permettront de définir un cadre d'intervention régional renouvelé.

Aide aux compagnies

La professionnalisation et la structuration des équipes artistiques sont au cœur des préoccupations de la Région. Actuellement, 26 compagnies bénéficient d'une convention et plus de 60 projets ont reçu un soutien

au titre de l'émergence, de la résidence d'écriture ou de la production. Il conviendra, en 2019, de se concentrer sur les projets les mieux construits et renforcer les équipes en cours de structuration.

A la mi-2019, les compagnies bénéficiaires d'une convention de développement (nouveau dispositif biennal d'aide au fonctionnement) seront évaluées afin de déterminer la pertinence du renouvellement de la convention pour la période 2020-2021.

Programme 2001P017 – Art contemporain

Aide à la diffusion de l'art contemporain

Aux côtés des FRAC et des quatre centres d'art labellisés, un réseau de structures diffuse des œuvres d'art contemporain sur le territoire, y compris dans les zones rurales, et la Région soutient leur fonctionnement annuel. Ces associations proposent également des actions de médiation, indispensables pour amener le public à découvrir cette esthétique.

L'appel à projet dédié à la sensibilisation permet de diversifier les porteurs de projets (une vingtaine en 2018) et de soutenir des projets atypiques, expérimentaux, qui renouvellent les regards et les approches.

Aide à la professionnalisation et aux réseaux

Consciente des difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes artistes, la Région soutient les initiatives de mutualisation entre les écoles d'art, les mises en réseau entre les centres d'art et les jeunes diplômés. La mise en place avec l'Etat d'un SODAVI (schéma d'orientation et de développement des arts visuels) est un chantier qui devrait démarrer en 2019. L'objectif est de faire un état des lieux et de créer un réseau professionnel sur le territoire régional.

Programme 3130AA – Développement culturel

Festivals et manifestations culturelles

La Bourgogne-Franche-Comté est riche d'initiatives multiples dans toutes les disciplines : festivals de musiques actuelles ou classiques, d'arts de la rue, de cinéma, salons littéraires... Si la Région est confrontée à une forte augmentation des demandes de financement (plus de 200 demandes ont été déposées pour 150 retenues), la régulation complexe à mettre en œuvre s'appuie sur un niveau d'exigence artistique plus élevé.

L'édition 2019 de « Idylle » mettra en valeur deux départements à l'automne prochain : créations participatives, projets collectifs, valorisation des savoir-faire sont à l'honneur durant plusieurs semaines, précédées d'un travail mené par des artistes et des habitants des territoires. Les bilans satisfaisants de 2017 et 2018 augurent d'une 3^{ème} édition de qualité.

Culture pour tous

L'appel à projet rencontre un vif succès : plus de 90 demandes pour une cinquantaine de projets soutenus. Le caractère expérimental, mais également partenarial, est mis en avant, ainsi que l'implication sur le territoire, afin d'offrir à tous les publics un accès à la culture participative.

Dans le domaine scolaire, les dispositifs « Artistes plasticiens au lycée », « Musiques actuelles au lycée », « Lycéens et apprentis au cinéma », « Architecture et patrimoine : regard de lycéens » et « Lycéens et apprentis au spectacle vivant » sont étendus à l'ensemble des huit départements depuis la rentrée 2018. L'année 2019 devrait conforter ces dispositifs en termes de contenu et de portage.

Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle

Ce programme permet d'améliorer les conditions de monstration des œuvres en apportant une aide aux investissements techniques dans les salles de concerts, centres culturels municipaux et les lieux d'expositions.

Soutien à la formation professionnelle

La Bourgogne-Franche-Comté est membre du GIP Café-culture, qui permet de rémunérer les artistes qui se produisent dans des cafés, qui sont souvent les premières scènes accessibles aux artistes émergents.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les conventions avec l'AFDAS sont arrivées à échéance : elles seront évaluées durant l'année 2019.

Programme 3128AA – Cinéma

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

L'élargissement du fonds d'aide en termes de territoire d'action et de moyens financiers demande aux structures (CIBFC, APARR, Bureau des Tournages) de revoir leur mode de fonctionnement en les incitant à des mutualisations entre les équipes et les outils de travail.

Aide à la création et à la production

Le fonds d'aide à la production cinématographique, qui fait l'objet d'un cofinancement du CNC (centre national de cinéma et de l'image animée), attire de plus en plus de tournages sur le territoire régional, dynamisant toute une filière. Une quarantaine de court-métrages, documentaires, fictions TV et longs-métrages reçoivent le soutien de la Région. Une enveloppe supplémentaire de 200 000 € est inscrite au budget 2019, comme le prévoit le plan de mandat.

Aide à la diffusion

Afin de permettre aux salles de cinéma de disposer d'un matériel de projection moderne et d'offrir au public, y compris souffrant de handicap, des conditions d'écoute confortables, la Région dispose de crédits dédiés à la modernisation des salles.

Programmes 3119AA, 3119CPB et 3119PP – Château de Châteauneuf-en-Auxois

Idéalement situé dans le village qui lui sert d'écrin en surplomb de la vallée, le château de Châteauneuf bénéficie d'une visibilité exceptionnelle depuis l'autoroute A6/A31.

Propriété de la Région, le château de Châteauneuf est aujourd'hui une des destinations incontournables de Bourgogne-Franche-Comté, un des piliers du développement touristique régional.

Constituée des visites guidées, l'offre touristique s'enrichit régulièrement de nouvelles prestations : visites des combles, visites en langues étrangères, visites nocturnes, découverte du village et du nouveau jardin médiéval. Diverses activités pédagogiques sont également offertes au public scolaire, sous la forme de parcours-découvertes ou d'ateliers, dans des domaines variés : architecture, goût, costume, héraldique, enluminure, le jardin au Moyen Âge...

Depuis quelques années, une saison culturelle de qualité est proposée durant la période estivale.

Les nouveaux horaires d'ouverture permettront de toujours mieux accueillir les 43 000 visiteurs annuels.

L'année 2019 permettra de confirmer le château dans le paysage des opérateurs touristique, par un travail en lien étroit avec le comité régional du tourisme, principal opérateur de la politique touristique régionale afin notamment de développer une politique offensive à destination des Tour Opérateur.

Le projet scientifique et culturel verra les premières concrétisations de ses ambitions, grâce à l'intervention d'un cabinet expert en muséographie. Le premier plan pluriannuel d'investissement sera présenté en début d'année et tiendra compte des ambitions régionales et des contraintes d'entretien et de maintenance des lieux.

Programme 3140AA – Restauration du patrimoine

La Région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les toute premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine. En témoigne la présence de plusieurs sites inscrits sur la liste du patrimoine

mondial de l'UNESCO (11 sites concernant une cinquantaine de communes), de 15 villes et pays d'art et d'histoire, et d'une quarantaine « de cités de caractères de Bourgogne-Franche-Comté ».

La Région compte également plus de 3 600 édifices et 23 000 objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques et près de 80 sites patrimoniaux remarquables.

La politique régionale en faveur de la restauration du patrimoine se décline en 3 principaux dispositifs : grands sites patrimoniaux, patrimoines de territoire et chantiers patrimoniaux.

En 2019, la Région continuera à soutenir ces projets, qu'ils soient inscrits au titre du contrat de plan Etat-Région ou qu'ils relèvent du patrimoine de territoire. Ces dispositifs permettent également de promouvoir certaines thématiques patrimoniales présentant un intérêt culturel et architectural spécifique ou constituant un témoignage unique sur l'ensemble du territoire régional. En complément de ces interventions, la Région continuera d'encourager le recours aux chantiers patrimoniaux, de bénévoles ou d'insertion.

Programme 3141AAA – Valorisation du patrimoine

Inciter et favoriser l'appropriation du patrimoine par le grand public afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété en développant une offre de qualité est un des objectifs poursuivis par la Région en matière de valorisation du patrimoine régional.

En 2019, l'action de la Région sera déclinée de la façon suivante : un soutien aux outils de médiation incluant un axe signalétique du patrimoine, un soutien aux expositions labellisées valorisant les collections des musées de la région et un soutien à l'animation du patrimoine à travers la création artistique.

Programme 3142AA – Musées et structures ressources

Le territoire régional est maillé par plus de 100 musées ayant reçu l'appellation « musée de France ». L'aide de la Région sera densifiée en 2019 et concernera principalement le soutien à l'investissement (notamment l'opération Cité muséale de Château-Chinon inscrite au CPER). Les opérations relevant du fonds d'acquisition des musées (FRAM) seront poursuivies, ce dispositif piloté conjointement par l'Etat et la Région permettant de soutenir et d'encourager les collectivités dans leur politique d'acquisition.

La Région continuera par ailleurs de soutenir en 2019 les structures ressources qui interviennent sur les thématiques fortes du patrimoine matériel et immatériel régional (Maison du patrimoine oral, Ecomusée du Creusot, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, Musée plein-air des maisons comtoises, Bibracte, Académie François Bourdon)

Véritables outils de développement, ces structures contribuent par la mise en réseaux des acteurs associatifs et institutionnels à développer et valoriser la diversité culturelle régionale.

Programme 3143AA – Inventaire du patrimoine

La compétence obligatoire de la Région en matière d'inventaire du patrimoine culturel se poursuivra en 2019 par la valorisation des études relative au patrimoine industriel du Doubs Horloger et du patrimoine des grands ensembles sous différentes formes : publication papier, mise en place d'outils numériques, notamment via le portail patrimoine, des actions de médiation avec des partenaires extérieurs.

Les études en cours seront poursuivies, notamment patrimoine des communes du Val de Saône, et deux nouveaux thèmes d'études seront lancées : le thermalisme et les lieux de spectacle en Bourgogne-Franche-Comté.

Véritable outil de diffusion et de valorisation du patrimoine régional, le portail patrimoine étendu à l'ensemble du territoire et enrichi chaque année de nouveaux dossiers et d'études, contribuera en 2019 à actualiser la connaissance sur le patrimoine régional auprès du public.

Par ailleurs, le service continuera en 2019 d'apporter sa contribution à la réalisation d'actions de valorisation, notamment dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Programmes 1999P149, 2005P023, 2005P024, 2006P007, 3111CPB, 3112CPB, 3113AA, 3114AA, 3115CPB, 31119CPB, 3124AA, 3125AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93
Renforcer les liens qui nous unissent grâce à la culture et faire émerger une nouvelle identité commune	3	31	1999P142	Sauvegarde restauration		349 790,60		5 311,70
	3	31	1999P146	Musées				
	3	31	1999P149	Valorisation du patrimoine				4 060,12
	3	31	1999P164	Cinéma et audiovisuel				
	3	31	2001P017	Art contemporain	175 000,00	171 000,00	2 015 980,00	1 729 234,81
	3	31	2005P023	Spectacle vivant				144 304,00
	3	31	2005P024	Livres et littérature				7 806,00
	3	31	2006P007	Travaux d'inventaire				20 081,37
	3	31	3000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	3	31	3111AA	Patrimoine archéologique				
	3	31	3111CPB	Patrimoine archéologique		60 800,00		
	3	31	3112AA	Patrimoine historique				
	3	31	3112CPB	Patrimoine historique CPER 2015-2020			220 613,70	
	3	31	3113AA	Patrimoine rural non protégé			185 998,88	
	3	31	3114AA	Patrimoine ethnographique				30 000,00
	3	31	3115AA	Patrimoine muséographique				
	3	31	3115CPB	Patrimoine muséographique CPER 2015-2020		841 044,74		
	3	31	3117AA	prix régional du patrimoine				
	3	31	3118AA	Inventaire du patrimoine				47 879,63
	3	31	3119AA	Châteauneuf en Auxois	10 000,00	10 000,00	125 000,00	120 000,00
	3	31	3119CPB	Châteauneuf en Auxois CPER 2015-2020		80 000,00		
	3	31	3119PP	Châteauneuf en Auxois				
	3	31	3121AA	Livre et lecture publique	200 000,00	203 208,30	735 700,00	703 416,89
	3	31	3122AA	Création et formation musicale	81 000,00	64 179,53	7 249 815,00	7 317 753,10
	3	31	3123AA	Spectacle vivant		13 422,00	4 751 445,00	4 469 705,89
	3	31	3123CPB	Théâtre et danse CPER 2015-2020				
	3	31	3124AA	Arts plastiques		0,41		11 413,00
	3	31	3125AA	Festivals et manifestations d'intérêt régional				40 110,28
	3	31	3126AA	Parc de matériel scénique				
	3	31	3127AA	Aménagements de salles de spectacles				
	3	31	3128AA	Cinéma	1 500 000,00	1 167 502,00	364 100,00	382 276,00
	3	31	3129AA	Education artistique et culturelle				
	3	31	3130AA	Développement culturel	250 000,00	101 680,00	2 969 770,00	1 910 982,34
3	31	3140AA	Restauration du patrimoine	3 200 000,00	1 932 786,98	220 000,00	112 499,30	
3	31	3141AA	Valorisation du patrimoine	60 000,00	60 000,00	160 000,00	120 291,57	
3	31	3142AA	Musées et structures ressources	1 900 000,00	560 399,10	470 000,00	363 750,00	
3	31	3143AA	Inventaire du patrimoine	10 000,00	10 000,00	120 000,00	120 000,00	
Sous total sous fonction 31					7 386 000,00	6 032 426,24	19 182 810,00	17 661 876,00
TOTAL - Renforcer les liens qui nous unissent grâce à la culture et faire émerger une nouvelle identité commune					7 386 000,00	6 032 426,24	19 182 810,00	17 661 876,00

2) Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous et promouvoir le rayonnement sportif de la nouvelle région

I. PRIORITES

Un contexte dynamique et nouveau pour l'organisation du sport en France

Issue d'une volonté nationale exprimée dans les années 1960, à l'issue des Jeux Olympiques de Rome, l'organisation « traditionnelle » du sport connaît la plus grande réforme, la plus profonde remise en cause qu'elle n'ait connue à ce jour.

La fin du « centre national du sport », la mise en place d'une agence nationale pour le pilotage et le suivi du sport de très haut niveau ainsi que le développement des pratiques, la réorganisation de l'intervention publique auprès du mouvement sportif avec l'affectation des conseillers techniques sportifs, la nouvelle gouvernance et l'installation des centres de recherche d'expertise et de performance sportive (CREPS) dans le paysage régional sont autant de composantes qui influenceront sur les projets de développement des associations sportives, à tous les échelons territoriaux, et qui sont susceptibles d'interroger les interventions des collectivités locales.

L'incertitude quant à l'ampleur et à la nature des évolutions attendues ne permet pas de prendre en compte cette perspective nouvelle au moment de la construction de ce budget.

Ce début d'année 2019 sera donc un temps fort pour l'avenir des politiques publiques du sport, nationales, régionales ou locales.

Vers un CREPS Bourgogne-Franche-Comté

La Région saisit l'opportunité de la place qui lui est désormais dévolue au sein du CA du CREPS. Ainsi, un des axes forts du projet de cet établissement du ministère des Sports vise au déploiement de son intervention à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour la coordination et le soutien aux filières d'accès au sport de haut niveau, mission qu'il conduit pour le compte de l'Etat. Pour ce faire, le CREPS intègre la maison régionale des sports à Besançon. Il y mènera par ailleurs de nouvelles actions de formation aux métiers du sport et de l'animation, en complémentarité de l'offre déjà proposée par les opérateurs préexistants suite à la fermeture du CREPS de Chalain en 2008. Ces actions s'inscrivent en outre dans le cadre plus large de réflexion autour des formations et métiers du sport portée par la Région.

Implanté au cœur du pôle sportif des Montboucons, le CREPS développera un lien privilégié avec l'association de gestion du centre international de séjours pour l'accueil des jeunes sportifs ou stagiaires en formation.

La Bourgogne-Franche-Comté au cœur du projet olympique

La Région souhaite profiter de la dynamique générée par l'accueil des grandes épreuves internationales à venir. Le stade des Tuffes sera achevé en 2019 et permettra l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020. Cet événement et les actions éducatives mises en place dans ce cadre renforceront davantage l'image du massif du Jura, et plus largement de la région, comme l'une des premières destinations pour la pratique des disciplines nordiques en Europe.

Par ailleurs, le comité d'organisation des Jeux Olympiques PARIS 2024 souhaite voir grandir une dynamique nationale autour de cette épreuve. Un projet de territoire est à valoriser. La Région propose d'en continuer le portage, en rassemblant les initiatives locales, entrant dans le cadre des critères et obligations portés par le COJO, comme cela a été évoqué en plénière de CTAP.

Par ses diverses actions et dispositifs de soutien, la Région entend contribuer à :

- l'aménagement sportif du territoire équilibré,
- la structuration du mouvement sportif régional,
- la promotion et le développement des disciplines,

- la correction des inégalités d'accès à la pratique.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 3221AA – Aménagement sportif du territoire

La Région s'attache à proposer un même niveau d'équipement sur l'ensemble de son territoire afin d'éviter les zones carencées et d'encourager le développement de l'offre de pratiques sportives, quel que soit le niveau.

La Région poursuivra donc, en 2019, sa contribution à l'implantation d'équipements sportifs aux côtés des collectivités maitres d'ouvrage, en distinguant les équipements structurants selon qu'ils relèvent d'un cahier des charges international, national ou régional. La rénovation d'équipements spécifiques aux normes de pratiques sportives nationale et régionale bénéficiera désormais d'un soutien financier plus important.

Les équipements infrarégionaux, destinés à une pratique associative de loisirs, continueront également d'être soutenus afin de permettre une pratique sportive de proximité.

L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives afin de répondre à la problématique des coûts de déplacement rencontrés par les clubs dans le cadre de leurs pratiques, a rencontré un vif succès en 2018 avec le financement de 60 véhicules de transport collectif et sera donc poursuivie en 2019 et même renforcée avec une enveloppe budgétaire plus importante.

En 2018, la Région a renforcé son attention aux conditions d'accès et de pratique pour les femmes, en sollicitant systématiquement le maître d'ouvrage des travaux financés en partie par la Région, afin de s'assurer qu'il veille à la mixité de ces équipements, notamment en termes de vestiaires et de sanitaires. Il en va de même pour le projet d'animation et d'utilisation de l'équipement qui doit également garantir l'égalité d'accès aux pratiques des femmes et des hommes et, ainsi, présenter une répartition équitable des créneaux entre femmes et hommes.

Programme 3223AA – Aide à la structuration du mouvement sportif

En cohérence avec la directive de l'Etat, la Région avait annoncé qu'elle n'accompagnerait, en 2018, que les ligues et comités régionaux qui auront fusionné. Les 64 ligues et comités régionaux ont honoré cette exigence, leur permettant ainsi de bénéficier du soutien de la Région.

La Région poursuivra en 2019 son aide à la structuration du mouvement sportif régional par l'intermédiaire des contrats régionaux de développement annuels ou pluriannuels. Ces contrats restent articulés autour de cinq axes : la structuration régionale du sport fédéral, le parcours des jeunes sportives et sportifs, le développement sportif du territoire, le lien social et l'égalité d'accès à la pratique, la valorisation et le développement du sport féminin.

Les ligues et comités régionaux ont l'obligation de mener une ou plusieurs actions dans le cadre de leur contrat régional du développement du sport, par l'intermédiaire de l'axe intitulé "la valorisation et le développement du sport féminin". Ainsi, en 2018, les 64 ligues bénéficiaires ont présenté leurs actions en faveur du développement de la pratique du sport par les femmes pour un montant de 161 247 €.

La Région renouvellera en 2019 l'aide régionale individuelle à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui concerne les athlètes de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté et qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. 84 athlètes ont été proposés par leur ligue ou comité et ont été soutenus par la Région en 2018, à hauteur de 1 500 € pour les sportifs boursiers et 500 € pour les sportifs non boursiers.

Programme 3224AA – Soutien à la promotion du sport

La Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour l'accueil de nombreux événements sportifs et accueillera à nouveau en 2019 des manifestations à dimension internationale, telles que la Coupe du Monde de combiné

nordique qui aura lieu du 18 au 20 janvier 2019 et proposera, en plus et exceptionnellement, la 3^{ème} manche du « Triple international ». Le parcours officiel du Tour de France a été dévoilé dernièrement, conférant à nouveau à la région en 2019, 4 étapes du Tour de France. De plus, la Région soutiendra également le championnat d'Europe de marathon de canoë kayak qui aura lieu en juillet 219 à Decize.

La Région accompagnera donc les organisateurs de manifestations à fortes retombées économiques et touristiques, de notoriété et de promotion de la région hors de ses frontières et celles délivrant un titre de champion de France junior-senior-élite individuel ou par équipe, et les finales de coupe de France junior-senior-élite.

Une aide à projets complètera à nouveau ces aides de la Région aux manifestations sportives afin de soutenir les associations organisatrices d'évènements vecteurs de lien social, de mieux vivre ensemble, permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations qui peuvent en être éloignées et valorisant la pratique du sport par les femmes. En 2018, 19 associations sportives ont reçu le soutien financier de la Région afin de conduire leur action.

Programme 3222AA – Soutien aux structures sportives

La densité régionale en associations sportives est particulièrement importante en Bourgogne-Franche-Comté avec près de 8 000 clubs et plus de 610 000 licencié(e)s, faisant de la région une des plus sportives de France.

La Région souhaite donc renouveler son soutien dans leur développement comme dans la mise en œuvre de leurs projets et propose toujours en 2019 une aide différenciée, en faveur des centres de formation des clubs professionnels et au titre des missions d'intérêt général définies par la loi, et des clubs de sport collectif évoluant au plus haut niveau amateur.

La politique sportive portée par la collectivité régionale continuera en 2019 de fonctionner sur deux piliers indissociables - le haut niveau et le sport pour tous. Ainsi, tout comme l'aide à projets manifestations, une aide à projets est ouverte à tous les clubs sportifs afin de mettre en valeur toutes initiatives qui cultivent des valeurs de fraternité et de mixité, et ouvrent leurs disciplines à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique sportive. En 2018, 12 associations sportives ont ainsi pu bénéficier du soutien de la Région.

Programme 3225AA – Aide à l'accès à la pratique sportive

Afin de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique organisée dans des clubs ou structures appropriées, la Région Bourgogne-Franche-Comté continuera de financer le coût de la licence « Fédération française handisport » ou « Fédération française du sport adapté » de tout licencié (sportif ou accompagnant) dans un club affilié aux comités régionaux handisport et de sport adapté ainsi que le coût de l'affiliation aux fédérations françaises. Les aides financières seront désormais accordées directement aux bénéficiaires, toujours en lien avec les comités régionaux handisport et sport adapté.

De même, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à favoriser l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre. L'UNSS propose aux lycéennes et lycéens une gamme variée de disciplines sportives, de la découverte à la pratique compétitive inter-association de lycées. Un des freins au développement du sport en milieu scolaire est financier. En effet, les élèves déjà licenciés en club doivent s'acquitter une seconde fois du prix d'une licence auprès de l'association sportive de leur établissement.

La Région souhaite que les lycéennes et lycéens puissent découvrir et pratiquer une activité sportive sur l'année ou ponctuellement en minimisant les contraintes financières et propose ainsi un soutien financier à la prise de la licence UNSS à hauteur de 20 € maximum par licence.

Programmes 1999P145, 1999P151, 3211PP, 3212AA, 3213AA, 3214AA, 3217AA, 3220AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93
Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous et promouvoir le rayonnement sportif de la nouvelle région	2	28	2811PP	Aide au sport scolaire (UNSS)				
	2	28	2812AA	Développement des pratiques individuelles dans le cadre du sport scolaire				
	3	32	1999P145	Développement des équipements sportifs d'intérêt régional		17 998,63		
	3	32	1999P151	Actions collectives pour le développement du sport				56 798,16
	3	32	3211PP	Aide aux ligues		9 195,68		11 801,80
	3	32	3212AA	Equipements et matériels sportifs		2 201 138,43		
	3	32	3213AA	Aide à la promotion				1 000,00
	3	32	3214AA	Aide aux clubs				45 000,00
	3	32	3216AA	Soutien au sport en milieu rural				
	3	32	3217AA	Développement des pratiques individuelles				601,00
	3	32	3220AA	CREPS		475,20		
	3	32	3221AA	Aménagement sportif du territoire	4 053 000,00	3 594 099,06	90 000,00	90 000,00
	3	32	3222AA	Soutien aux structures sportives			1 390 000,00	1 606 758,40
	3	32	3223AA	Aide à la structuration du mouvement sportif	150 000,00	115 925,00	1 894 130,00	1 639 281,75
	3	32	3224AA	Soutien à la promotion du sport			820 000,00	992 652,95
3	32	3225AA	Aide à l'accès à la pratique sportive			200 000,00	215 569,00	
Sous total sous fonction 28								
Sous total sous fonction 32					4 203 000,00	5 938 832,00	4 394 130,00	4 659 463,06
TOTAL - Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous et promouvoir le rayonnement sportif de la nouvelle région					4 203 000,00	5 938 832,00	4 394 130,00	4 659 463,06

3) Soutenir la vie associative, faire de la jeunesse une priorité, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des hommes et des femmes et favoriser la création et la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale

I. PRIORITES

Par l'accompagnement d'initiatives individuelles et par le soutien aux projets collectifs, la Région s'engage directement auprès des jeunes dans l'objectif de faciliter leur prise d'autonomie par l'acquisition de connaissances non formelles, d'expériences et de responsabilités, en particulier au sein du secteur associatif.

Dans ce cadre, le soutien au dispositif national de service civique entrera dans sa première année pleine de mise en place avec comme objectif de faciliter la création de 400 missions pour un binôme de jeunes (prioritairement) tant associatives que dans des communes et EPCI ruraux. La Région elle-même s'engage, puisqu'après avoir obtenu son agrément, elle accueillera en 2019 des jeunes en mission de service civique au sein de ses services, faisant d'elle la seule région de France à accueillir des jeunes en mission.

Le centre régional information jeunesse Bourgogne-Franche-Comté va connaître sa première année de plein exercice. Il va devoir notamment investir ses missions d'information jeunesse à l'échelle du nouveau territoire d'intervention et continuer de déployer la carte avantage jeunes.

Par ailleurs, la Région poursuit fermement ses engagements pour le secteur associatif, d'une part avec le programme régional d'aide à l'emploi avec la confirmation de l'objectif annuel de 333 emplois aidés et, d'autre part, malgré la baisse annoncée de l'engagement financier des pilotes du dispositif local d'accompagnement, par le maintien de l'aide apportée à ce dispositif plébiscité pour la sécurisation des projets de développement associatifs.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 3226AA – Jeunesse

Inciter l'engagement et l'accueil de jeunes en « service civique »

Le service civique permet à des jeunes volontaires, de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ou de qualification, d'accomplir une mission d'intérêt général au service de tous. Une opportunité que la Région a souhaité valoriser et dont elle accompagne le déploiement en milieu rural.

Depuis sa création en 2010, 17 726 Bourguignons-Francis-Comtois ont déjà bénéficié du service civique mais ceux-ci restent concentrés en zone urbaine. L'ambition de la Région est de proposer un nouveau dispositif dans le but d'augmenter sensiblement le nombre de missions en milieu rural. C'est pourquoi elle a mis en place un dispositif de soutien à l'ingénierie pour les communes de moins de 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants et les associations implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants. Une aide qui leur permettra de se faire accompagner dans leur démarche par l'une des neuf structures intermédiaires de leur choix et qui se traduit par un coup de pouce de 27 euros supplémentaires par mois pour le jeune.

Garantir une information jeunesse sur tout le territoire

La Région a soutenu jusqu'ici l'information jeunesse au travers des 2 têtes de réseau régionales que sont les centres régionaux information jeunesse. Depuis le 14 juin 2018, les 2 anciens CRIJ de Bourgogne et Franche-Comté ont désormais fusionné.

L'Etat a souhaité dynamiser les missions de l'information jeunesse au travers notamment de la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 qui contient plusieurs dispositions destinées à améliorer l'information des jeunes. L'article 54 prévoit ainsi une procédure de labellisation par l'Etat, d'une structure par région, en vue de permettre aux jeunes d'avoir « une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous

les domaines de leur vie quotidienne ». Après instruction par les services de l'Etat en octobre dernier, le label a été attribué pour une durée de 3 ans au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, en 2019, la Région s'attachera à travailler aux côtés du CRIJ Bourgogne-Franche-Comté, désormais unique et labellisé, au renforcement du maillage territorial de la région en information jeunesse, qui passe par une dynamisation du réseau IJ sur l'ex-Bourgogne notamment.

Soutenir le déploiement de l'édition « Bourgogne » de la carte avantages jeunes

La 25^{ème} édition de la carte avantages jeunes a été lancée le 27 août 2018 et s'adresse à tous les moins de 30 ans. A l'instar des années précédentes, les porteurs peuvent bénéficier de 3 000 avantages négociés auprès d'environ 2 000 partenaires, en acquérant une des 7 éditions locales au tarif de 8 € depuis le 1^{er} septembre dans un des 400 points de vente.

La nouveauté majeure de 2018 tient à l'édition supplémentaire « Bourgogne », valable pour tous les jeunes Bourguignons. Son contenu propose 150 avantages spécifiques au territoire, en plus des centaines d'avantages communs à l'ensemble des éditions et disponibles dans l'espace personnel en ligne. Parmi les avantages, un grand nombre concerne le secteur culturel : salles de spectacle, scènes de musique, festivals, cinémas, musées, théâtres...

L'année 2019 sera donc axée sur la montée en puissance de la CAJ sur le territoire bourguignon.

Programme 3227AA – Vie associative, laïcité, égalité

Le soutien à la structuration et à la professionnalisation des associations par l'aide à la création d'emplois d'utilité sociale

La Région s'engage pour la création et la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale afin de contribuer à la réduction des inégalités et renforcer les solidarités sur le territoire.

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 60 000 associations, dont plus de 7 000 sont employeuses. Celles-ci jouent ainsi un rôle essentiel dans le développement local des territoires et répondent à des besoins d'utilité sociale. Elles améliorent la qualité de vie et concourent au vivre-ensemble que la Région souhaite promouvoir.

Adopté en 2017 et déployé dès le mois de septembre 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a pour objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation de 1 300 emplois d'utilité sociale et collective sur la durée du mandat, dans les secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation.

L'année 2018 est donc la première année pleine d'existence du programme et conformément au plan de mandat, l'objectif fixé pour 2018 de 333 emplois associatifs accompagnés a été rempli. L'année 2019 permettra donc de continuer à soutenir la création ou la pérennisation d'emplois dans des associations à portée locale ainsi qu'aux associations déployant des actions à l'échelle régionale (réseaux, unions et fédérations).

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) est un soutien indispensable pour la consolidation et la restructuration des associations

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les dispositifs locaux d'accompagnement (départementaux et régional) en finançant la réalisation de diagnostics, la mise en place d'accompagnements individuels et collectifs et le suivi post-accompagnement d'associations. La Région a ainsi accompagné en 2018 les 8 DLA départementaux pour un montant de 240 000 € et le DLA régional pour un montant de 12 000 €.

L'année 2018 a été marquée par l'annonce des 2 principaux financeurs et créateurs du dispositif - la DIRECCTE et la caisse des dépôts - d'une baisse importante de leurs subventions, tandis que la Région a maintenu ses subventions.

L'année 2019 sera également marquée par la poursuite de cette baisse importante des financements puisque les crédits alloués au DLA en 2019 seront d'un montant d'environ 1 000 000 euros contre

1 235 250 € mobilisés en 2018. Un travail de réflexion devra donc se poursuivre afin d'accompagner au mieux les porteurs des DLA départementaux dans ces baisses drastiques, afin de déployer une offre de service DLA en cohérence avec les fonds publics mobilisables.

Partager les valeurs de laïcité, lutter contre les discriminations et soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2018, 2 nouveaux appels à projets ont été lancés de manière effective et seront de nouveau effectifs en 2019 :

- l'aide aux projets égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations qui favorise le vivre ensemble par le soutien à des actions de lutte contre les inégalités entre femmes et hommes, contre les discriminations, ou de promotion de l'engagement citoyen et de la solidarité ;
- l'aide aux projets laïcité qui vise à apporter un soutien aux actions en faveur de la promotion et la défense des principes de la République, tout particulièrement celui de la laïcité. Il s'agit de faciliter la compréhension de ce principe auprès de la population et singulièrement de la jeunesse, dans un but pédagogique et civique.

10 porteurs de projets ont été ainsi soutenus en 2018 pour un montant total de 27 925 €. En 2019, l'accompagnement financier de la Région s'élèvera désormais à 5 000 € maximum par projet contre 3 000 € en 2018.

Programmes 1999P155, 2011P027, 3218AA, 3219AA, 2010P030

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93	
Soutenir la vie associative, faire de la jeunesse une priorité, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des hommes et des femmes et favoriser la création et la consolidation de 6000 emplois d'utilité sociale	3	31	1999P155	Aides jeunesse				24 727,89	
	3	31	2011P027	Education artistique jeunesse				1 046,96	
	3	32	3218AA	Pack autonomie jeunesse				177 371,45	
	3	32	3219AA	Jeunesse et citoyenneté				17 004,48	
	3	32	3226AA	Jeunesse			1 805 500,00	1 598 863,52	
	3	32	3227AA	Vie associative, laïcité, égalité			502 117,00	502 117,00	
	9	91	2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative				14 787,87	
	9	91	9122PP	Emplois d'utilité sociale	1 245 000,00	1 245 340,41	2 340 000,00	1 850 779,89	
	9	91	9123AA	Services civiques			400 000,00	381 000,00	
					Sous total Jeunesse	1 245 000,00	1 245 340,41	5 047 617,00	4 567 699,06
	4	42	4201AA	Laïcité					
					Sous total Laïcité				
					Sous total sous fonction 31				25 774,85
					Sous total sous fonction 32			2 307 617,00	2 295 356,45
				Sous total sous fonction 42					
				Sous total sous fonction 91	1 245 000,00	1 245 340,41	2 740 000,00	2 246 567,76	
TOTAL - Soutenir la vie associative, faire de la jeunesse une priorité, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des hommes et des femmes et favoriser la création et la consolidation de 6000 emplois d'utilité sociale					1 245 000,00	1 245 340,41	5 047 617,00	4 567 699,06	

4) Renforcer les solidarités territoriales

I. PRIORITES

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, bourgs centre et ruralités). Les dispositifs sont aujourd'hui en vigueur pour l'ensemble de la région et rentrent dans une phase opérationnelle après la phase de négociation avec l'ensemble des territoires. L'année 2019 sera donc consacrée à l'engagement des contrats et une priorité particulière sera donnée au pilier ruralités avec un élargissement du dispositif ENVI pour marquer la volonté de la Région d'accompagner toutes les ruralités porteuses d'innovation et de développement.

- Territoires : après une année 2018 consacrée à la négociation des contrats avec les 34 territoires de projets, 2019 sera une année pleine de programmation autour des enjeux de gestion économe de l'espace, de transition énergétique, de développement des centralités et d'attractivité. Les derniers contrats Cap Territoires devraient être finalisés au cours du 1^{er} trimestre.
- Bourgs centre : les 40 conventions de revitalisation de bourg centre seront finalisées en 2019 et cette année marquera l'engagement de nombreuses opérations favorisant notamment un habitat adapté, l'animation commerciale en centre-ville ou un aménagement des espaces nécessaires au bien vivre ensemble dans ces petites villes de la région indispensables à la cohésion territoriale de la Région. En complément, il convient de noter que la Région accompagnera de manière exceptionnelle les villes petites et moyennes porteuses d'un projet de revitalisation de leur centre (qu'elles aient été retenues ou pas dans le dispositif Cœur de ville de l'Etat).
- Quartiers : les projets de rénovation urbaine devraient entrer dans une phase de contractualisation en 2019 après une phase de protocole de préfiguration voulue par l'ANRU ; en termes de cohésion sociale, après une année 2018 ayant permis à tous les sites politique de la ville (contrat de ville) de la région de bénéficier pour la première fois d'une action en faveur de l'accès à l'emploi, à la formation dans des programmations annuelles contrat de ville, la Région continuera cet engagement exceptionnel pour favoriser l'insertion des personnes les plus en difficulté des zones urbaines concernées.
- Ruralités : les ruralités sont multiples mais toujours porteuses de projets innovants ou d'actions citoyennes exemplaires. En 2019, le dispositif ENVI sera élargi, permettant aux communes rurales de moins de 3 500 habitants de pouvoir améliorer leur cadre de vie et de faciliter le quotidien de leurs habitants.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration et devrait être arrêté en juin 2019 pour une adoption définitive à l'été 2020 après la phase de consultation administrative obligatoire.

Pour rappel, le schéma fixe des objectifs et orientations de moyen et long termes dans 11 domaines obligatoires (équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets). A ces 11 domaines obligatoires, la Région a choisi d'ajouter le numérique

Le SRADDET se substitue dans le paysage des schémas à un ensemble de documents et schémas sectoriels (ex SRCAE et SRCE, SRIT, SRI, PRPGD à terme) et est appelé à jouer un rôle d'encadrement des documents locaux de planification (SCoT, PLUi, PDU, charte de parc notamment).

Le SRADDET est en effet à la fois un document prospectif et stratégique fixant des tendances de long terme mais dont le caractère prescriptif lui autorise également une approche progressive et plus opérationnelle de l'ensemble des sujets qu'il embrasse par la mise en œuvre de prescriptions que les territoires sont amenés à prendre en compte dans leurs documents de planification.

Elaboré dans le cadre d'une concertation importante, le SRADDET promeut l'attractivité comme fil directeur de ses orientations. Il s'agit d'une stratégie d'attractivité qualitative et différentielle, affirmant clairement un projet ambitieux d'accompagnement des transitions, de cohésion du territoire régional et d'ouverture sur l'extérieur et venant renforcer la démarche de marketing territorial qui sera mise en œuvre dès 2019 à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette stratégie, en adéquation avec le plan de mandat, implique de travailler à l'émergence de nouveaux modèles de développement et de coopération au service des habitants autour de trois axes :

- Axe 1 – Accompagner les transitions : pour accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques, des modes de production et dans une perspective de consommation responsable
- Axe 2 – Organiser la réciprocité et la solidarité : pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun
- Axe 3 – Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur : pour garantir une cohérence entre nos politiques et celles des régions limitrophes et la Suisse, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale

La finalisation du SRADDET constitue donc un enjeu cardinal pour la Région qui disposera d'un outil précieux lui permettant d'affirmer son identité par des valeurs qui la différencient : confiance et coopération, solidarité et ouverture.

Les engagements pris dans le cadre du SRADDET impliqueront également d'accompagner et de soutenir les stratégies territoriales respectueuses des objectifs régionaux. Le processus de concertation est donc particulièrement important pour recueillir l'adhésion des acteurs nécessaire à la finalisation d'un SRADDET partagé et opérant, ce qui a conduit à décaler son adoption mi-2019.

Le SRADDET ICI 2050 servira par ailleurs de base aux futures contractualisations, notamment l'engagement de la rédaction des documents post 2020 pour la mise en œuvre des fonds européens.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programmes 5016AA – SRADDET, 5018AA – Etudes et partenariats, 5606AA et CPB – Analyses et données territoriales

Le budget consacré au SRADDET ICI 2050 sera notamment consacré à la finalisation de la concertation (ateliers et réunions participatifs avec les acteurs du territoire) ainsi que les coûts liés à la concertation obligatoire (enquête publique, ...).

En matière de prospective, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité renforcer ses capacités sur l'ensemble des politiques publiques, tout d'abord en affirmant une « stratégie de la connaissance », destinée à éclairer l'institution sur les enjeux régionaux. Celle-ci est appuyée, outre la production d'études internes, sur le suivi et l'animation du partenariat avec les producteurs d'information et les observatoires régionaux. Elle développe aussi une fonction de veille et d'innovation sur l'ensemble des politiques publiques, avec notamment la recherche de bonnes pratiques.

Cette stratégie de la connaissance a pris une nouvelle dimension dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Région, l'Etat (Dréal) et l'Insee. L'ambition commune de ces trois acteurs est en effet de mieux connaître le territoire et mieux partager cette connaissance entre tous les acteurs de l'action publique.

Cet objectif s'inscrit dans un contexte :

- de fusion de deux régions qui nécessite de construire un nouvel écosystème de la production de données à partir des deux qui étaient en place ;
- d'entrée en pratique de l'ouverture de la donnée, qui multipliera la quantité d'informations et de données accessibles ;
- de développements technologiques qui permettront d'ouvrir des pistes inexplorées en matière de partage de la connaissance produite par l'ensemble des producteurs ;
- et du besoin exprimé par les territoires de s'approprier la connaissance produite.

Les objectifs partagés de cette collaboration sont les suivants :

- construire avec les partenaires un pilotage coordonné de la production régionale de la connaissance (données et études) ;
- mettre en réseau les acteurs de la connaissance ;
- développer un point commun d'accès aux données et aux études produites en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour porter cette ambition, la Région consacrera à sa politique études et partenariats de prospective des crédits qui seront essentiellement dédiés au partenariat avec les agences d'urbanisme mais qui ont vocation à accompagner de nouvelles dynamiques avec d'autres acteurs institutionnels.

Pour améliorer sa connaissance du territoire et la vision prospective des politiques publiques qu'elle conduit, la Région développe également ses capacités d'observation et d'analyse territoriale et conforte les outils de collecte et d'analyse de données, au premier rang desquels le système d'informations géographique (SIG).

L'ensemble de ces dispositifs s'intègrent désormais dans le cadre réglementaire (règlement général de protection des données, open data) ainsi que dans le dispositif régional de partage d'information et de mutualisation de données IDEO BFC animé par le GIP Territoire numérique.

Politique de la ville

Programme 5137AA – Cohésion sociale, 5138AA et CPB – Cohésion sociale 2015-2020, 5139AA – Renouveau urbain BFC

La Région a décidé de faire la politique de la ville une de ses priorités d'intervention. L'année 2018 a marqué la première année d'entrée en vigueur pleine et entière de l'ensemble des dispositifs sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment du dispositif « cohésion sociale ».

L'objectif général, tant pour le volet rénovation urbaine que cohésion sociale, est bien l'amélioration de la situation des habitants et des territoires prioritaires politique de la ville.

Les opérations **de renouvellement urbain** ont pris du retard dans leur mise en œuvre, en partie du fait des conséquences des évolutions législatives sur la situation financière des bailleurs sociaux. L'ensemble de l'enveloppe des 30 M€ a été réparti entre les 13 quartiers d'intérêt régional, y compris la « réserve de performance », attribuée aux projets de Besançon (quartier de la Grette) et de Sochaux (quartier des Evoironnes). Les opérations dans les quartiers d'intérêt local (enveloppe de 500 000 € par EPCI) se réalisent de façon plus fluide. Au total, ce sont 5,5 M€ qui sont prévus en AP pour l'année 2019.

Concernant la **cohésion sociale**, l'enveloppe annuelle de 1 M€ est reconduite, ce qui permettra de financer des actions sur 27 territoires (villes ou EPCI). Les priorités de la Région sont le développement durable et la gestion des déchets, l'accès à l'emploi, la formation, l'information, et l'animation et l'appropriation de l'espace public. La priorité transversale concernant l'égalité femme-homme sera renforcée pour cette année 2019.

En complément à ces dispositifs structurants, le **fonds d'intervention de proximité (FIP)** et le **fonds d'aide aux projets (FAP)** sont deux dispositifs réactifs et souples permettant de mettre en place des actions répondant à des besoins non prévus ou des actions complémentaires aux projets de cohésion sociale. En 2018, ce sont 20 dossiers FIP pour 199 300 € et 81 dossiers FAP pour 327 150 € qui ont été programmés. Il est proposé de maintenir ces dispositifs dans des proportions similaires, à savoir 300 000 € d'AE pour le FAP et 200 000 € d'AP pour le FIP. Un des objectifs réaffirmés pour l'année 2019 sera la connaissance et la mobilisation du dispositif sur l'ensemble du territoire.

La politique de la ville se conçoit de façon fondamentalement partenariale et son animation est une condition de réussite. Une convention triennale a été conclue en 2017 avec « Trajectoire ressources ». L'année 2019 marquera la dernière année de mise en œuvre de cette convention, qui prévoit un appui à l'animation et à l'apport de connaissances. 30 000 € d'AE sont prévus pour 2019.

Agglomérations et villes moyennes

Programme 5239AA – Petites cités de caractères BFC

Le dispositif « petites cités de caractère BFC » entrera dans sa deuxième année de fonctionnement, après avoir été modifié dans la convergence des politiques publiques. Il vise à soutenir des opérations qualitatives d'espaces publics, dans des communes marquées par un fort potentiel patrimonial (liste fermée).

500 000 € d'AE sont prévus pour 2019.

Une enveloppe de 10 000 € d'AE est prévue pour l'accompagnement à la structure « cités de caractère BFC » (participation au salaire de l'architecte conseil) afin d'améliorer l'accompagnement des communes et la qualité des opérations financées.

Les quartiers durables constituent un enjeu prioritaire de la politique régionale de gestion économe de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain et un des champs d'action privilégiés de sa politique de transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.

L'objectif de ce dispositif régional est de promouvoir **une nouvelle manière d'habiter répondant à ces enjeux** en accompagnant les territoires s'engageant dans **des opérations d'aménagement qualitatives, exemplaires et innovantes à dominante habitat**, proposant des manières différentes de construire, de partager l'espace et de vivre ensemble. Ces opérations doivent pouvoir être des projets servant de démonstrateurs pour les autres territoires de la région.

Sur 2019, il s'agit de consolider l'intervention régionale lancée sur 2018.

Programme 5237AA – Nouvelles ruralités BFC

Il est proposé la poursuite du programme sur **les espaces ruraux mais également sa consolidation et son intensification**. La Région Bourgogne-Franche-Comté est une région majoritairement rurale. La ruralité y est diverse et plurielle, et constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. L'objectif est de renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural. La Région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». Il s'agit de faire des espaces ruraux des espaces de développement, des laboratoires d'innovation.

Le programme ENVI doit permettre de soutenir des projets capables de diffuser, qui doivent développer une valeur d'exemplarité. L'objectif est d'encourager la capacité créative dans les espaces ruraux tout en :

- associant la population aux projets,
- créant du lien social et du partage,
- développant la démocratie participative,
- soutenant les initiatives locales dans une démarche ascendante ou inductive (partant de l'expérience locale),

- s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Ce programme vise ainsi à compléter les objectifs et outils de la politique « socle » par des objectifs et outils non encore totalement pris en compte dans cette politique régionale structurante. Ce programme complémentaire à destination des espaces ruraux et des villages vise ainsi à :

- **assurer les conditions du « vivre ensemble »** : et ainsi soutenir des projets et apporter des moyens pour encourager et accompagner la dynamisation de la vie locale, encourager les initiatives ;
- **promouvoir une gouvernance locale citoyenne** : l'objectif est ici de favoriser l'implication des acteurs locaux dans la vie locale sous forme d'actions collectives et collaboratives, de projets innovants (par la mobilisation de conseils de développement, de commissions thématiques ou ateliers citoyens...), dans le but de développer la participation citoyenne...

Il a été conduit sur 2017 et 2018. En 2018, 83 dossiers ont été soutenus (investissement et fonctionnement). Le renforcement du programme et son élargissement est prévu sur 2019. Le budget global est en augmentation pour ouvrir le programme à d'autres besoins des espaces ruraux. Les modalités de mise en œuvre seront définies lors de l'assemblée plénière de mars 2019.

Espace rural

Programmes 5314AA – Pays, 5317CPB – Appels à projets territoires 2015-2020, 5319AA et CPB – Inter-territorialité, 5321AA – Contrat de territoire 2018-2020, 5322AA – Développement local BFC

- Mise en œuvre d'une politique contractuelle territoriale unifiée

2018 a permis la définition et la validation de la quasi-totalité des contrats « Cap Territoire » après la définition du cadre d'intervention commun en 2017 pour la période 2018-2020. 32 contrats ont été finalisés sur 35 potentiels.

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique territoriale d'aménagement du territoire. En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les villages ruraux, péri-urbains et autres centralités.

La politique contractuelle se décline en contrats de territoires. Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018-2020. Il est conclu pour une période maximale de 3 ans.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une **logique de développement du territoire**, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Leur élaboration se fera suivant le respect **de grands principes** :

- un principe d'**égalité** de considération des territoires ;

- des principes d'**équilibre et de cohésion** du territoire régional, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre les trois échelles de territoires ;
- un principe de **solidarité territoriale**, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.

L'année 2019 sera consacrée à la finalisation des derniers contrats et à la mise en œuvre de l'ensemble des contrats (aides aux projets).

Les outils d'animation, de mise en réseau, de professionnalisation des acteurs seront également poursuivis, amplifiés et harmonisés à l'échelle de la grande région, dans le cadre du pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) et du réseau rural régional (RRR). Les équipes de la Région sont également mobilisées pour un accompagnement des projets.

Programme 5320AA – Bourg centre

En 2018, ce sont 7 conventions bourg centre qui ont été signées, ce qui porte leur nombre total à 13 sur les 40 territoires lauréats du dispositif.

Pour rappel, ce dispositif vise à accompagner les projets revitalisation de 40 bourgs centre, en soutenant une démarche globale alliant les aspects espaces publics/habitat/commerces, conformément à une logique d'intervention définie par le territoire. L'enveloppe maximale allouée est de 750 000 € par territoire, pour une durée de trois ans. Une attention toute particulière est portée à l'association des habitants à la démarche.

Les phases étude ont été engagées pour l'ensemble des 40 bourgs centre, les conventions devraient toutes être signées d'ici mi-2019 et une partie importante des réalisations se tiendra sur 2019-2020. 7 M€ d'AP sont prévus pour ce budget primitif 2019.

Habitat

Habitat : 5442AA – Habitat et aménagement BFC, 5431PP – Cœurs de villages

Un nouveau dispositif « Habitat-aménagement » a été adopté en 2017 pour porter une intervention à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs poursuivis sont :

- la densification de l'espace et le recentrage de la construction neuve autour des pôles – au plus près des emplois, commerces, services, transports et systèmes de mobilité performants – contribuera à lutter contre l'étalement urbain ;
- il s'agit par ailleurs de renforcer l'attractivité résidentielle des territoires en valorisant la qualité du cadre de vie, en dynamisant et revitalisant les villes et bourgs centre. Il s'agit de développer une offre de logements quantitativement et qualitativement suffisante pour répondre à la diversité des besoins, de réhabiliter le parc existant, de remettre sur le marché des logements vacants, de réaliser des aménagements d'espaces publics de qualité et également de travailler à maintenir et/ou renforcer l'offre de services, commerces ou équipements publics ;
- enfin, les territoires doivent s'organiser pour répondre localement aux enjeux territoriaux en matière d'habitat (et notamment corriger la tendance à la spécialisation des marchés immobiliers) sur la base d'une stratégie définie collectivement (stratégie locale de l'habitat).

De manière transversale, cette intervention en matière d'habitat répond au défi majeur de la transition énergétique.

L'objectif affiché est d'accompagner 250 logements par an et 25 opérations d'aménagement d'espaces publics. 8,75 M€ sont proposés en AP pour 2019, année de montée en puissance d'un dispositif qui s'est déployé progressivement sur l'année 2018. Par ailleurs, à compter de cette année 2019, une nouvelle modalité a été introduite pour « bonifier » les projets des territoires inscrits dans une démarche de redynamisation de leur centre-ville (dans la lignée de la démarche « cœur de ville » portée par l'Etat). Cela va donner une dynamique accélérée des investissements sur les années 2019, 2020 et 2021.

Les dispositifs pré-existants en ex-Bourgogne se poursuivent. Ainsi, le dispositif « Ecovillages Avenir » permet aux communes de moins de 3 500 habitants d'améliorer leur cadre de vie en proposant un habitat rénové et des espaces publics de qualité. Par ailleurs, les communes peuvent également réhabiliter des équipements publics. Près de 1 100 communes ont bénéficié de ces dispositifs, notamment cœurs de villages ou éco villages qui leur permettent de mettre en œuvre un projet pluriannuel (4 ans). Villages Avenir est, quant à lui, uniquement centré sur des projets d'habitat, en réhabilitation ou en extension de bourg et bénéficie aux communes ou aux organismes HLM. Au regard des conventions déjà signées et arrivant à échéance, 500 000 € d'AP sont prévus pour cette année 2019.

Programmes 2000P024, 5134PP, 2001P033, 2006P011, 2014P005, 2014P007, 5214PP, 5235CPER, 5236AA, 5314CPER, 5315CPB, 5436AA, 5438AA, 5439AA, 5440AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93
Renforcer les solidarités territoriales	5	50	1999P009	Etudes, banques de données, SIG, animation, publication			38 800,00	76 388,66
	5	50	5000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	5	50	5002AA	Intérêts moratoires				
	5	50	5015AA	Animations			160 000,00	228 834,05
	5	50	5016AA	SRADDET			101 000,00	143 076,40
	5	50	5018AA	Etudes et partenariats	5 000,00	5 000,00	280 000,00	293 700,00
	5	51	2000P024	Renouvellement urbain		533 688,22		
	5	51	5134PP	Rénovation urbaine		577 977,30		
	5	51	5137AA	Cohésion sociale	200 000,00	280 144,00	300 000,00	356 308,00
	5	51	5137PP	Cohésion sociale				
	5	51	5138AA	Cohésion sociale 2015-2020			30 000,00	19 034,00
	5	51	5138CPB	Cohésion sociale CPER 2015-2020		146 153,42	1 000 000,00	865 028,01
	5	51	5139AA	Renouvellement urbain BFC	5 500 000,00	1 982 206,19		
	5	52	2001P033	Développement des territoires		167 000,00		3 925,20
	5	52	2006P011	Aménagements urbains		459 583,92		
	5	52	2014P005	Plan de soutien BTP AT		5 771 808,30		
	5	52	2014P007	Politiques territoriales		4 730 314,43		326 423,20
	5	52	5214PP	Villes d'appui		161 510,00		
	5	52	5235CPER	Agglomérations CPER			35 586,69	
	5	52	5236AA	Grands équipements agglomérations		1 826 504,00		
	5	52	5237AA	Nouvelles ruralités ENVI BFC	800 000,00	480 000,00	100 000,00	103 160,00
	5	52	5238AA	Urbanisme durable BFC	1 000 000,00	386 782,86		
	5	52	5239AA	Petites cités de caractère BFC	500 000,00	100 000,00	10 000,00	10 000,00
5	53	5314AA	Pays	120 000,00	641 410,00			
5	53	5314CPER	Pays 2007-2013		599 285,40			
5	53	5315CPB	Contrats territoriaux 2015-2020		2 352 758,54		17 879,70	
5	53	5317CPB	Appels à projets territoires 2015-2020	200 000,00	100 000,00			
5	53	5319AA	Inter-territorialité			80 000,00	60 000,00	
5	53	5319CPB	Inter-territorialité CPER 2015-2020	2 200 000,00	645 730,00			

Renforcer les solidarités territoriales	5	53	5320AA	Bourg centre	7 000 000,00	1 731 296,00			
	5	53	5321AA	Contrat de territoire 2018-2020 BFC	24 270 000,00	7 160 197,43	2 000 000,00	1 579 879,86	
	5	53	5322AA	Développement local BFC	3 600 000,00	1 800 000,00			
	5	54	5431AA	Cœurs de villages					
	5	54	5431PP	Cœurs de villages	500 000,00	1 346 790,00			
	5	54	5436AA	Habitat social		98 500,00		6 680,00	
	5	54	5438AA	Villages avenir		315 163,00			
	5	54	5439AA	Aménagement durable		24 260,00			
	5	54	5440AA	Habitat		2 254 779,15			
	5	54	5440CPB	Habitat cper 2015-2020					
	5	54	5441AA	Stratégie locale de l'habitat					
	5	54	5442AA	Habitat et aménagement BFC	8 750 000,00	1 901 136,00			
	5	56	5606AA	Analyse et données territoriales	40 000,00	40 000,00	20 000,00	72 000,00	
	5	56	5606CPB	Analyse et données territoriales		320 000,00	120 000,00	117 281,00	
	Sous total sous fonction 50					5 000,00	5 000,00	580 800,00	742 999,11
	Sous total sous fonction 51					5 700 000,00	3 520 169,13	1 330 000,00	1 240 370,01
	Sous total sous fonction 52					2 300 000,00	14 119 090,20	110 000,00	443 508,40
Sous total sous fonction 53					37 390 000,00	15 030 677,37	2 080 000,00	1 657 759,56	
Sous total sous fonction 54					9 250 000,00	5 940 628,15		6 680,00	
Sous total sous fonction 56					40 000,00	360 000,00	140 000,00	189 281,00	
TOTAL - Renforcer les solidarités territoriales					54 685 000,00	38 975 564,85	4 240 800,00	4 280 598,08	

5) Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire

I. PRIORITES

La santé est un domaine transversal qui touche à une multitude d'autres domaines : l'environnement, l'énergie, l'habitat, l'aménagement du territoire, la recherche, l'innovation, la formation, le numérique (e-santé, programme de recherche), l'économie, et qui s'adresse à tous. Les questions de santé sont au cœur des préoccupations des populations.

Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement de la population et d'une démographie médicale de plus en plus déficitaire, la question de l'accès à des soins de qualité ne cesse de s'accroître. Préoccupation majeure de nos concitoyens, la santé fait l'objet depuis deux ans de nombreuses réflexions et plans d'actions au niveau national : plan d'accès aux soins en octobre 2017, stratégie nationale de santé en décembre 2017, politique de prévention en mars 2018, organisation du système de santé « ma santé 2022 » en septembre 2018.

En matière de santé, la Région n'a pas de compétence dédiée. Son intervention se situe globalement dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire, formations sanitaires et sociales, recherche et innovation, environnement. Cette intervention a été consolidée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a notamment donné à la Région une possibilité de participer à titre expérimental au financement d'équipements sanitaires. Puis, la loi HPST du 21 juillet 2009 lui a donné une représentation dans les instances de pilotage et de concertation de l'agence régionale de santé.

D'autre part, au travers de la loi NOTRe du 7 août 2015 – article 10 portant sur l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET et fascicule), les Régions peuvent intervenir sur le volet de la santé au titre de l'égalité des territoires.

Dans ce cadre, la Région entend prendre toute sa place et poursuivre les démarches et dynamiques pilotes lancées depuis plusieurs années : installation de maisons de santé, développement de la télémédecine, structuration de réseaux professionnels, soutien au fonctionnement d'associations visant l'amélioration de l'offre des soins, copilotage du PRSE3, convention partenariale ARS...

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programmes 4101AA et CPB – Santé, 4102AA – Animation politique santé

La Région et l'ARS ont renforcé leur partenariat au service de l'amélioration de la qualité de la réponse apportée aux citoyens. Dans un contexte régional, associant le vieillissement de la population, la dépopulation rurale et la baisse de la démographie médicale, leur priorité partagée est de lutter efficacement contre les inégalités territoriales à travers 6 objectifs stratégiques pour favoriser la santé en Bourgogne-Franche-Comté :

- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins,
- assurer la promotion de la santé dans tous les territoires et au plus près des citoyens,
- conforter les formations actuelles et les adapter aux nouveaux métiers et aux besoins des usagers,
- développer la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le numérique, les nouvelles technologies et le dialogue entre les acteurs,
- investir les champs de la prévention, de l'éducation de la santé et de la santé environnement,
- s'ouvrir à l'interrégional et au transfrontalier.

Sur la base de la convention-cadre ARS-Région en vigueur, l'année 2019 sera consacrée à l'élaboration de la stratégie santé de la Région et à la mise en œuvre de dispositifs nouveaux d'accompagnement portés par l'institution pour :

- mener des expérimentations visant le rapprochement de la médecine de ville et les hôpitaux de proximité,
- accompagner et faciliter l'installation des jeunes professionnels de santé dans les territoires,
- aménager des lieux d'accueils mixtes pour loger temporairement malades, familles, jeunes internes et professionnels de santé.

Dans le cadre de cette stratégie, la Région est favorable à accompagner l'Etat dans le renforcement du recours à l'hélicoptère pour les personnes nécessitant des soins urgents, en lien direct avec le premier objectif rappelé ci-dessus. Dans le cadre de l'intensification de ce mode de transport, elle soutiendra les investissements nécessaires à hauteur de 1,5 M€ maximum, sous réserve d'une décision interministérielle positive de mise en œuvre et de la prise en charge par l'Etat du fonctionnement induit.

Parallèlement et en cohérence avec ces orientations, le soutien aux maisons de santé, tant en investissement qu'en fonctionnement, le soutien à l'offre d'accueil des professionnels, le financement des actions engagées en faveur de l'attractivité (recherche des professionnels et séminaires santé) et le soutien aux structures d'animation et de coordination (PGI, FEMASAC-FEMAGISB fusionnées à l'échelle BFC) seront poursuivies.

La Région soutient l'installation de professionnels de santé dans les territoires, en particulier ruraux. Son action est déclinée en 3 axes :

La structuration de l'offre en santé :

- le soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires mettant en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des PS (en partenariat avec l'ARS qui cofinance les postes) via le dispositif : RI ingénierie de poste – une dizaine financée en 2018 sur 35 territoires de contractualisation ;
- le soutien aux études prospectives et stratégiques menées à l'échelle d'un territoire (diagnostic de l'offre de soins, opportunités d'installation et de regroupements de PS).

L'accompagnement à l'installation des professionnels de santé :

- soutien de la Région aux équipements de santé de premiers recours animés dans le cadre d'un exercice coordonné : maison de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé polyvalents, en particulier dans les territoires déficitaires en termes de présence médicale. Il s'agit d'une aide sectorielle de la Région via un règlement d'intervention dédié ;
- soutien de la Région à « l'environnement » des MSP pour permettre leur pérennité : prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités, prise en charge partielle des coûts de déplacement des patients vers les MSP dans les territoires organisés ;
- soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

La prospection et la communication pour l'accueil des professionnels de santé

Le niveau régional a vocation à organiser la prospection des professionnels de santé en partenariat avec l'ARS et en s'appuyant sur les territoires. Parmi les actions de prospection réalisées ou en cours de réalisation, on peut citer la participation de la Région à des salons via un stand régional regroupant les territoires : congrès national des généralistes enseignants en 2016 à Dijon, salon de l'émigration Utrecht 2018 et 2019, journées nationales de la fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS) du 28 au 30 mars 2019 à Dijon...

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93
Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire	4	41	2010P027	Santé				
	4	41	4101AA	Santé BFC		160 260,00	170 000,00	239 444,73
	4	41	4101CPB	Santé BFC	1 200 000,00	758 760,00		
	4	41	4102AA	Animation politique santé	1 900 000,00	1 050 000,00	500 000,00	379 740,00
Sous total sous fonction 41					3 100 000,00	1 969 020,00	670 000,00	619 184,73
TOTAL - Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire					3 100 000,00	1 969 020,00	670 000,00	619 184,73

6) Renforcer la participation des citoyens et des acteurs de terrain

I. **PRIORITES**

Déploiement de la stratégie de démocratie participative

Une citoyenneté active implique la nécessaire appropriation du débat public par les acteurs du territoire et nos concitoyens. Ce faisant, elle contribue à l'identification des habitants à la nouvelle région, aiguise la responsabilité de chacun et équilibre les relations entre élus et administrés. Elle concourt, par là même, à une modernisation de l'action publique et resserre notre rapport aux usagers du service public régional.

Cette mobilisation conforte, par ailleurs, l'indispensable travail de liaison de la Région avec ses partenaires. Cette concertation permet, en effet, à notre collectivité d'assumer son rôle stratégique d'animation et de mise en réseau des forces vives de la Bourgogne-Franche-Comté.

Quatre principes structurent la participation des citoyens et des acteurs à l'action publique régionale en Bourgogne-Franche-Comté :

- informer (support papier, site internet, campagne de communication),
- consulter (enquêtes, sondages, réunions publiques d'information),
- concerter (délibération et enrichissement d'un projet, en s'engageant à rendre compte),
- co-construire de nouvelles actions ou projets.

II. **ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)**

Programme 2010P046 – Démocratie participative

En matière de participation des citoyens, les projets identifiés pour 2019 s'articulent autour de 4 axes :

- budget participatif : co-construction du dispositif avec les directions, les citoyens et les partenaires potentiels ;

Ces temps forts seront ponctués d'actions correspondant à l'actualité des directions de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ils incluent aussi des rendez-vous à concevoir, destinés à développer la fréquentation sur la plateforme « Je participe » et favoriser l'acculturation des citoyens à cette nouvelle culture participative.

- reconduite des actions menées dans le cadre de la semaine de la transition énergétique et son extension à un échange avec le Land de Rhénanie Palatinat : valorisation d'initiatives engagées sur le territoire régional ;
- poursuite de la mise en réseau des conseils citoyens intégrés au dispositif de la politique de la ville ;
- orientation et lycée de demain : organisation de plusieurs temps de consultation et de concertation.

Pour mémoire, une consultation sur la qualité de services sur les transports scolaires sera également lancée mais portée financièrement sur une autre ligne budgétaire.

7) Mettre en œuvre une démarche globale autour du handicap

La Région souhaite mettre en œuvre une démarche globale autour du handicap. Il s'agit tout à la fois de donner une visibilité globale à l'action de la Région, qui se décline à différents titres dans de nombreuses politiques publiques, et de contribuer à une approche « inclusive », prônée par l'Etat, portée par les départements, visant à permettre autant que possible l'intégration des personnes touchées par le handicap en milieu dit ordinaire.

Ainsi, en 2018, une consultation a été conduite, et un état des lieux des interventions conduites dans le cadre des compétences de droit commun a été initié (lycées, formation professionnelle, apprentissage, transports, politiques régionales volontaristes...).

Les politiques régionales sont en effet concernées par ce sujet à plusieurs titres.

En matière de patrimoine immobilier des lycées, les deux anciennes Régions ont déposé en décembre 2015 leurs Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée). Le montant estimatif des travaux est de plus de 160 M€. La Région soutient par ailleurs divers travaux d'accessibilité auprès d'autres maîtres d'ouvrage (dans les CFA, les instituts de formation sanitaire et social, les établissements d'enseignement supérieur, les clubs sportifs...)

Dans une démarche d'intégration des publics, trois unités d'enseignements d'établissements médico-sociaux sont installées ou en cours d'installation dans des lycées.

Dans le domaine des transports, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les gares d'une part et sur les points d'arrêts routiers d'autre part est régie par quatre schémas directeurs d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP), deux sur le périmètre bourguignon et deux autres sur le périmètre franc-comtois. Les schémas ont été validés par arrêté préfectoral respectivement en mars et avril 2016. 33 gares sur les 200 gares et haltes que compte la Région sont concernées : 13 gares nationales et 20 régionales.

La Région et l'Agefiph en Bourgogne-Franche-Comté collaborent, depuis plus de dix ans, au titre de différents accords-cadres successifs en faveur de l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation professionnelle de droit commun. L'accord cadre actuel, négocié à la nouvelle échelle régionale, couvre la période 2017-2020. Il fixe des objectifs quantifiés d'entrée en formation et vise l'amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement du public pendant le parcours de formation.

L'an dernier, avec 1 346 personnes handicapées dans l'ensemble des programmes de formation, le taux de réalisation a été supérieur à l'objectif fixé. Le PRIC permettra d'amplifier encore cette prise en compte, et notamment par la mise en œuvre d'expérimentations facilitant l'accès à la formation pour ce public.

En matière de ressources humaines, la part représentative des personnes handicapées est de 10% dans les effectifs des agents des lycées et 2,5% au siège, avec une prédominance des handicaps liés au vieillissement et à l'usure professionnelle. Il s'agit donc d'une problématique importante qui se décline ensuite dans la gestion des effectifs, la politique de prévention, le plan de formation...

L'objectif est ainsi de présenter, lors d'une assemblée plénière du premier semestre, un document global qui apporte une vision d'ensemble et trace des perspectives sur cette question du handicap dans les politiques publiques régionales.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
Uné région fraternelle et solidaire					70 659 000,00	54 201 183,50	33 870 357,00	32 123 820,93
Renforcer la participation des citoyens et des	0	02	2010P046	Démocratie participative	40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00
	Sous total sous fonction 02				40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00
TOTAL - Renforcer la participation des citoyens et des acteurs de terrain					40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00

1) Ressources humaines

I. PRIORITES

La proposition budgétaire pour l'année 2019, qui s'établit à 178 180 662 € en fonctionnement et 57 000 € en investissement, représente une augmentation sur le fonctionnement de 2,98% par rapport au budget prévisionnel de 2018.

Ces crédits servent à assurer la rémunération des agents sur 4 162 postes permanents (charges comprises) ainsi que celle des agents contractuels et apprentis, à développer leurs compétences, à mener des politiques volontaires d'action sociale et de prévention des risques, ainsi qu'à assurer les dépenses diverses liées aux personnels (frais de déplacements, de publicité des offres d'emplois, prestations d'assurance, etc.).

Le budget 2019 est impacté par des évolutions majeures :

✓ **Le contrat social, derniers volets mis en œuvre et adaptations suite à son évaluation**

Au terme d'un important travail technique et de plus d'une année de dialogue social, la Région a délibéré sur les nouvelles conditions d'emplois des agents le 17 novembre 2017. Ont ainsi été fixés le régime indemnitaire des agents, les règlements du temps de travail pour les services administratifs et pour les établissements d'enseignement, l'action sociale régionale, la prise en charge des frais de déplacement. Ces nouveaux règlements ont été mis en place en 2018, conformément aux engagements pris permettant l'harmonisation rapide des conditions d'emploi des agents de la Région.

Par la suite, ont été délibérés le règlement du fonds de secours exceptionnel régional et le règlement du temps de travail pour les agents du centre de ressources et d'expertise à la performance sportive le 25 mai 2018, le règlement des astreintes au sein de certaines directions administratives le 12 octobre 2018.

Le budget 2018 a donc absorbé une partie importante du coût de ces mesures. Cependant, certaines mesures, pour des raisons calendaires, impacteront le budget 2019.

Ainsi, deuxième volet du régime indemnitaire, le CIA, complément indemnitaire annuel, qui valorise l'engagement et la manière de servir des agents, sera pour la première fois versé en 2019 et représente un budget de 471 000 €.

En outre, en commun accord avec les organisations syndicales, l'harmonisation des règles et des modalités de versement de la participation employeur sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité avait été reportée en 2018. Après des études approfondies, le principe de la labellisation a été acté lors de l'assemblée plénière du 12 octobre 2018 et les montants de participation ont été votés à l'assemblée plénière du 15 novembre 2018.

En augmentant les participations aux agents tant sur les contrats de prévoyance (20 € de participation) que sur les contrats de santé (de 20 € à 30 € en fonction des indices), la Région fait de la prestation sociale complémentaire un engagement prioritaire.

L'enveloppe dédiée à la politique de prévoyance et de santé des agents est abondée de + 509 000 € par rapport à l'enveloppe actuelle.

Par ailleurs, conformément à l'engagement de Madame la présidente auprès des représentants du personnel, un premier bilan de la mise en œuvre des nouvelles conditions d'emploi a été réalisé en juin 2018 et a conduit à des adaptations des mesures mises en place. La revalorisation du régime indemnitaire des

encadrants des établissements d'enseignement pour tenir compte de leurs sujétions, la création d'un groupe fonction supplémentaire suite à l'analyse des recours aux rattachements aux groupes fonctions ont été proposées et représentent un effort financier de 136 000 € sur le budget 2019. Une rallonge supplémentaire de 200 000 € a été aussi accordée sur la protection sociale complémentaire pour faire face aux problèmes de carence lors du changement de mutuelle.

✓ **La démarche d'adéquation des missions aux moyens, pour mieux répondre aux enjeux actuels de la collectivité dans un cadre budgétaire maîtrisé**

Afin de maîtriser les dépenses du personnel, la réorganisation des services lors de la fusion a été pensée à effectifs constants. Seules des créations de postes pour faire face aux transferts de compétences ont été actées, ainsi que 4 postes pour permettre de mettre en œuvre l'ambition régionale d'investir massivement dans les lycées. Le surcoût en année pleine sur 2019 des créations décidées au cours de l'année 2018 est estimé à 434 000 €.

Toutefois, la charge de travail des services depuis la création de la grande Région est plus que conséquente.

La fusion a nécessité en effet de repenser les règlements d'intervention, d'harmoniser les procédures. La réorganisation des services a également induit des nombreuses mobilités et leur corollaire : vacances d'emplois, temps de formation nécessaires lors des prises de poste, etc.

L'évolution des compétences régionales (transfert du CREPS de Dijon (centre de ressources et d'expertise à la performance sportive), de la compétence transports interurbains et scolaires, de la planification générale des déchets, de la définition des orientations en matière de développement économique) a nécessité une mise à niveau des compétences des agents lorsqu'aucun transfert de personnel n'était prévu et une importante mobilisation des directions opérationnelles concernées ainsi que des directions supports.

Malgré l'investissement de tous les agents de la Région, force a été de constater en 2018, d'une part, un retard dans le traitement de certains dossiers et, d'autre part, l'impossibilité pour les services de mettre en œuvre les politiques publiques définies par l'exécutif régional et d'appliquer les nouvelles contraintes réglementaires à effectifs constants.

Pour résoudre les difficultés conjoncturelles et permettre le traitement des dossiers en souffrance, le recrutement de contractuels en renfort est proposé et une enveloppe budgétaire a été dédiée à cet effet lors du vote de la décision modification du 12 octobre 2018 et du budget primitif 2019 des 13 et 14 décembre 2018. Cette enveloppe représente, pour 2019, un montant de 477 000 €.

Pour répondre aux difficultés structurelles et permettre l'adéquation des missions et des moyens dans la durée, une démarche a été entreprise au sein de la collectivité. Chaque direction a ainsi identifié les missions concernées par des problématiques structurelles de moyens mais aussi celles amenées à décroître et a proposé des solutions visant à la simplification des procédures, aux gains de productivité possibles induits par la modernisation. Après une étude approfondie des retours des directions, pilotée directement par la direction générale en lien avec les directions supports, un scénario global de propositions sera présenté aux représentants du personnel, puis à l'assemblée plénière de mars 2019.

Cette démarche globale permettra de prioriser les enjeux et de résoudre les difficultés rencontrées tout en encadrant le coût pour la collectivité.

Sans attendre la fin de cette démarche et face à l'urgence des dossiers aux enjeux prioritaires, la création de neuf postes est proposée à l'assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018.

Huit postes doivent permettre à la Région de décliner l'ambition du plan d'investissement compétences (PIC) au niveau régional. Ce pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a pour objectifs d'améliorer la formation des demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés et de favoriser la transformation des compétences, via notamment l'innovation et l'expérimentation. Visant pour la période 2019-2022, une augmentation de 65% des effectifs stagiaires et une hausse du budget de plus de 76%, des moyens humains sont nécessaires, moyens dont le coût pourrait être pris en charge par des crédits d'ingénierie versés par l'Etat.

Un poste doit être créé à la direction Europe et rayonnement international afin d'appuyer la direction dans la préparation des programmes européens 2021-2027. En anticipant et en préparant au mieux les nouveaux programmes, la Région s'assure de leur rapide effectivité et de l'efficacité de leur gestion permettant une consommation optimale des crédits européens. Le coût du poste pourra être couvert en partie par l'assistance technique.

✓ **Des bonnes conditions de travail pour tous les agents, toujours une priorité pour l'administration régionale**

Vigilante au bien vivre au travail de ses agents, la Région va lancer en 2019 une étude sur les risques psychosociaux, s'inscrivant en cela dans le cadre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique du 22 octobre 2013.

Les précédentes études remontant en 2008 et 2015 respectivement pour l'ancienne Région Franche-Comté et l'ancienne Région Bourgogne, il s'agit donc de la première étude à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Elle sera réalisée de façon distincte entre les services administratifs et les lycées puisque l'organisation du travail, les métiers exercés et les contraintes physiques et organisationnelles sont très différents.

Cette étude impacte le budget en plus de 70 000 €.

Fort d'un taux de 8,78% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur ses emplois permanents (l'obligation légale étant fixée à 6%), la Région est attentive à l'aménagement des postes et des conditions d'emploi des travailleurs handicapés. Marquant cet engagement, une convention avec le FIPHFP est prévue pour 2019 afin de définir précisément et de façon cohérente la politique handicap qui sera menée dans les trois prochaines années. Ce dispositif s'intègre dans le volet interne du plan handicap de la Région.

Un budget en plus de 220 000 € en 2019 est consacré à cette politique (120 000 € à la charge de la Région et 100 000 € compensés financièrement par le FIPHFP).

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, la Région procédera à l'installation des nouvelles instances début 2019. La qualité du dialogue social reste un enjeu majeur pour la collectivité.

✓ **Les mesures incompressibles et réglementaires**

Le budget du personnel d'une collectivité est toujours contraint par des mesures réglementaires qui peuvent représenter une charge importante.

C'est le cas en 2019 puisque, au-delà du glissement vieillesse technicité dont l'impact est estimé à plus de 2 000 000 €, est prévu le report des mesures de l'accord parcours professionnels, carrières et rémunération (initialement programmées en 2018). La seconde partie des transferts primes points pour la catégorie A et la revalorisation indiciaires des agents de catégorie B et C représente un coût de 500 000 €.

Le budget présenté inclut enfin la revalorisation des barèmes des frais de déplacement, prévue en 2019, notamment le remboursement de nuitées (de 70 € à 110 € en fonction des villes au lieu de 60 € actuellement). Le surcoût estimé est de 20 000 €.

Le budget des ressources humaines est voté sur plusieurs programmes :

- les crédits relatifs aux 1 050 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux du présent rapport pour un montant de 58 632 100 € en progression de 4,81% (+ 2 689 420 €) par rapport à 2018 ;
- un programme spécifique intégré à la fonction 0 est proposé pour les crédits alloués à la politique handicap mise en place par la collectivité pour un montant de 163 000 € en fonctionnement et 57 000 € en investissement ;
- le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement du présent rapport pour un montant de 113 656 600 €, en progression de 1,75% (+ 1 956 270,40 €) par rapport à 2018. Sur ces crédits, sont affectés 3 010 postes permanents ;

- à la fonction 3 – Culture, sports et loisirs, sont présentées les dépenses de personnel liées aux 6 postes permanents des sites culturels (Châteauneuf-en-Auxois), soit un montant de 322 000 €, en progression de 14,18% par rapport à 2018 (+ 40 000 €).
- à la fonction 8 – Transports, apparaissent les dépenses de personnel liées au transfert des compétences de gestion des transports interurbains et transports scolaires qui regroupent 87 postes transférés et 9 postes supports - pour un montant de 4 524 900 € - en progression de 5,70% (+ 243 900 €) par rapport à 2018 ;
- le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du code général des collectivités locales figure, pour sa part, au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 882 062 €, soit + 1,38% d'évolution (+ 11 976 €) par rapport à 2018.

II. ACTIONS 2019

▪ **Fonction 0 – Personnel des services administratifs**

L'évolution du budget résulte principalement de :

- la poursuite de l'harmonisation des conditions d'emploi : le premier versement du complément indemnitaire annuel, la mise en place de la protection sociale complémentaire ;
- la création de nouveaux postes et les besoins supplémentaires en renfort pour mettre en adéquation les missions aux moyens humains et permettre aux services régionaux d'être prêts à répondre aux enjeux futurs de la collectivité ;
- la mise en œuvre des mesures de l'accord parcours professionnels, carrières et rémunération et l'application du glissement vieillesse technicité.

▪ **Fonction 2 – Personnel des lycées**

L'évolution du budget s'explique principalement par :

- la poursuite de l'harmonisation des conditions d'emploi : le premier versement du complément indemnitaire annuel pour les agents d'encadrement et la revalorisation du montant de leur régime indemnitaire, la mise en place de la protection sociale complémentaire ;
- la mise en œuvre des mesures de l'accord parcours professionnels, carrières et rémunération et l'application du glissement vieillesse technicité.

A noter un ajustement entre les crédits permanents et non permanents afin de tenir compte des besoins des établissements lors des vacances de postes et des absences momentanées de fonctionnaires.

▪ **Fonction 3 – Sites culturels**

Le budget présente une augmentation en raison de l'ajustement des crédits au vu de la consommation.

▪ **Fonction 8 – Personnel des transports**

Le budget proposé contient les mêmes mesures que celles énoncées pour les services administratifs ainsi qu'un réajustement, notamment sur les crédits non permanents pour gérer les inscriptions à la rentrée 2019.

2) Modernisation de la gestion administrative

I. PRIORITES

Avec la volonté de se doter d'une organisation moderne, capable de répondre de façon adaptée aux besoins de ses partenaires et de ses usagers, la Région continuera à développer en 2019 :

✓ **un cadre de travail en transversalité**

Cette nouvelle organisation s'applique prioritairement à la conduite des projets transversaux identifiés comme prioritaires (transition énergétique, compétence transport, usages numériques, hydrogène, alimentation de proximité, ...). Elle répond à la complexité des enjeux et au caractère pluridisciplinaire de ces dossiers qui nécessitent un pilotage efficace et un suivi méthodologique adapté dans le but d'atteindre des résultats conformes aux objectifs et produits dans des délais et avec des moyens mesurés.

✓ **un laboratoire d'innovation et de coopération**

Cette démarche s'inscrit dans un cadre national de développement de l'innovation publique au sein de l'administration et des collectivités. En effet, de nombreuses démarches d'innovation publique se développent au sein de collectivités comme Paris, les CD du Val d'Oise ou de Loire Atlantique, des Régions PACA, Pays de Loire... ainsi que chez nos partenaires tels que la CDC, la SNCF ou bien encore le CNFPT qui utilisent leurs laboratoires d'innovation pour concevoir, tester et développer des offres innovantes de service public.

✓ **une administration durable**

La Région poursuivra ses actions sur son patrimoine et ses pratiques de gestion interne pour tendre vers une administration toujours plus exemplaire en matière de développement durable. Par ailleurs, et en pleine cohérence avec la stratégie de mandat, elle renforcera sa contribution aux objectifs de développement durables par le biais de ses politiques publiques.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 0201AA – Développement du mode projet

En ce qui concerne le cadre de travail en transversalité, l'année 2019 verra l'élaboration d'un guide permettant de formaliser la réflexion menée sur l'élaboration d'outils et de processus. L'animation du réseau des chefs de projets sera poursuivie, en intégrant les encadrants. Enfin, le cadre RH et l'accompagnement en matière de formation seront renforcés.

S'agissant plus particulièrement du volet innovation, la montée en puissance du laboratoire se poursuit à travers le développement des compétences et la sensibilisation d'un nombre croissant d'agents de la collectivité, et l'ouverture à des partenariats extérieurs en déclinaison du travail mené dans le cadre de l'université annuelle de l'innovation publique porté par le CNFPT.

Enfin, en matière de développement durable, la collectivité engagera en 2019 une démarche de notation extra financière réalisée par une agence indépendante, permettant de mesurer de façon objective son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect des valeurs sociales, sur son engagement sociétal et sa gouvernance. Cette approche permettra ensuite la mise en place d'actions de progrès sur ces différents champs.

I. PRIORITES

La direction des moyens généraux, au même titre que d'autres directions du pôle ressources, garantit le fonctionnement technique de l'institution.

La gestion des sites et bâtiments administratifs, le parc automobile, la reprographie, les accueils physiques et téléphoniques, la logistique et l'organisation des prestations de restauration sont autant d'actions qui contribuent aux bonnes conditions de travail des agents et des élus de la Région.

La direction des moyens généraux poursuit ses actions de rationalisation et d'optimisation des processus dans un contexte financier maîtrisé. En 2019, le déploiement d'un plan de développement des pratiques durables continue, en lien avec les autres directions du pôle et en cohérence avec les politiques publiques conduites par la collectivité (notamment environnement et transition énergétique).

- **En fonctionnement, la priorité consiste à maîtriser les dépenses tout en préparant la mise en place des antennes territoriales**

L'optimisation des processus et des coûts de gestion constituera, comme les années passées, un axe majeur de l'année 2019. L'amélioration des coûts de fonctionnement se poursuivra en agissant sur l'organisation des locaux, la performance énergétique, les achats et l'établissement ou la précision de certaines règles de gestion.

Après l'installation de la première antenne à Lons-le-Saunier regroupant l'ensemble des agents régionaux du territoire et notamment les agents transférés du département, une ouverture d'antenne est programmée à Auxerre au sein des locaux de la gare. L'ouverture de ce bâtiment permettra de regrouper les agents de l'antenne historique avec les personnels récemment transférés du département de l'Yonne.

En 2019, des démarches d'identification de locaux sur les autres villes chefs-lieux de département seront initiées. L'objectif est de disposer, à terme, d'antennes sur l'ensemble du territoire régional.

- **En investissement, plusieurs opérations de travaux sont programmées**

- **Organisation du parc immobilier administratif**

Dans le cadre de l'organisation des locaux administratifs, la signature de l'acte authentique de VEFA fin 2018 permettra l'acquisition de bureaux sur le site de Viotte à Besançon. Ces locaux, d'une superficie de 5 620 m², situés à côté de la gare, permettront de réduire les durées de transport entre Dijon et Besançon et favoriseront l'usage du TER. Approvisionnés en énergies renouvelables à hauteur de 40%, ils seront livrés début 2021. Cette opération permettra de réaliser des économies sur les locations aujourd'hui acquittées par la Région.

La fin de location du bâtiment CESER à Dijon sera effective après le mouvement des agents du SGAR qui occupent une partie du 3^{ème} étage au 17 boulevard de la Trémouille.

- **Au niveau de l'amélioration de la sécurité des sites administratifs**

En 2019, la mise en place des dispositifs de vidéoprotection sera finalisée et la gestion des accès par badge déployée sur l'ensemble des sites.

- **Programme d'accessibilité des bâtiments administratifs**

Le programme d'accessibilité, engagé en 2017, se poursuivra en 2019 :

- à Besançon sur le site de Castan (les bâtiments suivants seront mis aux normes : Convention, Pécelet, et interconnexion entre les espaces Castan et Grammont),
- et à Dijon, les travaux concerneront le bâtiment du 46 rue Devosge.

- **Amélioration de la performance thermique des bâtiments administratifs**

Un programme de travaux est élaboré sur la durée du mandat permettant de tendre vers une baisse significative des coûts de fonctionnement et une meilleure prise en compte du développement durable pour les bâtiments dont la Région est propriétaire.

Ainsi, des actions liées à la performance énergétique des bâtiments seront mis en œuvre sur les sites suivants :

- au 17 boulevard de la Trémouille à Dijon, deux tranches de travaux ont été conduites depuis 2017 permettant de faire évoluer les systèmes de chauffage et d'améliorer l'isolation du bâtiment. La finalisation de la rénovation des systèmes de climatisation et ventilation sera réalisée en 2019 ;
- au 46 rue Devosge à Dijon, une étude pour une rénovation de type bâtiment à énergie positive (BEPOS) sera réalisée ;
- et sur le bâtiment Castan à Besançon, le remplacement des menuiseries est programmé.

- **Travaux de sauvegarde**

Au domaine de Pontigny, des travaux permettant de rétablir l'intégrité du clos couvert du bâtiment E seront mis en place dans l'attente d'un projet de valorisation du site.

- **Gestion du parc de véhicules**

La transformation du parc automobile constitue un autre axe fort. La réduction de la part du diesel au sein du parc sera confirmée. Afin de diminuer l'impact carbone, l'achat de véhicules électriques et hybrides se poursuit pour tendre vers 20% de véhicules propres au sein de la flotte. De manière à conserver des véhicules en bon état de fonctionnement et à prévenir le vieillissement du parc automobile, le taux de renouvellement des véhicules passera de 8,5% à 12% en 2019.

- **Actions en faveur du développement durable**

Ces actions se poursuivront en 2019, par exemple : amélioration du tri des déchets dans les locaux administratifs, installations d'hôtels à insectes, ruches en toitures de certains bâtiments, aménagements paysagers permettant une gestion différenciée des espaces verts, ...

- **Au niveau de la stratégie immobilière (hors bâtiments administratifs et EPLE)**

Une réflexion sera engagée sur le devenir de certains bâtiments propriété de la Région, loués à des tiers qui ne s'inscrivent pas au sein des priorités régionales. Par exemple, un transfert de propriété pourrait être envisagé s'agissant de l'immeuble propriété de la Région à Châtillon-sur-Seine.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

- **En fonctionnement**

Programme 0230AA – Administration générale

La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes avec un budget de fonctionnement en baisse de 1,43%, malgré certaines hausses mécaniques incompressibles comme, par exemple, les indices des loyers et le coût des carburants.

Les baisses de fonctionnement sont de plusieurs natures et notamment :

- baisse des prestations de restauration,
- mise en place d'un nouveau contrat d'assurances voiture à l'échelle de la grande Région,
- et baisse des dépenses de maintenance et des contrôles périodiques liées à la réalisation d'un marché sur le grand périmètre régional.

- **En investissement**

Programme 0232P – Viotte

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface de 5 620 m² de bâtiments tertiaires au sein du pôle Viotte à Besançon.

Programme 0230AA – Administration générale

Il correspond au renouvellement du mobilier de bureau et des véhicules de la flotte automobile du conseil régional. Dans ce programme et dans le cadre de la territorialisation, l'achat et les travaux permettant l'installation d'une antenne supplémentaire est également prévu.

Programme 0237AA – Bâtiments administratifs

Ce nouveau programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de performance énergétique, de mise en accessibilité et en sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux. Il résulte de la fusion de deux programmes existant précédemment : programme 0233AA - Bâtiments administratifs Dijon et le programme 0234AA - Bâtiments administratifs Besançon.

 **Systèmes d'information**

Le budget des systèmes d'information s'établit en crédits de paiement à 2 163 861 € pour la section de fonctionnement et 3 017 123 € pour la section d'investissement. Les autorisations d'engagement ouvertes s'élèvent à 2 200 000 € et les autorisations de programme à 3 300 000 €.

I. PRIORITES

Fonctionnement

La priorité du budget de fonctionnement 2019 des systèmes d'information, dans la continuité de 2018, porte sur la poursuite de la mise en œuvre de la convergence des différents marchés et contrats résultant de la fusion (les derniers d'entre eux seront concernés en 2019), et sur la poursuite des efforts de gestion, déjà engagés depuis plusieurs années.

Investissement

Le budget d'investissement permet de financer les projets informatiques de la collectivité, ainsi que les renouvellements de matériel nécessaires au bon fonctionnement du SI. Les priorités d'investissement correspondent aux projets informatiques retenus par le comité d'orientation des systèmes d'information (COSI), instance de gouvernance ad-hoc.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 1999P068 – Equipements et logiciels informatiques

Ce programme unique porte l'ensemble des crédits de la direction des systèmes d'information, en fonctionnement comme en investissement.

Fonctionnement

Le montant global s'établit à 2 163 861 € en crédits de fonctionnement et à 2 200 000 € en autorisations d'engagement, en baisse de 1,24% par rapport au montant de crédits de 2018.

Ce budget sert à financer principalement les 6 postes de dépense suivants : maintenance logiciels et serveurs, maintenance des copieurs, fournitures, d'une part, prestations de service, téléphonie et télécommunications ainsi que hébergement d'applications, d'autre part.

Depuis l'année dernière, ce budget intègre des coûts de fonctionnement induits par le transfert de la compétence transport, pour un montant de 450 000 € en crédits de fonctionnement et 500 000 € en autorisations d'engagement : il s'agit principalement de la maintenance des logiciels de gestion des transports scolaires et de la billettique des lignes régulières pour deux unités territoriales.

Plusieurs postes de ce budget de fonctionnement sont mécaniquement orientés à la hausse : la maintenance par exemple, avec la réactualisation annuelle des contrats et les charges nouvelles générées par les nouveaux projets, ou encore les services hébergés, l'accroissement de la flotte des équipements de mobilité, du nombre de liaisons télécom...

Cette hausse mécanique est donc financée par l'optimisation permanente des autres dépenses récurrentes.

Ainsi, en 2019, cette optimisation sera rendue possible notamment par le renouvellement du marché de téléphonie en milieu d'année et grâce à la politique d'investissement matériel qui engendrera une réduction des coûts de fonctionnement des matériels remplacés : ceci concerne principalement le parc copieur et, dans des proportions encore plus importantes, le renouvellement de l'infrastructure de stockage.

Investissement

Le montant global s'établit à 3 017 123 € en crédits d'investissement et à 3 300 000 € en autorisations de programme. A titre de comparaison, le montant des crédits 2018 s'élevait à 2 474 000 € et le montant des autorisations à 2 000 000 €.

La hausse proposée résulte de la programmation pour 2019 de 2 projets d'ampleur nécessitant un financement complémentaire par rapport aux budgets mobilisés les années précédentes et notamment en 2018. Il s'agit du renouvellement de l'infrastructure de stockage des 2 sites avec un budget prévisionnel de 800 000 € en AP, nécessitant 500 000 € de CPI en 2019 ainsi que des évolutions majeures du logiciel OLGA (gestion dématérialisée des aides) avec un budget prévisionnel de 500 000 € en AP, nécessitant 300 000 € de CPI en 2019.

De manière plus exhaustive, ces crédits d'investissement seront consacrés :

- pour 917 123 € à la couverture d'engagements antérieurs, très majoritairement liés aux projets logiciel, par nature même d'exécution pluriannuelle ;
- pour 1 250 000 € à des investissements matériels. Ceux-ci intègrent pour 500 000 € le projet de renouvellement de l'infrastructure de stockage cité ci-dessus ;

Cette nouvelle infrastructure est rendue nécessaire du fait de la fin de maintenance des matériels existants préalablement sur les 2 sites historiques de Besançon et de Dijon et des besoins de capacité de stockage très accrus résultant de la généralisation des processus de dématérialisation.

Cette enveloppe permettra également le financement de renouvellements récurrents de serveurs, postes de travail, équipements de téléphonie, de réseaux et de visioconférence. Enfin, elle financera la deuxième tranche de renouvellement du parc copieurs, renouvellement initié fin 2018.

pour 850 000 € à des investissements logiciels. Ceux-ci incluent pour 300 000 € les évolutions du logiciel OLGA citées ci-dessus ;

Ces évolutions vont permettre d'intégrer ce logiciel, déjà utilisé pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'aides de l'ensemble des dispositifs régionaux, au sein de la future plateforme partenariale dédiée au développement économique (projet ONDE), et de l'intégrer également dans les programmes nationaux « Dites-le nous une fois », de simplification des démarches administratives pour les porteurs.

Les autres projets retenus, dans la continuité de 2018, concerneront de manière prioritaire les projets de dématérialisation de toute nature, dont la gestion des courriers, ainsi que l'évolution du SI des transports, permettant la convergence progressive des SI issus des 7 départements transférés.

Enfin, cette enveloppe permettra également de financer les évolutions nécessaires sur les différents SI, portées par les métiers, parmi lesquelles une part importante sera à nouveau consacrée à la formation professionnelle.

Assemblée et documentation

I. PRIORITES

En 2018, les trois services de la direction ont, chacun dans leur domaine d'intervention, intégré dans leur procédure de fonctionnement les UT transport et gérés les besoins de ces unités territoriales : formation au logiciel de gestion des rapports et délibérations, gestion des contrats d'affranchissement, de collecte et remise du courrier et gestion des abonnements professionnels.

Pour 2019, des ajustements devront être effectués, notamment par les services du courrier et de la documentation. En effet, suite à des changements de locaux envisagés et à la nouvelle organisation mise en place par la direction des mobilités du quotidien pour l'ensemble des unités territoriales, des adaptations de contrats et de procédures devront être effectuées.

Parmi les priorités de la direction pour 2019, figurent :

- **Pour le courrier**

- la poursuite du traitement spécifique des courriers signalés et la préparation, en lien avec la direction des systèmes d'information et la mission modernisation, de la dématérialisation du courrier entrant et le choix d'un logiciel ;
- une communication sur les statistiques issues de la généralisation du suivi analytique des coûts d'affranchissement par direction ;
- l'accompagnement des directions en amont de leurs envois importants afin que la collectivité puisse bénéficier de tarifs spécifiques (envois en nombre) et la diffusion de bonnes pratiques pour maîtriser les coûts d'affranchissement.

- **Pour la documentation**

- la poursuite du travail de réflexion engagé pour diversifier l'offre documentaire avec des moyens contraints, notamment produire des dossiers documentaires en lien avec les projets menés par la collectivité et les sujets d'actualité ;
- une réflexion à des travaux à mener en collaboration avec le laboratoire de l'innovation ;
- les évolutions envisageables pour le logiciel Cindoc.

- **Pour les assemblées et le statut de l' élu**

- la mise en place, en lien avec la DSI, du prélèvement à la source sur les indemnités des élus avec la gestion obligatoire des frais d'emploi en lien avec les autres collectivités ou organismes dans lesquels les élus régionaux détiennent des mandats ;
- la poursuite de l'harmonisation des procédures suite à la fusion, notamment en matière de numérotation des arrêtés.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 0101AA – Groupes d'élus

Conformément à la délibération du 21 janvier 2016, des crédits sont affectés aux groupes politiques, 1 340 € par élu et par an. Ils sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220AA – Assemblées

Ce programme regroupe les crédits relatifs au statut des 100 élus régionaux, aux prestations de sténotypie et langage des signes liées aux sessions ainsi qu'aux frais de déplacement des personnes non membres de l'assemblée siégeant aux conseils d'administration des lycées et des membres du comité d'éthique régional. Le budget assemblées évolue à la hausse à hauteur de 3,39% par rapport à 2018.

L'assemblée plénière, par délibération du 21 janvier 2016, a arrêté les modalités d'indemnisation des élus. Le budget permet d'assurer l'indemnisation des élus, d'acquitter les charges patronales ainsi que les dépenses liées aux complémentaires retraites. Conformément à la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, des crédits sont prévus au titre des frais de formations assurées par des organismes agréés. Par ailleurs, un crédit est inscrit au titre des frais de déplacement, d'hébergement et restauration en mission, celui-ci est en nette évolution afin de permettre notamment la prise en charge des frais liés aux déplacements des 100 élus dans le cadre de leurs missions ainsi que des frais issus des mandats spéciaux qui leur sont attribués.

Programme 0221AA – Documentation

Le budget permet la prise en charge des abonnements des services, de quelques acquisitions d'ouvrages ainsi que des droits de copie. S'agissant des abonnements, le budget 2019 intègre la poursuite de la reprise des abonnements des unités territoriales transport ainsi que la prise en charge de l'augmentation du prix de certains produits dont l'accès doit être maintenu pour le bon fonctionnement des services. Le budget documentation évolue à la hausse à hauteur de 1,65% par rapport à 2018.

Programme 0222AA – Courrier

Le budget prévisionnel 2019 lié aux frais d'affranchissement du courrier des services et à la location des machines à affranchir intègre également les frais relatifs à l'affranchissement et aux contrats de remise et collecte du courrier des unités territoriales transport. Le budget courrier est stable, identique à celui de 2018.

Affaires juridiques et archives

I. PRIORITES

Le budget des affaires juridiques est consacré essentiellement aux honoraires et prestations de service conformément à notre marché.

II. ACTIONS 2019

Il est proposé de reconduire un budget identique pour 2019.

CESER

I. PRIORITES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs

régionaux concernés par le sujet. Ce budget est en augmentation de 25,3% en raison d'une plus forte présence des conseillers.

Afin d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers du CESER nommés en janvier 2018, le secrétariat général est organisé en bi-site.

En 2019, le CESER Bourgogne-Franche-Comté va poursuivre la mise en œuvre de son projet, élaboré collectivement et adopté en 2018. Il répondra aux saisines de la présidente du conseil régional et produira des travaux d'autosaisine sur les thèmes majeurs pour l'avenir de la région.

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 0261AA – Fonctionnement du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme est consacré aux dépenses de :

- publications des travaux du CESER et à leur diffusion,
- organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions,
- formation des conseillers,
- adhésion à l'association des CESER de France.

Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER

Ce programme permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté et le remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mandat.

Communication

I. PRIORITES

La stratégie de communication externe de la Région repose sur quatre axes :

- le développement d'une communication claire et accessible avec une approche thématique et didactique ;
- le développement d'une communication relationnelle et individualisée entre la Région et les habitants/acteurs et partenaires/bénéficiaires (stratégie de marketing direct) ;
- le déploiement des actions émanant de la stratégie d'attractivité territoriale ;
- la communication interne.

Ce budget est en augmentation de 30,4%.

II. ACTIONS 2019

Programme 1999P094 – Communication institutionnelle

Développement d'une communication claire et accessible avec une approche thématique et didactique

Donner de la visibilité à l'action régionale en mettant en avant le bénéfice concret pour les habitants :

- 3 temps forts de communication avec 3 grandes campagnes thématiques grand public,
- 10 campagnes thématiques ciblées.

Créer une identité de territoire et donner du sens : valorisation de la stratégie de mandat au niveau régional et une communication territorialisée incarnant la proximité entre la collectivité et les habitants :

- un magazine régional : digital (avec la mise en place du nouveau site internet), papier (4 numéros par an avec une diffusion mixte),
- la présence renforcée sur les réseaux sociaux et le développement de la vidéo,
- le développement d'un partenariat avec France 3,
- l'évènementiel et les relations publiques : présence sur les salons grand public, la présence aux côtés de nos partenaires et associations,
- les partenariats de communication avec les clubs sportifs,
- le partenariat de communication avec les radios associatives.

Développement d'une communication relationnelle et individualisée entre la Région et les habitants/acteurs et partenaires/bénéficiaires (stratégie de marketing direct)

Création de nouveaux contenus adaptés aux cibles identifiées :

- papier : Local Et Bio, Lettre aux maires,
- digital : mailings thématiques et ciblés (utilisation de la plateforme ARC), Web TV.

Déploiement des actions émanant de la stratégie d'attractivité territoriale

Actions de promotion du territoire et mise en œuvre de la stratégie d'attractivité.

Stratégie de communication interne

La communication interne sera structurée autour de trois objectifs :

- la construction d'une identité nouvelle,
- la valorisation de l'innovativité et de la capacité d'innovation des agents,
- la valorisation du travail conduit dans le cadre du dialogue social.

Programme 0252AA – Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo

La période 2017-2018 a été consacrée à l'initialisation de la marque Mobigo (déploiement des chartes graphiques et de communication, habillage cars et trains...), la création de nouvelles gammes tarifaires, la régionalisation de la numérotation des lignes routières et la cartographie du nouveau réseau régional de transport de voyageurs.

L'année 2019 permettra la révélation de la marque avec les actions suivantes :

- campagne de communication d'influence auprès des relais d'opinions (en particulier les élus) et les exploitants des réseaux routier et ferré ;
- opérations de promotion de la marque auprès du grand public (évènementiel, campagne de publicité plurimédia, web série...);
- opérations de promotion du système d'information multimodal Mobigo3 et de référencement de la nouvelle version de viamobigo.fr

Evaluation

I. PRIORITES

La modernisation de l'action publique doit passer par la mesure de la performance et par l'évaluation des politiques régionales. Il s'agit de répondre à l'exigence des citoyens en matière d'efficacité de l'usage des deniers publics, dans un contexte de complexité croissante de l'action publique.

L'évaluation permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'un programme, d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action. Elle fournit des outils d'analyse et aide les acteurs à préparer les décisions futures.

Dès 2017, la direction de l'évaluation a mis en œuvre, en lien étroit avec les directions qui portent les politiques, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- les évaluations obligatoires prévues dans les règlements du parlement européen,
- des évaluations sur les politiques publiques régionales qui font l'objet d'un programme annuel.

Depuis 2017, la montée en charge est importante et le budget dédié à l'évaluation est en augmentation.

En effet :

- en 2017 : 4 évaluations ont été finalisées (2 évaluations des programmes de développement rural, 1 de l'axe « innovation » du programme INTERREG et une évaluation de mise en œuvre du PO FEDER)
- fin 2018 : 11 évaluations sont en cours ou sur le point de démarrer, sur des thématiques variées (instruments financiers, transition énergétique, développement touristique, programme de développement rural, formation des repreneurs d'entreprises, économie sociale et solidaire ...).

En 2019, le nombre d'évaluations devrait encore augmenter, en raison notamment des obligations réglementaires liés aux fonds européens et en particulier à la préparation de la nouvelle génération de fonds européens structurels d'investissement (FESI).

II. ACTIONS 2019 (par programme budgétaire)

Programme 2011P022

Ce programme comporte deux volets :

- **l'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)**

Conformément à l'article 56 du règlement UE n° 1303/2013, dans le cadre de ses missions d'autorité de gestion de programmes européens, la Région a l'obligation de procéder à des évaluations au cours de la période de programmation 2014-2020.

Les plans d'évaluation pluriannuels des 5 programmes opérationnels (FEDER/FSE Bourgogne, FEDER/FSE Franche-Comté massif du Jura, INTERREG, FEADER Bourgogne et FEADER Franche-Comté) ont été adoptés en comité de suivi des fonds européens et prévoient le calendrier de réalisation des évaluations sur la période.

En raison de la fusion des Régions, certains travaux ont été mutualisés.

Les années 2019 et 2020 constitueront des années importantes en matière d'évaluation. D'une part parce que l'impact des actions engagées dès 2014 sur les 5 programmes opérationnels en cours va pouvoir être mesuré et, d'autre part, parce qu'il conviendra de lancer, dès 2019, des travaux d'évaluation afin de préparer la prochaine programmation des FESI (2021-2027).

Ainsi, pour 2019, le plan d'évaluation des FESI prévoit le lancement de 8 nouvelles évaluations :

6 sur les programmes en cours :

3 sur le FEADER :

- impacts du PDR (B),
- organisation de la chaîne alimentaire (FC),
- changement climatique (FC).

3 sur le FEDER :

- usages du numériques (FC),
- recherche publique (B et FC),
- biodiversité (B).

2 pour préparer la prochaine programmation :

- une évaluation stratégique environnementale pour le programme FEADER,
- une évaluation ex ante sur les programmes FEADER.

L'instance régionale de gouvernance de l'évaluation sera informée des travaux qui doivent être réalisés.

- **l'évaluation des politiques régionales**

Sur le volet des politiques régionales, un programme de travail issu des projets de direction et du plan de mandat est en cours d'élaboration. Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation qui se réunira début 2019.

Au-delà de ces études, des travaux évaluatifs pourront être réalisés en interne et notamment l'accompagnement des directions qui ont des projets dans ce domaine.

En 2019, le budget relatif à l'évaluation prévu pour la réalisation de ces travaux s'élèvera à 940 000 €.

La plupart des évaluations seront confiées à des cabinets externes mais certains travaux évaluatifs pourront également être réalisés en interne.

La politique d'achat

I. PRIORITES

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire une politique d'achat innovante afin d'en faire un outil efficace d'accompagnement de ses politiques dédiées au développement économique, au développement durable et un puissant levier permettant de réaliser d'importantes économies.

Elle doit contribuer à optimiser les moyens et les ressources pour capitaliser sur une fonction achats performante, impliquée dans la satisfaction des usagers et répondre aux engagements de responsabilité sociale de la collectivité.

Cette politique d'achat est conduite au travers de plusieurs axes :

- la satisfaction réelle des besoins des utilisateurs ;
- la mutualisation des meilleures pratiques et la massification des volumes pour satisfaire la recherche d'économies quantifiables ;
- un recours optimal aux procédures et leur adaptation au vivier des fournisseurs ;
- une approche en coût global sur la durée de vie du produit, en application de la stratégie de développement durable de la collectivité ;
- le partage de critères de qualité de l'achat public et en particulier la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés ;
- des achats ciblés sur les ressources et procédés de fabrication locaux.

Le plan d'action achat, défini en 2017, a été mis en œuvre et permis d'obtenir les premiers gains significatifs.

Parallèlement, la fonction achat s'est structurée à l'appui d'une centrale d'achat permettant d'engager une mutualisation des achats avec d'autres entités publiques et aux adhérents, notamment les lycées, de bénéficier d'un effet prix. La fonction achat s'est également fortement impliquée dans l'opération de

relocalisation alimentaire des lycées. Elle a, enfin, continué son action en faveur de l'insertion dans des opérations de travaux.

Gains obtenus sur 2018 :

- Poste assurance du parc automobile :

Montant initial de référence : 533 000 €

Résultat obtenu : 145 000 €

Gain réalisé : 388 000 €

- Poste assurance dommages / ouvrage (tous les chantiers des opérations de travaux) :

Gain : 300 000 € au regard des 115 M€ du PPI 2019 – 2021 (programme pluriannuel d'investissement)

Remarque : coûts en baisse de 35% avec plus de garanties et couvertures. Taux en baisse de 0,80 à 0,52 très concurrentiel pour le secteur

- Poste équipements informatiques PC, portable DNE :

Gain : 20 000 € pour un prévisionnel 1 986 750 €

Montant après achats : 1 966 532 €

A titre de comparaison, les prix obtenus par la région s'établissent à -40% par rapport aux tarifs publics de l'UGAP soit une dépense évitée de 786 612 € HT.

- Poste maintenance des ascenseurs des lycées :

Montant prévisionnel de base : 352 379 €

Résultat obtenu : 243 514 €

Gain : 108 865 €

Remarque : coûts en baisse de 30% avec un meilleur pilotage par la Région

Economies avec impact déjà en 2018 et récurrent sur budget 2019 :

- Poste service analyse bactériologiques des lycées : 90 000 € pour un montant d'origine de 180 000 €

Remarque : coûts en baisse de 50% avec un meilleur pilotage par la Région grâce à la mise en place de tous les leviers achats, expression de besoin, standardisation du cahier des charges, harmonisation par bassin et rationalisation des lots et des critères.

La centrale d'achats :

Afin de simplifier l'accès aux consultations de la Région par les lycées de Bourgogne-Franche-Comté, la Région s'est constituée en centrale d'achats, par délibération votée le 12 octobre 2018.

Cette centrale d'achat a, en premier lieu, pour objet de mutualiser les achats de maintenance de service bâtiments dispersés dans les lycées afin d'obtenir un effet volume et de mieux structurer les descriptifs techniques.

La Région lancera également tous ses achats d'équipements, financés sur son budget, dans le cadre de la centrale d'achats, afin de permettre aux lycées d'acquérir des biens sur leurs fonds propres aux conditions obtenues par la centrale.

Dans un deuxième temps, la centrale d'achat pourra s'ouvrir aux autres entités publiques, notamment les collèges, pour des besoins communs, notamment les ENT (espaces numériques de travail).

La relocalisation alimentaire des achats des lycées : atteindre 50% d'achats relocalisés dont 20% de bio à l'horizon 2021 :

Pendant l'année 2018, la Région a réalisé un recensement exhaustif des achats alimentaires des lycées susceptibles d'être servis dans l'espace régional. Elle a désigné un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage chargé de l'appuyer pour la recherche des producteurs locaux et l'élaboration de cahiers des charges favorisant l'attribution à des producteurs de la région. Les premières consultations, intégrant cet objectif, ont été lancées au dernier trimestre 2018.

Les clauses d'insertion :

6 opérations « clausées » avaient été lancées en 2016 et 2017 et se sont déroulées en 2017 et 2018.

Parmi ces opérations, il convient de signaler l'importante opération de restructuration et d'extension du lycée Blum du Creusot qui a permis de distribuer 15 549 heures à 53 personnes éloignées de l'emploi.

II. ACTIONS 2019

L'année 2019 permettra la poursuite, en les renforçant des actions engagées :

Sur le plan de la recherche des gains : liste des consultations qui devraient permettre d'obtenir un effet gain et qui seront engagées en 2019

- Marché éditique DSI
- Marché scénographie DCSJ
- Marchés maintenance en application des stratégies extincteurs, vérifications réglementaires, SSI, poste haute tension
- Marché équipements de cuisine et maintenance des équipements associée
- Marché bio déchet
- Marché téléphonie fixe, mobile, data, autocom, etc...
- Marché mobilier
- Marché fournitures électriques des lycées et des EMOP
- Marché pour la communication : objets promotionnels et achats d'espace média et imprimerie

Sur le plan du développement durable et de la responsabilité sociétale

En 2019, la Région publiera son schéma de promotion des achats publics socialement responsables, en application de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, lui permettant de s'engager plus avant dans l'accompagnement, par l'achat, des politiques en faveur de l'insertion et du développement durable.

Sur le plan de la relocalisation alimentaire des achats des lycées

La fonction achat de la Région va continuer à intégrer des dispositions favorables à l'achat local dans le maximum de consultations qui seront lancées en 2019 par les lycées. Elle participera activement à la mise en relation des producteurs et des acheteurs afin de favoriser la nécessaire adaptation des modes de production, à la restauration collective.

Autres dépenses

Programmes 1999P125, 1999P128, 0210AA – Finances

L'essentiel de ce budget permet d'acquitter les cotisations versées aux associations dont la Région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives. Il comprend également le FIR, les frais d'assistance à la gestion de dette, les honoraires liés à la gestion financière, ainsi que diverses écritures de régularisation comptables.

Afin de répondre à la montée en charge importante du nombre d'audits obligatoires à réaliser en matière de fonds européens, la Région a recours à un marché d'externalisation, pour un montant estimé à 200 K€. Cette dépense pourra faire l'objet de recettes au titre de l'assistance technique.

Programme 0251AA – Cabinet

Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Programme 0238AA – Achats

Ce programme intègre le budget nécessaire d'une part aux frais de publication et d'annonce des avis au BOAMP, permettant des achats groupés, et toute autre dépense relative à la fonction achat notamment le recours à de petites assistances à maîtrise d'ouvrage pour expertiser l'effet gain.

Programme 0270AA – GIP E-Bourgogne-Franche-Comté

Cette ligne budgétaire est dédiée à la prise en charge de la cotisation au GIP Territoires numériques.

Dépenses non ventilées

Les dépenses non ventilées correspondent aux inscriptions (en mouvements réels) qui ne sont pas réparties sur les fonctions budgétaires prévues par la nomenclature comptable M71 applicable aux Régions. Ces dépenses non ventilées intègrent notamment les dépenses relatives à la dette ainsi qu'à diverses opérations financières.

Programmes 0120AA, 1999P035, 0121AA, 0122AA, 0123AA – Service de la dette

Ce programme regroupe les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent l'amortissement de la dette en capital, les intérêts de la dette à long terme et à court terme ainsi que les frais liés à l'utilisation des lignes de trésorerie, les commissions diverses, les dépenses relatives aux contrats de SWAP.

Programmes 0124AA et 1999P052 – Gestion active de la dette

Ces programmes permettront d'utiliser en cours d'année les emprunts *revolving* souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie, et d'engager d'éventuelles opérations de renégociation des lignes d'emprunt précédemment souscrites par la Région. Ces inscriptions sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Programme 0112AA – Constitution de provisions

Une inscription est proposée au titre des dotations aux provisions. Cette dotation globale correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permettra notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la région a accordé des prêts ou avances remboursables.

Programme 0111AA – Admissions en non-valeur

Une dotation globale est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice.

Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019
L'évolution des dépenses de gestion et le renforcement de l'efficience					7 702 500,00	14 959 144,60	14 966 085,00	200 951 690,41
Ressources humaines	0	01	0102AA	Assistants groupes d'élus				882 062,00
	0	02	0200AA	Personnel siège				58 632 100,00
	0	02	0203AA	Politique du handicap		57 000,00		163 000,00
	0	02	2016P038	Agents du siège				
	0	02	2016P040	Collaborateurs de groupe				
	2	22	2016P039	Agents des lycées				
	2	22	2200AA	Personnel ATT				113 656 600,00
	3	31	3100AA	Personnel SRI				
	3	31	3101AA	Personnel sites culturels				322 000,00
	8	80	8132AA	Agents transports Bourgogne (transfert de compétence)				4 524 900,00
	8	80	8133AA	Agents transports Franche-Comté (transfert de compétence)				
				Sous total sous fonction 01				882 062,00
				Sous total sous fonction 02		57 000,00		58 795 100,00
			Sous total sous fonction 22				113 656 600,00	
			Sous total sous fonction 31				322 000,00	
			Sous total sous fonction 80				4 524 900,00	
TOTAL - Ressources humaines						57 000,00		178 180 662,00
Assemblées	0	01	0101AA	Groupes d'élus				134 000,00
	0	02	0220AA	Assemblées				4 937 000,00
	0	02	0221AA	Documentation				357 200,00
	0	02	0222AA	Courrier				442 700,00
				Sous total sous fonction 01				134 000,00
			Sous total sous fonction 02				5 736 900,00	
TOTAL - Assemblées								5 870 900,00
Moyens généraux	0	02	0230AA	Administration générale	830 000,00	896 000,00	4 478 895,00	4 478 895,00
	0	02	0231AA	Intérêts moratoires			7 000,00	7 000,00
	0	02	0231PP	AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	800 000,00	550 000,00		
	0	02	0232AA	ACQUISITIONS LOCAUX REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (hors lycées)				
	0	02	0232PP	Acquisition locaux Région (hors lycées)		6 751 350,00		
	0	02	0233AA	Bâtiments administratifs Dijon		13 144,85		
	0	02	0234AA	Bâtiments administratifs Besançon				
	0	02	0236AA	Bâtiments culturels site Dijon				
	0	02	0237AA	Bâtiments administratifs	1 888 500,00	2 735 355,15		
	0	02	0280AA	Fonctionnement des autres bâtiments administratifs			10 000,00	10 000,00
	0	02	1999P018	Travaux immobiliers				
	0	02	1999P050	Garages				
	9	91	9108AA	Maison régionale de l'innovation				
	9	91	9116AA	Maison régionale de l'innovation	570 000,00	570 000,00	397 630,00	362 330,68
				Sous total sous fonction 02	3 518 500,00	10 945 850,00	4 495 895,00	4 495 895,00
			Sous total sous fonction 91	570 000,00	570 000,00	397 630,00	362 330,68	
TOTAL - Moyens généraux					4 088 500,00	11 515 850,00	4 893 525,00	4 858 225,68

Finances	0	02	1999P103	Dépenses spécifiques				
	0	02	1999P125	Subventions et participations			955 000,00	955 000,00
	0	02	1999P128	FIR			360 000,00	418 000,00
	0	02	0210AA	Finances				366 000,00
	Sous total sous fonction 02							1 315 000,00
TOTAL - Finances							1 315 000,00	1 739 000,00
Systèmes d'information	0	02	1999P068	Equipement et logiciel informatiques	3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00	2 163 861,22
	0	02	1999P110	Services généraux systèmes d'information				
	Sous total sous fonction 02					3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00
TOTAL - Systèmes d'information					3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00	2 163 861,22
Affaires juridiques et archives	0	02	2004P028	Frais juridiques	4 000,00	4 105,00	130 000,00	130 000,00
	Sous total sous fonction 02					4 000,00	4 105,00	130 000,00
TOTAL - Affaires juridiques et archives					4 000,00	4 105,00	130 000,00	130 000,00
Achats	0	02	0238AA	Publicité marchés publics			112 560,00	136 041,61
	Sous total sous fonction 02							112 560,00
TOTAL - Achats							112 560,00	136 041,61
Communication	0	02	1999P081	Opérations spécifiques				
	0	02	1999P094	Communication institutionnelle	280 000,00	280 000,00	3 803 000,00	3 767 000,00
	0	02	0250AA	Communication et promotion Actions annuelles		25 000,00		
	0	02	0252AA	Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo			692 000,00	660 000,00
	Sous total sous fonction 02					280 000,00	305 000,00	4 495 000,00
TOTAL - Communication					280 000,00	305 000,00	4 495 000,00	4 427 000,00
Évaluation	0	02	2011P022	Evaluation des politiques publiques régionales			940 000,00	1 000 000,00
	Sous total sous fonction 02							940 000,00
TOTAL - Evaluation							940 000,00	1 000 000,00
Mode projet	0	02	0201AA	Développement mode projet	30 000,00	60 066,45	150 000,00	157 999,90
	Sous total sous fonction 02					30 000,00	60 066,45	150 000,00
TOTAL - Mode projet					30 000,00	60 066,45	150 000,00	157 999,90
CESER	0	02	1999P124	Services généraux CESER				
	0	02	1999P116	Fêtes et cérémonies CESER				
	0	02	1999P244	Contingent et participation du CESER				
	0	02	1999P242	Indemnités des membres du CESER				
	0	02	1999P243	Frais de mission des membres du CESER				
	0	02	2007P020	Formation des membres du CESER				
	0	02	0261AA	Fonctionnement CESER				138 000,00
	0	02	0262AA	Indemnités et frais de mission CESER				1 350 000,00
Sous total sous fonction 02								1 488 000,00
TOTAL - CESER								1 488 000,00

Cabinet	0	02	0251AA	Cabinet					70 000,00
					Sous total sous fonction 02				70 000,00
TOTAL - Cabinet									70 000,00
GIP E Bourgogne	0	02	0270AA	GIP E bourgogne				730 000,00	730 000,00
					Sous total sous fonction 02				730 000,00
TOTAL - GIP E Bourgogne								730 000,00	730 000,00
DEPENSES NON VENTILEES									
Service de la dette	0	01	0120AA	Amortissement en capital actions annuelles			50 500 000,00		
	0	01	0121AA	Intérêts de la dette actions annuelles					10 327 000,00
	0	01	0122AA	Intérêts court terme actions annuelles					15 000,00
	0	01	0123AA	Frais divers s/emprunts annuelles-Serv bancaires					170 000,00
	0	01	0124AA	Revolving actions annuelles			11 333 338,09		
	0	01	0125AA	Remboursements anticipés			15 000 000,00		
	0	01	0131AA	Reprise des résultats de clôture					
	0	01	1999P035	Dette régionale					
0	01	1999P052	Gestion dette et trésorerie						
TOTAL - Service de la dette							76 833 338,09		10 512 000,00
ANV Provisions	0	01	0111AA	Admissions en non valeur					1 950 000,00
	0	01	0112AA	Provisions					1 500 000,00
TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions									3 450 000,00
Dépenses imprévues	0	01	0143AA	Dépenses imprévues					
	0	01	2004P026	Dépenses imprévues		1 000 000,00		1 000 000,00	
TOTAL - Dépenses imprévues						1 000 000,00		1 000 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES					692 079 414,00	567 730 766,07	885 485 972,40	1 063 714 024,66	
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE (GAD)					692 079 414,00	541 397 427,98	885 485 972,40	1 063 714 024,66	
TOTAL DES DEPENSES HORS GAD ET HORS DETTE					692 079 414,00	490 897 427,98	885 485 972,40	1 053 202 024,66	

EVOLUTION 2018 / 2019 EN RECETTES (Données BP)

	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019 (données BP)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 220 855 454,50 €	1 243 382 946,33 €	+ 1,85%
FISCALITE DIRECTE	419 381 123,00 €	426 883 233,00 €	+ 1,79%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	291 506 091,00 €	301 193 068,00 €	+ 3,32%
Fonds national de péréquation de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 300 000,00 €	12 000 000,00 €	- 2,44%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (IFER matériel ferroviaire roulant + IFER répartiteurs principaux)	44 429 094,00 €	44 764 166,00 €	+ 0,75%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	+ 0,00%
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	30 095 496,00 €	28 791 178,00 €	- 4,33%
Dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	5 679 880,00 €	4 764 259,00 €	- 16,12%
FISCALITE INDIRECTE	666 686 749,00 €	674 877 855,00 €	+ 1,23%
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	228 742 288,00 €	233 317 134,00 €	+ 2,00%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	112 500 000,00 €	114 200 000,00 €	+ 1,51%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) Compensation	157 507 652,00 €	159 729 552,00 €	+ 1,41%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) Modulation	32 421 000,00 €	33 128 000,00 €	+ 2,18%
Financement formation & apprentissage : Ressources formation professionnelle (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	41 544 885,00 €	42 108 562,00 €	+ 1,36%
Financement formation & apprentissage : Ressource régionale de l'apprentissage (taxe d'apprentissage : part fixe et part dynamique + TICPE apprentissage)	78 026 924,00 €	80 768 607,00 €	+ 3,51%
Financement formation & apprentissage : TICPE "compensation primes apprentissage"	15 944 000,00 €	11 626 000,00 €	- 27,08%
TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT	37 776 697,00 €	38 088 478,00 €	+ 0,83%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	37 776 697,00 €	38 088 478,00 €	+ 0,83%
AUTRES RECETTES	68 216 802,00 €	68 271 536,00 €	+ 0,08%
Participations et recettes spécifiques au titre du transport scolaire & interurbain	38 794 093,00 €	33 883 598,00 €	- 12,66%
<i>dont reversement des départements au titre des compensations financières</i>	28 228 093,00 €	27 904 598,00 €	- 1,15%
<i>dont autres recettes d'exploitation liées au transfert transport scolaire et interurbain</i>	8 566 000,00 €	5 979 000,00 €	- 30,20%
Participations formation professionnelle au titre du Plan investissement compétences (PIC) (solde convention d'amorçage PIC 2018 + acompte convention PIC 2019)		14 984 850,00 €	-
Participations et recettes spécifiques au titre de l'enseignement / lycées (dont participation usagers aux services d'hébergement et restauration / ex FARPI)	10 675 000,00 €	10 562 000,00 €	- 1,06%
Autres participations et recettes spécifiques :	16 547 709,00 €	7 291 088,00 €	- 55,94%
<i>au titre de la formation professionnelle & apprentissage (conventions Plan "1 million formations demandeurs d'emploi" / FPSPP / Agefiph...)</i>	9 785 109,00 €	1 358 035,00 €	- 86,12%
<i>au titre des transports (hors périmètre transport scolaire et interurbain)</i>	4 758 000,00 €	2 304 000,00 €	- 51,58%
<i>au titre de l'action économique (économie / agriculture...)</i>	450 000,00 €	1 159 053,00 €	+ 157,57%
<i>au titre des autres domaines d'intervention (culture / numérique / environnement & énergie...)</i>	910 000,00 €	1 450 000,00 €	+ 59,34%
<i>au titre des ressources humaines (RH) (personnel services administratifs) & moyens généraux</i>	644 600,00 €	1 020 000,00 €	+ 58,24%
Recettes diverses (produits financiers / reprises sur provisions)	2 200 000,00 €	1 550 000,00 €	- 29,55%
FONDS EUROPEENS	28 794 083,50 €	35 261 844,33 €	+ 22,46%
Fonds européens autorité de gestion / FSE & FEDER (fonction 6)	19 964 083,50 €	25 261 844,33 €	+ 26,54%
Autres fonds européens (FSE marchés de formation / assistance technique)	8 830 000,00 €	10 000 000,00 €	+ 13,25%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	114 511 067,54 €	138 236 272,13 €	+ 20,72%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) part Grenelle	32 825 000,00 €	33 153 000,00 €	+ 1,00%
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	+ 0,00%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	17 000 000,00 €	17 500 000,00 €	+ 2,94%
Remboursements avances et prêts aux entreprises (action économique)	6 130 000,00 €	6 430 000,00 €	+ 4,89%
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention	554 000,00 €	68 750,00 €	- 87,59%
Fonds européens autorité de gestion / FEDER (fonction 6)	26 591 373,54 €	49 673 828,13 €	+ 86,80%
TOTAL RECETTES (hors emprunt et gestion active de la dette)	1 335 366 522,04 €	1 381 619 218,46 €	+ 3,46%
EMPRUNT D'EQUILIBRE	178 176 531,11 €	223 492 234,18 €	+ 25,43%
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette)	1 513 543 053,15 €	1 605 111 452,64 €	+ 6,05%

ÉVOLUTION 2018 / 2019 DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX (BP)

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) 2018	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) 2019	EVOLUTION AP 2018/2019	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 2018	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 2019	EVOLUTION AE 2018/2019	TOTAL AP/AE 2018	TOTAL AP/AE 2019	EVOLUTION TOTAL AP/AE 2018/2019
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	31 550 000,00 €	9 900 000,00 €	-68,62%	241 257 000,00 €	259 026 000,00 €	7,37%	272 807 000,00 €	268 926 000,00 €	-1,42%
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	116 181 000,00 €	138 144 000,00 €	18,90%	116 331 000,00 €	138 294 000,00 €	18,88%
sous fonction 12 - Apprentissage	12 000 000,00 €	8 500 000,00 €	-29,17%	78 776 000,00 €	74 132 000,00 €	-5,90%	90 776 000,00 €	82 632 000,00 €	-8,97%
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	19 400 000,00 €	1 250 000,00 €	-93,56%	46 300 000,00 €	46 750 000,00 €	0,97%	65 700 000,00 €	48 000 000,00 €	-26,94%
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	138 598 500,00 €	144 125 500,00 €	3,99%	71 793 530,00 €	70 726 389,00 €	-1,49%	210 392 030,00 €	214 851 889,00 €	2,12%
Sous fonction 20-22 - 27 -28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	132 968 500,00 €	126 328 500,00 €	-4,99%	66 553 975,00 €	65 696 389,00 €	-1,29%	199 522 475,00 €	192 024 889,00 €	-3,76%
Sous fonction 22 - Ressources humaines : personnel agents lycées	30 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	0,00 €		30 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	5 600 000,00 €	17 797 000,00 €	217,80%	5 239 555,00 €	5 030 000,00 €	-4,00%	10 839 555,00 €	22 827 000,00 €	110,59%
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	10 490 465,00 €	11 589 000,00 €	10,47%	26 774 557,00 €	25 884 557,00 €	-3,32%	37 265 022,00 €	37 473 557,00 €	0,56%
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	6 632 465,00 €	7 386 000,00 €	11,36%	19 380 810,00 €	19 182 810,00 €	-1,02%	26 013 275,00 €	26 568 810,00 €	2,14%
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	3 858 000,00 €	4 203 000,00 €	8,94%	7 393 747,00 €	6 701 747,00 €	-9,36%	11 251 747,00 €	10 904 747,00 €	-3,08%
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 390 000,00 €	3 100 000,00 €	123,02%	450 000,00 €	670 000,00 €	48,89%	1 840 000,00 €	3 770 000,00 €	104,89%
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	41 790 000,00 €	85 485 000,00 €	104,56%	6 844 315,00 €	6 105 100,00 €	-10,80%	48 634 315,00 €	91 590 100,00 €	88,32%
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	36 600 000,00 €	54 695 000,00 €	49,44%	4 688 315,00 €	4 319 100,00 €	-7,88%	41 288 315,00 €	59 014 100,00 €	42,93%
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	5 190 000,00 €	30 790 000,00 €	493,26%	2 156 000,00 €	1 786 000,00 €	-17,16%	7 346 000,00 €	32 576 000,00 €	343,45%
FONCTION 6 : GESTION DES FONDOS EUROPEENS	59 000 000,00 €	63 000 000,00 €	6,78%	35 970 000,00 €	24 270 000,00 €	-32,53%	94 970 000,00 €	87 270 000,00 €	-8,11%
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	59 000 000,00 €	63 000 000,00 €	6,78%	28 200 000,00 €	18 500 000,00 €	-34,40%	87 200 000,00 €	81 500 000,00 €	-6,54%
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	0,00 €		7 770 000,00 €	5 770 000,00 €	-25,74%	7 770 000,00 €	5 770 000,00 €	-25,74%
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	22 962 201,00 €	24 965 209,00 €	8,72%	7 984 423,00 €	9 137 500,00 €	14,44%	30 946 624,00 €	34 102 709,00 €	10,20%
Sous fonction 75 Energie	19 530 000,00 €	20 800 000,00 €	6,50%	2 088 000,00 €	2 777 500,00 €	33,02%	21 618 000,00 €	23 577 500,00 €	9,06%
Sous fonction 71-72-73-74-76 Environnement	3 432 201,00 €	4 165 209,00 €	21,36%	5 896 423,00 €	6 360 000,00 €	7,86%	9 328 624,00 €	10 525 209,00 €	12,83%
FONCTION 8 : TRANSPORTS	43 872 050,00 €	276 261 205,00 €	529,70%	428 587 101,40 €	416 319 196,40 €	-2,86%	472 459 151,40 €	692 580 401,40 €	46,59%
Sous fonction 80 - Services communs	80 000,00 €		-100,00%	16 485 196,40 €	605 000,00 €	-96,33%	16 565 196,40 €	605 000,00 €	-96,35%
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	40 974 050,00 €	273 016 205,00 €	566,31%	411 033 905,00 €	414 416 196,40 €	0,82%	452 007 955,00 €	687 432 401,40 €	52,08%
Sous fonction 82- Routes et Voiries	1 875 000,00 €	2 175 000,00 €	16,00%	0,00 €	0,00 €		1 875 000,00 €	2 175 000,00 €	16,00%
Sous fonction 88 - Autres transports	943 000,00 €	1 070 000,00 €	13,47%	1 068 000,00 €	1 298 000,00 €	21,54%	2 011 000,00 €	2 368 000,00 €	17,75%
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	64 469 775,00 €	65 271 000,00 €	1,24%	54 926 437,00 €	55 313 775,00 €	0,71%	119 396 212,00 €	120 584 775,00 €	1,00%
Sous fonction 91 - 94 Développement économique	32 420 000,00 €	33 060 000,00 €	1,97%	26 876 961,00 €	28 665 722,00 €	6,66%	59 296 961,00 €	61 725 722,00 €	4,10%
Sous fonction 92 Recherche et innovation	9 420 000,00 €	10 440 000,00 €	10,83%	11 182 476,00 €	10 457 000,00 €	-6,49%	20 602 476,00 €	20 897 000,00 €	1,43%
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 304 775,00 €	6 021 000,00 €	-4,50%	10 426 000,00 €	9 796 553,00 €	-6,04%	16 730 775,00 €	15 817 553,00 €	-5,46%
Sous fonction 95- Tourisme	16 325 000,00 €	15 750 000,00 €	-3,52%	6 441 000,00 €	6 394 500,00 €	-0,72%	22 766 000,00 €	22 144 500,00 €	-2,73%
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	23 495 706,00 €	7 382 500,00 €	-68,58%	15 779 757,00 €	17 033 455,00 €	7,94%	39 275 463,00 €	24 415 955,00 €	-37,83%
Sous fonction 02 - Administration générale	23 295 706,00 €	7 172 500,00 €	-69,21%	13 828 757,00 €	14 903 455,00 €	7,77%	37 124 463,00 €	22 075 955,00 €	-40,54%
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	200 000,00 €	210 000,00 €	5,00%	1 951 000,00 €	2 130 000,00 €	9,17%	2 151 000,00 €	2 340 000,00 €	8,79%
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	437 618 697,00 €	691 079 414,00 €	57,92%	890 367 120,40 €	884 485 972,40 €	-0,66%	1 327 985 817,40 €	1 575 565 386,40 €	18,64%
Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	438 618 697,00 €	692 079 414,00 €	57,79%	891 367 120,40 €	885 485 972,40 €	-0,66%	1 329 985 817,40 €	1 577 565 386,40 €	18,62%

**ÉVOLUTION 2018 / 2019 DEPENSES (BP)
EN CREDITS DE PAIEMENT**

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) 2018	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) 2019	EVOLUTION CPI 2018/2019	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) 2018	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) 2019	EVOLUTION CPF 2018/2019	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2018	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2019	EVOLUTION TOTAL CP 2018/2019
 FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	15 328 505,53 €	13 998 410,78 €	-8,68%	228 905 955,11 €	231 440 821,97 €	1,11%	244 234 460,64 €	245 439 232,75 €	0,49%
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	526 000,00 €	35 769,70 €	-93,20%	104 633 298,73 €	110 668 010,75 €	5,77%	105 159 298,73 €	110 703 780,45 €	5,27%
Sous fonction 12 - Apprentissage	10 668 757,08 €	9 830 000,00 €	-7,86%	79 622 762,96 €	76 061 332,30 €	-4,47%	90 291 520,04 €	85 891 332,30 €	-4,87%
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	4 133 748,45 €	4 132 641,08 €	-0,03%	44 649 893,42 €	44 711 478,92 €	0,14%	48 783 641,87 €	48 844 120,00 €	0,12%
 FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	126 656 408,49 €	137 779 475,33 €	8,78%	187 024 765,11 €	186 167 140,95 €	-0,46%	313 681 173,60 €	323 946 616,28 €	3,27%
Sous fonction 20-22 - 27 -28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	119 502 477,90 €	129 052 413,54 €	7,99%	69 543 664,00 €	67 820 580,95 €	-2,48%	189 046 141,90 €	196 872 994,49 €	4,14%
Sous fonction 22- Ressources humaines : Personnel agents des lycées	53 329,60 €	0,00 €	-100,00%	111 653 000,00 €	113 656 600,00 €	1,79%	111 706 329,60 €	113 656 600,00 €	1,75%
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	7 100 600,99 €	8 727 061,79 €	22,91%	5 828 101,11 €	4 689 960,00 €	-19,53%	12 928 702,10 €	13 417 021,79 €	3,78%
 FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	13 952 298,55 €	11 971 258,24 €	-14,20%	26 957 719,30 €	24 964 470,36 €	-7,39%	40 910 017,85 €	36 935 728,60 €	-9,71%
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	8 410 966,00 €	6 032 426,24 €	-28,28%	19 286 293,81 €	18 008 603,89 €	-6,62%	27 697 259,81 €	24 041 030,13 €	-13,20%
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 541 332,55 €	5 938 832,00 €	7,17%	7 671 425,49 €	6 955 866,47 €	-9,33%	13 212 758,04 €	12 894 698,47 €	-2,41%
 FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 199 437,00 €	1 969 020,00 €	64,16%	466 131,73 €	619 184,73 €	32,83%	1 665 568,73 €	2 588 204,73 €	55,39%
 FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	53 139 764,62 €	51 830 380,51 €	-2,46%	7 069 545,25 €	6 347 623,38 €	-10,21%	60 209 309,87 €	58 178 003,89 €	-3,37%
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	33 849 567,71 €	38 871 389,55 €	14,84%	4 598 766,96 €	4 519 736,18 €	-1,72%	38 448 334,67 €	43 391 125,73 €	12,86%
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	19 290 196,91 €	12 958 990,96 €	-32,82%	2 470 778,29 €	1 827 887,20 €	-26,02%	21 760 975,20 €	14 786 878,16 €	-32,05%
 FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	26 591 373,54 €	49 673 828,13 €	86,80%	19 964 083,50 €	25 261 844,33 €	26,54%	46 555 457,04 €	74 935 672,46 €	60,96%
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	26 591 373,54 €	49 673 828,13 €	86,80%	11 619 208,04 €	18 833 986,99 €	62,09%	38 210 581,58 €	68 507 815,12 €	79,29%
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	0,00 €		8 344 875,46 €	6 427 857,34 €	-22,97%	8 344 875,46 €	6 427 857,34 €	-22,97%
 FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	13 577 101,52 €	14 441 847,67 €	6,37%	8 534 854,67 €	8 397 437,98 €	-1,61%	22 111 956,19 €	22 839 285,65 €	3,29%
Sous fonction 75 Energie	9 452 599,27 €	10 677 226,22 €	12,96%	1 691 392,72 €	2 113 131,00 €	24,93%	11 143 991,99 €	12 790 357,22 €	14,77%
Sous fonction 71-72-73-74-76 Environnement	4 124 502,25 €	3 764 621,45 €	-8,73%	6 843 461,95 €	6 284 306,98 €	-8,17%	10 967 964,20 €	10 048 928,43 €	-8,38%
 FONCTION 8 : TRANSPORTS	85 200 361,08 €	137 831 492,96 €	61,77%	429 315 435,01 €	426 234 970,83 €	-0,72%	514 515 796,09 €	564 066 463,79 €	9,63%
Sous fonction 80 - Services communs dont personnels transports	284 440,00 €	0,00 €	-100,00%	5 095 996,88 €	5 149 900,00 €	1,06%	5 380 436,88 €	5 149 900,00 €	-4,28%
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	68 022 128,09 €	113 853 392,38 €	67,38%	422 975 418,35 €	419 709 619,58 €	-0,77%	490 997 546,44 €	533 563 011,96 €	8,67%
Sous fonction 82- Routes et Voiries	13 681 630,68 €	22 920 760,77 €	67,53%	0,00 €	0,00 €		13 681 630,68 €	22 920 760,77 €	67,53%
Sous fonction 88 - Autres transports	3 212 162,31 €	1 057 339,81 €	-67,08%	1 244 019,78 €	1 375 451,25 €	10,57%	4 456 182,09 €	2 432 791,06 €	-45,41%
 FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	59 709 995,97 €	56 652 099,76 €	-5,12%	53 901 701,95 €	55 266 928,93 €	2,53%	113 611 697,92 €	111 919 028,69 €	-1,49%
Sous fonction 91 - 94 Développement économique et économie sociale et solidaire	34 793 929,00 €	32 075 535,41 €	-7,81%	27 246 293,89 €	28 499 542,76 €	4,60%	62 040 222,89 €	60 575 078,17 €	-2,36%
Sous fonction 92 Recherche et innovation	8 575 478,54 €	8 917 555,61 €	3,99%	11 476 950,47 €	10 387 084,17 €	-9,50%	20 052 429,01 €	19 304 639,78 €	-3,73%
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 249 483,88 €	5 659 008,74 €	-9,45%	8 864 888,08 €	9 932 802,00 €	12,05%	15 114 371,96 €	15 591 810,74 €	3,16%
Sous fonction 95- Tourisme	10 091 104,55 €	10 000 000,00 €	-0,90%	6 313 569,51 €	6 447 500,00 €	2,12%	16 404 674,06 €	16 447 500,00 €	0,26%
 FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	10 827 457,14 €	14 749 614,60 €	36,22%	79 011 072,08 €	84 035 539,20 €	6,36%	89 838 529,22 €	98 785 153,80 €	9,96%
Sous fonction 02- Ressources humaines : Personnel Siège		57 000,00 €		55 943 680,00 €	58 795 100,00 €	5,10%	55 943 680,00 €	58 852 100,00 €	5,20%
Sous fonction 02 - Administration générale	10 583 467,14 €	14 372 144,60 €	35,80%	20 919 838,69 €	22 609 697,73 €	8,08%	31 503 305,83 €	36 981 842,33 €	17,39%
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	243 990,00 €	320 470,00 €	31,35%	2 147 553,39 €	2 630 741,47 €	22,50%	2 391 543,39 €	2 951 211,47 €	23,40%
 SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	406 182 703,44 €	490 897 427,98 €	20,86%	1 041 151 263,71 €	1 048 735 962,66 €	0,73%	1 447 333 967,15 €	1 539 633 390,64 €	6,38%
Dette régionale	48 975 000,00 €	50 500 000,00 €	3,11%	12 780 000,00 €	10 512 000,00 €	-17,75%	61 755 000,00 €	61 012 000,00 €	-1,20%
Admissions en non valeur	0,00 €	0,00 €		1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	0,00%	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	0,00%
Provisions	0,00 €	0,00 €		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%
Groupe d'élus	0,00 €	0,00 €		1 004 086,00 €	1 016 062,00 €	1,19%	1 004 086,00 €	1 016 062,00 €	1,19%
 SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	48 975 000,00 €	50 500 000,00 €	3,11%	17 234 086,00 €	14 978 062,00 €	-13,09%	66 209 086,00 €	65 478 062,00 €	-1,10%
 TOTAL DEPENSES hors gestion active de la dette (GAD)	455 157 703,44 €	541 397 427,98 €	18,95%	1 058 385 349,71 €	1 063 714 024,66 €	0,50%	1 513 543 053,15 €	1 605 111 452,64 €	6,05%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM-Etat :REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

TOME I - SOMMAIRE DOCUMENT COMPTABLE

I INFORMATIONS GENERALES

A	Informations statistiques, fiscales et financières	page 4
B	Modalités de vote	page 5
C1	Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	page 6
C2	Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	page 7
C3	Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	page 9
D1	Présentation des AP votées	page 11
D2	Présentation des AE votées	page 17

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

A1	Vue d'ensemble - Exécution du budget	page 25
A2	Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	page 26
B	Récapitulation par groupes fonctionnels	page 27
C1	Equilibre financier - Investissement	page 31
C2	Equilibre financier - Fonctionnement	page 32
D1	Balance générale - Dépenses	page 33
D2	Balance générale - Recettes	page 35

III VOTE DU BUDGET

A	Section d'investissement - Vue d'ensemble	page 37
A.900	Services généraux	page 40
A.901	Formation professionnelle et apprentissage	page 41
A.902	Enseignement	page 42
A.903	Culture, sports et loisirs	page 43
A.904	Santé et action sociale	page 44
A.905	Aménagement des territoires	page 45
A.906	Gestion des fonds européens	page 46

A Section d'investissement - Vue d'ensemble (suite)

A.907	Environnement	page 47
A.908	Transports	page 48
A.909	Action économique	page 51
A.921	Taxes non affectées	page 52
A.922	Dotations et participations	page 53
A.923	Dettes et autres opérations financières	page 54
A.925	Opérations patrimoniales	page 55
A.926	Transferts entres les sections	page 56
A.95	Chapitres sans prévisions de réalisations	page 59

B Section de fonctionnement - Vue d'ensemble

page 60

B.930	Services généraux	page 63
B.931	Formation professionnelle et apprentissage	page 64
B.932	Enseignement	page 65
B.933	Culture, sports et loisirs	page 66
B.934	Santé et action sociale	page 67
B.935	Aménagement des territoires	page 68
B.936	Gestion des fonds européens	page 69
B.937	Environnement	page 70
B.938	Transports	page 71
B.939	Action économique	page 74
B.940	Impositions directes	page 75
B.941	Autres impôts et taxes	page 76
B.942	Dotations et participations	page 77
B.943	Opérations financières	page 78
B.944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	page 79
B.945	Provisions et autres opérations mixtes	page 80
B.946	Transferts entres les sections	page 81
B.947	Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	page 82
B.95	Chapitres sans prévisions de réalisations	page 83

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	2 906 361	Nombre de m2 de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	21

INFORMATIONS FISCALES		
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L.4332-5 du CGCT(1)	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
	Néant	Néant

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice 2017 (transmise par les services préfectoraux).

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs	Moyennes nationales Métropole (3)
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	366,00	309,00
2. Produit des impositions directes / Population	139,53	123,00
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population	427,81	369,00
4. Dépenses d'équipement brut / Population	51,56	43,00
5. Encours de dette / Population (2)	200,79	371,00
6. Dotation globale de fonctionnement / Population	Néant	7,00
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16,29%	15,90%
8. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	89,53%	90,00%
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,05%	11,60%
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	46,93%	100,60%

(2) Les ratios relatifs à l'encours de dette et au remboursement annuel de la dette en capital sont calculés à partir des montants figurant dans l'annexe B1.2.

(3) Source : Les Budgets primitifs 2018 des régions / Direction générale des collectivités locales (DGCL).

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0231PPE02	0231PP-Réparation des bâtiments administratifs hors lycées	900	0,00
3123CPBD18AP	18 AP Théâtre et danse CPB	903	0,00
2252PPE01	2017 AP Accessibilité dans les lycées	902	5 000 000,00
3223AAE02	2017 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
7141CPBD17AP	2017 AP Connaissances et éduc. à l'env. CPER 2015-2020	907	0,00
2250PPE01	2017 AP Grosses réparations dans les lycées	902	25 000 000,00
2236AAE02	2017 AP Investissement numérique Lycées	902	0,00
2000P024E16	2017 AP Renouvellement urbain	905	0,00
7443CPBD17AP	2017 AP Ress. et eau et protec. milieux aqua. CPER 2015-2020	907	0,00
0231PPE01	2017 AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	900	0,00
2251PPE01	2017 AP Sécurisation dans les lycées	902	6 500 000,00
2223PPD18AP	2018 - 2223PP - Réhabilitation lycées Bourgogne	902	0,00
2013P010E05	2018 - Réparations Courantes du Propriétaire	902	0,00
8803CPID18AP	2018 AP 2015-2020 Plan Rhône	908	0,00
2014P021AP18	2018 AP 2018 AE Autorité de Gestion - FEDER	906	0,00
5340AAD18AP	2018 AP 2018 AE Coopération interrégionale	905	0,00
0232PPD18AP	2018 AP Acquisition locaux région (hors lycées)	900	0,00
0230AAD18AP	2018 AP Administration générale DF	900	0,00
3223AAE04	2018 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
3221AAE04	2018 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
5606AAD18AP	2018 AP Analyse et données territoriales	905	0,00
5606CPBD18AP	2018 AP Analyse et données territoriales (CPB)	905	0,00
4102AAD18AP	2018 AP Animation politique santé	904	0,00
5317CPBD18AP	2018 AP Appels à projets territoires 2015-2020	905	0,00
2001P017E28	2018 AP Art contemporain	903	0,00
8002AAE08	2018 AP Autres dépenses transfert transport	908	0,00
8810AAD18AP	2018 AP Aviation civile	908	0,00
5320AAE02	2018 AP Bourg centre BFC	905	0,00
0237AAD18AP	2018 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
3119AAD18AP	2018 AP Château de Châteauneuf en Auxois	903	0,00
3128AAD18AP	2018 AP Cinéma	903	0,00
5431PPD18AP	2018 AP Coeurs de villages	905	0,00
0250AAD18AP	2018 AP Communication DI	900	0,00
7141CPBD18AP	2018 AP Connaissances et éduc. à l'env. CPER 2015-2020	907	0,00
5321AAD18AP	2018 AP Contrat de territoire 2018-2020 BFC	905	0,00
5315CPBD18AP	2018 AP Contrats territoriaux CPER 2015-2020	905	0,00
9513AAE02	2018 AP Développement de l'itinérance	909	0,00
9111AAE04	2018 AP Développement des PME	909	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9512AAE02	2018 AP Dvlmpt tourist des territ, de sites et activ tourist	909	0,00
9511AAE03	2018 AP Dvlpmt hébergements touristiques	909	0,00
3130AAD18AP	2018 AP Développement culturel	903	0,00
9220AAD18AP	2018 AP Développement de la recherche	909	0,00
0201AAD18AP	2018 AP Développement mode projet	900	0,00
9117AAE04	2018 AP Economie Sociale et Solidaire	909	0,00
1999P023E39	2018 AP Efficacité énergétique	907	0,00
9122PPD18AP	2018 AP Emplois d'utilité sociale	909	0,00
2320AAD18AP	2018 AP Enseignement supérieur	902	0,00
2253AAD18AP	2018 AP Equipement	902	0,00
1999P068AP18	2018 AP Equipement et logiciel informatiques	900	0,00
0401AAD18AP	2018 AP Europe et international	900	0,00
6200FED18AP	2018 AP FEDER 2014-2020	906	0,00
5137AAD18AP	2018 AP FIP FAP BFC	905	0,00
1301PPD18AP	2018 AP Formations des secteurs sanitaire et social	901	0,00
9321AAE02	2018 AP Gestion forestière exempleire	909	0,00
5442AAD18AP	2018 AP Habitat et aménagement BFC	905	0,00
5603PPD18AP	2018 AP Infrastructures très haut débit	905	0,00
9112AAE04	2018 AP Innovation	909	0,00
5319CPBD18AP	2018 AP Inter-territorialité CPER 2015-2020	905	0,00
3143AAD18AP	2018 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
1213AAD18AP	2018 AP Investissement et équipement des CFA	901	0,00
2236AAD18AP	2018 AP Investissement numérique Lycées	902	0,00
1213PPD18AP	2018 AP Investissements et équipements des CFA	901	0,00
2254AAD18AP	2018 AP Investissements lycées privés	902	0,00
3226AAD18AP	2018 AP Jeunesse	903	0,00
8121CPBD18AP	2018 AP LGV Auvergne CPER 2015-2020	908	0,00
8140AAE03	2018 AP Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	908	0,00
8130AAE03	2018 AP Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	0,00
3121AAD18AP	2018 AP Livre	903	0,00
9116AAD18AP	2018 AP Maison regionale de l'Innovation	909	0,00
4101CPBD18AP	2018 AP Maisons de santé CPER BFC	904	0,00
8111AAD18AP	2018 AP Matériel TER	908	0,00
8181AAD18AP	2018 AP Mobilité	908	0,00
8181CPBD18AP	2018 AP Mobilité CPER2015-20	908	0,00
9320AAE02	2018 AP Modernisation des entreprises du bois	909	0,00
9323AAE02	2018 AP Multifonctionnalites	909	0,00
3122AAE25	2018 AP Musique	903	0,00
3142AAD18AP	2018 AP Musées et structures ressources	903	0,00
5237AAD18AP	2018 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
7613AAD18AP	2018 AP Parc naturel régional BFC	907	0,00
5314AAD18AP	2018 AP Pays	905	0,00
2200AAD18AP	2018 AP Personnel ATT	902	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5239AAD18AP	2018 AP Petites cités de caractère BFC	905	0,00
9318AAE02	2018 AP Plan de competitivite	909	0,00
7546AAD18AP	2018 AP Politiques de l'énergie	907	0,00
7546CPBD18AP	2018 AP Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	907	0,00
1999P085E40	2018 AP Protection de la biodiversité	907	0,00
8200PPD18AP	2018 AP ROUTES DI	908	0,00
5139AAD18AP	2018 AP Renouveau urbain BFC	905	0,00
7443CPBD18AP	2018 AP Ress. et eau et protec. milieux aqua. CPER 2015-2020	907	0,00
3140AAD18AP	2018 AP Restauration du patrimoine	903	0,00
5605AAD18AP	2018 AP Réseau radio régional	905	0,00
8124PPD18AP	2018 AP Schéma directeur accessibilité gares	908	0,00
1121PPE02	2018 AP Service public régional orientation tout au long vie	901	0,00
9514PPD18AP	2018 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	0,00
9404AAE05	2018 AP TPE et Entrepreneuriat	909	0,00
8120AAD18AP	2018 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
8120CPBD18AP	2018 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	0,00
8120PPD18AP	2018 AP Transports collectifs et modes doux DI	908	0,00
5238AAD18AP	2018 AP Urbanisme durable BFC	905	0,00
5600AAD18AP	2018 AP Usages numériques BFC	905	0,00
9221AAD18AP	2018 AP Valorisation de la recherche	909	0,00
2004P028AP18	2018 Frais juridiques AP	900	0,00
8803CPID19AP	2019 AP 2015-2020 Plan Rhône	908	320 000,00
6200FED19AP	2019 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	35 000 000,00
5018AAD19AP	2019 AP AE Etudes et partenariats	905	5 000,00
0230AAD19AP	2019 AP Administration générale	900	830 000,00
3223AAD19AP	2019 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	150 000,00
2252AAD19AP	2019 AP Aides spécifiques	902	300 000,00
3221AAD19AP	2019 AP Aménagement sportif du territoire	903	4 053 000,00
5606AAD19AP	2019 AP Analyse et données territoriales	905	40 000,00
4102AAD19AP	2019 AP Animation politique santé	904	1 900 000,00
5317CPBD19AP	2019 AP Appels àprojets territoires 2015-2020	905	200 000,00
2001P17D19AP	2019 AP Art contemporain	903	175 000,00
2014P021AP19	2019 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	28 000 000,00
8810AAD19AP	2019 AP Aviation civile	908	750 000,00
8113AAD19AP	2019 AP Billettique	908	3 400 000,00
5320AAD19AP	2019 AP Bourg Centre BFC	905	7 000 000,00
0237AAD19AP	2019 AP Bâtiments administratifs	900	1 888 500,00
3119AAD19AP	2019 AP Château de Châteauneuf	903	10 000,00
3128AAD19AP	2019 AP Cinéma	903	1 500 000,00
5431PPD19AP	2019 AP Coeurs de villages PP	905	500 000,00
1999P094AP19	2019 AP Communication institutionnelle	900	280 000,00
7141CPBD19AP	2019 AP Connaissances et éduc. à l'env. CPER 2015-2020	907	110 000,00
5321AAD19AP	2019 AP Contrats de territoires BFC	905	24 270 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5340AAD19AP	2019 AP Coopération interrégional	905	50 000,00
3122AAD19AP	2019 AP Création et formations musicales	903	81 000,00
9111AAD19AP	2019 AP Développement des PME	909	9 820 000,00
9512AAD19AP	2019 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	1 500 000,00
2010P046AP19	2019 AP Démocratie participative	900	40 000,00
3130AAD19AP	2019 AP Développement culturel	903	250 000,00
9513AAD19AP	2019 AP Développement de l'itinérance	909	5 750 000,00
9220AAD19AP	2019 AP Développement de la recherche	909	8 330 000,00
9511AAD19AP	2019 AP Développement des hébergements touristiques	909	4 500 000,00
5322AAD19AP	2019 AP Développement local BFC	905	3 600 000,00
2330AAD19AP	2019 AP Ecocampus	902	2 160 000,00
9117AAD19AP	2019 AP Economie Sociale et Solidaire	909	2 040 000,00
1999P023AP19	2019 AP Efficacité énergétique	907	16 050 000,00
9122PPD19AP	2019 AP Emplois d'utilité sociale	909	1 245 000,00
2320AAD19AP	2019 AP Enseignement supérieur	902	15 637 000,00
2253AAD19AP	2019 AP Equipements	902	12 428 500,00
1999P068AP19	2019 AP Equipements et logiciels informatiques	900	3 300 000,00
1999P045AP19	2019 AP Etudes Observations et sensibilisation	907	50 000,00
0401AAD19AP	2019 AP Europe et International	900	210 000,00
5137AAD19AP	2019 AP FIP FAP	905	200 000,00
1301PPD19AP	2019 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	1 250 000,00
9321AAD19AP	2019 AP Gestion forestière exemplaire	909	362 000,00
5442AAD19AP	2019 AP Habitat et Aménagements BFC	905	8 750 000,00
5603PPD19AP	2019 AP Infrastructures THD	905	18 750 000,00
9112AAD19AP	2019 AP Innovation	909	5 570 000,00
9322AAD19AP	2019 AP Innovation et adaptation	909	150 000,00
5319CPBD19AP	2019 AP Interterritorialité CPER 2015-2020 BFC	905	2 200 000,00
3143AAD19AP	2019 AP Inventaire du patrimoine	903	10 000,00
2236AAD19AP	2019 AP Investissement numérique lycées	902	5 500 000,00
1213AAD19AP	2019 AP Investissements et équipements des CFA	901	4 500 000,00
1213PPD19AP	2019 AP Investissements et équipements des CFA	901	4 000 000,00
2254AAD19AP	2019 AP Investissements lycées privés	902	4 100 000,00
8140AAP19	2019 AP Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	908	599 000,00
8130AAP19	2019 AP Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	1 632 000,00
3121AAD19AP	2019 AP Livre et lecture publique	903	200 000,00
9116AAD19AP	2019 AP MRI	909	570 000,00
8111AAD19AP	2019 AP Matériel TER	908	233 838 455,00
8181CPBD19AP	2019 AP Mobilité CPER 2015-2020	908	10 000,00
9320AAD19AP	2019 AP Modernisation des entreprises du bois	909	1 088 000,00
3142AAD19AP	2019 AP Musées et structures ressources	903	1 900 000,00
5600AAD19AP	2019 AP NTC - usages numériques BFC	905	10 000 000,00
5237AAD19AP	2019 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	800 000,00
5314AAD19AP	2019 AP PAYS	905	120 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
7244AAD19AP	2019 AP PDEC	907	300 000,00
7613AAD19AP	2019 AP Parc naturel régional BFC	907	320 000,00
9119AAD19AP	2019 AP Partenariats EPCI immobilier foncier	909	10 815 000,00
5239AAD19AP	2019 AP Petites cités de caractères BFC	905	500 000,00
2010P026AP19	2019 AP Plan Prévention Risques Technologiques	907	88 209,00
9318AAD19AP	2019 AP Plan de compétitivité	909	4 421 000,00
7546CPBD19AP	2019 AP Politique de l'énergie AA	907	4 500 000,00
7546AAD19AP	2019 AP Politique de l'énergie AA	907	200 000,00
1999P085AP19	2019 AP Protection de la biodiversité	907	2 375 000,00
2000P014AP19	2019 AP Qualité de l'air	907	70 000,00
0231PPAP19	2019 AP REPARATIONS AUTRES BATIMENTS (sauf lycées)	900	800 000,00
8200PPD19AP	2019 AP ROUTES DI	908	2 175 000,00
5139AAD19AP	2019 AP Renouvellement urbain BFC	905	5 500 000,00
7443CPBD19AP	2019 AP Ressource eau et prot milieux aqua CPER 2015-2020	907	902 000,00
3140AAD19AP	2019 AP Restauration du patrimoine	903	3 200 000,00
4101CPBD19AP	2019 AP SANTE BFC	904	1 200 000,00
1121PPD19AP	2019 AP SPRO Investissements	901	150 000,00
8124PPD19AP	2019 AP Schéma directeur accessibilité gares	908	4 634 750,00
9514PPD19AP	2019 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	4 000 000,00
5605AAD19AP	2019 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	2 000 000,00
9404AAD19AP	2019 AP TPE et Entreprenariat	909	3 000 000,00
2223PPD19AP	2019 AP TRAVAUX RENOVATION ECO ENERGIE	902	500 000,00
8120AAD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux	908	5 600 000,00
8120CPBD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	16 052 000,00
8120PPD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux DI	908	7 250 000,00
5238AAD19AP	2019 AP Urbanisme durable BFC	905	1 000 000,00
9221AAD19AP	2019 AP Valorisation de la recherche	909	2 110 000,00
3141AAD19AP	2019 AP Valorisation du patrimoine	903	60 000,00
0201AAD19AP	2019 Developpement mode projet	900	30 000,00
2004P028AP19	2019 Frais juridiques AP	900	4 000,00
2013P010AP19	2019 RCP - Réparations Courantes du propriétaire	902	4 227 685,93
9119AAE03	9119AA - Partenariats EPCI immobilier foncier	909	0,00
2011P030E01	St AP ERAL	902	1 000 000,00
2014P014E01	St AP Instituts de Formation sanitaires et sociaux	901	0,00
2013P014E01	St AP PPI	902	61 772 314,07
2008P010E01	St AP PPIMS	902	0,00
2016P012E01	St AP Rémunération mandataires lycées	902	0,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	1 000 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL GENERAL			692 079 414,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2806AAE01	2017 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
3129AAE02	2017 AE Education artistique et culturelle	933	0,00
2010P023E09	2018 - 2010P023 - GPI BFC	932	0,00
2014P012E04	2018 - 2014P012 FCT EMOP Support	932	0,00
1124AAE03	2018 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	0,00
2806AAD18AE	2018 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
9114AAE03	2018 AE Actions transversales	939	0,00
9314AAE02	2018 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
0230AAD18AE	2018 AE Administration générale DF	930	0,00
9115AAE02	2018 AE Agence regionale	939	0,00
3225AAE02	2018 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
3223AAE03	2018 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
1216AAD18AE	2018 AE Aides aux apprenants	931	0,00
1217AAD18AE	2018 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	0,00
2252AAD18AE	2018 AE Aides spécifiques	932	0,00
3221AAE05	2018 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
5606AAD18AE	2018 AE Analyse et données territoriales	935	0,00
5606CPBD18AE	2018 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	0,00
9316AAE02	2018 AE Animation filiere	939	0,00
4102AAD18AE	2018 AE Animation politique santé	934	0,00
2001P017E27	2018 AE Art contemporain	933	0,00
0402AAD18AE	2018 AE Assistance, communication, animation Fonds européens	930	0,00
9510AAE02	2018 AE Attractivite promotion et information touristique	939	0,00
5017AAD18AE	2018 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
2014P021AE18	2018 AE Autorité de Gestion - FEDER	936	0,00
8002AAE03	2018 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
8810AAD18AE	2018 AE Aviation civile	938	0,00
1303AAD18AE	2018 AE Bourses sanitaires et sociales	931	0,00
7149AAE02	2018 AE Centre de ressources	937	0,00
3119AAD18AE	2018 AE Château de Châteauneuf en Auxois	933	0,00
3128AAD18AE	2018 AE Cinéma	933	0,00
5602PPD18AE	2018 AE Clonys	935	0,00
5138AAD18AE	2018 AE Cohésion sociale	935	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5138CPBD18AE	2018 AE Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	0,00
1999P094E23	2018 AE Communication institutionnelle	930	0,00
8003AAD18AE	2018 AE Concertations et prestations DTI	938	0,00
7141CPBD18AE	2018 AE Connaissance et éducation à l'env. CPER 2015-2020	937	0,00
5321AAD18AE	2018 AE Contrat de territoire 2018-2020 BFC	935	0,00
0403AAE01	2018 AE Coopération franco-suisse	930	0,00
5340AAD18AE	2018 AE Coopération interrégionale	935	0,00
9315AAE02	2018 AE Développement agricoles dans les territoires	939	0,00
9111AAE03	2018 AE Développement des PME	939	0,00
1201AAD18AE	2018 AE Dotations fonctionnement CFA	931	0,00
2010P046E09	2018 AE Démocratie participative	930	0,00
3130AAD18AE	2018 AE Développement culturel	933	0,00
9220AAD18AE	2018 AE Développement de la recherche	939	0,00
0201AAD18AE	2018 AE Développement mode projet	930	0,00
0270AAD18AE	2018 AE E-Bourgogne-Franche-Comté DF	930	0,00
9117AAE03	2018 AE Economie Sociale et Solidaire	939	0,00
1999P023E40	2018 AE Efficacité énergétique	937	0,00
9122PPD18AE	2018 AE Emplois d'utilité sociale	939	0,00
2320AAD18AE	2018 AE Enseignement supérieur	932	0,00
2234AAD18AE	2018 AE Environnement numérique de travail	932	0,00
2253AAD18AE	2018 AE Equipement	932	0,00
1999P068AE18	2018 AE Equipement et logiciel informatiques	930	0,00
5018AAD18AE	2018 AE Etudes et partenariats	935	0,00
1999P045E28	2018 AE Etudes observation sensibilisation	937	0,00
1003AAD18AE	2018 AE Etudes-Communication-Organisation de séminaires	931	0,00
0401AAD18AE	2018 AE Europe et international	930	0,00
2011P022AE18	2018 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
8114AAD18AE	2018 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
1999P065E19	2018 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	0,00
1215AAD18AE	2018 AE Expérimentation apprentissage 30 ans	931	0,00
6200FED18AE	2018 AE FEDER 2014-2020	936	0,00
5137AAD18AE	2018 AE FIP FAP BFC	935	0,00
1999P128E44	2018 AE FIR	930	0,00
6100FED18AE	2018 AE FSE 2014-2020	936	0,00
9313AAE03	2018 AE Filières (agri)	939	0,00
9120AAE04	2018 AE Filières (eco)	939	0,00
0280AAD18AE	2018 AE Fonctionnement des autres bâtiments administratifs	930	0,00
2250AAD18AE	2018 AE Fonctionnement des lycées	932	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2237AAD18AE	2018 AE Fonctionnement du numérique éducatif	932	0,00
1302AAD18AE	2018 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	0,00
3000AAD18AE	2018 AE IM CULTURE	933	0,00
9112AAE03	2018 AE Innovation	939	0,00
9312AAE04	2018 AE Installation renouvellement des generations	939	0,00
9113AAE03	2018 AE Internationalisation	939	0,00
5319AAD18AE	2018 AE Interterritorialité BFC	935	0,00
0231AAD18AE	2018 AE Intrêts moratoires	930	0,00
0400AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires	930	0,00
5002AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires	935	0,00
8000AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires	938	0,00
7000AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires	937	0,00
5000AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires	935	0,00
5001AAD18AE	2018 AE Intérêts moratoires NTIC	935	0,00
3143AAD18AE	2018 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
3226AAD18AE	2018 AE Jeunesse	933	0,00
8140AAE04	2018 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
8130AAE04	2018 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
3121AAD18AE	2018 AE Livre	933	0,00
9116AAD18AE	2018 AE Maison regionale de l'Innovation	939	0,00
5318PPD18AE	2018 AE Massif central 2015-2020	935	0,00
8111AAD18AE	2018 AE Matériel TER	938	0,00
7244AAD18AE	2018 AE Maîtrise et valorisation des déchets	937	0,00
8181AAD18AE	2018 AE Mobilité	938	0,00
8181CPBD18AE	2018 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	0,00
2312AAD18AE	2018 AE Mobilité internationale des jeunes en BFC	932	0,00
3122AAD18AE	2018 AE Musique	933	0,00
3142AAD18AE	2018 AE Musées et structures ressources	933	0,00
5237AAD18AE	2018 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	0,00
5015AAD18AE	2018 AE PRAT BFC	935	0,00
7613AAD18AE	2018 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00
1103AAE03	2018 AE Parcours vers qualification demandeurs d'emploi	931	0,00
1999P148D18	2018 AE Participation CFA et SA	931	0,00
7453CPID18AE	2018 AE Plan Loire-Rhône	937	0,00
8803CPID18AE	2018 AE Plan Rhône 2015-2020	938	0,00
1202AAD18AE	2018 AE Plan qualité recherche innovation	931	0,00
1999P061E36	2018 AE Points visio services	935	0,00
7546AAD18AE	2018 AE Politiques de l'énergie	937	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2251AAD18AE	2018 AE Prestations de services	932	0,00
1999P009E37	2018 AE Projets européens	935	0,00
8112AAD18AE	2018 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
1999P085E41	2018 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
1203AAD18AE	2018 AE Pré-apprentissage	931	0,00
0238AAE02	2018 AE Publicité marchés publics	930	0,00
1104AAE02	2018 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	0,00
5607AAD18AE	2018 AE R Cube BFC	935	0,00
7443CPBD18AE	2018 AE Ress. et eau et prot. milieux aquat. CPER 2015-2020	937	0,00
3140AAD18AE	2018 AE Restauration du patrimoine	933	0,00
8001AAE02	2018 AE Reverset Départ transp interurbains et scolaires	938	0,00
1105AAE02	2018 AE Rémunération et aides stagiaires	931	0,00
5016AAAD18AE	2018 AE SRADDET	935	0,00
4101AAD18AE	2018 AE Santé BFC	934	0,00
1121AAE05	2018 AE Service public régional orientation tout au long vie	931	0,00
9123AAD18AE	2018 AE Services civiques	939	0,00
7148AAD18AE	2018 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
3222AAE02	2018 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
3224AAE02	2018 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
3123AAD18AE	2018 AE Spectacle vivant	933	0,00
1999P125E04	2018 AE Subventions et participations	930	0,00
1123AAE04	2018 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	0,00
9324AAD18AE	2018 AE Sécurité sanitaire dans les exploitations	939	0,00
9404AAE03	2018 AE TPE et Entrepreneuriat	939	0,00
1122AAE02	2018 AE Transitions professionnelles	931	0,00
1211AAD18AE	2018 AE Transport-Hébergement-Restauration des apprentis	931	0,00
8120AAD18AE	2018 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
5600AAD18AE	2018 AE Usages numériques BFC	935	0,00
9221AAD18AE	2018 AE Valorisation de la recherche	939	0,00
3141AAD18AE	2018 AE Valorisation du patrimoine	933	0,00
1214AAD18AE	2018 AE Valorisation et développement de l'apprentissage	931	0,00
3227AAD18AE	2018 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00
8800AAD18AE	2018 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00
2004P028AE18	2018 Frais juridiques AE	930	0,00
0230AAD19AE	2019 AE 0230AA - Administration générale Actions Annuelles	930	4 478 895,00
6100FED19AE	2019 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	5 000 000,00
6200FED19AE	2019 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	12 000 000,00
1124AAD19AE	2019 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	2 010 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2806AAD19AE	2019 AE Accueil et vie des lycéens	932	1 123 000,00
9114AAD19AE	2019 AE Actions transversales	939	1 990 000,00
9314AAD19AE	2019 AE Adaptation des exploitations	939	2 703 053,00
9115AAD19AE	2019 AE Agence Régionale	939	4 800 000,00
7142AAD19AE	2019 AE Agence régionale de la biodiversité	937	150 000,00
3225AAD19AE	2019 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	200 000,00
3223AAD19AE	2019 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 894 130,00
1216AAD19AE	2019 AE Aides aux apprenants	931	2 920 000,00
1217AAD19AE	2019 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	11 000 000,00
2252AAD19AE	2019 AE Aides spécifiques	932	4 585 000,00
3221AAD19AE	2019 AE Aménagement sportif du territoire	933	90 000,00
5606AAD19AE	2019 AE Analyse et données territoriales	935	20 000,00
5606CPBD19AE	2019 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	120 000,00
5015AAD19AE	2019 AE Animation PRAT BFC	935	160 000,00
9316AAD19AE	2019 AE Animation filière	939	900 000,00
2001P17D19AE	2019 AE Art contemporain	933	2 015 980,00
0402AAD19AE	2019 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	930 000,00
5017AAD19AE	2019 AE Attractivité - promotion territoriale	935	135 000,00
9510AAD19AE	2019 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	6 394 500,00
2014P021AE19	2019 AE Autorité de Gestion - FEDER	936	6 500 000,00
2014P020AE19	2019 AE Autorité de Gestion - FSE	936	770 000,00
8002AAE19	2019 AE Autres dépenses transfert transport	938	554 000,00
8810AAD19AE	2019 AE Aviation civile	938	1 170 000,00
8113AAD19AE	2019 AE Billettique	938	261 000,00
1303AAD19AE	2019 AE Bourses sanitaires et sociales	931	4 500 000,00
7149AAD19AE	2019 AE Centre de ressources	937	304 000,00
3119AAD19AE	2019 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	125 000,00
3128AAD19AE	2019 AE Cinéma	933	364 100,00
5138AAD19AE	2019 AE Cohésion sociale 2015 - 2020 AA	935	30 000,00
5138CPBD19AE	2019 AE Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	1 000 000,00
1999P094AE19	2019 AE Communication institutionnelle	930	3 803 000,00
8003AAD19AE	2019 AE Concertations et prestations DTI	938	50 000,00
7141CPBD19AE	2019 AE Connaissance éducation à l'environnement	937	1 430 000,00
5321AAD19AE	2019 AE Contrats de territoires BFC	935	2 000 000,00
1201AAD19AE	2019 AE Conventions CRB CFA	931	28 350 000,00
0403AAD19AE	2019 AE Coopération franco suisse	930	30 000,00
5340AAD19AE	2019 AE Coopération interrégionale	935	60 000,00
3122AAD19AE	2019 AE Création et formations musicales	933	7 249 815,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0201AAD19AE	2019 AE Développement mode projet	930	150 000,00
2010P046AE19	2019 AE Démocratie participative	930	335 000,00
9315AAD19AE	2019 AE Développement agricole dans les territoires	939	530 000,00
3130AAD19AE	2019 AE Développement culturel	933	2 969 770,00
9220AAD19AE	2019 AE Développement de la recherche	939	7 472 000,00
9111AAD19AE	2019 AE Développement des PME	939	465 000,00
0270AAD19AE	2019 AE E-Bourgogne Franche Comté DF	930	730 000,00
5237AAD19AE	2019 AE ENVI	935	100 000,00
9117AAD19AE	2019 AE Economie sociale et solidaire	939	6 929 642,00
1999P023AE19	2019 AE Efficacité énergétique	937	2 002 500,00
9122PPD19AE	2019 AE Emplois d'utilité sociale	939	2 340 000,00
2320AAD19AE	2019 AE Enseignement supérieur	932	1 872 000,00
2253AAD19AE	2019 AE Equipements	932	50 000,00
1999P068AE19	2019 AE Equipements et logiciels informatiques	930	2 200 000,00
1999P061AE19	2019 AE Equipements et services liés au TIC (points visio)	935	45 000,00
5018AAD19AE	2019 AE Etudes et partenariats	935	280 000,00
1999P045AE19	2019 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	175 000,00
1003AAD19AE	2019 AE Etudes-communication-organisation de séminaire	931	10 000,00
0401AAD19AE	2019 AE Europe et international	930	1 170 000,00
2011P02219AE	2019 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	940 000,00
8114AAD19AE	2019 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	232 454 000,00
1999P065AE19	2019 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	1 828 000,00
5137AAD19AE	2019 AE FIP FAP	935	300 000,00
1999P128AE19	2019 AE FIR	930	360 000,00
9313AAD19AE	2019 AE Filières	939	3 164 500,00
9120AAD19AE	2019 AE Filières	939	2 805 000,00
2014P012AE19	2019 AE Fonctionnement EMOP supports	932	221 000,00
0280AAAE19	2019 AE Fonctionnement des autres bâtiments administratifs	930	10 000,00
2250AAD19AE	2019 AE Fonctionnement des lycées	932	56 567 389,00
2237AAD19AE	2019 AE Fonctionnement du numérique éducatif	932	400 000,00
1302AAD19AE	2019 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	42 250 000,00
2010P023AE19	2019 AE Gestion patrimoine immobilier	932	2 154 000,00
9312AAD19AE	2019 AE Installation / Renouvellement des générations	939	1 219 000,00
5319AAD19AE	2019 AE Interterritorialité BFC	935	80 000,00
8000AAD19AE	2019 AE Intérêts Moratoires	938	1 000,00
0231AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	930	7 000,00
5001AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
7000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	937	2 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
3000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	933	1 000,00
3143AAD19AE	2019 AE Inventaire du patrimoine	933	120 000,00
3226AAD19AE	2019 AE Jeunesse	933	1 805 500,00
8140AAE19	2019 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	24 372 000,00
8130AAE19	2019 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	138 016 000,00
3121AAD19AE	2019 AE Livre et lecture publique	933	735 700,00
9116AAD19AE	2019 AE MRI	939	397 630,00
5318PPD19AE	2019 AE Massif central	935	23 300,00
8181AAD19AE	2019 AE Mobilité	938	461 000,00
8181CPBD19AE	2019 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	30 000,00
2312AAD19AE	2019 AE Mobilité internationale des jeunes	932	3 158 000,00
3142AAD19AE	2019 AE Musées et structures ressources	933	470 000,00
5600AAD19AE	2019 AE NTC - Usages numériques BFC	935	400 000,00
7613AAD19AE	2019 AE Parc naturel régional BFC	937	2 036 000,00
1103AAD19AE	2019 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	25 615 000,00
9119AAD19AE	2019 AE Partenariats EPCI- immobilier foncier	939	90 000,00
1999P148AE19	2019 AE Participation aux CFA et sections d'apprentissage	931	28 340 000,00
5239AAD19AE	2019 AE Petites cités de caractère	935	10 000,00
7453CPID19AE	2019 AE Plan Loire Rhône	937	35 000,00
8803CPID19AE	2019 AE Plan Rhône 2015-2020	938	18 000,00
7244AAD19AE	2019 AE Plan de déchets et économie circulaire	937	300 000,00
7546AAD19AE	2019 AE Politiques de l'énergie	937	600 000,00
2251AAD19AE	2019 AE Prestations de service	932	596 000,00
0252AAD19AE	2019 AE Promotion des mobilités	930	692 000,00
8112AAD19AE	2019 AE Promotion et tarification TER	938	875 000,00
1999P085AE19	2019 AE Protection de la biodiversité	937	1 340 000,00
1203AAD19AE	2019 AE Pré-apprentissage	931	600 000,00
1104AAD19AE	2019 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	53 655 000,00
5607AAD19AE	2019 AE RCUBE BFC	935	1 200 000,00
7443CPBD19AE	2019 AE Ressource en eau et protection milieux aquatiques	937	723 000,00
3140AAD19AE	2019 AE Restauration du patrimoine	933	220 000,00
8001AAE19	2019 AE Reversé Départ transp interurbains et scolaires	938	15 714 196,40
1105AAD19AE	2019 AE Rémunération des stagiaires	931	45 014 000,00
4101AAD19AE	2019 AE SANTE BFC	934	170 000,00
5016AAD19AE	2019 AE SRADDET	935	101 000,00
1121AAD19AE	2019 AE Service public régional orientation vie	931	6 930 600,00
9123AAD19AE	2019 AE Services civiques	939	400 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
7148AAD19AE	2019 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	40 000,00
3224AAD19AE	2019 AE Soutien à la promotion du sport	933	820 000,00
3123AAD19AE	2019 AE Spectacle vivant	933	4 751 445,00
1999P125AE19	2019 AE Subventions et participations	930	955 000,00
1123AAD19AE	2019 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	3 840 000,00
9324AAD19AE	2019 AE Sécurité sanitaire dans les exploitations	939	1 280 000,00
9404AAD19AE	2019 AE TPE et entrepreneuriat	939	5 508 450,00
1122AAD19AE	2019 AE Transitions professionnelles	931	1 069 400,00
1211AAD19AE	2019 AE Transport des apprentis	931	2 100 000,00
8120AAD19AE	2019 AE Transports collectifs et modes doux	938	405 000,00
9221AAD19AE	2019 AE Valorisation de la recherche	939	2 985 000,00
3141AAD19AE	2019 AE Valorisation du patrimoine	933	160 000,00
1214AAD19AE	2019 AE Valorisation et développement de l'apprentissage	931	822 000,00
3227AAD19AE	2019 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	502 117,00
8800AAD19AE	2019 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	110 000,00
9112AAD19AE	2019 AE innovation	939	1 340 000,00
9113AAD19AE	2019 AE internationalisation	939	1 600 000,00
4102AAD19AE	2019 AE politique santé	934	500 000,00
0238AAD19AE	2019 AE publicité marchés publics	930	112 560,00
2004P028AE19	2019 Frais juridiques AE	930	130 000,00
2014P020AE17	AE 2018 Autorité de Gestion - FSE	936	0,00
1999P009AE19	AE 2019 Projets européens	935	38 800,00
3222AAD19AE	AE 2019 Soutien aux structures sportives	933	1 390 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	1 000 000,00
TOTAL GENERAL			885 485 972,40

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	820 825 466,31	820 825 466,31
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00

	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		820 825 466,31	820 825 466,31

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00

	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 429 107 646,57	1 429 107 646,57

	=	=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		2 249 933 112,88	2 249 933 112,88

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	567 730 766,07	253 094 700,24	820 825 466,31	388 061 844,40	432 763 621,91	820 825 466,31
Crédits de fonctionnement votés	1 063 714 024,66	365 393 621,91	1 429 107 646,57	1 243 382 946,33	185 724 700,24	1 429 107 646,57
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 631 444 790,73	618 488 322,15	2 249 933 112,88	1 631 444 790,73	618 488 322,15	2 249 933 112,88

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	438 618 697,00		692 079 414,00	692 079 414,00	692 079 414,00	1 000 000,00	7 382 500,00
Dont dépenses imprévues (950)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
AE VOTEES	891 367 120,40		885 485 972,40	885 485 972,40	885 485 972,40	1 000 000,00	17 033 455,00
Dont dépenses imprévues (952)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	692 093 940,45	0,00	820 825 466,31	820 825 466,31	820 825 466,31	329 928 038,33	14 749 614,60
90 Opérations ventilées	406 182 703,44	0,00	490 897 427,98	490 897 427,98	490 897 427,98		14 749 614,60
- en AP/CP (2)	406 182 703,44	0,00	490 840 427,98	490 840 427,98	490 840 427,98		14 692 614,60
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00		57 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	80 000,00	0,00	152 800,00	152 800,00	152 800,00		0,00
92 Opérations non ventilées	285 911 237,01	0,00	329 928 038,33	329 928 038,33	329 928 038,33	329 928 038,33	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	692 093 940,45	0,00	820 825 466,31	820 825 466,31	820 825 466,31	733 242 194,18	0,00
90 Opérations ventilées	64 686 067,54	0,00	87 583 272,13	87 583 272,13	87 583 272,13		0,00
- Recettes affectées	64 686 067,54	0,00	87 583 272,13	87 583 272,13	87 583 272,13		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	496 431 053,06	0,00	589 280 388,28	589 280 388,28	589 280 388,28	589 280 388,28	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	130 976 819,85		143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 392 238 353,81	0,00	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	380 371 683,91	84 035 539,20
93 Services ventilés	1 041 151 263,71	0,00	1 048 735 962,66	1 048 735 962,66	1 048 735 962,66		84 035 539,20
- en AE/CP	861 798 483,71	0,00	863 776 462,66	863 776 462,66	863 776 462,66		17 579 539,20
- hors AE/CP	179 352 780,00	0,00	184 959 500,00	184 959 500,00	184 959 500,00		66 456 000,00
94 Services communs non ventilés	220 110 270,25	0,00	236 409 878,01	236 409 878,01	236 409 878,01	236 409 878,01	
953 Virement à la section d'investissement	130 976 819,85		143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90	

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 392 238 353,81	0,00	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 327 124 266,24	11 020 000,00
93 Services ventilés	94 810 885,50	0,00	101 983 380,33	101 983 380,33	101 983 380,33		11 020 000,00
94 Services communs non ventilés	1 297 427 468,31	0,00	1 327 124 266,24	1 327 124 266,24	1 327 124 266,24	1 327 124 266,24	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	9 900 000,00	144 125 500,00	11 589 000,00	3 100 000,00	85 485 000,00	63 000 000,00	24 965 209,00	276 261 205,00	65 271 000,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	259 026 000,00	70 726 389,00	25 884 557,00	670 000,00	6 105 100,00	24 270 000,00	9 137 500,00	416 319 196,40	55 313 775,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 998 410,78	137 779 475,33	11 971 258,24	1 969 020,00	51 830 380,51	49 673 828,13	14 441 847,67	137 831 492,96	56 652 099,76
90 Opérations ventilées	13 998 410,78	137 779 475,33	11 971 258,24	1 969 020,00	51 830 380,51	49 673 828,13	14 441 847,67	137 831 492,96	56 652 099,76
- en AP/CP (2)	13 998 410,78	137 779 475,33	11 971 258,24	1 969 020,00	51 830 380,51	49 673 828,13	14 441 847,67	137 831 492,96	56 652 099,76
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	152 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	49 673 828,13	68 750,00	0,00	6 430 000,00
90 Opérations ventilées	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	49 673 828,13	68 750,00	0,00	6 430 000,00
- Recettes affectées	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	49 673 828,13	68 750,00	0,00	6 430 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	231 440 821,97	186 167 140,95	24 964 470,36	619 184,73	6 347 623,38	25 261 844,33	8 397 437,98	426 234 970,83	55 266 928,93
93 Services ventilés	231 440 821,97	186 167 140,95	24 964 470,36	619 184,73	6 347 623,38	25 261 844,33	8 397 437,98	426 234 970,83	55 266 928,93
- en AE/CP	231 440 821,97	72 510 540,95	24 642 470,36	619 184,73	6 347 623,38	25 261 844,33	8 397 437,98	421 710 070,83	55 266 928,93
- hors AE/CP	0,00	113 656 600,00	322 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 524 900,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 342 885,00	10 562 000,00	460 000,00	0,00	800 000,00	25 261 844,33	190 000,00	36 187 598,00	1 159 053,00
93 Services ventilés	16 342 885,00	10 562 000,00	460 000,00	0,00	800 000,00	25 261 844,33	190 000,00	36 187 598,00	1 159 053,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	490 897 427,98	87 583 272,13
900 Services généraux	14 749 614,60	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	13 998 410,78	0,00
902 Enseignement	137 779 475,33	31 410 694,00
903 Culture, sports et loisirs	11 971 258,24	0,00
904 Santé et action sociale	1 969 020,00	0,00
905 Aménagement des territoires	51 830 380,51	0,00
906 Gestion des fonds européens	49 673 828,13	49 673 828,13
907 Environnement	14 441 847,67	68 750,00
908 Transports	137 831 492,96	0,00
909 Action économique	56 652 099,76	6 430 000,00
92 Opérations non ventilées	76 833 338,09	300 478 572,27
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	50 653 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	76 833 338,09	249 825 572,27
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	567 730 766,07	388 061 844,40

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	67 370 000,00	67 370 000,00
926 Transferts entre les sections	185 724 700,24	221 431 816,01
951 Virement de la section de fonctionnement		143 961 805,90
TOTAL	253 094 700,24	432 763 621,91

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 179 668 921,67

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION I + III + V **820 825 466,31** II + IV + VI + VII **820 825 466,31**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 048 735 962,66	101 983 380,33
930 Services généraux	84 035 539,20	11 020 000,00
931 Formation pro. et apprentissage	231 440 821,97	16 342 885,00
932 Enseignement	186 167 140,95	10 562 000,00
933 Culture, sports et loisirs	24 964 470,36	460 000,00
934 Santé et action sociale	619 184,73	0,00
935 Aménagement des territoires	6 347 623,38	800 000,00
936 Gestion des fonds européens	25 261 844,33	25 261 844,33
937 Environnement	8 397 437,98	190 000,00
938 Transports	426 234 970,83	36 187 598,00
939 Action économique	55 266 928,93	1 159 053,00
94 Services communs non ventilés	14 978 062,00	1 141 399 566,00
940 Impositions directes	0,00	393 327 796,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	674 877 855,00
942 Dotations et participations	0,00	71 643 915,00
943 Opérations financières	12 462 000,00	100 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 016 062,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	1 500 000,00	1 450 000,00
TOTAL	I 1 063 714 024,66	II 1 243 382 946,33

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	221 431 816,01	185 724 700,24
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	143 961 805,90	
TOTAL	III 365 393 621,91	IV 185 724 700,24

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	179 668 921,67
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 429 107 646,57	II + IV + VI 1 429 107 646,57
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		692 093 940,45	0,00	820 825 466,31	820 825 466,31	820 825 466,31
Sous total des opérations réelles et mixtes		469 891 041,14	0,00	567 730 766,07	567 730 766,07	567 730 766,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 708 337,70	0,00	76 833 338,09	76 833 338,09	76 833 338,09
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 949 058,52	0,00	30 726 350,65	30 726 350,65	30 726 350,65
204	Subventions d'équipement versées	258 444 284,31	0,00	330 024 886,58	330 024 886,58	330 024 886,58
21	Immobilisations corporelles	30 475 017,54	0,00	25 366 890,45	25 366 890,45	25 366 890,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	86 602 811,56	0,00	93 870 570,20	93 870 570,20	93 870 570,20
26	Participations et créances rattachées	10 886 793,26	0,00	9 076 077,39	9 076 077,39	9 076 077,39
27	Autres immobilisations financières	1 744 738,25	0,00	1 679 852,71	1 679 852,71	1 679 852,71
45	Opérations pour compte de tiers	80 000,00	0,00	152 800,00	152 800,00	152 800,00
Sous total des opérations d'ordre		222 202 899,31	0,00	253 094 700,24	253 094 700,24	253 094 700,24
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>50 820 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>67 370 000,00</i>	<i>67 370 000,00</i>	<i>67 370 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>171 382 899,31</i>	<i>0,00</i>	<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		1 392 238 353,81	0,00	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 058 385 349,71	0,00	1 063 714 024,66	1 063 714 024,66	1 063 714 024,66
011	Charges à caractère général	218 294 092,83	0,00	255 780 362,54	255 780 362,54	255 780 362,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 590 020,91	0,00	174 314 400,00	174 314 400,00	174 314 400,00
014	Atténuations de produits	15 714 196,40	0,00	17 789 645,40	17 789 645,40	17 789 645,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	639 533 570,73	0,00	602 916 897,65	602 916 897,65	602 916 897,65
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 004 086,00	0,00	1 016 062,00	1 016 062,00	1 016 062,00
66	Charges financières	12 705 000,00	0,00	10 342 000,00	10 342 000,00	10 342 000,00
67	Charges exceptionnelles	44 382,84	0,00	54 657,07	54 657,07	54 657,07
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Sous total des opérations d'ordre		333 853 004,10		365 393 621,91	365 393 621,91	365 393 621,91
946	<i>Transferts entre les sections</i>	202 876 184,25		221 431 816,01	221 431 816,01	221 431 816,01
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	130 976 819,85		143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		692 093 940,45	0,00	820 825 466,31	820 825 466,31	820 825 466,31
Sous total des opérations réelles et mixtes		307 420 936,35	0,00	388 061 844,40	388 061 844,40	388 061 844,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	49 825 000,00	0,00	50 653 000,00	50 653 000,00	50 653 000,00
13	Subventions d'investissement	58 302 067,54	0,00	81 153 272,13	81 153 272,13	81 153 272,13
16	Emprunts et dettes assimilées	192 909 868,81	0,00	249 825 572,27	249 825 572,27	249 825 572,27
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	254 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 130 000,00	0,00	6 430 000,00	6 430 000,00	6 430 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		384 673 004,10	0,00	432 763 621,91	432 763 621,91	432 763 621,91
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	50 820 000,00	0,00	67 370 000,00	67 370 000,00	67 370 000,00
926	<i>Transferts entre les sections</i>	202 876 184,25	0,00	221 431 816,01	221 431 816,01	221 431 816,01
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	130 976 819,85	0,00	143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	1 392 238 353,81	0,00	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57
	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 220 855 454,50	0,00	1 243 382 946,33	1 243 382 946,33	1 243 382 946,33
70	Produits services, domaine, ventes div	4 876 000,00	0,00	4 518 000,00	4 518 000,00	4 518 000,00
731	Impôts locaux	411 833 840,00	0,00	421 232 394,00	421 232 394,00	421 232 394,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	666 686 749,00	0,00	674 877 855,00	674 877 855,00	674 877 855,00
74	Dotations, subventions et participations	127 240 865,50	0,00	137 220 697,33	137 220 697,33	137 220 697,33
75	Autres produits de gestion courante	2 438 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
76	Produits financiers	950 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
77	Produits exceptionnels	4 690 000,00	0,00	2 294 000,00	2 294 000,00	2 294 000,00
013	Atténuations de charges	690 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	171 382 899,31		185 724 700,24	185 724 700,24	185 724 700,24
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>171 382 899,31</i>		<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	406 182 703,44	0,00	691 079 414,00	490 897 427,98	490 897 427,98	490 840 427,98	57 000,00	490 897 427,98
900	Services généraux	10 827 457,14	0,00	7 382 500,00	14 749 614,60	14 749 614,60	14 692 614,60	57 000,00	14 749 614,60
901	Formation pro. et apprentissage	15 328 505,53	0,00	9 900 000,00	13 998 410,78	13 998 410,78	13 998 410,78	0,00	13 998 410,78
902	Enseignement	126 656 408,49	0,00	144 125 500,00	137 779 475,33	137 779 475,33	137 779 475,33	0,00	137 779 475,33
903	Culture, sports et loisirs	13 952 298,55	0,00	11 589 000,00	11 971 258,24	11 971 258,24	11 971 258,24	0,00	11 971 258,24
904	Santé et action sociale	1 199 437,00	0,00	3 100 000,00	1 969 020,00	1 969 020,00	1 969 020,00	0,00	1 969 020,00
905	Aménagement des territoires	53 139 764,62	0,00	85 485 000,00	51 830 380,51	51 830 380,51	51 830 380,51	0,00	51 830 380,51
906	Gestion des fonds européens	26 591 373,54	0,00	63 000 000,00	49 673 828,13	49 673 828,13	49 673 828,13	0,00	49 673 828,13
907	Environnement	13 577 101,52	0,00	24 965 209,00	14 441 847,67	14 441 847,67	14 441 847,67	0,00	14 441 847,67
908	Transports	85 200 361,08	0,00	276 261 205,00	137 831 492,96	137 831 492,96	137 831 492,96	0,00	137 831 492,96
909	Action économique	59 709 995,97	0,00	65 271 000,00	56 652 099,76	56 652 099,76	56 652 099,76	0,00	56 652 099,76
92	Opérations non ventilées	285 911 237,01	0,00		329 928 038,33	329 928 038,33		329 928 038,33	329 928 038,33
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	63 708 337,70	0,00		76 833 338,09	76 833 338,09		76 833 338,09	76 833 338,09
925	Opérations patrimoniales	50 820 000,00			67 370 000,00	67 370 000,00		67 370 000,00	67 370 000,00
926	Transferts entre les sections	171 382 899,31			185 724 700,24	185 724 700,24		185 724 700,24	185 724 700,24
95	Chapitre de prévision sans réalisation			1 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		692 093 940,45	0,00	692 079 414,00	820 825 466,31	820 825 466,31	490 840 427,98	329 985 038,33	820 825 466,31

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	820 825 466,31
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	64 686 067,54	0,00	87 583 272,13	87 583 272,13	87 583 272,13
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	31 710 694,00	0,00	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	26 591 373,54	0,00	49 673 828,13	49 673 828,13	49 673 828,13
907	Environnement	0,00	0,00	68 750,00	68 750,00	68 750,00
908	Transports	254 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	6 130 000,00	0,00	6 430 000,00	6 430 000,00	6 430 000,00
92	Opérations non ventilées	496 431 053,06	0,00	589 280 388,28	589 280 388,28	589 280 388,28
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	49 825 000,00	0,00	50 653 000,00	50 653 000,00	50 653 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	192 909 868,81	0,00	249 825 572,27	249 825 572,27	249 825 572,27
925	Opérations patrimoniales	50 820 000,00	0,00	67 370 000,00	67 370 000,00	67 370 000,00
926	Transferts entre les sections	202 876 184,25	0,00	221 431 816,01	221 431 816,01	221 431 816,01
95	Chapitre de prévision sans réalisation	130 976 819,85	0,00	143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90
951	Virement de la section de fonctionnement	130 976 819,85	0,00	143 961 805,90	143 961 805,90	143 961 805,90
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		692 093 940,45	0,00	820 825 466,31	820 825 466,31	820 825 466,31

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						820 825 466,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 7 382 500,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	57 000,00	14 372 144,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	302 970,00	0,00	14 749 614,60
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	57 000,00	14 372 144,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	302 970,00	0,00	14 749 614,60
Vote de l'assemblée (2)	57 000,00	14 372 144,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	302 970,00	0,00	14 749 614,60
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		14 372 144,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	302 970,00	0,00	14 692 614,60
- Hors AP-CP (3)	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) = **9 900 000,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	38 425,08	9 830 000,00	4 129 985,70	13 998 410,78
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	38 425,08	9 830 000,00	4 129 985,70	13 998 410,78
Vote de l'assemblée (2)	0,00	38 425,08	9 830 000,00	4 129 985,70	13 998 410,78
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	38 425,08	9 830 000,00	4 129 985,70	13 998 410,78
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 144 125 500,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	125 749 787,96	3 294 825,58	0,00	8 727 061,79	7 800,00	0,00	137 779 475,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	125 749 787,96	3 294 825,58	0,00	8 727 061,79	7 800,00	0,00	137 779 475,33
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	125 749 787,96	3 294 825,58	0,00	8 727 061,79	7 800,00	0,00	137 779 475,33
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	125 749 787,96	3 294 825,58	0,00	8 727 061,79	7 800,00	0,00	137 779 475,33
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 800,00	0,00	0,00	152 800,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs **AP (1) = 11 589 000,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 800 689,41	4 231 736,83	5 938 832,00	0,00	0,00	11 971 258,24
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 800 689,41	4 231 736,83	5 938 832,00	0,00	0,00	11 971 258,24
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 800 689,41	4 231 736,83	5 938 832,00	0,00	0,00	11 971 258,24
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	1 800 689,41	4 231 736,83	5 938 832,00	0,00	0,00	11 971 258,24
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale **AP (1) = 3 100 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires **AP (1) = 85 485 000,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de dévelopt	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 000,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	12 958 990,96	0,00	0,00	51 830 380,51
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 000,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	12 958 990,96	0,00	0,00	51 830 380,51
Vote de l'assemblée (2)	5 000,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	12 958 990,96	0,00	0,00	51 830 380,51
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 000,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	12 958 990,96	0,00	0,00	51 830 380,51
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00									
Restes à réaliser N-1	0,00									
Propositions du président	0,00									
Vote de l'assemblée (2)	0,00									
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 63 000 000,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Vote de l'assemblée (2)	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Vote de l'assemblée (2)	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Recettes affectées	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 24 965 209,00

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	458 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 617 285,22	2 270 052,08	0,00	76 547,16	14 441 847,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	458 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 617 285,22	2 270 052,08	0,00	76 547,16	14 441 847,67
Vote de l'assemblée (2)	0,00	458 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 617 285,22	2 270 052,08	0,00	76 547,16	14 441 847,67
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	458 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 617 285,22	2 270 052,08	0,00	76 547,16	14 441 847,67
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 276 261 205,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						18 Autres transports en commun
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	57 135 359,87	41 494 313,36	5 032 000,00	599 000,00	0,00	6 106 693,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	57 135 359,87	41 494 313,36	5 032 000,00	599 000,00	0,00	6 106 693,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	57 135 359,87	41 494 313,36	5 032 000,00	599 000,00	0,00	6 106 693,75
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	57 135 359,87	41 494 313,36	5 032 000,00	599 000,00	0,00	6 106 693,75
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	137 831 492,96
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	137 831 492,96
Vote de l'assemblée (2)	801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	137 831 492,96
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	137 831 492,96
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00							
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00							
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique **AP (1) = 65 271 000,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	29 104 535,41	8 917 555,61	5 659 008,74	2 971 000,00	10 000 000,00	56 652 099,76
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	29 104 535,41	8 917 555,61	5 659 008,74	2 971 000,00	10 000 000,00	56 652 099,76
Vote de l'assemblée (2)	0,00	29 104 535,41	8 917 555,61	5 659 008,74	2 971 000,00	10 000 000,00	56 652 099,76
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	29 104 535,41	8 917 555,61	5 659 008,74	2 971 000,00	10 000 000,00	56 652 099,76
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00
Recettes affectées	0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	49 825 000,00	0,00	50 653 000,00	50 653 000,00	50 653 000,00
10222	FCTVA	17 000 000,00	0,00	17 500 000,00	17 500 000,00	17 500 000,00
10223	TICPE 2ème part	32 825 000,00	0,00	33 153 000,00	33 153 000,00	33 153 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	63 708 337,70	0,00	76 833 338,09	76 833 338,09	76 833 338,09
1641	Emprunts en euros	48 975 000,00	0,00	50 500 000,00	50 500 000,00	50 500 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	14 733 337,70	0,00	11 333 338,09	11 333 338,09	11 333 338,09
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
	RECETTES	192 909 868,81	0,00	249 825 572,27	249 825 572,27	249 825 572,27
1641	Emprunts en euros	178 176 531,11	0,00	223 492 234,18	223 492 234,18	223 492 234,18
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	14 733 337,70	0,00	11 333 338,09	11 333 338,09	11 333 338,09
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	50 820 000,00	67 370 000,00	67 370 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	6 720 000,00	8 150 000,00	8 150 000,00
2051	Concessions, droits similaires	300 000,00	100 000,00	100 000,00
21572	Matériel technique scolaire	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2313	Constructions	17 900 000,00	11 400 000,00	11 400 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	25 700 000,00	47 520 000,00	47 520 000,00
	RECETTES (3)	50 820 000,00	67 370 000,00	67 370 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 500 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00	120 000,00	120 000,00
2051	Concessions, droits similaires	330 000,00	430 000,00	430 000,00
21572	Matériel technique scolaire	4 330 000,00	3 330 000,00	3 330 000,00
21578	Autre matériel technique	170 000,00	30 000,00	30 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	1 220 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	670 000,00	980 000,00	980 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	300 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	38 200 000,00	53 000 000,00	53 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	171 382 899,31	185 724 700,24	185 724 700,24
	Reprises sur autofinancement	171 382 899,31	185 724 700,24	185 724 700,24
13911	Sub. transf. cpte résultat. Etat, établist	282 897,00	262 663,00	262 663,00
13913	Sub. transf. cpte résultat. Départements	456 492,00	456 492,00	456 492,00
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	38 410,00	38 410,00	38 410,00
13916	Sub. transf. cpte résultat. Autres EPL	13 524,80	200,00	200,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	362 598,00	13 795 885,44	13 795 885,44
139173	Sub. transf. cpte résultat. FEOGA	41 317,00	41 317,00	41 317,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 622,14	23 867,00	23 867,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	Neutralisation des amortissements	138 752 344,37	139 695 171,80	139 695 171,80
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	202 876 184,25	221 431 816,01	221 431 816,01
	Amortissement des immobilisations	202 876 184,25	221 431 816,01	221 431 816,01
28031	Frais d'études	792 610,16	714 233,00	714 233,00
28033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	3 153 214,07	2 921 787,39	2 921 787,39
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	8 507 687,11	8 094 235,14	8 094 235,14
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 898 150,00	1 898 537,00	1 898 537,00
2804114	Voiries	0,00	253 382,00	253 382,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 130,00	1 130,00	1 130,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	110 089,67	75 626,85	75 626,85
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 240 004,96	5 224 334,08	5 224 334,08
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	574 854,00	610 316,00	610 316,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 595 319,23	1 491 457,34	1 491 457,34
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	33 199 384,86	32 350 838,29	32 350 838,29
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	107 232,00	107 232,00	107 232,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 014 225,33	977 236,98	977 236,98
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 460 138,00	2 877 733,38	2 877 733,38

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	329 604,00	384 162,00	384 162,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	37 135,00	28 675,00	28 675,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	47 015,00	47 015,00	47 015,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	4 074 074,00	10 125 959,78	10 125 959,78
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	240 880,00	240 880,00	240 880,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	14 727 469,00	15 186 320,00	15 186 320,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	523 042,00	602 389,50	602 389,50
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	144 670,00	145 273,00	145 273,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	11 990 590,00	12 328 477,00	12 328 477,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	9 069 269,90	10 316 184,75	10 316 184,75
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	14 804 393,81	14 664 470,21	14 664 470,21
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	157 391,00	162 530,00	162 530,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	13 106 083,17	14 967 671,48	14 967 671,48
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 983 628,00	6 643 104,00	6 643 104,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	8 246 055,41	7 506 324,78	7 506 324,78
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	10 059 946,77	9 541 835,63	9 541 835,63
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	6 353 777,95	6 735 480,00	6 735 480,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 637 273,00	2 755 683,00	2 755 683,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 660 694,16	13 433 283,92	13 433 283,92
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	1 142 330,93	1 427 333,20	1 427 333,20
2808	Autres immobilisations incorporelles	29 546,18	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 049 816,00	1 049 816,00	1 049 816,00
281312	Bâtiments scolaires	5 220 038,43	5 216 004,45	5 216 004,45
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 666,00	702 666,00	702 666,00
281318	Autres bâtiments publics	8 708,00	8 708,00	8 708,00
281351	Bâtiments publics	294 209,00	294 209,00	294 209,00
28153	Réseaux divers	9 065,00	9 082,00	9 082,00
281572	Matériel technique scolaire	289 953,80	217 512,88	217 512,88
281578	Autre matériel technique	32 872,60	66 775,95	66 775,95
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	452 065,00	804 132,00	804 132,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	24 539 704,62	26 147 319,62	26 147 319,62
28181	Installations générales, aménagt divers	60 815,14	77 528,23	77 528,23
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	266 826,23	428 001,55	428 001,55
281831	Matériel informatique scolaire	524 590,24	97 309,93	97 309,93
281838	Autre matériel informatique	478 696,31	513 101,18	513 101,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	410 086,12	396 530,66	396 530,66

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	193 082,36	189 031,37	189 031,37
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	58 567,77	118 247,13	118 247,13
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	111 301,96	101 361,36	101 361,36
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A.950 A 951 A 954

DEPENSES

950 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
1 000 000,00	1 000 000,00

RECETTES

951 Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
130 976 819,85	143 961 805,90

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954 Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
0,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	1 041 151 263,71	0,00	884 485 972,40	1 048 735 962,66	1 048 735 962,66	863 776 462,66	184 959 500,00	1 048 735 962,66
930	Services généraux	79 011 072,08	0,00	17 033 455,00	84 035 539,20	84 035 539,20	17 579 539,20	66 456 000,00	84 035 539,20
931	Formation pro. et apprentissage	228 905 955,11	0,00	259 026 000,00	231 440 821,97	231 440 821,97	231 440 821,97	0,00	231 440 821,97
932	Enseignement	187 024 765,11	0,00	70 726 389,00	186 167 140,95	186 167 140,95	72 510 540,95	113 656 600,00	186 167 140,95
933	Culture, sports et loisirs	26 957 719,30	0,00	25 884 557,00	24 964 470,36	24 964 470,36	24 642 470,36	322 000,00	24 964 470,36
934	Santé et action sociale	466 131,73	0,00	670 000,00	619 184,73	619 184,73	619 184,73	0,00	619 184,73
935	Aménagement des territoires	7 069 545,25	0,00	6 105 100,00	6 347 623,38	6 347 623,38	6 347 623,38	0,00	6 347 623,38
936	Gestion des fonds européens	19 964 083,50	0,00	24 270 000,00	25 261 844,33	25 261 844,33	25 261 844,33	0,00	25 261 844,33
937	Environnement	8 534 854,67	0,00	9 137 500,00	8 397 437,98	8 397 437,98	8 397 437,98	0,00	8 397 437,98
938	Transports	429 315 435,01	0,00	416 319 196,40	426 234 970,83	426 234 970,83	421 710 070,83	4 524 900,00	426 234 970,83
939	Action économique	53 901 701,95	0,00	55 313 775,00	55 266 928,93	55 266 928,93	55 266 928,93	0,00	55 266 928,93
94	Services communs non ventilés	220 110 270,25	0,00		236 409 878,01	236 409 878,01		236 409 878,01	236 409 878,01
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	14 730 000,00	0,00		12 462 000,00	12 462 000,00		12 462 000,00	12 462 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 004 086,00	0,00		1 016 062,00	1 016 062,00		1 016 062,00	1 016 062,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
946	Transferts entre les sections	202 876 184,25			221 431 816,01	221 431 816,01		221 431 816,01	221 431 816,01
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	130 976 819,85		1 000 000,00	143 961 805,90	143 961 805,90		143 961 805,90	143 961 805,90
952	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	130 976 819,85			143 961 805,90	143 961 805,90		143 961 805,90	143 961 805,90
TOTAL des groupes fonctionnels		1 392 238 353,81	0,00	885 485 972,40	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	863 776 462,66	565 331 183,91	1 429 107 646,57

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)									0,00
TOTAL									1 429 107 646,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	94 810 885,50	0,00	101 983 380,33	101 983 380,33	101 983 380,33
930	Services généraux	9 474 600,00	0,00	11 020 000,00	11 020 000,00	11 020 000,00
931	Formation pro. et apprentissage	9 785 109,00	0,00	16 342 885,00	16 342 885,00	16 342 885,00
932	Enseignement	10 675 000,00	0,00	10 562 000,00	10 562 000,00	10 562 000,00
933	Culture, sports et loisirs	330 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	400 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
936	Gestion des fonds européens	19 964 083,50	0,00	25 261 844,33	25 261 844,33	25 261 844,33
937	Environnement	180 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
938	Transports	43 552 093,00	0,00	36 187 598,00	36 187 598,00	36 187 598,00
939	Action économique	450 000,00	0,00	1 159 053,00	1 159 053,00	1 159 053,00
94	Services communs non ventilés	1 297 427 468,31	0,00	1 327 124 266,24	1 327 124 266,24	1 327 124 266,24
940	Impositions directes	383 605 747,00	0,00	393 327 796,00	393 327 796,00	393 327 796,00
941	Autres impôts et taxes	666 686 749,00	0,00	674 877 855,00	674 877 855,00	674 877 855,00
942	Dotations et participations	73 552 073,00	0,00	71 643 915,00	71 643 915,00	71 643 915,00
943	Opérations financières	750 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>171 382 899,31</i>		<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>	<i>185 724 700,24</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		1 392 238 353,81	0,00	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57	1 429 107 646,57

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 429 107 646,57
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 17 033 455,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	58 795 100,00	16 184 697,73	4 937 000,00	1 488 000,00	0,00	0,00	0,00	69 102,80	1 783 433,37	0,00	389 134,70	389 070,60	84 035 539,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	58 795 100,00	16 184 697,73	4 937 000,00	1 488 000,00	0,00	0,00	0,00	69 102,80	1 783 433,37	0,00	389 134,70	389 070,60	84 035 539,20
Vote de l'assemblée (2)	58 795 100,00	16 184 697,73	4 937 000,00	1 488 000,00	0,00	0,00	0,00	69 102,80	1 783 433,37	0,00	389 134,70	389 070,60	84 035 539,20
Dans le cadre d'une AE-CP		14 948 797,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 102,80	1 783 433,37	0,00	389 134,70	389 070,60	17 579 539,20
Hors AE-CP	58 795 100,00	1 235 900,00	4 937 000,00	1 488 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 456 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	850 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 020 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	850 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 020 000,00
Vote de l'assemblée (2)	850 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 020 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage AE (1) = 259 026 000,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--------------------------------	--------------------	-------------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	18 537,00	110 649 473,75	76 061 332,30	44 711 478,92	231 440 821,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	18 537,00	110 649 473,75	76 061 332,30	44 711 478,92	231 440 821,97
Vote de l'assemblée (2)	18 537,00	110 649 473,75	76 061 332,30	44 711 478,92	231 440 821,97
Dans le cadre d'une AE-CP	18 537,00	110 649 473,75	76 061 332,30	44 711 478,92	231 440 821,97
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	16 342 885,00	0,00	0,00	16 342 885,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	16 342 885,00	0,00	0,00	16 342 885,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	16 342 885,00	0,00	0,00	16 342 885,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement **AE (1) = 70 726 389,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	10 762,97	0,00	0,00	161 807 741,81	16 715 129,96	0,00	4 689 960,00	0,00	2 943 546,21	186 167 140,95
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	10 762,97	0,00	0,00	161 807 741,81	16 715 129,96	0,00	4 689 960,00	0,00	2 943 546,21	186 167 140,95
Vote de l'assemblée (2)	10 762,97	0,00	0,00	161 807 741,81	16 715 129,96	0,00	4 689 960,00	0,00	2 943 546,21	186 167 140,95
Dans le cadre d'une AE-CP	10 762,97	0,00	0,00	48 151 141,81	16 715 129,96	0,00	4 689 960,00	0,00	2 943 546,21	72 510 540,95
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	113 656 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 656 600,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	10 492 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	10 562 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	10 492 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	10 562 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	10 492 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	10 562 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs **AE (1) = 25 884 557,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 000,00	90,00	15 096 200,06	3 007 533,25	6 859 647,05	0,00	0,00	24 964 470,36
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 000,00	90,00	15 096 200,06	3 007 533,25	6 859 647,05	0,00	0,00	24 964 470,36
Vote de l'assemblée (2)	1 000,00	90,00	15 096 200,06	3 007 533,25	6 859 647,05	0,00	0,00	24 964 470,36
Dans le cadre d'une AE-CP	1 000,00	90,00	15 096 200,06	2 685 533,25	6 859 647,05	0,00	0,00	24 642 470,36
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	322 000,00	0,00	0,00	0,00	322 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	300 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	300 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	300 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale **AE (1) = 670 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	619 184,73	0,00	0,00	619 184,73
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	619 184,73	0,00	0,00	619 184,73
Vote de l'assemblée (2)	0,00	619 184,73	0,00	0,00	619 184,73
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	619 184,73	0,00	0,00	619 184,73
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires **AE (1) = 6 105 100,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de développ	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 026 819,61	1 237 570,01	483 508,40	1 761 358,16	9 480,00	0,00	1 828 887,20	0,00	0,00	6 347 623,38
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 026 819,61	1 237 570,01	483 508,40	1 761 358,16	9 480,00	0,00	1 828 887,20	0,00	0,00	6 347 623,38
Vote de l'assemblée (2)	1 026 819,61	1 237 570,01	483 508,40	1 761 358,16	9 480,00	0,00	1 828 887,20	0,00	0,00	6 347 623,38
Dans le cadre d'une AE-CP	1 026 819,61	1 237 570,01	483 508,40	1 761 358,16	9 480,00	0,00	1 828 887,20	0,00	0,00	6 347 623,38
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 24 270 000,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
Vote de l'assemblée (2)	6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
Dans le cadre d'une AE-CP	6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	6 427 857,34	18 833 986,99	0,00	0,00	25 261 844,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	6 427 857,34	18 833 986,99	0,00	0,00	25 261 844,33
Vote de l'assemblée (2)	6 427 857,34	18 833 986,99	0,00	0,00	25 261 844,33

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 9 137 500,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	---	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--	---------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	6 999,50	1 685 115,52	495 815,62	0,00	748 709,74	2 113 131,00	3 347 666,60	0,00	0,00	8 397 437,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	6 999,50	1 685 115,52	495 815,62	0,00	748 709,74	2 113 131,00	3 347 666,60	0,00	0,00	8 397 437,98
Vote de l'assemblée (2)	6 999,50	1 685 115,52	495 815,62	0,00	748 709,74	2 113 131,00	3 347 666,60	0,00	0,00	8 397 437,98
Dans le cadre d'une AE-CP	6 999,50	1 685 115,52	495 815,62	0,00	748 709,74	2 113 131,00	3 347 666,60	0,00	0,00	8 397 437,98
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	55 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	55 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	55 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 416 319 196,40

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 162 298,62	0,00	233 430 000,00	0,00	138 016 000,00	28 015 165,55	15 714 196,40	4 484 924,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 162 298,62	0,00	233 430 000,00	0,00	138 016 000,00	28 015 165,55	15 714 196,40	4 484 924,33
Vote de l'assemblée (2)	5 162 298,62	0,00	233 430 000,00	0,00	138 016 000,00	28 015 165,55	15 714 196,40	4 484 924,33
Dans le cadre d'une AE-CP	637 398,62	0,00	233 430 000,00	0,00	138 016 000,00	28 015 165,55	15 714 196,40	4 484 924,33
Hors AE-CP	4 524 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	5 512 000,00	467 000,00	27 904 598,00	360 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	5 512 000,00	467 000,00	27 904 598,00	360 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	5 512 000,00	467 000,00	27 904 598,00	360 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 170 478,87	0,00	88 768,35	0,00	153 138,71	0,00	0,00	426 234 970,83
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 170 478,87	0,00	88 768,35	0,00	153 138,71	0,00	0,00	426 234 970,83
Vote de l'assemblée (2)	1 170 478,87	0,00	88 768,35	0,00	153 138,71	0,00	0,00	426 234 970,83
Dans le cadre d'une AE-CP	1 170 478,87	0,00	88 768,35	0,00	153 138,71	0,00	0,00	421 710 070,83
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 524 900,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 187 598,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 187 598,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 187 598,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique AE (1) = 55 313 775,00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	14 787,87	22 680 342,89	10 387 084,17	9 932 802,00	5 804 412,00	6 447 500,00	55 266 928,93
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	14 787,87	22 680 342,89	10 387 084,17	9 932 802,00	5 804 412,00	6 447 500,00	55 266 928,93
Vote de l'assemblée (2)	14 787,87	22 680 342,89	10 387 084,17	9 932 802,00	5 804 412,00	6 447 500,00	55 266 928,93
Dans le cadre d'une AE-CP	14 787,87	22 680 342,89	10 387 084,17	9 932 802,00	5 804 412,00	6 447 500,00	55 266 928,93
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	805 000,00	0,00	354 053,00	0,00	0,00	1 159 053,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	805 000,00	0,00	354 053,00	0,00	0,00	1 159 053,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	805 000,00	0,00	354 053,00	0,00	0,00	1 159 053,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	383 605 747,00	0,00	393 327 796,00	393 327 796,00	393 327 796,00
73112	Cotisation sur la VAE	291 506 091,00	0,00	301 193 068,00	301 193 068,00	301 193 068,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	44 429 094,00	0,00	44 764 166,00	44 764 166,00	44 764 166,00
73121	FNGIR	35 370 562,00	0,00	35 370 562,00	35 370 562,00	35 370 562,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	12 300 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	666 686 749,00	0,00	674 877 855,00	674 877 855,00	674 877 855,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	189 928 652,00	0,00	192 857 552,00	192 857 552,00	192 857 552,00
733	Fraction de TVA	0,00	0,00	233 317 134,00	233 317 134,00	233 317 134,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	112 500 000,00	0,00	114 200 000,00	114 200 000,00	114 200 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	71 463 778,00	0,00	74 205 461,00	74 205 461,00	74 205 461,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 563 146,00	0,00	6 563 146,00	6 563 146,00	6 563 146,00
73841	Frais de gestion	28 666 379,00	0,00	29 206 966,00	29 206 966,00	29 206 966,00
73842	TICPE FPA	12 878 506,00	0,00	12 901 596,00	12 901 596,00	12 901 596,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	15 944 000,00	0,00	11 626 000,00	11 626 000,00	11 626 000,00
7388	Autres	228 742 288,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	73 552 073,00	0,00	71 643 915,00	71 643 915,00	71 643 915,00
7461	DGD	37 776 697,00	0,00	38 088 478,00	38 088 478,00	38 088 478,00
74832	D.C.R.T.P.	30 095 496,00	0,00	28 791 178,00	28 791 178,00	28 791 178,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	5 679 880,00	0,00	4 764 259,00	4 764 259,00	4 764 259,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	14 730 000,00	0,00	12 462 000,00	12 462 000,00	12 462 000,00
627	Services bancaires et assimilés	75 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 950 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 532 000,00	0,00	7 202 000,00	7 202 000,00	7 202 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6688	Autres	4 123 000,00	0,00	3 125 000,00	3 125 000,00	3 125 000,00
	RECETTES (4)	750 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
761	Produits de participations	750 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	958 720,53
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	958 720,53
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	21 716,24
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	21 716,24
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 004 086,00	0,00	1 016 062,00	1 016 062,00	1 016 062,00
65861	Frais de personnel	870 086,00	0,00	882 062,00	882 062,00	882 062,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 500 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	RECETTES	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	202 876 184,25	221 431 816,01	221 431 816,01
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	202 876 184,25	221 431 816,01	221 431 816,01
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	202 876 184,25	221 431 816,01	221 431 816,01
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	171 382 899,31	185 724 700,24	185 724 700,24
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	171 382 899,31	185 724 700,24	185 724 700,24
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	138 752 344,37	139 695 171,80	139 695 171,80
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	32 630 554,94	46 029 528,44	46 029 528,44
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
1 000 000,00	1 000 000,00

DEPENSES

953	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
130 976 819,85	143 961 805,90

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

A PRÉSENTATION CROISÉE

Section d'investissement

A/900	Services généraux	Page 3
A/901	Formation professionnelle et apprentissage	Page 4
A/902	Enseignement	Page 5
A/903	Culture, sports, loisirs	Page 6
A/904	Santé et action sociale	Page 7
A/905	Aménagement des territoires	Page 8
A/906	Gestion des fonds européens	Page 9
A/907	Environnement	Page 10
A/908	Transports	Page 11
A/909	Action économique	Page 14

Section de fonctionnement

A/930	Services généraux	Page 15
A/931	Formation professionnelle et apprentissage	Page 18
A/932	Enseignement	Page 19
A/933	Culture, sports, loisirs	Page 21
A/934	Santé et action sociale	Page 23
A/935	Aménagement des territoires	Page 24
A/936	Gestion des fonds européens	Page 25
A/937	Environnement	Page 26
A/938	Transports	Page 27
A/939	Action économique	Page 30

II ÉLÉMENTS DU BILAN

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Page 31
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Page 32
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Page 36
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Page 37
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Page 38
B2	Méthodes utilisées	Page 40

B3	État des provisions constituées	Page 41
B4	État des charges transférées	Page 47
B5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Page 48
B6	Prêts	Page 51
B7.1	Équilibre des opérations financières - Dépenses	Page 60
B7.2	Équilibre des opérations financières - Recettes	Page 61

C ENGAGEMENTS HORS BILAN

C1.1	État des emprunts garantis	Page 63
C1.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Page 64
C2	Subventions versées	Page 65
C3	État des contrats de crédit bail	Page 66
C4	État des contrats de PPP	Page 67
C5	État des autres engagements donnés	Page 68
C6	État des engagements reçus	Page 69
C7	État des recettes grevées d'affectation spéciale	Page 70

D AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

D1	État du personnel	Page 72
D2	Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	Page 76
D3.1	Liste des organismes de regroupement	Page 94
D3.2	Liste des établissements publics créés	Page 96
D3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Page 97
D3.4	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Page 98
D3.5.1	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Page 99
D3.5.2	Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Page 100

E DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX - ARRÊTÉ ET SIGNATURE

E1	Décisions en matière de taux	Page 102
E2	Arrêté et signatures	Page 103

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		57 000,00	14 372 144,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	302 970,00	0,00	14 749 614,60
203	Frais études, recherche, dev. et insertion	0,00	123 417,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 417,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 970,00	0,00	267 970,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	2 008 020,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	2 060 520,62
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	88 890,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 890,23
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	57 000,00	1 742 626,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 626,80
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	9 909 068,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 909 068,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	120,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,97
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	38 425,08	9 830 000,00	4 129 985,70	13 998 410,78
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	1 201,65	400,00	1 601,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	35 769,70	9 521 506,92	1 650 824,86	11 208 101,48
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 655,38	0,00	0,00	2 655,38
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	30,20	30,20
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	60 291,70	178 730,64	239 022,34
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	246 999,73	2 300 000,00	2 546 999,73
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	125 749 787,96	3 294 825,58	0,00	8 727 061,79	7 800,00	0,00	137 779 475,33
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	21 104 030,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 104 030,06
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	13 186 978,86	3 294 825,58	0,00	8 264 261,79	7 800,00	0,00	24 753 866,23
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	282 902,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 902,31
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	527,92	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	310 527,92
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	391 499,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 499,01
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	5 952 152,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 952 152,32
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	214 670,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 670,01
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 349 889,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 349 889,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	58 174 647,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 174 647,14
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	21 092 490,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 092 490,42
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 800,00	0,00	0,00	152 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	1 800 689,41	4 231 736,83	5 938 832,00	0,00	0,00	11 971 258,24
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	19,48	6 324,82	0,00	0,00	6 344,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 800 689,41	4 104 053,53	5 759 679,15	0,00	0,00	11 664 422,09
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 002,80	0,00	0,00	0,00	10 002,80
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	117 661,02	172 828,03	0,00	0,00	290 489,05
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 969 020,00	0,00	0,00	1 969 020,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		5 000,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	12 958 990,96	0,00	0,00	51 830 380,51
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 160,00	0,00	0,00	341 160,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 179 230,96	14 435 196,21	14 989 048,93	6 262 913,45	0,00	8 193 935,09	0,00	0,00	47 060 324,64
208	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 423 895,87	0,00	0,00	4 423 895,87
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
RECETTES		0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	49 673 828,13	0,00	0,00	49 673 828,13
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/907

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	458 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 617 285,22	2 270 052,08	0,00	76 547,16	14 441 847,67
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 630,38	0,00	0,00	0,00	244 630,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	233 395,00	150 000,00	35 000,00	834 568,21	10 272 654,84	2 236 870,08	0,00	76 547,16	13 839 035,29
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,00	0,00	0,00	226 132,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 050,00	0,00	0,00	32 050,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00	0,00	0,00	0,00	68 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	57 135 359,87	41 494 313,36	5 032 000,00	599 000,00	0,00	6 106 693,75
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	673 917,80	0,00	0,00	0,00	756 693,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	57 135 359,87	39 752 542,24	0,00	0,00	0,00	160 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 000,00	599 000,00	0,00	300 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 067 853,32	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	21 067 979,26	0,00	5 209 066,46	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	137 831 492,96
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 611,55
204	Subventions d'équipement versées	801 590,00	0,00	171 749,81	0,00	213 740,45	0,00	0,00	124 512 028,09
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 067 853,32
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	29 104 535,41	8 917 555,61	5 659 008,74	2 971 000,00	10 000 000,00	56 652 099,76
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	18 495 930,28	8 917 555,61	5 644 008,74	2 018 796,00	10 000 000,00	45 076 290,63
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
261	Titres de participation	0,00	6 721 077,39	0,00	15 000,00	0,00	0,00	6 736 077,39
266	Autres formes de participation	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	940 000,00	0,00	2 240 000,00
274	Prêts	0,00	1 667 527,74	0,00	0,00	12 204,00	0,00	1 679 731,74
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00
274	Prêts	0,00	4 430 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	6 430 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		58 795 100,00	16 184 697,73	4 937 000,00	1 488 000,00	0,00	0,00	0,00	69 102,80	1 783 433,37	0,00	389 134,70	389 070,60	84 035 539,20
606	Achats non stockés de matières	194 000,00	1 094 963,75	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 934,15	0,00	0,00	100,00	1 312 997,90
611	Contrats de prestations de services	55 400,00	2 478 258,03	89 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	578 190,10	0,00	0,00	47 780,35	3 276 628,48
613	Locations	0,00	1 226 273,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,00	0,00	0,00	1 050,00	1 239 768,66
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	419 318,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 318,14
615	Entretien et réparations	0,00	1 734 498,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734 498,40
616	Primes d'assurances	0,00	124 599,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	126 599,32
618	Divers	194 000,00	220 767,98	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	8 698,84	2 100,00	0,00	0,00	100,00	456 666,82
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	56 000,00	394 563,41	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00	604 175,00	0,00	27 000,00	3 000,00	1 089 038,41
623	Publicité, publicat*, relations publique	135 000,00	4 226 570,98	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	12 403,96	191 637,34	0,00	5 000,00	30 969,51	4 671 581,79
624	Transports biens, transports collectifs	473 500,00	24 727,23	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 350,00	0,00	0,00	7 500,00	562 077,23
625	Déplacements et missions	233 500,00	128 428,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 707,26	363 635,50

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	689 611,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 950,00	0,00	0,00	0,00	701 561,35
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635,00	0,00	0,00	0,00	10 635,00
628	Divers	0,00	1 490 254,12	5 000,00	19 000,00	0,00	0,00	19 700,00	29 134,56	0,00	4 000,00	11 319,65	1 578 408,33	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 049 400,00	0,00	76 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126 200,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	90 099,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 099,47	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	163 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672,50	0,00	0,00	0,00	164 372,50	
641	Rémunérations du personnel	39 076 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 076 200,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 052 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 052 600,00	
647	Autres charges sociales	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	
648	Autres charges de personnel	1 983 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 983 000,00	
651	Aides à la personne	0,00	66 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 833,15	0,00	0,00	0,00	78 533,15	
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00	
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	4 718 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	4 719 200,00	
656	Participations	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00	

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
657	Subventions de fonctionnement versées	157 500,00	832 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	79 376,57	0,00	353 134,70	284 543,83	1 717 055,10
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	31 563,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 563,65
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		850 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 020 000,00
641	Rémunérations du personnel	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
647	Autres charges sociales	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
708	Autres produits	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		18 537,00	110 649 473,75	76 061 332,30	44 711 478,92	231 440 821,97
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	5,31	0,00	5,31
611	Contrats de prestations de services	1 005,50	20 743 693,33	0,00	59 000,00	20 803 698,83
617	Etudes et recherches	0,00	8 673,00	0,00	0,00	8 673,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	35 945 309,48	49 172,42	22 284,69	36 021 766,59
623	Publicité, publicat°, relations publique	4 000,00	8 000,00	31 078,21	0,00	43 078,21
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000 916,11	0,00	1 000 916,11
628	Divers	0,00	0,00	13 725,70	0,00	13 725,70
651	Aides à la personne	0,00	27 140 000,00	0,00	4 500 001,62	31 640 001,62
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	43 875 668,62	31 641 760,00	75 517 428,62
656	Participations	0,00	2 217 098,11	107 252,82	8 488 432,61	10 812 783,54
657	Subventions de fonctionnement versées	8 531,50	24 586 699,83	30 983 513,11	0,00	55 578 744,44
RECETTES		0,00	16 342 885,00	0,00	0,00	16 342 885,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	16 142 885,00	0,00	0,00	16 142 885,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE										IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES										A/932
Détail par articles										

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		10 762,97	0,00	0,00	161 807 741,81	16 715 129,96	0,00	4 689 960,00	0,00	2 943 546,21	186 167 140,95
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	44 010,07	0,00	0,00	0,00	0,00	92 800,00	136 810,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 652 470,56	0,00	0,00	0,00	0,00	13 328,85	1 665 799,41
613	Locations	0,00	0,00	0,00	26 169,12	0,00	0,00	2 200,00	0,00	20 000,00	48 369,12
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	76 713,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 713,32
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	141 779,61	0,00	0,00	30 250,00	0,00	1 333 227,67	1 505 257,28
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	15 782,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 782,09
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	22 650,00	0,00	0,00	267 650,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 762,97	0,00	0,00	308 749,90	0,00	0,00	336 565,46	0,00	319 231,90	970 310,23
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	243 309,93	0,00	0,00	820,00	0,00	33 332,69	277 462,62
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	33 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 355,12	46 155,12
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 469 538,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 469 538,93
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 021,18	50 021,18
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 394 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 394 470,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 399,00	60 399,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	76 715 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 715 430,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	32 634 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 634 700,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	590 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 500,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 598 096,74	0,00	0,00	2 598 096,74
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	41 069 370,93	15 510 043,46	0,00	0,00	0,00	0,00	56 579 414,39
656	Participations	0,00	0,00	0,00	483 326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 326,60
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	2 711 970,75	1 205 086,50	0,00	1 699 377,80	0,00	1 020 849,80	6 637 284,85
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 055 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 650,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	10 492 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	10 562 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		1 000,00	90,00	15 096 200,06	3 007 533,25	6 859 647,05	0,00	0,00	24 964 470,36
606	Achats non stockés de matières	0,00	90,00	0,00	90 853,60	0,00	0,00	0,00	90 943,60
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	162,69	0,00	0,00	0,00	162,69
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	13 210,00	128 292,30	0,00	0,00	0,00	141 502,30
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	12 767,25	0,00	0,00	0,00	12 767,25
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	284 342,65	45 074,97	1 046,96	0,00	0,00	330 464,58
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	2 044,70	62 197,60	0,00	0,00	0,00	64 242,30
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	129,27	195,00	0,00	0,00	0,00	324,27
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	352,11	0,00	0,00	0,00	352,11
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	1 858,48	0,00	0,00	0,00	1 858,48
628	Divers	0,00	0,00	9 415,96	17 537,19	0,00	0,00	0,00	26 953,15
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	0,00	245,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	230 150,00	0,00	0,00	0,00	230 150,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	83 300,00	0,00	0,00	0,00	83 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	7 495,40	0,00	1 035 676,93	0,00	0,00	1 043 172,33
656	Participations	0,00	0,00	1 831 995,00	1 256 000,00	0,00	0,00	0,00	3 087 995,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	12 943 761,08	1 069 697,06	5 822 923,16	0,00	0,00	19 836 381,30
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	3 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 806,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	300 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
747	Participations	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	619 184,73	0,00	0,00	619 184,73
611	Contrats de prestations de services	0,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	464 184,73	0,00	0,00	464 184,73
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 026 819,61	1 237 570,01	483 508,40	1 761 358,16	9 480,00	0,00	1 828 887,20	0,00	0,00	6 347 623,38
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 387,00	0,00	0,00	25 387,00
611	Contrats de prestations de services	358 744,80	0,00	0,00	69 628,20	2 300,00	0,00	1 128 797,90	0,00	0,00	1 559 470,90
613	Locations	10 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 055,00	0,00	0,00	50 329,00
618	Divers	33 678,64	0,00	5 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 058,64
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	33 448,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	67 448,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	33 807,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 479,66	0,00	0,00	48 287,53
628	Divers	198,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 467,00	0,00	0,00	63 467,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	31 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 398,00
657	Subventions de fonctionnement versées	554 668,27	1 237 570,01	475 628,40	1 660 331,96	7 180,00	0,00	524 200,64	0,00	0,00	4 459 579,28
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
657	Subventions de fonctionnement versées	6 429 461,69	18 832 382,64	0,00	0,00	25 261 844,33
RECETTES		6 427 857,34	18 833 986,99	0,00	0,00	25 261 844,33
747	Participations	6 427 857,34	18 833 986,99	0,00	0,00	25 261 844,33

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		6 999,50	1 685 115,52	495 815,62	0,00	748 709,74	2 113 131,00	3 347 666,60	0,00	0,00	8 397 437,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	117 206,01	194 221,62	0,00	0,00	5 400,00	12 115,90	0,00	0,00	328 943,53
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 051,77	0,00	0,00	0,00	47 051,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	442,20	0,00	0,00	0,00	551 197,50	74 015,00	0,00	0,00	625 654,70
623	Publicité, publicat ^o , relations publique	0,00	1 477,31	10 846,00	0,00	0,00	100 845,46	29 838,84	0,00	0,00	143 007,61
656	Participations	0,00	204 000,00	0,00	0,00	258 768,00	0,00	1 982 969,00	0,00	0,00	2 445 737,00
657	Subventions de fonctionnement versées	4 999,50	1 361 990,00	290 748,00	0,00	489 941,74	1 407 636,27	1 246 727,86	0,00	0,00	4 802 043,37
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat ^o gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	55 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
747	Participations	0,00	55 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		5 162 298,62	0,00	233 430 000,00	0,00	138 016 000,00	28 015 165,55	15 714 196,40	4 484 924,33
611	Contrats de prestations de services	615 725,50	0,00	551 000,00	0,00	133 540 551,00	27 093 000,00	0,00	1 870 761,45
618	Divers	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	108 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 996 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 214 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	176 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	232 489 000,00	0,00	2 400 000,00	922 165,55	0,00	1 553 750,00
657	Subventions de fonctionnement versées	22 273,12	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 412,88
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075 449,00	0,00	15 714 196,40	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	5 512 000,00	467 000,00	27 904 598,00	360 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 756 000,00	300 000,00	0,00	360 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 756 000,00	167 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	1 944 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						7 Sécurité
		Routes et voiries						
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		1 170 478,87	0,00	88 768,35	0,00	153 138,71	0,00	0,00	426 234 970,83
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	48 549,71	0,00	0,00	0,00	0,00	163 719 587,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	22 218,64	0,00	0,00	0,00	0,00	26 318,64
623	Publicité, publicat°, relations publique	478,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478,87
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 996 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 214 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 500,00
656	Participations	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	153 138,71	0,00	0,00	238 688 054,26
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 686,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 789 645,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 187 598,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 416 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 923 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 944 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		14 787,87	22 680 342,89	10 387 084,17	9 932 802,00	5 804 412,00	6 447 500,00	55 266 928,93
606	Achats non stockés de matières	0,00	50 729,83	0,00	0,00	0,00	0,00	50 729,83
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 935 275,53	0,00	67 500,00	0,00	0,00	5 002 775,53
613	Locations	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	8 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 475,00
615	Entretien et réparations	0,00	47 651,62	0,00	0,00	0,00	0,00	47 651,62
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	179 277,70	18 425,00	4 050,00	136 910,00	0,00	338 662,70
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	15 000,00	0,00	9,80	0,00	0,00	15 009,80
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	71 355,40	0,00	0,00	0,00	0,00	71 355,40
628	Divers	0,00	74 675,93	2,70	0,00	0,00	0,00	74 678,63
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
651	Aides à la personne	0,00	10 000,00	1 419 157,77	0,00	10 000,00	0,00	1 439 157,77
656	Participations	0,00	164 245,29	0,00	0,00	109 340,00	0,00	273 585,29
657	Subventions de fonctionnement versées	14 787,87	17 058 999,52	8 949 498,70	9 861 242,20	5 548 162,00	6 447 500,00	47 880 190,29
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	20 357,07	0,00	0,00	0,00	0,00	20 357,07
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		0,00	805 000,00	0,00	354 053,00	0,00	0,00	1 159 053,00
747	Participations	0,00	325 000,00	0,00	354 053,00	0,00	0,00	679 053,00
752	Revenus des immeubles	0,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (6615) (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avance du trésor						
...						
5192 Avance de trésorerie						
...						
51931 Lignes de crédits de trésorerie		110 000 000,00	321 144 300,00	40 694,86	321 144 300,00	0,00
CREDIT AGRICOLE : signée le 02/06/17 (40M€ du 02/06/17 au 01/06/18)(n°CO9506)	04/01/2016		103 400 000,00	15 912,96	103 400 000,00	0,00
SOCIETE GENERALE : signée le 29/03/17 (70M€ du 07/04/17 au 06/04/18)(n°LT2017/2018)	04/01/2016		34 744 300,00	4 523,32	34 744 300,00	0,00
SOCIETE GENERALE : signée le 30/03/2018 (70M€ du 07/04/18 au 06/04/19)(n°LT2018/2019)	04/01/2016	70 000 000,00	142 300 000,00	18 512,50	142 300 000,00	0,00
LA BANQUE POSTALE : signée le 30/05/18 (40M€ du 01/06/18 au 31/06/19) (n°2018900622Y)	04/01/2016	40 000 000,00	40 700 000,00	1 746,08	40 700 000,00	0,00
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		11 333 338,08	14 733 337,70	0,00	18 133 342,40	11 333 338,08
2401-Revolving CEBFC signé le 13/12/04	23/04/2004	1 333 338,00	2 666 671,00	0,00	4 000 009,00	1 333 338,00
27-02 Revolving CACIB signé le 19/12/07	23/12/2005	9 000 000,00	10 000 000,00	0,00	11 000 000,00	9 000 000,00
Revolving CA-Calyon 153 signé le 23/12/03	17 et 18/12/2009	0,00	400 000,00	0,00	800 000,00	0,00
Revolving CA-Calyon 157 signé le 28/12/04	17 et 18/12/2009	333 333,37	666 666,66	0,00	1 000 000,03	333 333,37
Revolving CA-Calyon 159 signé le 28/12/05	17 et 18/12/2009	666 666,71	1 000 000,04	0,00	1 333 333,37	666 666,71
...						
5194 NEU-CP (remplacent Billets de trésorerie)	29 et 30/06/2017	100 000 000,00	40 000 000,00	0,00	40 000 000,00	0,00
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		221 333 338,08	375 877 637,70	40 694,86	379 277 642,40	11 333 338,08

(1) Circulaire n°NOR :INTB8900071C du 22 février 1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 4221-5 du CGCT)

3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

selon état de la dette au 31/10/2018

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2019	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		88 666 666,80		583 555 167,92					49 476 436,99	8 782 995,80	0,00	700 651,74
1641 Emprunts en euros (Total)		88 666 666,80		572 221 829,84					46 476 432,29	8 782 995,80	0,00	700 651,74
9801	N		A-1	1 591 554,75	9,83	F	Taux fixe à 5.49%	5,49	123 011,49	84 872,63		13 213,22
2201	N		A-1	107 071,20	3,17	V	Livret A + 1%	1,75	26 767,80	1 873,75		1 174,33
27-03	N		A-1	9 250 000,00	9	F	Taux fixe à 4.64 %	4,64	1 000 000,00	411 800,00		0,00
28-01	N		A-1	1 666 666,70	4,5	F	Taux fixe à 4.62 %	4,62	333 333,33	77 000,00		30 628,89
28-02	N		A-1	1 666 666,60	4,5	F	Taux fixe à 4.57 %	4,57	333 333,34	72 358,33		30 297,40
28-03	N		A-1	1 583 333,47	4,5	F	Taux fixe à 4.54 %	4,54	333 333,32	66 208,33		14 029,86
28-04	N		A-1	1 527 777,50	4,5	F	Taux fixe à 4.52 %	4,52	333 333,36	62 149,98		4 349,10
28-05	N		A-1	10 000 000,00	4,82	V	Euribor 01 M + 0.65%	0,29	2 000 000,00	30 158,95		385,76
28-06 (swap)	O	5 000 000,00	A-1	5 000 000,00	4,91	F	Taux fixe à 3.732 % + 1,15%	4,882	1 000 000,00	228 342,28		3 400,53
28-07	N		A-1	2 666 666,80	4,96	V	Euribor 03 M + 0.9 %	0,59	533 333,32	15 359,18		656,04
28-08 (swap)	O	6 666 666,80	A-1	6 666 666,80	5	F	Taux fixe à 3.68 % + 0,80%	4,48	1 333 333,32	295 673,71		0,00
29-01 (swap)	O	8 000 000,00	A-1	8 000 000,00	5,37	F	Taux fixe à 3.815 % + 0,50%	4,315	1 333 333,00	320 592,74		2 828,71
29 - 02	N		A-1	8 000 000,03	5,58	V	Euribor 03 M + 0.56%	0,24	1 333 333,33	20 413,20		3 919,89
29-03	N		A-1	6 400 000,00	15,83	V	Euribor 01 M + 0.59%	0,23	400 000,00	17 259,65		1 795,00
29-04 (swap)	O	52 000 000,00	A-1	52 000 000,00	25,92	F	Taux fixe à 3.5055 % + 0%	3,5055	2 000 000,00	1 964 749,06		0,00
29-05	N		A-1	22 400 000,00	16	V	Euribor 01 M + 0.38%	0,02	1 400 000,00	15 322,24		96,05
2010-01 (swap)	O	17 000 000,00	A-1	17 000 000,00	16,4	F	Taux fixe à 3.5975 % + 0,40%	3,9975	1 000 000,00	666 950,71		3 712,00
2010-02	N		A-1	17 000 000,00	16,42	V	Euribor 01 M + 0.53%	0,17	1 000 000,00	34 453,86		3 960,00
2010-03	N		A-1	9 520 000,00	16,91	V	Euribor 01 M + 0,4%	0,04	560 000,00	7 414,30		1 247,38
2010-04	N		A-1	17 000 000,00	16,83	V	Euribor 03 M + 0.56%	0,28	1 000 000,00	52 305,37		11 230,52
2010-06	N		A-1	3 600 000,00	17	V	Euribor 03 M + 0.72%	0,42	200 000,00	14 721,72		4 292,89
2011-01	N		A-1	3 600 000,00	17,5	V	Euribor 01 M + 0.75%	0,39	200 000,00	15 149,92		1 416,17
2011-02	N		A-1	3 600 000,00	17,5	V	Euribor 01 M + 0.83%	0,47	200 000,00	17 993,48		1 635,28
2011-03	N		A-1	3 600 000,00	17,5	V	Euribor 01 M + 0.92%	0,56	200 000,00	21 192,48		1 881,78
2011-04	N		A-1	3 600 000,00	17,54	V	Euribor 03 M + 0.75%	0,44	200 000,00	16 539,01		4 006,19
2011-05	N		A-1	9 750 000,00	12,5	V	Euribor 01 M + 0.74%	0,38	750 000,00	39 755,77		3 802,95

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

selon état de la dette au 31/10/2018

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2019	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
2011-07	N		A-1	18 000 000,00	17,83	F	Taux fixe à 1.5%	1,50	1 000 000,00	264 375,00		42 500,00
2011-08	N		A-1	11 000 000,09	8	V	Euribor 03 M + 1.98%	1,71	1 333 333,32	179 522,18		43 267,87
2011-09	N		A-1	4 999 999,94	2,99	F	Taux fixe à 2.1395 %	2,1395	1 666 666,68	93 603,12		198,10
2011-10	N		A-1	2 666 666,60	3,99	F	Taux fixe à 2.2225 %	2,2225	666 666,68	54 440,96		246,94
2012-01	N		A-1	4 533 333,38	8,33	V	Livret A + 0.75%	1,50	533 333,36	64 629,38		9 808,17
2012-02	N		A-1	12 928 526,20	8,33	F	Taux fixe à 4.46 %	4,46	1 280 451,12	555 394,60		86 584,03
2012-03	N		A-1	14 166 666,62	8,33	V	Livret A + 0.75%	1,50	1 666 666,64	201 966,80		30 650,52
2012-05	N		A-1	3 000 000,02	8,57	F	Taux fixe à 4.64 %	4,64	333 333,33	139 200,00		53 274,07
2014-01	N		A-1	12 600 000,00	20,99	V	Euribor 03 M + 0.48%	0,18	600 000,00	27 293,64		112,64
2015-01	N		A-1	14 960 000,00	21,96	V	Euribor 03 M + 0.328%	0,02	680 000,00	8 766,82		924,85
2016-01	N		A-1	46 170 000,00	18	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 430 000,00	0,00		0,00
2017-02	N		A-1	11 000 000,00	8,25	V	Euribor 03 M + 0.55%	0,56	1 333 333,33	58 361,11		147,69
2017-04	N		A-1	57 600 000,00	23,97	V	Euribor 12 M + 0.27%	0,13	2 400 000,00	119 687,27		4 557,68
148	N		A-1	116 666,47	0	F	Taux fixe à 3.91 %	3,91	116 666,47	1 140,41		0,00
151	N		A-1	333 333,38	0,5	V	TAM + 0.0895 %	0,00	333 333,38	0,00		0,00
154	N		A-1	666 666,48	0,98	F	Taux fixe à 3.66 %	3,71	666 666,48	15 250,00		0,00
155	N		A-1	416 666,85	1	V	TAG 03 M + 0.09%	0,00	333 333,32	0,00		0,00
156	N		A-1	416 666,85	1	F	Taux fixe à 3.69 %	3,69	333 333,32	10 762,50		760,21
158	N		A-1	1 610 739,91	1,82	F	Taux fixe à 3.05 %	3,05	793 135,74	40 113,50		4 502,50
161	N		A-1	1 143 862,28	2,53	F	Taux fixe à 3.85 %	3,85	402 074,23	38 280,09		6 267,08
162	N		A-1	2 440 241,42	17,92	F	Taux fixe à 4.175 %	4,175	135 568,97	103 295,08		8 018,34
163	N		A-1	2 085 614,10	8	V	Euribor 01 M +0%	0,00	231 734,90	0,00		0,00
164	N		A-1	1 178 573,00	3	V	Eonia + 0.015%	0,00	392 857,00	0,00		0,00
165	N		A-1	16 466 666,63	18,92	F	Taux fixe à 4.2625 %	4,2625	866 666,67	711 845,39		55 515,12
166	N		A-1	6 666 666,70	19,92	F	Taux fixe à 4.33 %	4,33	333 333,33	292 756,11		22 892,87
167	N		A-1	15 482 748,99	19,92	F	Taux fixe à 4.7 %	4,70	546 269,68	728 051,24		58 501,21
168	N		A-1	12 913 182,92	20,5	V	TAG 03 M+ 0.02%	0,00	622 322,08	0,00		0,00
169	N		A-1	14 166 666,55	21,08	V	TAG 03 M + 0.02%	0,00	666 666,68	0,00		0,00
170	N		A-1	4 000 000,00	6	F	Taux fixe à 3.65 %	3,65	666 666,67	138 750,69		337,96
171	N		A-1	8 174 927,58	6,25	V	Euribor 01 M + 0.41%	0,05	1 257 681,16	6 460,98		1 020,64
172	N		A-1	7 333 333,44	21,92	V	Euribor 03 M + 0.6%	0,30	333 333,32	23 689,03		2 555,23
173	N		A-1	17 800 000,00	22	V	Euribor 03 M + 0.6%	0,30	800 000,00	54 498,48		16 879,06
174	N		A-1	2 116 456,66	8,58	V	Euribor 03 M + 2.4%	2,10	209 183,34	43 104,11		6 923,11
175	N		A-1	663 088,54	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	62 379,60	8 593,40		649,99

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

selon état de la dette au 31/10/2018

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2019	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
176	N		A-1	69 071,75	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	6 497,85	895,15		67,71
177	N		A-1	71 990,06	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	6 772,39	932,97		70,57
178	N		A-1	55 257,42	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	5 198,28	716,12		54,17
179	N		A-1	69 071,75	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	6 497,85	895,15		67,71
180	N		A-1	353 633,37	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	33 267,83	4 582,97		346,65
181	N		A-1	130 950,36	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	12 319,05	1 697,07		128,36
182	N		A-1	78 294,88	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	7 365,52	1 014,68		76,75
183	N		A-1	794 404,58	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	74 733,07	10 295,21		778,71
184	N		A-1	1 042 949,57	9,92	V	Livret A + 0.6%	1,35	98 114,78	13 516,26		1 022,35
185	N		A-1	3 057 421,33	11,17	V	Livret A + 0.6%	1,35	253 482,26	39 794,62		3 033,97
186	N		A-1	467 186,52	11,17	V	Livret A + 0.6%	1,35	38 733,10	6 080,78		463,60
187	N		A-1	1 113 438,34	10,92	V	Livret A + 0.9%	1,65	101 747,43	17 633,18		1 334,13
188	N		A-1	742 292,23	10,92	V	Livret A + 0.9%	1,65	67 831,61	11 755,46		889,42
189	N		A-1	539 583,41	9,23	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	58 333,32	19 362,29		249,98
190	N		A-1	1 821 918,82	9	F	Taux fixe à 3.95 %	3,95	152 101,54	71 965,79		65 774,56
191	N		A-1	5 200 000,00	12	V	Euribor 12 M + 0.52%	0,53	400 000,00	27 415,56		25 237,34
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage		0,00		11 333 338,08					3 000 004,70	0,00	0,00	0,00
2401-	N		A-1	1 333 338,00	0,96	V	Eonia+ 0.07%	0,00	1 333 338,00	0,00		0,00
27-02-CT	N		A-1	9 000 000,00	8,99	V	TAG 03 M + 0.03%	0,00	1 000 000,00	0,00		0,00
157	N		A-1	333 333,37	1	V	T4M + 0.06%	0,00	333 333,37	0,00		0,00
159-LT	N		A-1	666 666,71	1,96	V	T4M + 0.0295%	0,00	333 333,33	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

selon état de la dette au 31/10/2018

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2019	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		88 666 666,80		583 555 167,92					49 476 436,99	8 782 995,80	0,00	700 651,74

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/2019 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget, incluant la marge. Taux prévisionnel au 01/01/2019

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	B1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019(3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat en années	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Taux maximal après couverture éventuelle marge incluse (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice au 6611 et 6688 (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice au 7688 (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<u>Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A</u>													
TOTAL A		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
<u>Barrière simple B</u>													
TOTAL B		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
<u>Option d'échange C</u>													
TOTAL C		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
<u>Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D</u>													
TOTAL D		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
<u>Multiplificateur jusqu'à 5 E</u>													
TOTAL E		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
<u>Autres types de structures F</u>													
TOTAL F		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%

NÉANT

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2019 ou le cas échéant, à la prochaine échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	80 produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	100,00 % de l'encours	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	583 555 167,92	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						0 produit
	% de l'encours						0%
	Montant en euros						0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début de contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
TOTAL		88 666 666,80					133 916 666,37				0,00	0,00	0,00
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		88 666 666,80					133 916 666,37				0,00	0,00	0,00
2806 -S2806 (MX 2568)	2806 - 702464 (CEBFC)	5 000 000,00	30/11/2023	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	12 250 000,00	30/08/2011	30/11/2023	T	0,00	0,00	0,00
2808 -S2808 (6184650)	2808 - 606152 02 (CMutuel)	6 666 666,80	31/12/2023	BNP Paribas	SWAP	Taux	16 333 333,37	30/09/2011	30/12/2023	T	0,00	0,00	0,00
2901 -S2901 (267294P)	2901- 434583 (CACIB)	8 000 000,00	14/05/2024	CMutuel -CIC(Créd Ind et Com)	SWAP	Taux	17 333 333,00	16/05/2011	14/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
2904 -S2904 (2950)	2904 - 1155046 (CDC)	52 000 000,00	01/12/2044	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	65 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
201001 - S201001 (3175990M)	201001 - AN96628 (CEBFC)	17 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	SWAP	Taux	23 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S :semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/6688	Produits c/7688	avant opération de couverture	après opération de couverture
TOTAL						28 166 100,08	1 373 439,00		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						28 166 100,08	1 373 439,00		
2806 -S2806 (MX 2568)	2806 - 702464 (CEBFC)	Taux Fixe	3,732	Eurib 3	-0,32	2 460 683,04	200 075,08	A-1	A-1
2808 -S2808 (6184650)	2808 - 606152 02 (CMutuel)	Taux Fixe	3,68	Eurib 3	-0,32	3 238 509,81	245 953,47	A-1	A-1
2901 -S2901 (267294P)	2901- 434583 (CACIB)	Taux Fixe	3,815	Eurib 3	-0,32	3 851 415,95	357 185,93	A-1	A-1
2904 -S2904 (2950)	2904 - 1155046 (CDC)	Taux Fixe	3,5055	Eurib 3	-0,32	14 072 455,33	461 211,71	A-1	A-1
201001 - S201001 (3175990M)	201001 - AN96628 (CEBFC)	Taux Fixe	3,5975	Eurib 3	-0,32	4 543 035,95	109 012,81	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un SWAP.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation des
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 000 €.		28 et 29 juin 2018
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
<p style="text-align: center;">Linéaire</p> <p>Calculé pour les biens acquis à compter du 1^{er} Janvier 2005 sur la base d'un amortissement linéaire et constaté chaque année à l'occasion du budget primitif.</p> <p>Un ajustement prenant en compte les réalisations de fin d'exercice sera effectué lors de la session budgétaire la plus proche du vote du budget primitif.</p>	<p><i>Subventions d'équipement versées :</i></p> <p>Lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel et des études 5</p> <p>Lorsqu'elles financent des biens immobiliers, ou des installations 30</p> <p>Lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national 40</p> <p>Aux tiers dans le cadre des fonds européens 1</p> <p>A l'Etat dans le cadre de financement de voiries et monuments historiques 40</p> <p><i>Immobilisations incorporelles :</i></p> <p>Frais d'étude non suivis de réalisation 5</p> <p>Frais d'étude LGV non suivis de réalisation 25</p> <p>Frais de recherche non suivis de réalisation 5</p> <p>Frais d'insertion non suivis de réalisation 1</p> <p>Logiciels bureautiques 2</p> <p>Logiciels spécifiques 7</p> <p>Autres immobilisations incorporelles 5</p> <p><i>Immobilisations corporelles :</i></p> <p>Plantations 15</p> <p>Constructions :</p> <p style="padding-left: 20px;">- Bâtiments administratifs</p> <p style="padding-left: 20px;">- Bâtiments scolaires</p> <p style="padding-left: 20px;">- Bâtiments culturels et sportifs 30</p> <p style="padding-left: 20px;">- Autres bâtiments publics</p> <p style="padding-left: 20px;">- Bâtiments privés</p> <p>Bâtiments légers, abris et petits travaux d'investissement dans les bâtiments 15</p> <p>Installations, agencements 5</p> <p>Réseaux divers 10</p> <p>Matériel technique ferroviaire 20</p> <p>Matériel technique lourd 10</p> <p>Matériel technique léger 5</p> <p>Autres installations, matériel et outillages techniques (WIMAX) 10</p> <p>Matériel de transport ferroviaire</p> <p style="padding-left: 20px;">- roulant 30</p> <p style="padding-left: 20px;">- autres matériels 20</p> <p>Autres matériels de transport 5</p> <p>Matériel informatique</p> <p style="padding-left: 20px;">- Micro-ordinateurs 2</p> <p style="padding-left: 20px;">- Serveurs imprimantes réseaux et autres 5</p> <p>Mobilier 10</p> <p>Matériels de bureau 5</p> <p>Matériel de téléphonie 3</p> <p><i>Autres immobilisations corporelles :</i></p> <p style="padding-left: 20px;">- lourd 10</p> <p style="padding-left: 20px;">- léger 5</p> <p>Terrains Non amortissable</p> <p>Œuvres d'art Non amortissable</p> <p>Voies navigables, installations de voirie Non amortissable</p> <p>Immobilisations financières (participations, avances, dépôts et cautionnements) Non amortissable</p>	<p style="text-align: center;">Durée (en années)</p> <p>5</p> <p>30</p> <p>40</p> <p>1</p> <p>40</p> <p>5</p> <p>25</p> <p>5</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>7</p> <p>5</p> <p>15</p> <p>30</p> <p>15</p> <p>5</p> <p>10</p> <p>20</p> <p>10</p> <p>5</p> <p>10</p> <p>30</p> <p>20</p> <p>5</p> <p>2</p> <p>5</p> <p>10</p> <p>5</p> <p>3</p> <p>10</p> <p>5</p> <p>Non amortissable</p> <p>Non amortissable</p> <p>Non amortissable</p> <p>Non amortissable</p>	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Dépréciations des comptes de tiers						
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MARINE GEOSYSTEME à Toucy (89)		21/01/2008	129 087,50	129 087,50	0,00	129 087,50 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL TRAVAUX PUBLICS RUGET à Damparis (39)		24/06/2013	2 404,20	2 404,20	0,00	2 404,20 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS SMA INFORMATIQUE à Merceuil (21)		13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA BOCAGES à Gimouille (58)		13/01/2014	134 797,98	134 797,98	0,00	134 797,98 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS HOME TECHNOLOGY à Nevers (58)		13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ICAUNAISE DE DISTRIBUTION à Brion (89)		13/01/2014	103 756,29	103 756,29	0,00	103 756,29 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : Affaire personnelle commerçant L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérigny (58)		30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS LAUPRETRE à Ige (71)		20/10/2014	24 210,91	24 210,91	0,00	24 210,91 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : FERREIRA DE SOUSA à Salornay-sur-Guye (71)		16/03/2015	19 789,00	19 789,00	0,00	19 789,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA BENITIS à Chelles (77)		29/06/2015	136 399,90	136 399,90	0,00	136 399,90 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : JALLAIS Vincent - La Boulange à Château-Chinon (58)		19/10/2015	13 635,42	13 635,42	0,00	13 635,42 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : KARST Fabrice à Verlain (89)		19/10/2015	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL EXPLOITATION MEC INDUSTRIE à Marzy (58)		29/04/2016	11 750,00	11 750,00	0,00	11 750,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL PROXIMIE à Couchey (21)		18/11/2016	32 958,38	32 958,38	32 958,38	0,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL CUISINES ET BAINS D'AMBIANCE à Ouroux-sur-Saône (71)		18/11/2016	13 500,00	13 500,00	13 500,00	0,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ODILIS GROUPE à Pulversheim (68)		18/11/2016	152 490,53	152 490,53	0,00	152 490,53 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL NATURE ET PAYSAGE à Puits (21)		18/11/2016	5 616,00	5 616,00	0,00	5 616,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS LIGARAN à Chalon-sur-Saône (71)		18/11/2016	40 858,38	40 858,38	0,00	40 858,38 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA SODEMO à Magny-Cours (58)		12/01/2017	71 964,90	71 964,90	0,00	71 964,90 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS INAWA à Lechatelet (21)		12/01/2017	75 198,76	75 198,76	0,00	75 198,76 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL BOURGOGNE BOIS ENERGY à Clamecy (58)		30/06/2017	95 118,90	95 118,90	0,00	95 118,90 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL HAMIDELICES au Creusot (71)		30/06/2017	900,00	900,00	0,00	900,00 €
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : Affaire personnelle artisan CHAUMIER Jacky à Saulieu (21)		30/06/2017	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00 €
Solde marché CNASEA		18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS VUILLET à Alleriot (71) - Liquidation judiciaire du 11/05/2017		17/11/2017	173 197,94 €	173 197,94	0,00	173 197,94 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS PLASMA CONVERTING PARTNERS à Chevigny-Saint-Sauveur (21) - Liquidation judiciaire du 12/05/2017		17/11/2017	100 000,00 €	100 000,00	0,00	100 000,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL Stéphane BILLAUD à Marcigny (71) - Liquidation judiciaire du 12/05/2017		17/11/2017	5 524,75 €	5 524,75	0,00	5 524,75 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : Affaire personnelle artisan Pierre CANTAT à Rigny (71) - Liquidation judiciaire du 07/07/2017		17/11/2017	4 333,31 €	4 333,31	0,00	4 333,31 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS TOUYARD CARROSSERIE INDUSTRIELLE (TCI) à Nuit-Saint-Georges (21) - Liquidation judiciaire du 11/07/2017		17/11/2017	59 000,00 €	59 000,00	0,00	59 000,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS PFF à Dijon (21) - Liquidation judiciaire du 11/07/2017		17/11/2017	74 060,40 €	74 060,40	0,00	74 060,40 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL GTAL (71) - Liquidation judiciaire du 27/07/2017		17/11/2017	5 250,00 €	5 250,00	0,00	5 250,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : Affaire personnelle artisan de Mme Guinet - Liquidation judiciaire du 04/09/2017		17/11/2017	1 589,91 €	1 589,91	0,00	1 589,91 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL ROCHA à Digoïn (71) - Liquidation judiciaire du 10/11/2017		29/06/2018	2 771,68 €	2 771,68 €	0,00	2 771,68 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL MATHY et Fils à Beaurepaire en Bresse (71) - Liquidation judiciaire du 28/09/2017		29/06/2018	12 750,00 €	12 750,00 €	0,00	12 750,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : EURL ROYER Franck à Sauvigny le Bois (89) - Liquidation judiciaire du 06/07/2017		29/06/2018	7 977,90 €	7 977,90 €	0,00	7 977,90 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL PIZZ'A CARO à Hurigny (71) - Liquidation judiciaire du 06/07/2017		29/06/2018	5 885,00 €	5 885,00 €	0,00	5 885,00 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Provision pour dépréciation de compte de tiers : EURL MARTIN F. à Bligny le Sec (21) - Liquidation judiciaire du 12/12/2017		29/06/2018	6 187,50 €	6 187,50 €	0,00	6 187,50 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL LOISY MONNOT à Rancy (71) - Liquidation judiciaire du 04/01/2018		29/06/2018	33 552,12 €	33 552,12 €	0,00	33 552,12 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : EURL LA FOURNEE MACONNAISE à Macon (71) - Liquidation judiciaire du 08/01/2018		29/06/2018	14 350,00 €	14 350,00 €	0,00	14 350,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL M et M à Le Creusot (71) - Liquidation judiciaire du 21/12/2017		29/06/2018	7 083,18 €	7 083,18 €	0,00	7 083,18 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : EURL HOTAREVES à Autun (71) - Liquidation judiciaire du 02/11/2017		29/06/2018	30 558,65 €	30 558,65 €	0,00	30 558,65 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : Affaire personnelle commerçant GAILLARD Loïc à St Loup de Varennes (71) - Liquidation judiciaire du 18/01/2018		29/06/2018	2 750,00 €	2 750,00 €	0,00	2 750,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL OXOM à Paris (75) - Liquidation judiciaire du 31/01/2018		29/06/2018	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00	180 000,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL JMHC à Saint Julien (21) - Liquidation judiciaire du 16/01/2018		29/06/2018	2 220,00 €	2 220,00 €	0,00	2 220,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS CH4 à Dijon (21) - Liquidation judiciaire du 13/03/2018		29/06/2018	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00	200 000,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS Guidez à Savigny les Beaune (21) - Liquidation judiciaire du 13/03/2018		29/06/2018	78 475,03 €	78 475,03 €	0,00	78 475,03 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS L'Atelier de Sophie à Chagny (71) - Liquidation judiciaire du 22/03/2018		29/06/2018	11 593,32 €	11 593,32 €	0,00	11 593,32 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : Association CEMEA (21) - Liquidation judiciaire du 17/02/2017		29/06/2018	22 488,00 €	22 488,00 €	0,00	22 488,00 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL MD BAT à St-Apollinaire (21) - Liquidation judiciaire du 22/05/2018		12/10/2018	21 250,00 €	21 250,00 €	0,00	21 250,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL SALOMEZ à Toucy (89) - Liquidation judiciaire du 14/05/2018		12/10/2018	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00	6 500,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL Boulangerie PETIT à Issy-L'Evêque (71) - Liquidation judiciaire du 19/04/2018		12/10/2018	11 666,67 €	11 666,67 €	0,00	11 666,67 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS SELNI à Nevers (58) - Liquidation judiciaire du 21/03/2018		12/10/2018	112 197,96 €	112 197,96 €	0,00	112 197,96 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL TREAJEAN FINANCES à Mâcon (71) - Liquidation judiciaire du 13/04/2018		12/10/2018	54 448,01 €	54 448,01 €	0,00	54 448,01 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL CAROLINE DELLA ROCCA à Châlon-sur-Saône (71) - Liquidation judiciaire du 18/04/2018		12/10/2018	3 025,00 €	3 025,00 €	0,00	3 025,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : EURL Sébastien RIDET Traiteur à Ouroux-sur-Saône (71) - Liquidation judiciaire du 07/06/2018		12/10/2018	16 500,00 €	16 500,00 €	0,00	16 500,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS Garage de la Route Bleue à Pougues-Les-Eaux (58) - Liquidation judiciaire du 18/06/2018		12/10/2018	5 383,33 €	5 383,33 €	0,00	5 383,33 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS BIB Wall Vision à Châlon-sur-Saône (71) - Liquidation judiciaire du 07/06/2018		12/10/2018	145 036,84 €	145 036,84 €	0,00	145 036,84 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL DSB Industrie à Chenove (21) - Liquidation judiciaire du 26/06/2018		12/10/2018	186 885,59 €	186 885,59 €	0,00	186 885,59 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS FAUCHON BAUDOT à Paray le Monial (71) - Liquidation judiciaire du 26/01/2018	163 822,93 €	13/12/2018		163 822,93 €	0,00	163 822,93 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 13/12/2018

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 12/10/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SARL PROST Odile à Gercy (71) - Liquidation judiciaire du 04/05/2017	16 111,10 €	13/12/2018		16 111,10 €	0,00	16 111,10 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SASU VECTEO à Le Creusot (71) - Liquidation judiciaire du 20/09/2018	95 000,00 €	13/12/2018		95 000,00 €	0,00	95 000,00 €
Provision pour dépréciation de compte de tiers : SAS PERI BAT à Norges la Ville (21) - Liquidation judiciaire du 16/10/2018	150 065,49 €	13/12/2018		150 065,49 €	0,00	150 065,49 €
Provisions pour risques et charges						
Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL)		17/11/2017	2 677 126,96	2 677 126,96	2 677 126,96	0,00
Risque issu d'un litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI		30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Risque issu d'un litige au titre du procès avec la SARL SCCV GECO DOMAINE DE NOE		29/04/2016	52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00
Risque issu d'un litige au titre de la maîtrise d'ouvrage Effilogis avec l'EURL BEE		29/04/2016	96 400,00	96 400,00	0,00	96 400,00
Provisions pour dépréciation des immobilisations						
Risque issu de la cessation de paiement de la SEM Futura placée en procédure de sauvegarde		29/04/2016	805 887,00	805 887,00	0,00	805 887,00
TOTAL PROVISIONS	424 999,52		6 584 493,74	7 009 493,26	2 723 585,34	4 285 907,92

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I) - (II + III)
TOTAL				NÉANT			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 503D	Intitulé de l'opération : Construction Témis Sciences			Date de délibération : 03/03/2008
	Pour mémoire réalisations cumulées au 13/11/2018 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 109 756,61 €			0,00 €
Chapitre 902 Construction Témis Sciences				
458112 Travaux	28 109 756,61 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	28 109 756,61 €			
RECETTES (b)	20 550 252,65 €		0,00 €	0,00 €
Chapitre 902				
458212 Financement FEDER	11 947 882,65 €			
458212 Financement Etat	5 929 870,00 €			
458212 Financement Conseil Général	1 850 000,00 €			
458212 Financement Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	600 000,00 €			
458212 Financement ADEME	52 500,00 €			
458212 Financement Université Franche-Comté	170 000,00 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	20 550 252,65 €		0,00 €	0,00 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

N° opération : 404	Intitulé de l'opération : AP IMMOBILIERS PEDAGOGIQUES TRAVAUX			Date de délibération : 20/02/2004
	Pour mémoire réalisations cumulées au 13/11/2018 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	4 296 759,73 €			0,00 €
Chapitre 902				
4581404 Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (ENSAM Cluny restaurant)	4 296 759,73 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	4 296 759,73 €			
RECETTES (b)	1 308 792,17 €			0,00 €
Chapitre 902				
4582404 Financement par le tiers et d'autres tiers	1 308 792,17 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	1 308 792,17 €			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

N° opération : 403	Intitulé de l'opération : AP IMMOBILIERS PEDAGOGIQUES TRAVAUX			Date de délibération : 23/03/2009
	Pour mémoire réalisations cumulées au 13/11/2018 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	2 680 886,10 €			0,00 €
Chapitre 902				
4581403 Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (Sciences Po)	2 680 886,10 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	2 680 886,10 €			
RECETTES (b)	537 299,00 €			0,00 €
Chapitre 902				
4582403 Financement par le tiers et d'autres tiers	537 299,00 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	537 299,00 €			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
	Total		18 528 594,13	6 230 549,43	50 542,01	11 707,14
	- Assortis d'intérêts		8 055 474,75	2 861 543,23	50 542,01	11 707,14
22	FAUCHON-B	19/11/2004	33 207,10	11 069,03	218,80	0,00
34	GE ROUX	28/01/2005	67 594,49	13 518,90	1 056,94	927,76
901	SCIC HABIT		172 337,24	22 491,10	5 170,12	4 258,12
964	SILFAX GRO	12/05/2006	42 960,27	21 480,14	2 257,65	984,59
969	PAUL FAUCH	10/02/2006	16 236,03	2 446,52	43,31	10,05
1002	EVAMET	07/07/2006	58 189,13	23 087,53	284,78	1,76
1073	WL INVEST	15/01/2007	13 200,00	6 000,00	1 320,70	0,00
1292	REBOULET	03/12/2007	9 818,97	1 402,71	32,54	10,58
1299	PR FINANCE	03/12/2007	169 358,53	13 238,89	6 974,87	273,85
1349	TRAP S SA	03/12/2007	39 521,22	12 546,42	961,76	575,05
1362	FAUCHON-B	28/04/2008	43 500,00	10 875,00	2 106,41	0,00
1884	DEVOTIS	24/11/2008	88 500,00	22 500,00	2 300,68	1 337,80
1902	FAUCHON-B	18/05/2009	58 000,00	14 500,00	1 259,33	0,00
2112	GCH	19/10/2009	182 000,00	14 000,00	747,86	291,13
2125	EVAMET	28/09/2009	27 073,80	17 969,35	360,37	24,62
2138	OXYMETAL B	23/11/2009	75 000,00	18 000,00	426,95	315,47
2143	BEAUNE OEN	22/02/2010	3 716,91	3 716,91	17,29	0,00
2145	PTP MONTIG	22/02/2010	3 716,91	3 716,91	17,29	0,00
2150	AMG	23/11/2009	59 000,00	14 000,00	690,08	585,33
2160	HOL YO GAL	28/09/2009	44 962,68	29 842,60	598,48	3,72
2165	BECKER ET	22/02/2010	13 360,19	13 360,19	82,93	0,00
2167	HR PARTICI	10/05/2010	18 036,36	18 036,36	111,84	0,00
2168	TREE	10/05/2010	11 133,51	11 133,51	69,09	0,00
2169	COGITOCAN (ancien 3L Distribution)	22/02/2010	38 727,40	22 027,15	378,05	31,64
2170	LBD	10/05/2010	7 069,70	7 069,70	43,96	0,00
2179	TAP HOLDIN	14/06/2010	16 700,25	16 700,25	103,65	0,00
2181	ESCOFIER	22/02/2010	29 643,52	29 643,52	230,08	0,00
2184	SN HANSEZ	12/07/2010	14 821,76	14 821,76	115,04	0,00
2190	DES HOTELS	12/07/2010	29 643,52	29 643,52	230,08	0,00
2193	GIRARD ENT	14/06/2010	73 426,28	29 098,07	775,53	38,17

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2196	FMPB	20/09/2010	10 375,26	10 375,26	80,50	0,00
2297	LC DEVELOP	29/11/2010	11 099,16	8 865,56	96,52	1,92
2298	SOGEDI	20/09/2010	36 997,23	29 551,90	321,70	6,41
2492	HOLDINGPUG	10/05/2010	17 731,29	11 784,22	165,22	17,42
2495	HTA	24/01/2011	26 776,19	17 784,38	299,90	31,63
2498	SAPHOLDE	24/01/2011	77 230,17	18 878,99	1 045,57	132,83
2500	AVS	14/03/2011	65 000,00	12 000,00	608,96	113,62
2514	EMIG EQUIP	02/05/2011	13 071,90	7 421,34	178,18	23,08
2515	EMIG INDUS	02/05/2011	13 071,90	7 421,34	178,18	23,08
2517	MAVIPAL	02/05/2011	23 529,51	13 358,41	320,71	41,55
2526	SYENERGY	29/11/2010	51 636,54	29 369,53	504,07	19,18
2533	ALLIANCETE	27/06/2011	59 629,64	29 557,46	840,54	79,48
2534	RFC HOLDIN	27/06/2011	44 722,12	22 168,13	630,39	27,10
2541	NVH MEDICI	14/11/2011	55 663,51	21 977,62	820,90	40,47
2543	AVS COMMUN	14/11/2011	1 573,86	1 573,86	8,17	0,00
2558	LOUMI LIVR	09/09/2011	9 342,03	3 679,57	163,35	27,41
2559	FERNAND DU	20/02/2012	10 470,87	10 470,87	81,39	0,00
2560	A2CJ	20/02/2012	56 051,94	22 077,53	980,07	106,41
2562	TERRINE DU	20/02/2012	14 135,76	14 135,76	109,78	0,00
2568	MIHC	17/10/2011	15 699,39	15 699,39	120,87	0,00
2569	SAS BBI	20/02/2012	23 498,96	23 498,96	243,61	0,00
2575	PILLER CLE	14/11/2011	9 395,70	9 395,70	96,45	0,00
2578	API	16/04/2012	13 316,03	13 316,03	138,10	0,00
2579	L'ANTRE BU	16/04/2012	3 916,53	3 916,53	40,56	0,00
2581	TETRANE	16/04/2012	15 665,93	15 665,93	162,46	0,00
2586	DES HOTELS	25/06/2012	31 008,14	31 008,14	324,33	0,00
2589	RECYTHERM	25/06/2012	10 875,35	10 875,35	90,93	0,00
2591	BAUDOIN TH	14/11/2011	40 041,84	15 771,59	700,13	117,48
2592	GP SAS	25/06/2012	30 879,67	20 500,57	387,75	26,48
2593	AEP ELINAS	25/06/2012	31 008,14	31 008,14	324,34	0,00
2599	UNOWHY	25/06/2012	31 008,14	31 008,14	324,34	0,00
2602	FAST RING	26/11/2012	7 625,50	6 093,59	47,57	3,19

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2623	CALIDER	26/11/2012	38 127,41	30 467,97	237,83	4,73
2624	D'EUROPE	22/10/2012	25 493,62	20 368,18	187,66	3,76
2626	STIM SARL	22/10/2012	12 746,80	10 184,09	93,83	1,88
2631	SAS DAVID LANGE	26/11/2012	50 555,66	20 087,53	383,03	41,43
2633	SEB SAS	26/11/2012	45 702,17	30 400,33	305,47	9,46
2635	PONGE2	25/06/2012	30 879,67	20 500,57	387,75	12,04
2636	AGRI CONSU	26/11/2012	30 468,18	20 266,87	203,65	6,31
2637	ROUSSEAU	25/06/2012	30 879,67	20 500,57	387,75	12,04
2638	HISLER DIJ	26/11/2012	45 702,17	30 400,33	305,47	9,46
2639	MONNET SAS	14/01/2013	30 346,92	20 197,95	150,37	4,65
2640	BSE	26/11/2012	35 506,81	20 221,88	248,64	32,12
2643	PELLETIER	26/11/2012	11 109,91	4 008,59	85,53	4,39
2644	VOILLOT LI	11/03/2013	20 198,03	10 065,73	108,43	15,79
2645	TECHNI MET	06/05/2013	24 641,58	12 280,20	132,28	19,27
2646	NEXTIS	24/06/2013	40 336,01	20 111,62	183,70	26,74
2647	FORETS SCI	06/05/2013	40 396,06	20 131,47	216,85	31,58
2651	BIOSYLVA	14/11/2011	82 461,63	40 809,23	1 378,09	130,45
2653	HOTEL LE F	24/06/2013	40 336,01	20 111,62	183,70	17,30
2656	BEAUVOIS F	09/09/2013	40 336,01	20 111,62	183,70	7,86
2657	SARL PERI BAT	21/10/2013	147 000,00	4 500,00	98,23	84,58
2661	ESPACE COU	24/06/2013	31 742,46	14 058,45	148,27	15,13
2662	WEBDRONE	25/11/2013	40 811,80	18 075,13	190,63	8,84
2663	UBI TRANSP	21/10/2013	45 346,36	20 083,51	211,81	9,83
2665	ADVENTYS P	24/06/2013	50 349,70	20 055,43	239,89	40,05
2667	UBM	11/03/2013	44 362,65	17 657,36	249,16	26,93
2668	HOLISTE	21/10/2013	12 622,70	12 622,70	26,58	0,00
2669	NVH MEDICI	25/11/2013	25 174,90	10 027,70	119,94	5,89
2670	MYRAL SARL	17/03/2014	50 331,07	20 052,46	226,94	11,14
2671	LERESCHE	17/03/2014	76 042,87	8 946,22	154,90	10,33
2673	MANZINI	13/01/2014	50 331,07	20 052,46	226,94	11,14
2674	PUGET MECA	25/11/2013	36 164,88	14 405,21	172,31	8,46
2677	FESTINS BG	25/06/2012	56 029,57	20 077,92	810,40	141,76

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2678	NVH bis	25/11/2013	55 346,05	20 027,40	267,92	30,22
2682	JOLY ET FI	12/05/2014	15 159,34	15 159,34	50,22	0,00
2688	SIGNE ENVI	17/03/2014	30 158,72	9 999,74	139,98	7,42
2691	BELOVIA	24/11/2014	75 287,87	14 206,83	307,85	41,06
2694	COTE ST JA	12/01/2015	70 178,19	19 965,84	213,16	40,31
2700	KIWI CUBE	24/11/2014	82 367,90	14 175,63	339,05	70,84
2702	SCIE.CHALO	18/05/2015	44 588,92	22 265,45	94,23	13,70
2705	JOLY	18/05/2015	23 416,81	13 367,94	47,86	3,99
2709	ARCOM BFC	18/05/2015	19 513,99	11 139,95	39,89	1,51
2711	PARISSE	29/06/2015	44 566,65	22 258,84	79,68	7,50
2715	NVH bis	19/10/2015	120 203,87	39 999,90	178,86	9,47
2716	GENLIS MET	19/10/2015	89 077,72	44 501,04	123,08	5,26
2721	TEXISENSE	19/10/2015	66 808,33	33 375,78	92,30	3,95
2722	AGREGATS	13/11/2015	44 538,91	22 250,50	61,54	2,63
2725	MCR NOVAB	14/09/2015	44 538,91	22 250,50	61,54	2,63
2729	EDITION CO	29/06/2015	70 115,36	19 977,95	137,77	26,05
2734	NOVOLYSE	13/11/2015	125 159,32	49 999,90	180,90	8,87
2737	SAS MATREX - Consolidation	13/11/2015	190 040,31	39 881,10	297,66	60,27
2739	GRESSARD	13/05/2016	27 502,44	9 999,98	2,38	0,27
2743	BAUDOT HEN	01/07/2016	30 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2744	J.P.J SARL	01/07/2016	86 666,68	28 888,88	0,00	0,00
2748	S3DEL	01/07/2016	80 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2750	KINETI	30/09/2016	160 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2752	QAPE	30/09/2016	160 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2757	MEDIAGROUP	30/09/2016	133 333,34	44 444,44	0,00	0,00
2758	MAVIPAL	25/11/2016	93 333,32	31 111,12	0,00	0,00
2759	PLACE TALE	30/09/2016	120 000,00	30 000,00	0,00	0,00
2761	MECA SERVI	25/11/2016	93 888,90	28 888,88	0,00	0,00
2762	GST	25/11/2016	72 222,20	22 222,24	0,00	0,00
2763	BERTRAND J	01/07/2016	72 222,20	22 222,24	0,00	0,00
2764	AMME SARL	30/09/2016	43 333,35	13 333,32	0,00	0,00
2765	RTECH SOLU	01/07/2016	170 000,00	40 000,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2766	TB DEVELOP	25/11/2016	36 111,10	11 111,12	0,00	0,00
2767	BIOMANEO	30/09/2016	85 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2771	AGIMenuise	27/01/2017	90 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2772	S.N. SFAR	27/01/2017	155 555,56	44 444,44	0,00	0,00
2773	ESPRIT B	25/11/2016	38 888,88	11 111,12	0,00	0,00
2774	NAUTICONCE	25/11/2016	45 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2776	FRANCE EQ	07/04/2017	155 555,56	44 444,44	0,00	0,00
2777	NEYRAT AUT	07/04/2017	97 222,24	27 777,76	0,00	0,00
2778	URBANLEAF	25/11/2016	95 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2779	ARBEO	07/04/2017	166 666,67	44 444,44	0,00	0,00
2780	ATELIER DU	25/11/2016	125 000,01	33 333,32	0,00	0,00
2781	GEMECOD	25/11/2016	95 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2782	GEOCHANVRE	07/04/2017	166 666,67	44 444,44	0,00	0,00
2784	ARTS GRAPH	25/11/2017	166 666,67	44 444,44	0,00	0,00
2787	STORES MEN	27/01/2017	166 666,67	44 444,44	0,00	0,00
2788	FL POWER	19/10/2015	50 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2789	WAMCAR - CC Exploitation	07/04/2017	100 000,00	15 000,00	0,00	0,00
102508	MARTELIN		641,81	641,81	2,71	0,00
7239031	VIDONNE IM		1 224,99	0,00	161,70	97,47
	Non assortis d'intérêts		4 061 205,12	1 531 952,57	0,00	0,00
1596	EFOM SAS	31/03/2008	23 110,76	3 299,30	0,00	0,00
2539	BOURG PROP	17/10/2011	825,00	825,00	0,00	0,00
2544	OKYNOX	14/11/2011	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
2561	BRAS VEZEL	14/11/2011	45 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2564	EXERGIA	12/12/2011	10 500,00	6 000,00	0,00	0,00
2565	BAUDOIN TH		33 333,30	33 333,30	0,00	0,00
2566	HYDRO 71	20/02/2012	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
2573	TEXISENSE	27/06/2011	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
2584	GP SAS	27/06/2011	30 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2588	EDIES CONS	25/06/2012	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
2594	CUBIK HOME	25/06/2012	24 000,00	16 000,00	0,00	0,00
2600	GST	25/06/2012	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2622	TREMEAUX	22/10/2012	20 000,00	16 000,00	0,00	0,00
2625	SETP2	20/02/2012	12 170,00	12 170,00	0,00	0,00
2641	VIVEXIA	24/01/2011	26 250,00	15 000,00	0,00	0,00
2642	ANIS	26/11/2012	23 380,00	23 380,00	0,00	0,00
2652	ROUSSEAU	25/06/2012	19 400,00	19 400,00	0,00	0,00
2664	KINETI	25/11/2013	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00
2666	MG GRANULE	25/11/2013	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2672	PORPHYCHEM	17/03/2014	25 000,00	10 000,00	0,00	0,00
2675	PAZTEC	13/01/2014	35 000,00	14 000,00	0,00	0,00
2679	UBM	11/03/2013	9 040,00	4 520,00	0,00	0,00
2681	MYRAL 2	17/03/2014	80 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2684	MECA MODEL	30/06/2014	77 144,00	38 572,00	0,00	0,00
2686	NEXSON GRO	08/09/2014	24 000,00	12 000,00	0,00	0,00
2689	BELL SARL	08/09/2014	80 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2690	ANTHALYS	20/10/2014	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2693	CHEVILLON	24/11/2014	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2695	AUPOIL ET	20/10/2014	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2696	GUY HF	26/11/2012	77 550,00	31 020,00	0,00	0,00
2697	MATHIAUT P	12/05/2014	31 250,00	12 500,00	0,00	0,00
2701	MEDIAGROUP	24/11/2014	58 140,00	19 380,00	0,00	0,00
2703	VALMOLD SE	16/03/2015	80 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2704	PRIVTECH	18/05/2015	30 250,00	11 000,00	0,00	0,00
2706	LASER FU2	30/06/2014	120 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2708	GLIAL TECH	16/03/2015	55 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2710	SETP3	24/11/2014	85 800,00	28 600,00	0,00	0,00
2712	GRAVIER AF	18/05/2015	50 250,00	20 100,00	0,00	0,00
2713	FGIndustr	17/03/2014	29 400,00	9 800,00	0,00	0,00
2719	PARQ BEAU	24/11/2014	120 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2723	TCM SOLUTI	13/11/2015	60 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2726	PERNIN ET	13/11/2015	38 700,00	12 900,00	0,00	0,00
2727	NOLOT SAS	13/11/2015	46 800,00	15 600,00	0,00	0,00
2728	TPMS	19/10/2015	11 850,00	4 740,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
2730	DECOMETAL	13/11/2015	120 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2731	LES BOIS P	13/11/2015	28 872,00	9 624,00	0,00	0,00
2733	NOVOLYSE	13/11/2015	13 940,00	5 576,00	0,00	0,00
2735	BAUDOT HEN	13/11/2015	80 000,00	32 000,00	0,00	0,00
2736	COHESIVES	13/11/2015	180 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2738	CHOC DUFOU	19/10/2015	57 005,00	22 802,00	0,00	0,00
2740	SETP3	18/05/2015	133 520,00	33 380,00	0,00	0,00
2741	TCM	14/09/2015	45 052,00	12 872,00	0,00	0,00
2742	MANAGERDET	01/07/2016	75 000,00	20 000,00	0,00	0,00
2745	MOULINS VI	13/11/2015	44 220,00	14 740,00	0,00	0,00
2746	NEXTIS	20/10/2014	40 200,00	10 050,00	0,00	0,00
2747	HORIZON TE	20/10/2014	38 400,00	9 600,00	0,00	0,00
2749	NECTARS BG	19/10/2015	91 620,00	30 540,00	0,00	0,00
2753	NEVINOX	13/11/2015	22 992,20	6 569,20	0,00	0,00
2754	UBM	13/11/2015	39 468,00	13 156,00	0,00	0,00
2755	PEIGNOT	01/07/2016	22 422,40	6 406,40	0,00	0,00
2756	PEIGNOT	30/09/2016	35 225,40	10 064,40	0,00	0,00
2760	BEOPLAST	13/05/2016	64 197,00	18 342,00	0,00	0,00
2768	ID NUMERIC	25/11/2016	55 200,00	13 800,00	0,00	0,00
2769	FGIndustr	01/07/2016	18 864,00	4 716,00	0,00	0,00
2770	ARCOM BFC	30/09/2016	17 456,00	4 364,00	0,00	0,00
2775	CRM INDUST	27/01/2017	55 200,00	13 800,00	0,00	0,00
2783	LES BOIS P	25/11/2016	139 920,00	34 980,00	0,00	0,00
2785	AMS INDUST	13/11/2015	49 205,80	14 058,80	0,00	0,00
2786	ATELIERS C	07/04/2017	19 980,00	4 440,00	0,00	0,00
2790	MECAPRECIS - CC MATERIEL	25/11/2016	56 240,00	14 060,00	0,00	0,00
2791	AMME - Contrat de Croissance matériel	25/11/2016	23 342,40	5 835,60	0,00	0,00
2792	BIOSYLVA - Contrat de croissance Matériel	17/10/2015	180 000,00	40 000,00	0,00	0,00
2793	MYCROPOLYMERS - CC MATERIEL	27/01/2017	35 550,00	7 900,00	0,00	0,00
2794	MAVIPAL - CC Matériel	25/11/2016	34 516,16	6 903,24	0,00	0,00
	Avance en compte courant d'associé SEML FUTURA	21/02/2014	50 887,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (compte 274)

N°fiches	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2019	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
	SAEM Batifranc soutien locatif	03/11/2003	266 666,70	133 333,33	0,00	0,00
	Dispositif de prêts aux artisans - Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne		6 411 914,26	1 837 053,63	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PRETS	B6

PRETS (faisant l'objet d'une suspension suite à règlement judiciaire ou à report d'échéances)

	Bénéficiaire	Date de délibération	Encours au 01/01/2019	Suspension
	Total		1 330 611,45	
	- Assortis d'intérêts		1 041 968,45	
989	KER BABAS Sauvegarde	23/10/2006	81 600,12	12/07/2016
2 174	SARL ABLA	22/02/2010	150 660,34	27/03/2015
2 294	CLOS ET MI	29/11/2010	23 096,16	
2 402	SAS LA LA CARBONERIE	14/12/2009	40 000,00	26/04/2016
2 519	SAS SUNTEC INDUSTRIES France	27/06/2011	61 557,86	11/10/2016
2 529	SARL GRAPH 2000	27/06/2011	150 000,00	01/10/2013
2 571	POTIN GOUR	20/02/2012	25 975,94	
2 580	PRC - SAS DAMALISK - Sauvegarde	16/04/2012	8 700,00	
2 655	SAS DAMALISK	24/06/2013	63 219,85	25/04/2017
2 660	SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	70 293,22	06/09/2017
2 692	CLOS ET MI	12/01/2015	140 356,44	
2 699	SFP BONNEFOY	16/03/2015	37 579,55	12/01/2017
2 714	SAS SUNTEC INDUSTRIES France	19/10/2015	188 928,97	11/10/2016
	- Non assortis d'intérêts		288 643,00	
2580	SAS DAMALISK Sauvegarde	16/04/2012	29 000,00	16/02/2017
2 724	SAS SUNTEC INDUSTRIES France	19/10/2015	189 643,00	11/10/2016
2 732	NOPALNUTRA	13/11/2015	70 000,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		96 529 528,44	I 96 529 528,44
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		50 500 000,00	50 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 500 000,00	50 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 029 528,44	46 029 528,44
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	46 029 528,44	46 029 528,44

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	96 529 528,44	0,00	0,00	96 529 528,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		389 392 371,91	III 389 392 371,91
Ressources propres externes de l'année (a)		23 998 750,00	23 998 750,00
10222	FCTVA	17 500 000,00	17 500 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	68 750,00	68 750,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	130 000,00	130 000,00
2748	Autres prêts	6 300 000,00	6 300 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		365 393 621,91	365 393 621,91
169	<i>Primes de remboursement obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	714 233,00	714 233,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	2 921 787,39	2 921 787,39
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	8 094 235,14	8 094 235,14
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	1 898 537,00	1 898 537,00
2804114	<i>Voiries</i>	253 382,00	253 382,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	1 130,00	1 130,00
2804123	<i>Subv. Régions : Projet infrastructure</i>	64 164,00	64 164,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	75 626,85	75 626,85
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	5 224 334,08	5 224 334,08
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	610 316,00	610 316,00
2804141	<i>Subv. Cne : Bien mobilier, matériel</i>	1 491 457,34	1 491 457,34
2804142	<i>Subv. Cne : Bâtiments, installations</i>	32 350 838,29	32 350 838,29
2804143	<i>Subv. Cne : Projet infrastructure</i>	107 232,00	107 232,00
2804151	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	977 236,98	977 236,98
2804152	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	2 877 733,38	2 877 733,38
2804153	<i>Subv. Grpt : Projet infrastructure</i>	384 162,00	384 162,00
2804161	<i>Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel</i>	28 675,00	28 675,00
2804162	<i>Subv. SPIC : Bâtiments, installations</i>	47 015,00	47 015,00
28041711	<i>Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel</i>	10 125 959,78	10 125 959,78
28041712	<i>Subv. SNCF : Bâtiments, installations</i>	240 880,00	240 880,00
28041713	<i>Subv. SNCF : Projet infrastructure</i>	15 186 320,00	15 186 320,00
28041721	<i>Subv. RFF : Bien mobilier, matériel</i>	602 389,50	602 389,50
28041722	<i>Subv. RFF : Bâtiments, installations</i>	145 273,00	145 273,00
28041723	<i>Subv. RFF : Projet infrastructure</i>	12 328 477,00	12 328 477,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	10 316 184,75	10 316 184,75
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	14 664 470,21	14 664 470,21
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	162 530,00	162 530,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	14 967 671,48	14 967 671,48
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	6 643 104,00	6 643 104,00
280431	<i>Subv. Scol : Bien mobilier, matériel</i>	7 506 324,78	7 506 324,78
280432	<i>Subv. Scol : Bâtiments, installations</i>	9 541 835,63	9 541 835,63
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	6 735 480,00	6 735 480,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	2 755 683,00	2 755 683,00
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	13 433 283,92	13 433 283,92
28051	<i>Concessions, droits similaires, brevets,...</i>	1 427 333,20	1 427 333,20

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 049 816,00	1 049 816,00
281312	Bâtiments scolaires	5 216 004,45	5 216 004,45
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 666,00	702 666,00
281318	Autres bâtiments publics	8 708,00	8 708,00
281351	Bâtiments publics	294 209,00	294 209,00
28153	Réseaux divers	9 082,00	9 082,00
281572	Matériel technique scolaire	217 512,88	217 512,88
281578	Autre matériel technique	66 775,95	66 775,95
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	804 132,00	804 132,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	26 147 319,62	26 147 319,62
28181	Installations générales, aménagt divers	77 528,23	77 528,23
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	428 001,55	428 001,55
281831	Matériel informatique scolaire	97 309,93	97 309,93
281838	Autre matériel informatique	513 101,18	513 101,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	396 530,66	396 530,66
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	189 031,37	189 031,37
28185	Matériel de téléphonie	118 247,13	118 247,13
28188	Autres immo. corporelles	101 361,36	101 361,36
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	143 961 805,90	143 961 805,90

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	389 392 371,91	0,00	0,00	0,00	389 392 371,91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 96 529 528,44
Ressources propres disponibles	IV 389 392 371,91
Solde	V = IV – II (5) 292 862 843,47

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES																		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS - EMPRUNTS GARANTIS																		C1.1

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Part garantie (en %)	Capital restant dû de l'emprunt initial au 01/01/2019	Durée résiduelle en années	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil									Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux					7 296 343,99		3 100 560,41										86 403,89	534 802,85	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00		0,00										0,00	0,00	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					5 631 362,60		2 244 444,43										70 831,12	396 389,10	
2003	P	Maison familiale - Pontarlier	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	36%	59 182,82	3,92	M	F		6,54	F		5,35	A - 1	2 827,39	13 955,07	
2003	P	Maison familiale - Pontarlier	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	36%	59 225,94	3,92	M	F		6,54	F		5,35	A - 1	2 829,45	13 965,24	
2004	C	ARTS (Ass Reg Travail Social)	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	100%	776 531,12	15,25	A	F		2,27	F		4,37	A - 1	34 405,72	34 386,92	
2006	C	LEAP Saint Joseph - Les Fontenelles	Restructuration et extension LEA Les Fontenelles - N°47	CREDIT AGRICOLE	600 000,00	100%	102 193,18	2,04	T	F		3,34	F		3,30	A - 1	1 366,19	44 966,25	
2006	C	Ecole agricole Saint Joseph - Levier	Construction internat LEA Levier - N°48	CREDIT AGRICOLE	1 000 800,00	100%	185 091,35	2,70	M	F		3,56	F	TEC 3	1,30	A - 1	1 998,06	68 658,78	
2007	P	Lycée technique rural - Morbier	Travaux extension lycée Morbier - N°49	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	600 000,00	100%	311 432,66	8,60	M	F		3,53	F		3,50	A - 1	6 367,95	33 398,61	
2007	P	CSP Jeanne d'Arc - Champagne	Travaux bâtiment - CSP Jeanne d'Arc Champagne - N° 50	CIAL	370 000,00	100%	111 150,82	3,58	M	F		4,12	F		3,05	A - 1	2 975,69	29 808,55	
2007	P	Maison familiale - Les Fins	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	100%	315 877,02	8,92	M	F		4,08	F		4,00	A - 1	12 087,43	30 088,85	
2009	P	Lycée Pasteur Mont-Roland - Dole	Travaux restructuration internat OGEC Pasteur - N°53	SOCIETE GENERALE	710 000,00	100%	221 256,99	2,08	M	F		1,90	F		1,90	A - 1	3 291,67	105 111,53	
2006	P - M	MFR du Clunisois	25GE011 BAT RESTAU SCOL MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	42 250,00	50%	9 154,50	2,46	M	F		4,59	F		4,50	A-1	339,55	3 538,98	
2006	P - M	MFR du Clunisois	25GE012 Cstruct*Bat Restau MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	71 700,00	50%	10 466,48	1,80	M	V	EURIB3	4,07	V	EURIB 3	1,472	A-1	115,89	5 673,99	
2014	P - M	FRAC	2014GE01 Cstruct* bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	50%	82 881,55	5,96	M	F		2,93	F		2,89	A-1	2 226,13	12 836,33	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 664 981,39		856 115,98										15 572,77	138 413,76	
1995	P	Office Public HLM Doubs - Besançon	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	50%	217 172,18	9,25	T	V	LIVRET A	3,30	V	LIVRET A	1,95	A - 1	4 047,69	21 651,84	
1990	P	Office Public HLM Doubs - Besançon	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	100%	638 943,80	5,17	T	V	LIVRET A	3,45	V	LIVRET A	1,95	A - 1	11 525,08	116 761,92	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel.

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	C1.2

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice 2019 (1)	467 220,22
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice 2019(1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice 2019 (2)	58 259 432,79
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice 2019	58 726 653,01
Recettes réelles de fonctionnement	1 243 382 946,33

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2019 en % (3)	4,72%
--	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
NÉANT					
FONCTIONNEMENT (total)					
NÉANT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NÉANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2019	Annuités à verser au cours de l'exercice
TOTAL					1 416 679,84	0,00	44 880,00
8017 Subventions à verser en annuités							
2000	Création d'un internat commun aux établissements privés	Ogec Centre : Lycée Saint Paul, Lycée Saint Joseph	15	Annuelle	1 416 679,84	0,00	44 880,00
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés (1)							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2016	Annuités à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
NÉANT							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Reste à employer au 01/01/2019	Montant recettes	Montant dépenses	Reste à employer au 31/12/2019
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire		31 410 694,00 €	129 052 413,54 €	
Total	0,00 €	31 410 694,00 €	129 052 413,54 €	0,00 €

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale : Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire		
Restes à employer au 01/01/2019		-
Recettes		
Article	Libellé de l'article	Montant
1332	Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	31 410 694,00 €
Total		31 410 694,00 €

Dépenses		
Article	Libellé de l'article	Montant
2031	Frais d'études	20 572 312,77 €
2033	Frais d'insertion	45 129,88 €
204131	Départements - biens mobiliers, matériel et études	270 000,00 €
204132	Départements - bâtiments et installations	1 676 003,90 €
204141	Communes et structures intercommunales - biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
204142	Communes et structures intercommunales - bâtiments et installations	273 026,47 €
204152	Autres groupements de collectivités - bâtiments et installations	0,00 €
204181	Organismes publics divers - biens mobiliers, matériels et études	0,00 €
204182	Organismes publics divers - bâtiments et installations	0,00 €
20421	Personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	455 933,49 €
20422	Personnes de droit privé - bâtiments et installations	2 836 676,68 €
2043	Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement	0,00 €
20431	Etablissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement - biens mobiliers, matériel et études	4 032 185,43 €
20432	Etablissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement - bâtiments et installations	6 762 151,29 €
2051	Concessions et droits similaires	200 005,90 €
2111	Terrains nus	245,51 €
2115	Terrains bâtis	282,41 €
21312	Bâtiments scolaires	383 238,43 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00 €
215	Matériel technique scolaire	6 366 856,59 €
217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	213 906,87 €
218	Matériel informatique scolaire	5 436 722,02 €
2313	Constructions en cours	13 764 906,53 €
2314	Construction sur sol d'autrui	0,00 €
2317	Immobilisations en cours	40 990 240,02 €
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €
236	Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	0,00 €

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		C7
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	24 772 589,35 €
261	Titres de participations	0,00 €
269	Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	0,00 €
2761		0,00 €
	Total	129 052 413,54 €
	Restes à employer au 31/12/2019 (3)	0,00 €

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice - total dépenses de l'exercice

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	Total	6	0	6	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services		1		1	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services		5		5	4,00		4,00
Directeur général des services techniques				0			0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	Total	831	0	831	668,10	90,40	758,50
Administrateur hors classe	A	10		10	5,00	4,00	9,00
Administrateur	A	9		9	7,00	1,00	8,00
Directeur	A	28		28	21,00	5,00	26,00
Attaché hors classe	A	6		6	5,00	1,00	6,00
Attaché principal	A	72		72	59,50	9,50	69,00
Attaché	A	242		242	155,30	63,90	219,20
Rédacteur principal de 1ère classe	B	92		92	85,40	1,00	86,40
Rédacteur principal de 2ème classe	B	49		49	47,30		47,30
Rédacteur	B	83		83	68,60	3,00	71,60
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	106		106	98,90	1,00	99,90
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	82		82	73,70		73,70
Adjoint administratif territorial	C	52		52	41,40	1,00	42,40
FILIERE TECHNIQUE (c)	Total	3324	0	3324	3055,50	58,20	3 113,70
Ingénieur en chef hors classe	A	8		8	6,90	1,00	7,90
Ingénieur en chef	A	14		14	11,00	3,00	14,00
Ingénieur principal	A	62		62	54,70	3,80	58,50
Ingénieur	A	66		66	42,30	14,90	57,20
Technicien principal de 1ère classe (dt 5 lycées)	B	32		32	28,80	1,00	29,80
Technicien principal de 2ème classe (dt 13 lycées)	B	21		21	18,60		18,60
Technicien (dt 13 lycées)	B	48		48	33,80	8,00	41,80
Agent de maîtrise principal (dt 6 siège)	C	16		16	13,00	1,00	14,00
Agent de maîtrise (dt 7 siège)	C	194		194	189,70	1,00	190,70
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	18		18	17,00	3,00	20,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	33		33	32,80	10,00	42,80
Adjoint technique territorial	C	21		21	20,80		20,80
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement (dt 1 siège)	C	434		434	413,30		413,30
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (dt 2 siège)	C	1728		1728	1602,90		1 602,90
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	629		629	569,90	11,50	581,40

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)	Total	0	0	0	0	0	0,00
Assistant socio éducatif principal				0			0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	Total	0	0	0	0	0	0,00
				0			0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	Total	0	0	0	0	0	0,00
				0			0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	Total	0	0	0	0	0	0,00
				0			0,00
FILIERE CULTURELLE (h)	Total	16	0	16	14,60	1,00	15,60
Conservateur en chef du patrimoine	A	1		1	1,00		1,00
Conservateur du patrimoine	A	2		2	1,80		1,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	6		6	4,80	1,00	5,80
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		2	2,00		2,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2		2	2,00		2,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1		1	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine territorial	C	2		2	2,00		2,00
FILIERE ANIMATION (i)	Total	0	0	0	0	0	0,00
				0			0,00
FILIERE POLICE (j)	Total	0	0	0	0	0	0,00
				0			0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	Total	0	0	0	0	0,00	0,00
				0			0,00
TOTAL GENERAL (b+c+e+f+g+h+i+j+k)		4171	0	4171	3738,20	149,60	3 887,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à un ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Cadres supérieurs :						
20 Directeurs - Directeurs adjoints - Chefs de service	A	ADM/TECH	504 - HEB		3 - 4	CDI
4 Directeurs - Directeurs adjoints - Chefs de service	A	ADM/TECH	505 - HEB		3 - 3	CDD 3 ANS
Cadres :						
34 Chargés de mission	A	ADM/TECHN	379 - 985		3 - 3 - 2°	CDI
54 Chargés de mission	A	ADM/TECH/CULT	379 - 985		3 - 3 - 2°	CDD
4 Chargés de mission	A	ADM/TECH	379 - 801		3 - 1	CDD
2 Chargés d'instruction	B	ADM/TECHN	340 - 675		3 - 3	CDI
1 Chargé de mission	A	ADM	379 - 801		3 - 2	CDD
9 Chargés d'instruction	B	ADM/TECHN	340 - 675		3 - 2	CDD
6 Chargés de gestion	C	ADM	340 - 543		3 - 1	CDD
2 Agents	C	ADM/TECH	340 - 543		38	CDD
53 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		3 - 1	CDD
0 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		3 - 2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
8 Collaborateurs de cabinet					110	CDD
9 Collaborateurs de groupe d'élus					110 - 1	CDD
4 Collaborateurs de groupe d'élus					110 - 1	CDI
2 Chargés d'instruction	B	ADM/TECH	340 - 675		3	CDD
3 Assistants administratifs	C	ADM	340 - 543		3	CDD
1 Agent des lycées	C	TECH	340 - 543		3	CDD
13 Apprentis		ADM/TECH				
TOTAL GENERAL :						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MI : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3- 1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3- 2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupement composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de cabinet.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Délégation de service public (3)	KEOLIS VAL DE SAONE	KEOLIS VAL DE SAONE	SARL	1 334 800,00 €	
	SAS STIN NIEVRE	SAS STIN NIEVRE	SAS	572 400,00 €	
	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	702 200,00 €	
	RAPIDES 71	RAPIDES 71	SAS	430 100,00 €	
	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	5 924 261,25 €	
	TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	4 402 376,59 €	
	TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	1 178 700,98 €	
	Kéolis Monts Jura	Kéolis Monts Jura	SA	5 956 623,21 €	
	Arbois Tourisme Ramousse	Arbois Tourisme Ramousse	SAS	4 568 752,91 €	
	Bully Henri / Cars jurassiens	Bully Henri / Cars jurassiens	SAS	1 567 354,20 €	
	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	1 763 621,22 €	
	Mobilité BFC	Mobilité BFC	SA	5 300 835,55 €	
	GONIN	GONIN	SARL	57 585,28 €	
	Rapides de Bourgogne	Rapides de Bourgogne	SNC	279 428,25 €	
	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	SAS	299 610,83 €	
	STIN Nièvre	STIN Nièvre	SAS	295 579,86 €	
Rouzeau	Rouzeau	SAS	58 495,30 €		
TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	1 665 632,03 €		
Détention d'une part de capital	23/06/2000	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00 €
		Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Société coopérative à capital variable	1 544,32 €
	31/03/2000	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00 €
	10/12/1985	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
1987	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 342 488,21 €
22/11/1996	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73 €
1981	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27 €
22/11/1996	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22 €
27/01/2001	Sofaris	Sofaris	SA	22,26 €
28/03/2008	Numérica	SEM Numérica	SEM	400 000,00 €
25/03/2011	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	600 000,00 €
26/06/2009	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00 €
14/12/2012	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	755 000,00 €
03/07/2015	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	1 050 000,00 €
05/11/2015	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	1 208 847,40 €
23/03/2012	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00 €
06/06/1905	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	5 513 436,66 €
05/01/1989	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80 €
06/01/1984	IDEB	IDEB	SA	2 606 285,20 €
28/10/1985	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17 €
28/10/2005	Bourgogne Croissance Innovation	Bourgogne Croissance Innovation	Société par actions simplifiée	1 470 000,00 €
10/02/2006	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50 €
27/06/2011	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	362 000,00 €
14/01/2013	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	Société coopérative d'intérêt collectif	20 000,00 €
30/06/2017	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	Société coopérative d'intérêt collectif	50 000,00 €
20/10/2014	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00 €
30/06/2014	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en Bourgogne	SEM	631 810,00 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/10/2015	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	85 000,00 €
05/11/2015	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	500 000,00 €
30/06/2017	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00 €
13/10/2017	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32 €
16/12/2014	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	Société publique locale	300 000,00 €
09/10/2015	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00 €
12/10/2018	EXPANSION 39	EXPANSION 39	SEM	1 078 585,88 €
Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	
	<i>Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises</i>			490 000,00 €
	<i>Fonds prêts d'honneur mutation économique</i>			310 000,00 €
	Réseau Entreprendre Bourgogne	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	
	<i>Fonds prêts d'honneur Mutation</i>			160 000,00 €
	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	
	<i>Fonds de garantie régional Franche-Comté</i>			481 000,00 €
	Fonds de garantie régional Bourgogne FINES			80 000,00 €
	<i>Fonds de garantie régional Bourgogne TPE</i>			850 000,00 €
	<i>Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté</i>			160 000,00 €
Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne		100 000,00 €		
BPI France	BPI France	SA		
<i>Fonds régional de garantie Franche-Comté</i>			3 230 000,00 €	
<i>Fonds régional de garantie FEDER Franche-Comté</i>			234 790,00 €	
<i>Fonds régional de garantie Bourgogne</i>			6 752 300,00 €	
<i>Fonds régional de garantie BourgogneFranche-Comté 2</i>			3 352 380,00 €	
<i>FRISO FR12 : avance remboursable en cas de succès</i>		200 000,00 €		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
	<i>Fonds d'intervention Feder innovation</i>			971 461,70 €
	Association franc-comtoise de financement solidaire <i>Fonds de garantie économie sociale et solidaire</i>	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00 €
	Initiative Franche-Comté <i>Fonds prêts d'honneur croissance</i>	Initiative Franche-Comté	Association	120 000,00 €
	Capital Grand Est (anciennement Alsace Capital) <i>Fonds Cap Innovest</i>	Capital Grand Est	SAS	4 537 241,77 €
	Invest PME <i>Franche-Comté PME 3</i> <i>Franche-Comté Création 3</i> <i>Franche-Comté défi 2010</i> <i>Bourgogne Franche-Comté création 4</i> <i>Bourgogne Franche-Comté Défis 2</i> <i>Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières</i>	Invest PME	SA	2 500 000,00 € 800 000,00 € 500 000,00 € 1 512 000,00 € 960 000,00 € 3 211 750,00 €
	Bourgogne Franche-Comté Garantie <i>Fonds de garantie entreprises</i> <i>Fonds développement durable</i>	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	9 518 435,64 € 4 300 000,00 €
	Bourgogne Active <i>Contrat d'apport associatif</i> <i>Fonds d'amorçage associatif</i> <i>Fonds d'intervention à destination des entreprises de l'ESS en difficulté</i>	Bourgogne Active	Association	774 000,00 € 44 000,00 € 100 000,00 €
	Franche-Comté Active <i>Contrat d'apport associatif</i>	Franche-Comté Active	Association	280 000,00 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
	<i>Fonds d'amorçage associatif</i>			55 000,00 €
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Annexes C1-1 et C1-2			
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ASS SENS OLYMPIQUE CLUB VOLLEY BALL - 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE	ASS SENS OLYMPIQUE CLUB VOLLEY BALL - 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE	Association	79 200,00 €
	ABC - ASS. BOURGUIGNONNE CULTURELLE - 21024 DIJON CEDEX	ABC - ASS. BOURGUIGNONNE CULTURELLE - 21024 DIJON CEDEX	Association	110 000,00 €
	ACTION FORMATION FRANCHE COMTE - 70000 VESOUL	ACTION FORMATION FRANCHE COMTE - 70000 VESOUL	ASS-Autre Association	97 742,65 €
	ADIE - 25000 BESANCON (comptes nationaux consolidés)	ADIE - 25000 BESANCON (comptes nationaux consolidés)	Association	178 310,42 €
	ADIE BOURGOGNE - ASS POUR LE DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE - 21300 CHENOVE	ADIE BOURGOGNE - ASS POUR LE DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE - 21300 CHENOVE	Association	98 000,00 €
	ADIL DU DOUBS - 25000 BESANCON	ADIL DU DOUBS - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	100 000,00 €
	ADMR DE LA HAUTE SAONE - 70000 FROTEY LES VESOUL	ADMR DE LA HAUTE SAONE - 70000 FROTEY LES VESOUL	ASS-Autre Association	208 460,11 €
	ADMR DU DOUBS - 25800 VALDAHON (exercice N-1)	ADMR DU DOUBS - 25800 VALDAHON (exercice N-1)	Association	283 460,96 €
	ADMR DU JURA - 39007 LON LE SAUNIER	ADMR DU JURA - 39007 LON LE SAUNIER	ASS-Autre Association	146 515,75 €
	AFAI CFAI SUD FC CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INDUSTRIE - 25000 BESANCON (exercice N-1)	AFAI CFAI SUD FC CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INDUSTRIE - 25000 BESANCON (exercice N-1)	Association	165 943,00 €
	AFPA ASS NAT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ADULTES FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON (comptes nationaux consolidés)	AFPA ASS NAT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ADULTES FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON (comptes nationaux consolidés)	Association	230 756,00 €
	AFT - CFA DE TRANSPORT LOGISTIQUE DE BOURGOGNE - 21600 LONGVIC	AFT - CFA DE TRANSPORT LOGISTIQUE DE BOURGOGNE - 21600 LONGVIC	Association	208 459,13 €
	AFTRAL APPRENDRE ET SE FORMER EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE - 75847 PARIS CEDEX 17 (exercice N-1)	AFTRAL APPRENDRE ET SE FORMER EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE - 75847 PARIS CEDEX 17 (exercice N-1)	Association	82 190,15 €
	AGEFOS PME BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Y COMPRIS AGEFOS PME ET AGEFOS PME BOURGOGNE) - 21000 DIJON	AGEFOS PME BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Y COMPRIS AGEFOS PME ET AGEFOS PME BOURGOGNE) - 21000 DIJON	Association	691 868,53 €
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE COMTE - 90400 MEROUX	AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE COMTE - 90400 MEROUX	ASS-Autre Association	89 947,00 €
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE COMTE - 90400 MEROUX (exercice N-1)	AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE COMTE - 90400 MEROUX (exercice N-1)	Association	89 947,00 €
	AIFA MERCUREY - 71640 MERCUREY	AIFA MERCUREY - 71640 MERCUREY	Association	4 826 703,00 €
	AJA AUXERRE FOOTBALL SAOS (STE ANONYME A OBJET SPORTIF) - 89006 AUXERRE Cedex (exercice N-1)	AJA AUXERRE FOOTBALL SAOS (STE ANONYME A OBJET SPORTIF) - 89006 AUXERRE Cedex (exercice N-1)	SOC-SAS	356 864,82 €
	AJENA - 39000 LONS LE SAUNIER	AJENA - 39000 LONS LE SAUNIER	Association	108 090,05 €
	ALLIZE PLASTURGIE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON (exercice N-1)	ALLIZE PLASTURGIE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON (exercice N-1)	ETADIV-Syndicat	83 509,06 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ALUTEC -ASS LUNETIERE TECHNOLOGIQUE - 39400 MOREZ	ALUTEC -ASS LUNETIERE TECHNOLOGIQUE - 39400 MOREZ	Association	172 022,49 €
	AMICAL - 25000 BESANCON	AMICAL - 25000 BESANCON	Association	297 000,00 €
	APASAD SOINS + - 25200 GRAND CHARMONT	APASAD SOINS + - 25200 GRAND CHARMONT	ASS-Autre Association	84 444,62 €
	APCR - ASS. DU PERSONNEL DU C.R.B. - 21000 DIJON	APCR - ASS. DU PERSONNEL DU C.R.B. - 21000 DIJON	Association	465 000,00 €
	ARTDAM - 21600 LONGVIC	ARTDAM - 21600 LONGVIC	Association	668 250,00 €
	ASS ACTIVITAL BASE SPORT ET NATURE NIEVRE - 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS	ASS ACTIVITAL BASE SPORT ET NATURE NIEVRE - 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS	Association	81 628,01 €
	ASS AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 90010 BELFORT CEDEX	ASS AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 90010 BELFORT CEDEX	Association	210 000,00 €
	ASS AGENCE D URBANISME SUD BOURGOGNE - 71210 TORCY (exercice N-1)	ASS AGENCE D URBANISME SUD BOURGOGNE - 71210 TORCY (exercice N-1)	Association	180 000,00 €
	ASS AGENCE REG POUR L ENV LE DEV SOUTENABLE BRGNE - 21000 DIJON	ASS AGENCE REG POUR L ENV LE DEV SOUTENABLE BRGNE - 21000 DIJON	Association	533 330,15 €
	ASS ARDIE BOURGOGNE - 21071 DIJON CEDEX	ASS ARDIE BOURGOGNE - 21071 DIJON CEDEX	Association	1 658 462,00 €
	ASS ARIQ BTP BOURGOGNE - 21121 AHUY	ASS ARIQ BTP BOURGOGNE - 21121 AHUY	Association	148 244,76 €
	ASS ART DANSE BOURGOGNE - 21000 DIJON	ASS ART DANSE BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	79 900,00 €
	ASS BATIMENT CFA DE COTE D OR - 21000 DIJON	ASS BATIMENT CFA DE COTE D OR - 21000 DIJON	Association	1 901 444,43 €
	ASS BATIMENT CFA DE L YONNE - 89000 AUXERRE	ASS BATIMENT CFA DE L YONNE - 89000 AUXERRE	Association	1 216 213,06 €
	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE - 58180 MARZY	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE - 58180 MARZY	Association	1 316 038,29 €
	ASS BATIMENT CFA DE SAONE-ET-LOIRE - 71400 AUTUN	ASS BATIMENT CFA DE SAONE-ET-LOIRE - 71400 AUTUN	Association	1 395 979,97 €
	ASS BGE PERSPECTIVES - 21000 DIJON	ASS BGE PERSPECTIVES - 21000 DIJON	Association	234 520,00 €
	ASS BIO BOURGOGNE - 89006 AUXERRE CEDEX	ASS BIO BOURGOGNE - 89006 AUXERRE CEDEX	Association	130 576,70 €
	ASS BOURGOGNE NATURE - 58230 SAINT BRISSON	ASS BOURGOGNE NATURE - 58230 SAINT BRISSON	Association	81 690,85 €
	ASS BRGNE DVPT APPRENTISSAGE SANITAIRE SOCIAL - 21000 DIJON	ASS BRGNE DVPT APPRENTISSAGE SANITAIRE SOCIAL - 21000 DIJON	Association	201 732,61 €
ASS BUREAU ACC TOURNAGES BOURGOGNE F-COMTE - 89203 AVALLON CEDEX	ASS BUREAU ACC TOURNAGES BOURGOGNE F-COMTE - 89203 AVALLON CEDEX	Association	108 930,00 €	
ASS CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC - 21079 DIJON CEDEX	ASS CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC - 21079 DIJON CEDEX	Association	298 152,06 €	
ASS CENTRE INFORMATION LOCAL SUR L EMPLOI ET DES FORMATIONS - 71400 AUTUN (exercice N-1)	ASS CENTRE INFORMATION LOCAL SUR L EMPLOI ET DES FORMATIONS - 71400 AUTUN (exercice N-1)	Association	210 138,80 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ASS CIPREF CENTRE D INFO DE PROMOTION DES ENTREPRISES FORESTIERES - 71400 AUTUN	ASS CIPREF CENTRE D INFO DE PROMOTION DES ENTREPRISES FORESTIERES - 71400 AUTUN	Association	108 090,05 €
	ASS COMITE REGIONAL TOURISME BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	ASS COMITE REGIONAL TOURISME BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	Association	5 767 787,60 €
	ASS CRIJ - CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	ASS CRIJ - CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	95 175,00 €
	ASS DE GESTION ESC DIJON BRGNE - 21006 DIJON CEDEX	ASS DE GESTION ESC DIJON BRGNE - 21006 DIJON CEDEX	Association	400 000,00 €
	ASS DES CLIMATS DU VIGNOBLES DE BGNE PATRIMOINE MONDIAL - 21200 BEAUNE	ASS DES CLIMATS DU VIGNOBLES DE BGNE PATRIMOINE MONDIAL - 21200 BEAUNE	Association	84 730,00 €
	ASS ECOSPHERE - 71210 TORCY	ASS ECOSPHERE - 71210 TORCY	Association	108 090,05 €
	ASS ENTENTE SPORTIVE BISONTINE M - 25000 BESANCON	ASS ENTENTE SPORTIVE BISONTINE M - 25000 BESANCON	Association	85 000,00 €
	ASS EST HORTICOLE - 88700 ROVILLE AUX CHENES	ASS EST HORTICOLE - 88700 ROVILLE AUX CHENES	Association	84 980,00 €
	ASS FED DE PECHE DE LA NIEVRE - 58000 NEVERS	ASS FED DE PECHE DE LA NIEVRE - 58000 NEVERS	Association	117 055,68 €
	ASS FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D OR - 21000 DIJON	ASS FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D OR - 21000 DIJON	Association	91 545,04 €
	ASS FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21016 DIJON CEDEX	ASS FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21016 DIJON CEDEX	Association	350 000,00 €
	ASS GESTION LEAP SAINT JOSEPH ET CENTRE D ACCUEIL LES FONTENELLES - 25210 LES FONTENELLES	ASS GESTION LEAP SAINT JOSEPH ET CENTRE D ACCUEIL LES FONTENELLES - 25210 LES FONTENELLES	Association	134 235,54 €
	ASS INITIACTIVE 89 - 89000 AUXERRE	ASS INITIACTIVE 89 - 89000 AUXERRE	Association	152 970,00 €
	ASS INITIATIVE COTE D OR - 21000 DIJON	ASS INITIATIVE COTE D OR - 21000 DIJON	Association	85 882,00 €
	ASS INITIATIVE NIEVRE - 58000 NEVERS (exercice N-1)	ASS INITIATIVE NIEVRE - 58000 NEVERS (exercice N-1)	Association	92 652,50 €
	ASS INITIATIVE SAONE ET LOIRE - 71110 CHALON SUR SAONE	ASS INITIATIVE SAONE ET LOIRE - 71110 CHALON SUR SAONE	Association	75 015,00 €
	ASS INTERCONSULAIRE DE FORMATION D AUXERRE - 89000 AUXERRE (exercice N-1)	ASS INTERCONSULAIRE DE FORMATION D AUXERRE - 89000 AUXERRE (exercice N-1)	Association	171 862,74 €
	ASS JDA DIJON BOURGOGNE - 21000 DIJON	ASS JDA DIJON BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	80 102,00 €
	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE - 21000 DIJON	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	244 035,00 €
	ASS LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO - 25000 BESANCON	ASS LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	106 195,00 €
ASS LIGUE ENSEIGNEMENT 21 - 21000 DIJON	ASS LIGUE ENSEIGNEMENT 21 - 21000 DIJON	Association	283 970,71 €	
ASS LUCIOL - 71000 MACON	ASS LUCIOL - 71000 MACON	Association	84 170,00 €	
ASS MASCOT - 21000 DIJON	ASS MASCOT - 21000 DIJON	Association	156 445,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ASS MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI VESOUL ESPACE JEUNE - 70000 VESOUL	ASS MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI VESOUL ESPACE JEUNE - 70000 VESOUL	Association	100 550,00 €
	ASS MISSION LOCALE DU BASSIN D EMPLOI DE BESANCON - 25044 BESANCON CEDEX	ASS MISSION LOCALE DU BASSIN D EMPLOI DE BESANCON - 25044 BESANCON CEDEX	Association	209 340,00 €
	ASS MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS - 25300 PONTARLIER	ASS MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS - 25300 PONTARLIER	Association	142 390,00 €
	ASS MISSION LOCALE DU MACONNAIS - 71000 MACON (exercice N-1)	ASS MISSION LOCALE DU MACONNAIS - 71000 MACON (exercice N-1)	Association	130 340,00 €
	ASS MISSION LOCALE DU SENONAIIS - 89100 SENS	ASS MISSION LOCALE DU SENONAIIS - 89100 SENS	Association	120 177,00 €
	ASS MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE BELFORT DELLE OFFEMONT - 90020 BELFORT CEDEX	ASS MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE BELFORT DELLE OFFEMONT - 90020 BELFORT CEDEX	ASS-Autre Association	187 900,00 €
	ASS MISSION LOCALE INSERT SOCIALE PROF LURE LUXEUIL - 70200 LURE	ASS MISSION LOCALE INSERT SOCIALE PROF LURE LUXEUIL - 70200 LURE	Association	117 210,00 €
	ASS MISSION LOCALE JEUNES NEVERS - 58000 NEVERS	ASS MISSION LOCALE JEUNES NEVERS - 58000 NEVERS	Association	108 090,05 €
	ASS PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	ASS PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	Association	117 385,00 €
	ASS POLE FORMATION INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES BOURGOGNE - CFAI 58 89 - 89000 AUXERRRE	ASS POLE FORMATION INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES BOURGOGNE - CFAI 58 89 - 89000 AUXERRRE	Association	1 955 464,38 €
	ASS POTENTIEL 71 - 71100 CHALON SUR SAONE	ASS POTENTIEL 71 - 71100 CHALON SUR SAONE	Association	90 010,00 €
	ASS PREMICE - 21071 DIJON CEDEX (exercice N-1)	ASS PREMICE - 21071 DIJON CEDEX (exercice N-1)	Association	268 961,69 €
	ASS PROMOTION ET GESTION ECOLE DEUXIEME CHANCE NIEVRE/BGNE - APG E2C - 58000 ST ELOI	ASS PROMOTION ET GESTION ECOLE DEUXIEME CHANCE NIEVRE/BGNE - APG E2C - 58000 ST ELOI	Association	524 041,00 €
	ASS REGIONALE DES MISSIONS LOCALES BFC - 25000 BESANCON	ASS REGIONALE DES MISSIONS LOCALES BFC - 25000 BESANCON	Association	115 149,00 €
	ASS STADE DIJONNAIS COTE D OR - 21600 LONGVIC (exercice N-1)	ASS STADE DIJONNAIS COTE D OR - 21600 LONGVIC (exercice N-1)	Association	78 000,00 €
	ASS URCPPIE - 25560 LA RIVIERE DRUGEON	ASS URCPPIE - 25560 LA RIVIERE DRUGEON	Association	196 870,00 €
	ASS. AGIRE - 71200 LE CREUSOT	ASS. AGIRE - 71200 LE CREUSOT	Association	328 436,00 €
	ASS. APRAFO NIEVRE - CFA POLYVALENT DE LA NIEVRE - 58180 MARZY	ASS. APRAFO NIEVRE - CFA POLYVALENT DE LA NIEVRE - 58180 MARZY	Association	1 819 901,48 €
	ASS. ARACT BOURGOGNE FRANCHE- COMTE - 21000 DIJON	ASS. ARACT BOURGOGNE FRANCHE- COMTE - 21000 DIJON	Association	237 272,50 €
	ASS. BOURGOGNE ACTIVE - 21000 DIJON	ASS. BOURGOGNE ACTIVE - 21000 DIJON	Association	242 410,00 €
ASS. CIRFAP - CFA DE LA PLASTURGIE - 69008 LYON (exercice N-1)	ASS. CIRFAP - CFA DE LA PLASTURGIE - 69008 LYON (exercice N-1)	Association	75 907,78 €	
ASS. CLUSTER GA2B - CCIR BOURGOGNE - 21070 DIJON CEDEX	ASS. CLUSTER GA2B - CCIR BOURGOGNE - 21070 DIJON CEDEX	Association	214 787,76 €	
ASS. CROIX ROUGE FRANCAISE - INSTITUT DE FORMATION - 21800 QUETIGNY	ASS. CROIX ROUGE FRANCAISE - INSTITUT DE FORMATION - 21800 QUETIGNY	Association	1 047 329,90 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ASS. DE GESTION CFA SUPERIEUR DE BGNE - CFA SUPERIEUR DE BOURGOGNE - 21070 DIJON CEDEX	ASS. DE GESTION CFA SUPERIEUR DE BGNE - CFA SUPERIEUR DE BOURGOGNE - 21070 DIJON CEDEX	Association	1 227 122,23 €
	ASS. DE GESTION ET DE DVPT DU CFA INTERPROFESSIONNEL - CFA LA NOUE - 21602 LONGVIC CEDEX	ASS. DE GESTION ET DE DVPT DU CFA INTERPROFESSIONNEL - CFA LA NOUE - 21602 LONGVIC CEDEX	Association	4 938 095,39 €
	ASS. GUILLAUME DUFAY - RENCONTRES MUSICALES DE BEAUNE - 21200 BEAUNE	ASS. GUILLAUME DUFAY - RENCONTRES MUSICALES DE BEAUNE - 21200 BEAUNE	Association	165 300,00 €
	ASS. ICAUNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (AIDA) - 89000 AUXERRE	ASS. ICAUNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (AIDA) - 89000 AUXERRE	Association	110 000,00 €
	ASS. IRTESS -INSTITUT REGIONAL SUPERIEUR DU TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL - 21000 DIJON (exercice N-1)	ASS. IRTESS -INSTITUT REGIONAL SUPERIEUR DU TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL - 21000 DIJON (exercice N-1)	Association	3 818 910,20 €
	ASS. ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE - CAMERATA - 21010 DIJON CEDEX exercice N-1)	ASS. ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE - CAMERATA - 21010 DIJON CEDEX exercice N-1)	Association	165 100,00 €
	ASS. TECHNOPOLE AGRO-ENVIRONNEMENT (TAE) - 21110 BRETENIERE (exercice N-1)	ASS. TECHNOPOLE AGRO-ENVIRONNEMENT (TAE) - 21110 BRETENIERE (exercice N-1)	Association	101 713,00 €
	ASSOCIATION COLCHIQUE - 90000 BELFORT	ASSOCIATION COLCHIQUE - 90000 BELFORT	ASS-Autre Association	77 324,82 €
	ASSOCIATION DE GESTION DE L INSTITUTION NOTRE DAME/ST JEAN - 25000 BESANCON	ASSOCIATION DE GESTION DE L INSTITUTION NOTRE DAME/ST JEAN - 25000 BESANCON	Association	114 790,57 €
	ASSOCIATION DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - 21000 DIJON	ASSOCIATION DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - 21000 DIJON	ASS-Autre Association	904 339,61 €
	ASSOCIATION FIBOIS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 25041 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	ASSOCIATION FIBOIS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 25041 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	Association	281 565,19 €
	ASSOCIATION MISSION LOCALE SUD JURA - LONS LE SAUNIER	ASSOCIATION MISSION LOCALE SUD JURA - LONS LE SAUNIER	ASS-Autre Association	161 320,00 €
	ASSOCIATION MONTBELIARDAISE D AIDE AUX TRAVAILLEURS AMATEURIAL - 25200 MONTBELIARD (exercice N-1)	ASSOCIATION MONTBELIARDAISE D AIDE AUX TRAVAILLEURS AMATEURIAL - 25200 MONTBELIARD (exercice N-1)	Association	273 428,00 €
	ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DU LYCEE FRANCOIS XAVIER - 25000 BESANCON	ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DU LYCEE FRANCOIS XAVIER - 25000 BESANCON	Association	106 567,38 €
	BGE NIEVRE - YONNE - 58000 NEVERS	BGE NIEVRE - YONNE - 58000 NEVERS	Association	194 220,00 €
	BIOBOURGOGNE COCEBI - 89310 NITRY	BIOBOURGOGNE COCEBI - 89310 NITRY	SCA	161 949,00 €
	BIVB - BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE - 21204 BEAUNE CEDEX	BIVB - BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE - 21204 BEAUNE CEDEX	Association	450 000,00 €
	BLANCHISSERIE TEXTILE SERVICES BTS	BLANCHISSERIE TEXTILE SERVICES BTS	SARL	88 500,00 €
	BONGARD BAZOT ET FILS SA -- 58110 ST PEREUSE	BONGARD BAZOT ET FILS SA -- 58110 ST PEREUSE	SA	76 845,00 €
	BOURGOGNE BATIMENT DURABLE - 21000 DIJON	BOURGOGNE BATIMENT DURABLE - 21000 DIJON	Association	234 230,27 €
BOUTIQUE DE GESTION DE FC - 25000 BESANCON	BOUTIQUE DE GESTION DE FC - 25000 BESANCON	Association	720 820,57 €	
BPIFRANCE FINANCEMENT - 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	BPIFRANCE FINANCEMENT - 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	SOC-SA	4 144 965,50 €	
BPIFRANCE REGIONS FRGI / OSEO SOFARIS REGIONS - 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	BPIFRANCE REGIONS FRGI / OSEO SOFARIS REGIONS - 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	SOC-SA	5 194 000,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	C.I.B.C. - NIEVRE - 58000 NEVERS	C.I.B.C. - NIEVRE - 58000 NEVERS	Association	126 334,00 €
	C.I.B.C. 71 - CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE COMPETENCES BGNE DU SUD - 71100 CHALON SUR SAONE	C.I.B.C. 71 - CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE COMPETENCES BGNE DU SUD - 71100 CHALON SUR SAONE	Association	230 692,00 €
	CAMPING LES FUVETTES - 25160 MALBUISSON	CAMPING LES FUVETTES - 25160 MALBUISSON	SOC-SARL	198 000,00 €
	CCSTIB-CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUS. DE BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	CCSTIB-CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUS. DE BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	Association	103 794,00 €
	CEN NUTRIMENT SARL - 21000 DIJON	CEN NUTRIMENT SARL - 21000 DIJON	SARL	127 009,00 €
	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE A BELFORT - 90000 BELFORT	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE A BELFORT - 90000 BELFORT	ASS-Autre Association	222 000,00 €
	CENTRE D ART VIVANT - MA SCENE NATIONALE PAYS DE MONTBELIARD - 25204 MONTBELIARD CEDEX	CENTRE D ART VIVANT - MA SCENE NATIONALE PAYS DE MONTBELIARD - 25204 MONTBELIARD CEDEX	Association	165 000,00 €
	CENTRE DE FORMATION REGIONAL DES PREPA EN PHARMACIE CFA PHARMACIE - 21240 TALANT	CENTRE DE FORMATION REGIONAL DES PREPA EN PHARMACIE CFA PHARMACIE - 21240 TALANT	Association	297 961,62 €
	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE COMTE / COMPAGNIE AIRELLE- 25000 BESANCON	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE COMTE / COMPAGNIE AIRELLE- 25000 BESANCON	SOC-SARL	280 000,00 €
	CENTRE REGIONAL D INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE COMTE (CRIJ) - 25000 BESANCON (exercice N-1)	CENTRE REGIONAL D INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE COMTE (CRIJ) - 25000 BESANCON (exercice N-1)	Association	454 000,00 €
	CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES TRAVAIL-EMPLOI-FORMATION - 21000 DIJON	CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES TRAVAIL-EMPLOI-FORMATION - 21000 DIJON	Association	238 813,00 €
	CENTRE REGIONAL DU JAZZ - 58008 NEVERS CEDEX	CENTRE REGIONAL DU JAZZ - 58008 NEVERS CEDEX	Association	106 250,00 €
	CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	Association	160 521,54 €
	CERCLE DIJON BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	CERCLE DIJON BOURGOGNE - 21000 DIJON (exercice N-1)	Association	194 000,00 €
	CETIM - 25000 BESANCON (exercice N-1)	CETIM - 25000 BESANCON (exercice N-1)	ETADIV-Syndicat	280 725,00 €
	CFA ASPECT ASS PROMOTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - 25041 BESANCON CEDEX	CFA ASPECT ASS PROMOTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - 25041 BESANCON CEDEX	Association	1 488 888,17 €
	CFA DE L INDUSTRIE 21-71 - CFAI 21 71 - 71102 CHALON SUR SAONE (exercice N-1)	CFA DE L INDUSTRIE 21-71 - CFAI 21 71 - 71102 CHALON SUR SAONE (exercice N-1)	Association	1 745 365,52 €
	CFA DE L INDUSTRIE DU NORD DE LA FRANCHE COMTE CFAI - 25400 EXINCOURT	CFA DE L INDUSTRIE DU NORD DE LA FRANCHE COMTE CFAI - 25400 EXINCOURT	ASS-Autre Association	987 357,25 €
	CFA DU SPORT DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	CFA DU SPORT DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	146 346,85 €
	CFA HILAIRE DE CHARDONNET - 25000 BESANCON	CFA HILAIRE DE CHARDONNET - 25000 BESANCON	ASS-Etabt d'Enseignement	3 067 581,30 €
CFA INDUSTRIEL DU SUD DE LA FRANCHE COMTE - 39107 DOLE CEDEX	CFA INDUSTRIEL DU SUD DE LA FRANCHE COMTE - 39107 DOLE CEDEX	ASS-Autre Association	753 993,68 €	
CFA INTERPROFESSIONNEL DE L YONNE - CIFA AUXERRE - 89002 AUXERRE	CFA INTERPROFESSIONNEL DE L YONNE - CIFA AUXERRE - 89002 AUXERRE	Association	4 217 604,17 €	
CFA PAYS MONTBELIARD - 25200 BETHONCOURT	CFA PAYS MONTBELIARD - 25200 BETHONCOURT	Association	1 778 264,16 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	CFA REGIONAL DE LA PHARMACIE - 25000 BESANCON	CFA REGIONAL DE LA PHARMACIE - 25000 BESANCON	Association	281 958,45 €
	CFA REGIONAL DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE FRANCHE COMTE - 25041 BESANCON CEDEX	CFA REGIONAL DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE FRANCHE COMTE - 25041 BESANCON CEDEX	ASS-Autre Association	1 563 023,48 €
	CFA REGIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE - 25770 SERRE LES SAPINS	CFA REGIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE - 25770 SERRE LES SAPINS	Association	182 497,18 €
	CFA REGIONAL MAISONS FAMILIALES RURALES DE BOURGOGNE - 21300 CHENOVE	CFA REGIONAL MAISONS FAMILIALES RURALES DE BOURGOGNE - 21300 CHENOVE	Association	993 577,07 €
	CFA ST BENIGNE - 21000 DIJON	CFA ST BENIGNE - 21000 DIJON	Association	401 521,28 €
	CFA SUPERIEUR DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	CFA SUPERIEUR DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	1 287 008,85 €
	CFA VAUBAN DU BATIMENT DE FRANCHE COMTE - 25001 BESANCON CEDEX	CFA VAUBAN DU BATIMENT DE FRANCHE COMTE - 25001 BESANCON CEDEX	Association	2 593 497,61 €
	CHAUVIN FRERES - 39250 MIGNOVILLARD	CHAUVIN FRERES - 39250 MIGNOVILLARD	SOC-SARL	309 044,98 €
	CHRISTALIE - 39130 CLAIRVAUX LES LACS (exercice N-1)	CHRISTALIE - 39130 CLAIRVAUX LES LACS (exercice N-1)	SOC-SARL	98 157,74 €
	CIA IMPRIMERIE BOURGOGNE S.A. - 58320 POUGUES LES EAUX	CIA IMPRIMERIE BOURGOGNE S.A. - 58320 POUGUES LES EAUX	SA	332 602,46 €
	COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA - 39602 ARBOIS CEDEX	COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA - 39602 ARBOIS CEDEX	ASS-Autre Association	119 000,00 €
	COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	83 500,00 €
	COMITE REGIONAL SERVICES DE REMPLACEMENT - 25048 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	COMITE REGIONAL SERVICES DE REMPLACEMENT - 25048 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	Association	130 000,00 €
	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE NEVERS-SUD NIVERNAIS - 58027 NEVERS CEDEX	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE NEVERS-SUD NIVERNAIS - 58027 NEVERS CEDEX	Association	97 280,00 €
	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	239 956,19 €
	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS BOURGUIGNONS - 21600 FENAY	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS BOURGUIGNONS - 21600 FENAY	Association	641 057,24 €
	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	Association	360 272,07 €
	CONSTRUCTYS BOURGOGNE FRANCHE COMTE -BFC - 21121 AHUY	CONSTRUCTYS BOURGOGNE FRANCHE COMTE -BFC - 21121 AHUY	Association	175 700,00 €
	COOPILOTE - 25000 BESANCON	COOPILOTE - 25000 BESANCON	SOC-SARL	142 427,32 €
	COTE COUR - 25000 BESANCON	COTE COUR - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	92 500,00 €
CPIE BRESSE DU JURA - 39800 BRAINANS	CPIE BRESSE DU JURA - 39800 BRAINANS	ASS-Autre Association	187 092,25 €	
CRESS CHAMBRE REG. DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REGION BOURGOGNE - 21000 DIJON	CRESS CHAMBRE REG. DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REGION BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	237 500,00 €	
CRIF FORMATION CONSEIL - 25000 BESANCON (exercice N-1)	CRIF FORMATION CONSEIL - 25000 BESANCON (exercice N-1)	Association	87 452,55 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	CRL CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	CRL CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON		341 000,00 €
	CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS BFC LONS - 39000 LONS LE SAUNIER	CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS BFC LONS - 39000 LONS LE SAUNIER	Association	1 857 395,27 €
	CROIX ROUGE FRANCAISE VESOUL IRFSS-FI - 70005 VESOUL CEDEX	CROIX ROUGE FRANCAISE VESOUL IRFSS-FI - 70005 VESOUL CEDEX	ASS-Autre Association	1 626 023,62 €
	DIJON FOOTBALL COTE D OR - DFCO - 21000 DIJON	DIJON FOOTBALL COTE D OR - DFCO - 21000 DIJON	Association	96 585,00 €
	DOMICILE 90 - 90000 BELFORT	DOMICILE 90 - 90000 BELFORT	Association	125 473,25 €
	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE 90 - 90000 BELFORT	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE 90 - 90000 BELFORT	ASS-Autre Association	367 202,36 €
	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA - 71100 CHALON SUR SAONE (exercice N-1)	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA - 71100 CHALON SUR SAONE (exercice N-1)	SA	170 000,00 €
	ELIAD - 25052 BESANCON CEDEX	ELIAD - 25052 BESANCON CEDEX	ASS-Autre Association	532 949,70 €
	ENSEMBLE JUSTINIANA - VESOUL	ENSEMBLE JUSTINIANA - VESOUL	ASS-Autre Association	110 000,00 €
	ENTENTE SPORTIVE BESANCON HANDBALL FEMININ ESBF - 25000 BESANCON	ENTENTE SPORTIVE BESANCON HANDBALL FEMININ ESBF - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	141 210,00 €
	ENVIE 2E FRANCHE-COMTE - 25700 VALENTIGNEY	ENVIE 2E FRANCHE-COMTE - 25700 VALENTIGNEY	SARL	115 800,00 €
	ESM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	ESM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	Association	390 307,25 €
	ESPACE JEUNES DE DOLE MOUCHARD REVERMONT - 39100 DOLE	ESPACE JEUNES DE DOLE MOUCHARD REVERMONT - 39100 DOLE	ASS-Autre Association	99 140,00 €
	FEDERATION . REG. DES GROUPEMENTS DE DEFENSE SANITAIRE - FRGDS - 21110 BRETENIERE	FEDERATION . REG. DES GROUPEMENTS DE DEFENSE SANITAIRE - FRGDS - 21110 BRETENIERE	Association	86 630,00 €
	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE LYONNE FDFR 89 - 89000 AUXERRE	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE LYONNE FDFR 89 - 89000 AUXERRE	Association	99 192,70 €
	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON - 25000 BESANCON	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON - 25000 BESANCON	Association	230 000,00 €
	FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - 75341 PARIS CEDEX 07 (EXERCICE n-1) (comptes nationaux consolidés)	FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - 75341 PARIS CEDEX 07 (EXERCICE n-1) (comptes nationaux consolidés)	Association	462 970,66 €
	FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - PARIS CEDEX 07	FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES - PARIS CEDEX 07	Association	432 920,00 €
	FOODTECH DIJON BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	FOODTECH DIJON BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	Association	84 000,00 €
	FRAC - FONDS REGIONAL D ART CONTEMPORAIN DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	FRAC - FONDS REGIONAL D ART CONTEMPORAIN DE BOURGOGNE - 21000 DIJON	Association	217 000,00 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	114 500,00 €	
FRANCHE COMTE ACTIVE - 25000 BESANCON	FRANCHE COMTE ACTIVE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	373 001,70 €	
FRANCHE COMTE INNOV - 25030 BESANCON CEDEX	FRANCHE COMTE INNOV - 25030 BESANCON CEDEX	ASS-Fondation	300 000,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	FRATE FORMATION CONSEIL - 25000 BESANCON	FRATE FORMATION CONSEIL - 25000 BESANCON	Association	83 836,18 €
	FREC N SYS - 25000 BESANCON	FREC N SYS - 25000 BESANCON	SOC-SAS	79 470,83 €
	FROMAGERIE MILLERET - 70700 CHARCENNE	FROMAGERIE MILLERET - 70700 CHARCENNE	SOC-SA	154 175,33 €
	GARE BTT Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion - 25000 BESANCON	GARE BTT Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion - 25000 BESANCON	Association	185 700,00 €
	GASTRONOMIE ET PROMOTION DES PRODUITS REGIONAUX GPPR - 25044 BESANCON CEDEX	GASTRONOMIE ET PROMOTION DES PRODUITS REGIONAUX GPPR - 25044 BESANCON CEDEX	ASS-Autre Association	365 233,65 €
	GDS 89 - FED. DEPART DES GILMAD DE L'YONNE - 89010 AUXERRE CEDEX (exercice N-1)	GDS 89 - FED. DEPART DES GILMAD DE L'YONNE - 89010 AUXERRE CEDEX (exercice N-1)	Association	210 670,00 €
	GDS58 - GPT DE DEFENSE SANITAIRE BOVINS DE LA NIEVRE - 58000 SERMOISE SUR LOIRE	GDS58 - GPT DE DEFENSE SANITAIRE BOVINS DE LA NIEVRE - 58000 SERMOISE SUR LOIRE	Association	90 000,00 €
	GEWISS FRANCE - 21430 LIERNAIS	GEWISS FRANCE - 21430 LIERNAIS	SA	108 090,05 €
	GROUPEMENT DES INDUSTRIES FRANCAISES AERONAUTIQUES ET SPATIALES GIFAS - 75116 PARIS	GROUPEMENT DES INDUSTRIES FRANCAISES AERONAUTIQUES ET SPATIALES GIFAS - 75116 PARIS	ASS-Autre Association	142 500,00 €
	ID EES 21 SAS - 21302 CHENOVE	ID EES 21 SAS - 21302 CHENOVE	SAS	83 460,00 €
	IDE - 25700 VALENTIGNEY	IDE - 25700 VALENTIGNEY	SAS	185 700,00 €
	ID'EES 21 - 21300 CHENOVE	ID'EES 21 - 21300 CHENOVE	SAS	282 380,00 €
	IDEHA (UNION FRANCHE COMTE) - 25202 MONTBELIARD CEDEX	IDEHA (UNION FRANCHE COMTE) - 25202 MONTBELIARD CEDEX	SOC-SAEM	419 010,27 €
	IFPA - 71324 CHALON SUR SAONE CEDEX	IFPA - 71324 CHALON SUR SAONE CEDEX	ASS-Etabt d'Enseignement	402 247,26 €
	IFRIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - CFA DE L IFRIA - 21000 DIJON	IFRIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - CFA DE L IFRIA - 21000 DIJON	Association	190 982,07 €
	INFA FRANCHE COMTE - 39100 DOLE (COMPTES NATIONAUX)	INFA FRANCHE COMTE - 39100 DOLE (COMPTES NATIONAUX)	ASS-Autre Association	461 456,79 €
	INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT - 25000 BESANCON	INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	246 965,95 €
	INSTITUT EUROPEEN FORMATION COMPAGNONS TOUR DE FRANCE IEFCTF - 39330 MOUCHARD	INSTITUT EUROPEEN FORMATION COMPAGNONS TOUR DE FRANCE IEFCTF - 39330 MOUCHARD	Association	138 286,00 €
	INSTITUT SUPERIEUR D APPRENTISSAGE DES CCI DE FRANCHE COMTE - 25043 BESANCON CEDEX	INSTITUT SUPERIEUR D APPRENTISSAGE DES CCI DE FRANCHE COMTE - 25043 BESANCON CEDEX	ASS-Etabt d'Enseignement	403 127,50 €
	INTERBIO FRANCHE COMTE - 25048 BESANCON CEDEX	INTERBIO FRANCHE COMTE - 25048 BESANCON CEDEX	Association	310 897,90 €
INVEST PME - 25000 BESANCON	INVEST PME - 25000 BESANCON	SOC-SA	306 000,00 €	
IRTS ASSOCIATION REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL - 25000 BESANCON	IRTS ASSOCIATION REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	3 308 521,66 €	
JURATRI GROUPEMET COOPERATIF DEMAIN - 39003 LONS LE SAUNIER CEDEX	JURATRI GROUPEMET COOPERATIF DEMAIN - 39003 LONS LE SAUNIER CEDEX	SCOP SA	149 160,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	L ARC SCENE NATIONALE - 70201 LE CREUSOT CEDEX	L ARC SCENE NATIONALE - 70201 LE CREUSOT CEDEX	Association	116 500,00 €
	L ENVOL SARL - 21000 DIJON	L ENVOL SARL - 21000 DIJON	SARL	78 600,00 €
	LA FRATERNELLE - 39200 ST CLAUDE	LA FRATERNELLE - 39200 ST CLAUDE	ASS-Autre Association	93 950,00 €
	LASER FUSION SARL - 58660 COULANGES LES NEVERS	LASER FUSION SARL - 58660 COULANGES LES NEVERS	SARL	108 090,05 €
	LE 19 CRAC CENTRE REGIONAL D ART CONTEMPORAIN - 25200 MONTBELIARD	LE 19 CRAC CENTRE REGIONAL D ART CONTEMPORAIN - 25200 MONTBELIARD	ASS-Autre Association	83 500,00 €
	LE CONSORTIUM - LE COIN DU MIROIR - 21000 DIJON	LE CONSORTIUM - LE COIN DU MIROIR - 21000 DIJON	Association	100 000,00 €
	LEAP DE LA BRESSE-AFGEAP / LYCEE D ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE - 71500 LOUHANS	LEAP DE LA BRESSE-AFGEAP / LYCEE D ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE - 71500 LOUHANS	Association	177 811,42 €
	LEGTP PRIVE JEANNE D ARC - ASS. U.F.A. - 88200 AVALLON	LEGTP PRIVE JEANNE D ARC - ASS. U.F.A. - 88200 AVALLON	Association	95 510,77 €
	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE COMTE DE FOOTBALL - 21000 DIJON (exercice N-1)	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE COMTE DE FOOTBALL - 21000 DIJON (exercice N-1)	Association	103 000,00 €
	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 21000 DIJON	Association	288 750,86 €
	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCHE COMTE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	146 749,00 €
	LIXXBAIL	LIXXBAIL	SOC-SA	169 690,00 €
	LPO 21 - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX COTE D OR - 21240 TALANT	LPO 21 - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX COTE D OR - 21240 TALANT	Association	99 679,08 €
	MAISON DE L ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE MEBFC - 25000 BESANCON	MAISON DE L ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE MEBFC - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	246 817,34 €
	MAISON DE LA CULTURE NEVERS AGGLOMERATION - 58000 NEVERS	MAISON DE LA CULTURE NEVERS AGGLOMERATION - 58000 NEVERS	SARL	138 000,00 €
	MAISON FAMILIALE CHARGEY LES GRAY - 70100 CHARGEY LES GRAY	MAISON FAMILIALE CHARGEY LES GRAY - 70100 CHARGEY LES GRAY	Association	91 908,60 €
	MAISON FAMILIALE ET RURALE LA ROCHE DU TRESOR MFR - 25110 PIERREFONTAINE LES VARANS	MAISON FAMILIALE ET RURALE LA ROCHE DU TRESOR MFR - 25110 PIERREFONTAINE LES VARANS	Association	260 679,23 €
	MAISON FAMILIALE RURALE AILLEVILLERS MFR - 70320 AILLEVILLERS ET LYAUMONT	MAISON FAMILIALE RURALE AILLEVILLERS MFR - 70320 AILLEVILLERS ET LYAUMONT	Association	77 406,72 €
	MAISON FAMILIALE RURALE D EDUCATION ET D ORIENTATION DU JURA - 39100 DOLE (exercice N-1)	MAISON FAMILIALE RURALE D EDUCATION ET D ORIENTATION DU JURA - 39100 DOLE (exercice N-1)	Association	116 306,53 €
	MATHIEU RESTAURANT - 39600 LES PLANCHES PRES ARBOIS	MATHIEU RESTAURANT - 39600 LES PLANCHES PRES ARBOIS	SOC-SARL	91 672,99 €
MEFA - MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L AUXERROIS - 89009 AUXERRE CEDEX	MEFA - MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L AUXERROIS - 89009 AUXERRE CEDEX	Association	282 387,00 €	
MFR D AGENCOURT - MAISON FAMILIALE RURALE - 21700 AGENCOURT (exercice N-1)	MFR D AGENCOURT - MAISON FAMILIALE RURALE - 21700 AGENCOURT (exercice N-1)	Association	263 096,00 €	
MFR DU JOVINIEN - MAISON FAMILIALE RURALE - 89330 VILLEVALLIER	MFR DU JOVINIEN - MAISON FAMILIALE RURALE - 89330 VILLEVALLIER	Association	135 288,67 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	MFR LIERNAIS - MAISON FAMILIALE RURALE - 21430 LIERNAIS	MFR LIERNAIS - MAISON FAMILIALE RURALE - 21430 LIERNAIS	Association	85 928,75 €
	MFR QUETIGNY - MAISON FAMILIALE RURALE DE LA REGION DIJONNAISE - 21802 QUETIGNY CEDEX	MFR QUETIGNY - MAISON FAMILIALE RURALE DE LA REGION DIJONNAISE - 21802 QUETIGNY CEDEX	Association	75 648,88 €
	MISSION LOCALE ARRONDISSEMENT DE DIJON - 21057 DIJON CEDEX (exercice N-1)	MISSION LOCALE ARRONDISSEMENT DE DIJON - 21057 DIJON CEDEX (exercice N-1)	Association	283 152,00 €
	MISSION LOCALE DE BEAUNE - 21209 BEAUNE CEDEX	MISSION LOCALE DE BEAUNE - 21209 BEAUNE CEDEX	Association	90 385,00 €
	MISSION LOCALE DE L AUXERROIS - 89000 AUXERRE	MISSION LOCALE DE L AUXERROIS - 89000 AUXERRE	Association	123 349,00 €
	MISSION LOCALE DU CHALONNAIS - 71100 CHALON SUR SAONE	MISSION LOCALE DU CHALONNAIS - 71100 CHALON SUR SAONE	Association	143 945,00 €
	MISSION LOCALE DU CHAROLAIS - 71130 GUEUGNON	MISSION LOCALE DU CHAROLAIS - 71130 GUEUGNON	Association	101 210,00 €
	MISSION LOCALE RURALE DES MARCHES DE BOURGOGNE - 21402 CHATILLON SUR SEINE CEDEX	MISSION LOCALE RURALE DES MARCHES DE BOURGOGNE - 21402 CHATILLON SUR SEINE CEDEX	Association	141 556,00 €
	MISSION LOCALE RURALE DU MORVAN - 58120 CHATEAU CHINON	MISSION LOCALE RURALE DU MORVAN - 58120 CHATEAU CHINON	Association	76 711,00 €
	MISSION LOCALE RURALE DU TONNERROIS ET DE L AVALLONNAIS - 89700 TONNERRE (exercice N-1)	MISSION LOCALE RURALE DU TONNERROIS ET DE L AVALLONNAIS - 89700 TONNERRE (exercice N-1)	Association	91 432,00 €
	MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - 58140 LORMES	MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - 58140 LORMES	Association	162 740,00 €
	MONTBELIARDE ASSOCIATION - 25640 ROULANS	MONTBELIARDE ASSOCIATION - 25640 ROULANS	Association	87 475,00 €
	MUTUELLES DE FRANCE RESEAU SANTE - 38130 ECHIROLLES	MUTUELLES DE FRANCE RESEAU SANTE - 38130 ECHIROLLES	DIV-Organisme Mutualiste	216 450,00 €
	NEOLIA (SAFC / HLM DE FRANCHE COMTE) - 25205 MONTBELIARD CEDEX	NEOLIA (SAFC / HLM DE FRANCHE COMTE) - 25205 MONTBELIARD CEDEX	DIV-Organisme Mutualiste	178 667,02 €
	NEXTIS (ANCIEN MPIB) - 71100 CHALON SUR SAONE	NEXTIS (ANCIEN MPIB) - 71100 CHALON SUR SAONE	SAS	85 680,00 €
	NICEPHORE CITE - 71110 CHALON SUR SAONE	NICEPHORE CITE - 71110 CHALON SUR SAONE	SA	137 546,00 €
	NORDIC EVENEMENTS - 39220 PREMANON	NORDIC EVENEMENTS - 39220 PREMANON	ASS-Autre Association	86 000,00 €
	NUMERICA POLE MULTIMEDIA DE FRANCHE COMTE	NUMERICA POLE MULTIMEDIA DE FRANCHE COMTE	SOC-SEM	82 560,00 €
	OBJECTIF MEDAILLES - 21000 DIJON	OBJECTIF MEDAILLES - 21000 DIJON	Association	94 500,00 €
	OGEC LEDONIEN (SAINTE MARIE FENELON) - 39000 LONS LE SAUNIER	OGEC LEDONIEN (SAINTE MARIE FENELON) - 39000 LONS LE SAUNIER	Association	285 835,28 €
OGEC SAINT JOSEPH SAINT PAUL - 25000 BESANCON	OGEC SAINT JOSEPH SAINT PAUL - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	154 118,00 €	
OGEECAP LES AUGUSTINS SAINTE BENIGNE - 25300 PONTARLIER	OGEECAP LES AUGUSTINS SAINTE BENIGNE - 25300 PONTARLIER	Association	144 927,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	ONLINEFORMAPRO - 70000 VESOUL	ONLINEFORMAPRO - 70000 VESOUL	Association	126 770,20 €
	OPCALIA FRANCHE COMTE - 25042 BESANCON CEDEX (COMPTES NATIONAUX)	OPCALIA FRANCHE COMTE - 25042 BESANCON CEDEX (COMPTES NATIONAUX)	ASS-Autre Association	151 173,87 €
	OPCALIM - 21071 DIJON CEDEX	OPCALIM - 21071 DIJON CEDEX	ASS-Autre Association	109 600,00 €
	ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE INDUSTRIES METALLURGIE OPCAIM - 25043 BESANCON CEDEX (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES) - 25043 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE INDUSTRIES METALLURGIE OPCAIM - 25043 BESANCON CEDEX (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES) - 25043 BESANCON CEDEX (exercice N-1)	Association	125 567,49 €
	PARC SAINT-LEGER - CENTRE D ART CONTEMPORAIN - 58320 POUQUES LES EAUX	PARC SAINT-LEGER - CENTRE D ART CONTEMPORAIN - 58320 POUQUES LES EAUX	Association	100 000,00 €
	PAVILLON DES SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE - 25200 MONTBELIARD	PAVILLON DES SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE - 25200 MONTBELIARD	ASS-Autre Association	356 000,00 €
	PERCIPIO ROBOTICS - 25000 BESANCON	PERCIPIO ROBOTICS - 25000 BESANCON	SOC-SA	107 831,61 €
	PLATEAU DU PATRIMOINE NATUREL MAISON ENVIRONNEMENT FC PPNMEFC - 25000 BESANCON (exercice N-1)	PLATEAU DU PATRIMOINE NATUREL MAISON ENVIRONNEMENT FC PPNMEFC - 25000 BESANCON (exercice N-1)	Association	109 613,16 €
	POLE DES MICROTECHNIQUES - 25000 BESANCON	POLE DES MICROTECHNIQUES - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	462 769,00 €
	POLE NUCLEAIRE BOURGOGNE - 71105 CHALON SUR SAONE CEDEX	POLE NUCLEAIRE BOURGOGNE - 71105 CHALON SUR SAONE CEDEX	Association	97 000,00 €
	POLE VEHICULE DU FUTUR - 25461 ETUPES CEDEX	POLE VEHICULE DU FUTUR - 25461 ETUPES CEDEX	Association	256 372,14 €
	PRADIE - 25000 BESANCON	PRADIE - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	88 750,00 €
	PRODESSA - 39000 LONS LE SAUNIER	PRODESSA - 39000 LONS LE SAUNIER	Association	173 347,04 €
	SA BOIS ET SCIAGES DE SOUGY - 58300 SOUGY	SA BOIS ET SCIAGES DE SOUGY - 58300 SOUGY	SA	552 450,00 €
	SA BOURGOGNE INTERIM - 89470 MONETEAU	SA BOURGOGNE INTERIM - 89470 MONETEAU	SA	108 090,05 €
	SA BRENNUS HABITAT - HLM SENS - 89101 SENS CEDEX	SA BRENNUS HABITAT - HLM SENS - 89101 SENS CEDEX	SA	95 000,00 €
	SA DIJON BOURGOGNE HANDBALL - 21000 DIJON	SA DIJON BOURGOGNE HANDBALL - 21000 DIJON	SA	93 500,00 €
	SA ESC DIJON BOURGOGNE - 21006 DIJON CEDEX	SA ESC DIJON BOURGOGNE - 21006 DIJON CEDEX	SA	1 358 603,00 €
	SA HLM VAL D YONNE HABITAT - 89000 AUXERRE	SA HLM VAL D YONNE HABITAT - 89000 AUXERRE	SA	103 890,00 €
	SA NATIOCREDITBAIL - 92823 PUTEAUX CEDEX (COMPTES 2015 MOULINS DE VINCELOTES)	SA NATIOCREDITBAIL - 92823 PUTEAUX CEDEX (COMPTES 2015 MOULINS DE VINCELOTES)	SA	80 500,00 €
SA SCIC HABITAT BOURGOGNE - 21000 DIJON	SA SCIC HABITAT BOURGOGNE - 21000 DIJON	SA	376 546,85 €	
SA SOCIETE EST METROPOLES SEM - 21000 DIJON	SA SOCIETE EST METROPOLES SEM - 21000 DIJON	SA	168 590,00 €	
SAEM DE LA NIEVRE - NIEVRE AMENAGEMENT - 58000 NEVERS	SAEM DE LA NIEVRE - NIEVRE AMENAGEMENT - 58000 NEVERS	SAEM	91 070,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	SAEML SIMAD - SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MADELEINE - 89300 JOIGNY	SAEML SIMAD - SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MADELEINE - 89300 JOIGNY	SAEM	187 779,17 €
	SAIEMB IMMOBILIER D ENTREPRISES / LOGEMENT - 25051 BESANCON CEDEX	SAIEMB IMMOBILIER D ENTREPRISES / LOGEMENT - 25051 BESANCON CEDEX	SOC-SAEM	196 000,00 €
	SARL FAITES UN VOEU - 70000 VESOUL	SARL FAITES UN VOEU - 70000 VESOUL	SOC-SARL	90 400,00 €
	SARL LE THEATRE MACON - 71000 MACON	SARL LE THEATRE MACON - 71000 MACON	SARL	100 000,00 €
	SARL METHA AUXOIS - 21430 SUSSEY	SARL METHA AUXOIS - 21430 SUSSEY	SARL	266 210,00 €
	SARL NVH MEDICINAL - 21000 DIJON	SARL NVH MEDICINAL - 21000 DIJON	SARL	221 146,78 €
	SARL REFLEX DEVELOPPEMENT - 71480 LE MIROIR	SARL REFLEX DEVELOPPEMENT - 71480 LE MIROIR	SARL	100 000,00 €
	SAS AMVALOR - 750103 PARIS	SAS AMVALOR - 750103 PARIS	SASU	292 131,00 €
	SAS BEIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT - 78000 VERSAILLES	SAS BEIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT - 78000 VERSAILLES	SAS	166 270,50 €
	SAS SATT GRAND EST (ANC UB FILIALE) - 21000 DIJON	SAS SATT GRAND EST (ANC UB FILIALE) - 21000 DIJON	SAS	192 734,41 €
	SASP USON RUGBY PLUS - 58641 VARENNES VAUZELLES CEDEX (exercice N-1)	SASP USON RUGBY PLUS - 58641 VARENNES VAUZELLES CEDEX (exercice N-1)	SOC-SA	160 000,00 €
	SCA DESHYDRATATION HTE SEINE - 21450 BAIGNEUX LES JUIFS	SCA DESHYDRATATION HTE SEINE - 21450 BAIGNEUX LES JUIFS	CUMA	158 104,00 €
	SCENES DU JURA - 39000 LONS LE SAUNIER (exercice N-1)	SCENES DU JURA - 39000 LONS LE SAUNIER (exercice N-1)	Association	140 000,00 €
	SCI DUMAINE - 21210 SAULIEU	SCI DUMAINE - 21210 SAULIEU	SCI	293 760,00 €
	SCI FPB - 39260 MAISOD	SCI FPB - 39260 MAISOD	SOC-SCI	123 301,54 €
	SEDD SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS - 25200 MONTBELIARD (exercice N-1)	SEDD SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS - 25200 MONTBELIARD (exercice N-1)	SOC-SAEM	375 288,30 €
	SEM D AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE BOURGOGNE - 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX	SEM D AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE BOURGOGNE - 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX	SA	93 335,00 €
SILMACH - 25000 BESANCON	SILMACH - 25000 BESANCON	SOC-SA	236 652,03 €	
SOCIETE ARTISTIQUE DE CREATION ET DE DIFFUSION CIRQUE PLUME - 25000 BESANCON	SOCIETE ARTISTIQUE DE CREATION ET DE DIFFUSION CIRQUE PLUME - 25000 BESANCON	SOC-SARL	100 000,00 €	
SOCIETE D APPLICATION HYDRAULIQUE DE GEVIGNEY - 70500 GEVIGNEY ET MERCEY	SOCIETE D APPLICATION HYDRAULIQUE DE GEVIGNEY - 70500 GEVIGNEY ET MERCEY	SOC-SAS	128 871,51 €	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L AIN - 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX	SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L AIN - 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX	SOC-SEM	237 761,40 €	
SOLI-CITES - AIDE ET SOINS A DOMICILE COMPTES COMBINES - 25400 AUDINCOURT	SOLI-CITES - AIDE ET SOINS A DOMICILE COMPTES COMBINES - 25400 AUDINCOURT	Association	124 036,62 €	
SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT - 25000 BESANCON (exercice N-1)	SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT - 25000 BESANCON (exercice N-1)	Association	91 066,00 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat)	STE D HISTOIRE NATURELLE ET DES AMIS DU MUSEUM D AUTUN - 71400 AUTUN	STE D HISTOIRE NATURELLE ET DES AMIS DU MUSEUM D AUTUN - 71400 AUTUN	Association	75 517,00 €
	SYNDICAT PROF LUNETIERS DU JURA - 39402 MOREZ CEDEX	SYNDICAT PROF LUNETIERS DU JURA - 39402 MOREZ CEDEX	Association	155 430,10 €
	TERRITOIRE 25 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - 25008 BESANCON CEDES	TERRITOIRE 25 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - 25008 BESANCON CEDES	SOC-SA	142 938,12 €
	TERRITOIRE DE MUSIQUES / LES EUROCKEENNES DE BELFORT - 90300 CRAVANCHE	TERRITOIRE DE MUSIQUES / LES EUROCKEENNES DE BELFORT - 90300 CRAVANCHE	ASS-Autre Association	120 000,00 €
	THEATRE DIJON BOURGOGNE - 21029 DIJON CEDEX	THEATRE DIJON BOURGOGNE - 21029 DIJON CEDEX	SARL	108 090,05 €
	THEATRE GRANIT SCENE NATIONALE DE BELFORT - 90000 BELFORT	THEATRE GRANIT SCENE NATIONALE DE BELFORT - 90000 BELFORT	Association	125 000,00 €
	TRANS ORGANISATION - 39400 MOREZ	TRANS ORGANISATION - 39400 MOREZ	ASS-Autre Association	80 000,00 €
	UNION REGIONALE DES SCOP BFC - 21000 DIJON	UNION REGIONALE DES SCOP BFC - 21000 DIJON	ASS-Autre Association	90 710,00 €
	UNSS (UNION NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE) - SERVICE REGIONAL - 21000 DIJON	UNSS (UNION NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE) - SERVICE REGIONAL - 21000 DIJON	Association	106 120,00 €
	URACOFOR UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES - 25041 BESANCON	URACOFOR UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES - 25041 BESANCON	ASS-Autre Association	81 610,95 €
	VIEILLE MATERIAUX - 25580 ETALANS	VIEILLE MATERIAUX - 25580 ETALANS	SOC-SAS	89 797,80 €
	VILLAGE BY CA BESANCON - 25000 BESANCON	VILLAGE BY CA BESANCON - 25000 BESANCON	ASS-Autre Association	110 875,00 €
	VITAGORA POLE - 21065 DIJON CEDEX	VITAGORA POLE - 21065 DIJON CEDEX	ASS-Autre Association	269 265,00 €
Autres				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...)

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)			
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs	1991	Contribution statutaire	219 000,00
Parc Scientifique et Industriel de Besançon (TEMIS)	1996	Contribution statutaire	89 965,67
Micropolis	1997	Contribution statutaire	66 412,26
PNR Haut Jura	1998	Contribution statutaire	440 314,00
PNR Ballons des Vosges	1998	Contribution statutaire	144 521,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	75 170,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat Mixte de Pagny	16/03/1999	Participation	110 000,00
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan	1977	Participation	930 000,00
Syndicat Mixte de l'Aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Participation	120 000,00
Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Participation	50 000,00
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Dijon Longvic	01/09/2014	Participation	280 000,00

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contirbution statutaire	3 232 305,00
Autres organismes de regroupement			
Saline Royale d'Arc et Senans	18-19/12/2008	Contirbution statutaire	256 495,00
Etablissement public de la Loire	1983	Participation	55 000,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Participation	145 000,00
GIP e-Bourgogne	21/01/2008	Participation	730 000,00
GIP Interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	30 000,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Participation	73 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	26 000,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Participation	920 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	O6AP-140 du 16/11/2006	SPA	Non
Etablissement public de coopération culturelle	Saline royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	09AP-23 du 18-19/12/2008	SPIC	Non
Régie personnalisée	Pôle Energie Franche-Comté	26/06/2009	09AP-58 du 26/06/2009	SPA	Non
Régie personnalisée	Fonds Régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	11AP-22 du 16-17/12/2010	SPA	Non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (E.P.C. V)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	Non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14-15/12/2017	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	NÉANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation : location de biens immobiliers et mobiliers	01/01/2013	10/09/2012	SPIC
Services de communications électroniques	Réseau hertzien de type Wimax en Bourgogne	01/01/2016	29/06/2015	SPIC
Transport de personnes	Organisation des services de transport non urbains, réguliers ou à la demande	01/01/2017 pour le département 58 01/09/2017 pour le département 89	16/12/2016	SPIC
Transport de personnes	Organisation des services de transport scolaire	01/09/2017	16/12/2016	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	<i>938</i>	231 000 000 €	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	<i>941</i>	124 103 170 €
Autres TTC (compensations pour tarifications sociales nationales)	<i>938</i>		Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	<i>941</i>	7 558 511 €
Divers TTC (tarifications régionales et actions de promotion)	<i>938</i>	416 250 €	Matériel	<i>941</i>	17 175 285 €
Sous-total Fonctionnement		231 416 250 €	Sous-total Fonctionnement		148 836 966 €

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	<i>908</i>	233 838 455 €			
Sous-total Investissement		233 838 455 €			

TOTAL DEPENSES	465 254 705 €	TOTAL RECETTES	148 836 966 €
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Effort propre de la Région	316 417 739 €
-----------------------------------	----------------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

VOLET 2 – COMPTE TER FRANCHE COMTE 2015 SNCF NON APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

TER Franche-Comté en M €	2017	2016	Ecart 2017/2016
Recettes directes du trafic	18,30	17,86	0,44
Compensations tarifaires	7,34	7,74	-0,40
Autres produits	2,24	2,24	0,01
Contribution	82,27	79,16	3,11
Chiffre d'affaires	110,16	107,00	3,15
Prestations trains	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	110,16	107,00	3,15
Energie électrique	-2,22	-1,94	-0,29
Energie diesel	-1,78	-1,64	-0,14
Péages d'infrastructure	-20,58	-19,24	-1,33
Conduite	-15,14	-15,14	0,01
Accompagnement	-10,92	-10,34	-0,58
Interpénétrations - affermage	0,39	0,46	-0,06
Transport routier régulier	-2,86	-2,84	-0,02
Transport routier de substitution	-0,23	-0,61	0,37
Charges de circulation	-53,33	-51,29	-2,05
Maintenance, nettoyage et charges de capital des matériels roulants	-17,11	-16,43	-0,67
<i>Total charges de capital</i>	-5,28	-4,99	-0,28
<i>Dotation aux amortissements</i>	-9,11	-8,50	-0,61
<i>Subventions</i>	6,39	6,03	0,36
<i>Frais financiers</i>	-0,06	-0,21	0,15
<i>IFER</i>	-2,50	-2,32	-0,19
<i>GOP</i>	0,00	0,00	0,00
Locations de matériels roulants	-0,33	-0,24	-0,09
<i>Total prêts de matériels roulants</i>	3,13	2,60	0,52
<i>Total emprunts de matériels roulants</i>	-3,46	-2,85	-0,61
Charges de matériels roulants	-17,44	-16,68	-0,76
Produit train	-6,37	-5,80	-0,57
<i>Produit train Matériel</i>	-1,92	-2,23	0,31
<i>Produit train Traction et Fret</i>	-0,49	0,35	-0,84
<i>Produit train escale</i>	-3,96	-3,92	-0,04
Escale	-9,29	-9,90	0,60
<i>Prestations communes</i>	-7,93	-8,32	0,39
<i>Prestations spécifiques</i>	-1,37	-1,58	0,21
<i>Forfait</i>	-0,80	-1,07	0,27
<i>Service en gare</i>	-0,57	-0,51	-0,06
Distribution	-3,88	-3,76	-0,13
<i>Commissions versées</i>	-1,35	-1,39	0,03
<i>Dispositif de distribution</i>	-3,47	-3,34	-0,13
<i>Commissions reçues</i>	0,94	0,97	-0,03
Charges au sol	-19,55	-19,45	-0,09
Redevance SNCF	-3,41	-2,57	-0,83
Gestion du TER	-2,11	-4,04	1,93
Si & Télécom	-0,68	-0,88	0,21
Fonctions support	-6,19	-7,50	1,31
Impôts et taxes	-1,21	-1,24	0,03
Charges diverses	-1,59	-1,63	0,04
TOTAL CHARGES	-99,31	-97,79	-1,52
RESULTAT NET avant IS	10,85	9,21	1,64
Impôts sur les sociétés	-3,41	-2,87	-0,54
RESULTAT NET	7,44	6,34	1,10

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

VOLET 2 – COMPTE TER FRANCHE COMTE 2015 SNCF NON APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Indicateur socle n° 2 - en millions d'euros

CRD ARF 2016			
Bourgogne CRC	2017	2016	Ecart 2017/2016
Recettes directes du trafic	56,13	54,14	1,99
Compensations tarifaires	11,91	12,62	-0,71
Autres produits	3,88	4,56	-0,69
Contribution	134,01	133,06	0,94
Chiffre d'affaires	205,92	204,39	1,53
Prestations trains	16,60	16,44	0,16
TOTAL PRODUITS	222,52	220,83	1,69
Energie électrique	-5,88	-6,17	0,29
Energie diesel	-3,01	-2,56	-0,45
Péages d'infrastructure	-45,72	-45,54	-0,18
Conduite	-30,45	-30,55	0,10
Accompagnement	-19,79	-19,86	0,07
Interpénétrations - affermage	-0,01	-0,00	-0,00
Transport routier régulier	-3,69	-3,17	-0,52
Transport routier de substitution	-0,89	-0,47	-0,43
Charges de circulation	-109,43	-108,32	-1,11
Maintenance, nettoyage et charges de capital des matériels roulants	-36,17	-37,63	1,46
<i>Total charges de capital</i>	-5,96	-7,97	2,01
<i>Dotation aux amortissements</i>	-14,72	-23,35	8,63
<i>Subventions</i>	13,38	20,30	-6,91
<i>Frais financiers</i>	-0,05	-0,17	0,12
<i>IFER</i>	-4,57	-4,75	0,18
<i>GOP</i>	-3,32	-3,32	0,00
Locations de matériels roulants	-2,97	-4,46	1,48
<i>Total prêts de matériels roulants</i>	8,70	8,00	0,70
<i>Total emprunts de matériels roulants</i>	-11,68	-12,46	0,78
Charges de matériels roulants	-39,14	-42,09	2,94
Produit train	-13,61	-12,20	-1,41
<i>Produit train Matériel</i>	-5,43	-5,77	0,34
<i>Produit train Traction et Fret</i>	-0,56	-0,08	-0,48
<i>Produit train escale</i>	-7,63	-6,36	-1,27
Escale	-14,70	-15,87	1,17
Prestations communes	-12,03	-12,55	0,52
Prestations spécifiques	-2,67	-3,32	0,65
<i>Forfait</i>	-2,05	-2,54	0,49
<i>Service en gare</i>	-0,63	-0,78	0,16
Distribution	-10,90	-13,29	2,39
<i>Commissions versées</i>	-2,58	-2,67	0,09
<i>Dispositif de distribution</i>	-10,09	-12,46	2,37
<i>Commissions reçues</i>	1,77	1,84	-0,07
Charges au sol	-39,20	-41,36	2,16
Redevance SNCF	-5,91	-4,92	-0,99
Gestion du TER	-6,41	-5,96	-0,45
Si & Télécom	-1,86	-1,42	-0,44
Fonctions support	-14,19	-12,30	-1,88
Impôts et taxes	-2,39	-5,04	2,65
Charges diverses	-4,10	-2,29	-1,81
TOTAL CHARGES	-208,45	-211,40	2,95
RESULTAT NET avant IS	14,07	9,43	4,63
Impôts sur les sociétés	-4,65	-2,36	-2,29
RESULTAT NET	9,42	7,07	2,34

IV ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Bases notifiées (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou %)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art.265 du code des douanes)						
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art.265 A bis du code des douanes)			SP et E10 : 0,73 € / HL Gazole : 1,35 € / HL	0%	33 153 000,00 €	+ 1,00%
Taxe sur les permis de conduire						
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules			51 € / CV	0%	114 200 000,00 €	+ 1,51%
Droit de francisation et de navigation Corse (1)						
Droit de passeport en Corse (1)						
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)						
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)						
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)						
Taxe relative à l'octroi de mer (2)						
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)						
... (3)						
TOTAL					147 353 000,00 €	+ 1,40%

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux

**CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES**

ASSEMBLEE PLENIERE DES 13 ET 14 DÉCEMBRE 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

Nombre de membres en exercice : 100
 Nombre de membres présents : 91
 Nombre de membres représentés : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 99
 Votes : Pour : 51
 Contre : 44
 Abstentions : 4

Date de convocation : 13/11/2018

Présenté par la Présidente

A Dijon, le 14/12/2018

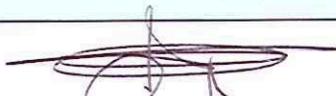
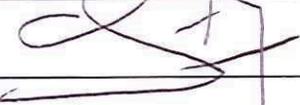
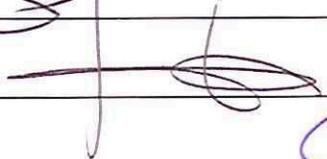
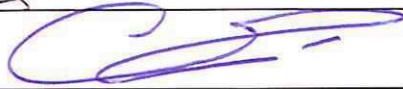
La Présidente,

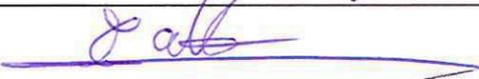
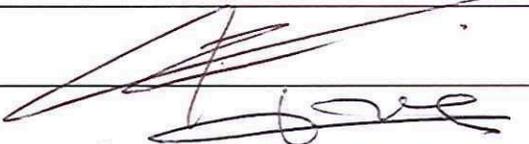
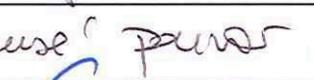
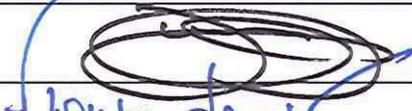
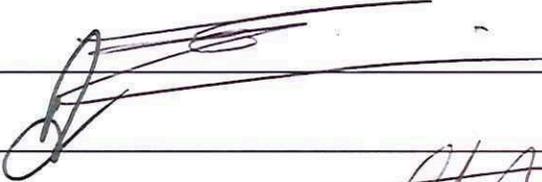
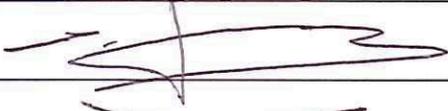
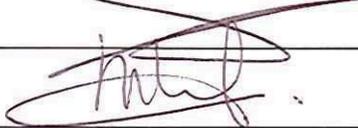
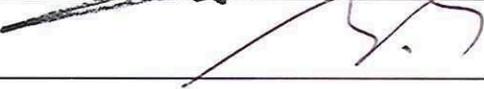
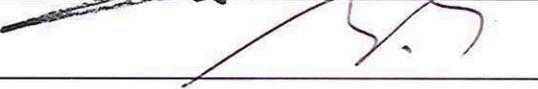
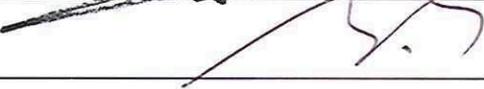


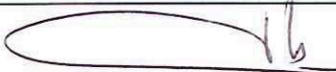
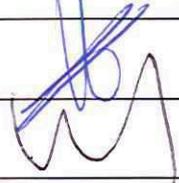
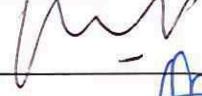
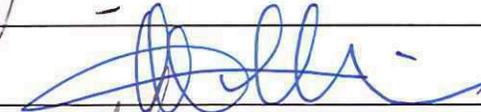
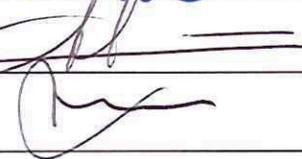
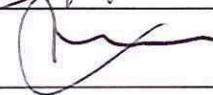
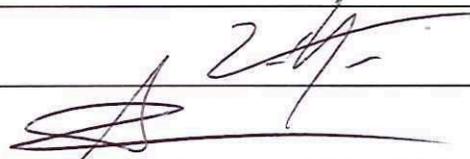
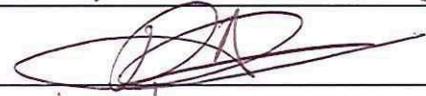
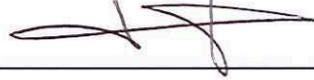
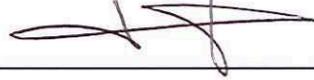
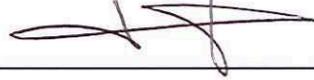
Marie-Guite Dufay

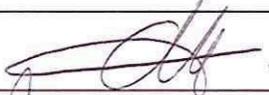
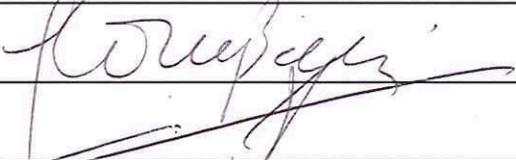
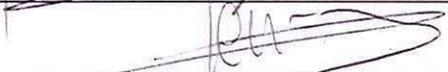
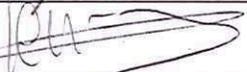
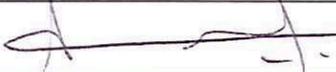
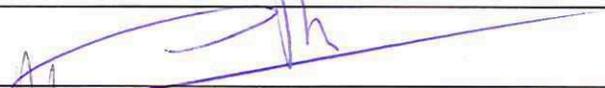
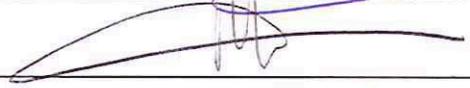
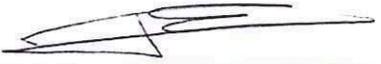
Délibéré par le Conseil régional, réuni en session

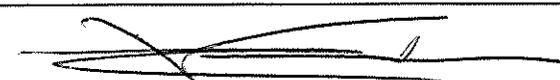
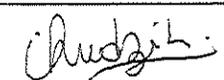
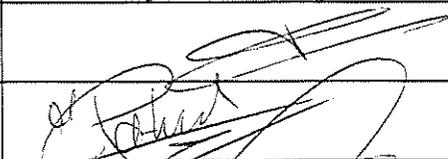
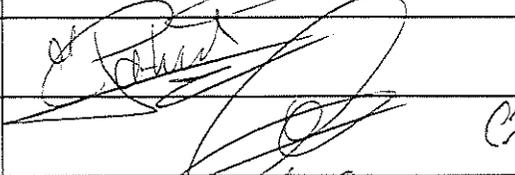
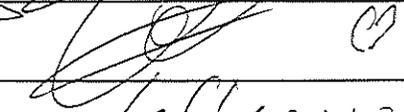
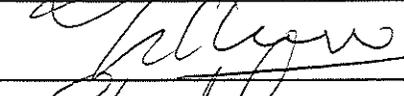
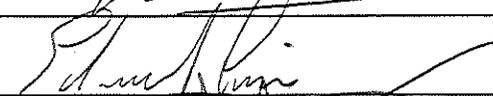
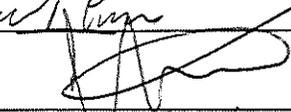
A Dijon, le 14/12/2018

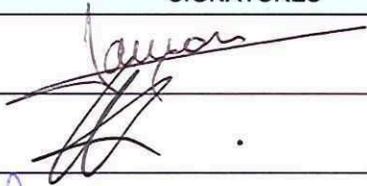
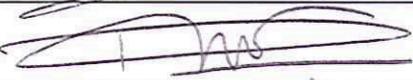
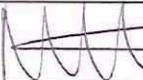
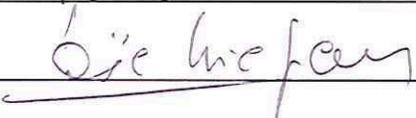
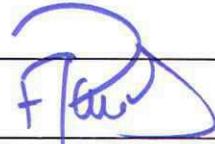
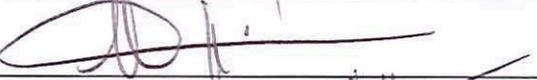
NOMS	SIGNATURES
Mme Frédérique COLAS	
M. Eric HOULLEY	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Laurence FLUTTAZ	
M. Stéphane GUIGUET	
Mme Laëtitia MARTINEZ	

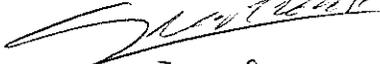
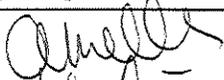
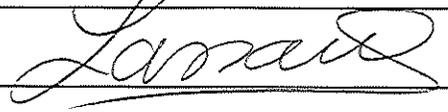
NOMS	SIGNATURES
M. Patrick AYACHE	
Mme Océane CHARRET-GODARD	
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Maude CLAVEQUIN	
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Valérie DEPIERRE	
M. Patrick MOLINOZ	excuse pour à me CHOPARD.
M. Jérôme DURAIN	
M. François SAUVADET	
Mme Emmanuelle COINT	
M. Patrick GENRE	
M. Eric GENTIS	
M. Alain JOYANDET	
M. Guillaume MAILLARD	
Mme Hélène PELISSARD	
M. Didier VALLVERDU	
M. Pierre BOLZE	

NOMS	SIGNATURES
Mme Isabelle DECHAUME	
Mme Anne-Laure BREUILLARD-FLETY	excuse' puis à M. Dartervelle
M. Jean-Pierre DARTEVELLE	
Mme Laurence MULOT	
Mme Catherine COMTE-DELEUZE	
M. Gérald GORDAT	
M. Pascal GRAPPIN	
Mme Marie-Claude JARROT	
M. Jean-Philippe LEFEVRE	
M. Valère NEDEY	excuse' puis à M. GONRE
M. Gilles PLATRET	
Mme Sophie FONQUERNIE	
M. Denis HAMEAU	
Mme Elise AEBISCHER	
M. José ALMEIDA	
M. Luc BARDI	
M. Hicham BOUJLILAT	

NOMS	SIGNATURES
M. Willy BOURGEOIS	
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
Mme Anne-Marie DUMONT	
Mme Francine CHOPARD	
M. Francis COTTET	
M. Gilles DEMERSSEMAN	
M. Guy FEREZ	excuse pour à M. DEMERSSEMAN
Mme Karine FRANCOIS	
M. Grégoire GILLE	
M. Pierre GROSSET	
M. Yacine HAKKAR	excuse pour à M. GROSSET
Mme Salima INEZARENE	
Mme Christine ROBIN	
Mme Nathalie ROUSSEL	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	

NOMS	SIGNATURES
Mme Catherine VANDRIESSE	
Mme Aurélie BERGER	
M. Julien ACARD	
Mme Sophie MONTEL	Absente
M. Antoine CHUDZIK	
M. Lilian NOIROT	
Mme Nicole CABOCHE	
Mme Nathalie DESSEIGNE	
M. Patrick JEANROCH	
Mme Valérie REDL	
Mme Karine CHAMPY	
M. Edouard CAVIN	
M. Damien CANTIN	
M. Julien GUIBERT	
Mme Isabelle DELYON	excuse pour à N ODEUL
M. Franck GAILLARD	excuse pour à me Beaulieu
M. Denis LAMARD	

NOMS	SIGNATURES
M. Eric LANCON	
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	
Mme Sylvie MARTIN	
Mme Pascale MASSICOT	
Mme Saliha M'PIAYI	
M. Loïc NIEPCERON	
M. Frédéric PONCET	
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	excusez pour à ne pas
Mme Françoise TENENBAUM	
Mme Muriel VERGES-CAULLET	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Nisrine ZAIBI	
Mme Jacqueline FERRARI	
Mme Sylvie BEAULIEU	
M. Julien ODOUL	

NOMS	SIGNATURES
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Stéphane MONTRELAY	
Mme Sophie AMELLA	
Mme Alexandrine FERRAND	
M. Patrice LOMBARD	
Mme Colette CLERC	
M. Marcel STEPHAN	
Mme Florence LASSARRE	

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2019

-
Amendement relatif au rapport 1-1 Budget primitif 2019

-
proposé par le groupe "Union des Républicains, de la Droite et du Centre"
présenté par M. Guillaume MAILLARD

**1 Million d'euros pour la transformation numérique des entreprises de
Bourgogne et Franche-Comté**

Exposé des motifs

Il est proposé d'accentuer l'effort d'investissement en faveur des projets de Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant que les crédits dédiés à l'investissement dans le développement économique sont en baisse de près de 3 Millions d'euros soit une baisse de 5,12% entre 2018 et 2019 alors que la situation économique de la Bourgogne-Franche-Comté mériterait un investissement plus important de la part de la région.

Considérant que la transformation digitale et que le numérique est un levier de compétitivité majeur pour nos entreprises.

Considérant que le rapport du cabinet Deloitte, publié en décembre 2016, attestait d'un retard des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, la plaçant à l'avant dernier rang des régions en termes de chiffre d'affaires issu du e-commerce.

Considérant d'une part, que l'exécutif régional a inscrit dans ses orientations budgétaires, dans son engagement 5 : « la digitalisation de l'économie et les impacts de la numérisation concernent aujourd'hui l'ensemble des secteurs d'activité » et que d'autre part, il a accepté la création d'un dispositif type « chèque numérique » lors de l'Assemblée plénière du 12 octobre 2018,

Partageant ce constat, le groupe Union des Républicains de la Droite et du Centre propose la création d'une aide financière pour les acteurs économiques qui investissent dans leur transformation numérique.

Cette aide dotée, dans un premier temps, d'un fonds d'1M€ inscrits en crédits de paiement sera versée sous forme de subventions d'équipement aux porteurs de projets.

Le dispositif vise tous les secteurs d'activité et en particulier les PME/PMI pour lesquelles leur transformation numérique revêt un enjeu stratégique majeur.

Ce plan d'investissement est financé par un recours très limité à l'emprunt supplémentaire pour 1 M€ rendu possible par une CADES (capacité de désendettement) qui permet d'absorber cette progression de l'endettement bancaire sans remettre en cause la santé financière de la collectivité.

AMENDEMENT BUDGETAIRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Proposition de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
	Recettes d'investissement – Total	820 825 466,31	821 825 466,31	
	Sous total des opérations réelles et mixtes	388 061 844,40	389 061 844,40	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 653 000,00	50 653 000,00	
13	Subventions d'investissement	81 153 272,13	81 153 272,13	
16	Emprunts et dettes assimilées	249 825 572,27	250 825 572,27	1 000 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres immobilisations financières	6 430 000,00	6 430 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
	Sous total des opérations d'ordre	432 763 621,91	432 763 621,91	
925	Opérations patrimoniales	67 370 000,00	67 370 000,00	
926	Transferts entre les sections	221 431 816,01	221 431 816,01	
951	Virement de la section de fonctionnement	143 961 805,90	143 961 805,90	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Proposition de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
Dépenses d'investissement – Total		820 825 466,31	821 825 466,61	
Sous total des opérations réelles et mixtes		567 730 766,07	568 730 766,37	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	76 833 338,09	76 833 338,09	
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 022 362,64	30 022 362,64	
204	Subventions d'équipement versées	330 279 678,73	331 279 678,73	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 799 425,15	25 799 425,15	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	93 887 352,63	93 887 352,63	
26	Participations et créances rattachées	9 076 077,39	9 076 077,39	
27	Autres immobilisations financières	1 679 731,74	1 679 731,74	
45	Opérations pour compte de tiers	152 800,00	152 800,00	
Sous total des opérations d'ordre		253 094 700,24	253 094 700,24	
925	Opérations patrimoniales	67 370 000,00	67 370 000,00	
926	Transferts entre les sections	185 724 700,24	185 724 700,24	
1	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	

Amendement rejeté (73 voix contre,
25 voix pour, 1 non participation au vote)



**Pour le Groupe URDC, son Président,
François SAUVADET**

**Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Assemblée Plénière des 13 et 14 Décembre 2018**

**Amendement budgétaire pour l'aide aux petits équipements des clubs sportifs
Proposée par le groupe Union des Républicains de la Droite et du Centre
Présentée par Jean Pierre DARTEVELLE**

Vu les compétences de la Région en matière sportive précisées par la loi « Nouvelle organisation de la République », instituant la Région tête de file des interventions en matière d'aménagement du territoire,

La pratique sportive participe à un aménagement équilibré et constant du territoire par la multitude des clubs qui composent la Région Bourgogne Franche Comté. A ce titre, ils contribuent à l'attractivité de la grande Région et au dynamisme de nos territoires ruraux.

Par ailleurs le sport favorise le maintien des liens humains dans nos territoires et repose sur des valeurs telles que l'esprit d'équipe et de responsabilité. En outre le sport est un levier essentiel pour favoriser la mixité sociale et lutter contre le sentiment de déclassement y afférant .Il répond à des enjeux de prévention sanitaire enjeux repris par le Plan régional de santé (maladies cardiovasculaires, diabète, récurrence de certains cancers ...).

Considérant d'une part que la solidarité est une orientation clef du mandat régional et que notre Région est traversée par une fracture territoriale qui parfois annihile les espoirs de nos jeunes , que d'autre part la Région a besoin de faire émerger des nouveaux jeunes talents participants ainsi à son soft-power et à son rayonnement,

Considérant que les dispositifs actuels de la Région favorisent les grands équipements bénéficiant principalement aux clubs structurés et ne permettent pas d'accompagner de manière suffisante les plus petits clubs dans l'équipement courant, majoritairement situés en zone rurale dans des communes au budget limité,

Considérant et sachant que la trésorerie des petits clubs est fortement limitée, ne permettant pas de s'équiper en petits matériels sportifs tels que ballons, filets, plots, chasubles, matériel informatique...

Considérant que le budget Communication issu de la Fonction 0 dite « Services généraux » augmente de près d'un million d'euros entre 2018 et 2019 (979 121.27€), que ces dépenses d'ordre purement administrative ne participent pas à l'investissement dans nos territoires et que la véritable communication se fait par la présence de la Région au plus près des citoyens,

Que les dépenses liées aux petits équipements de l'ordre de 300 € à 500 € par club sont essentielles pour la pérennité du tissu sportif régional, que cette aide pourrait prendre la forme d'une campagne annuelle,

En conséquence, le Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté, réuni en séance plénière les 13 et 14 Décembre 2018, s'engage à :

- **Ponctionner le budget « Communication » de 400 000 euros**
- **Créer un programme budgétaire « Soutien aux petits équipements des clubs sportifs » doté de 400 000 euros**
- **Et ainsi mettre en place des campagnes de subvention pour aider les clubs sportifs de la Région à s'équiper en petits matériels.**

Amendement rejeté (67 voix contre, 27 voix pour,
3 abstentions)



Pour le groupe URDC,
Jean Pierre DARTEVELLE,
Conseiller régional Bourgogne
Franche Comté

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement relatif au rapport 1-1 Budget primitif 2019

proposé par le groupe "Union des Républicains, de la Droite et du Centre
présenté par M. Alain JOYANDET

BAISSE DE LA FISCALITE ET ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT

Exposé des motifs

Malgré le désengagement persistant de l'Etat sur certaines dotations, la construction budgétaire 2019 confirme le dynamisme de l'évolution des recettes fiscales directes et indirectes : fraction du produit de la TVA (233 M€, soit + 4,6 M€ par rapport au Budget primitif / + 2 %) et surtout CVAE (301,2 M€ soit + 9,7 M€ par rapport au Budget primitif 2018 / + 3,32 %). De fait, les recettes régionales de fonctionnement enregistrent une augmentation de + 1,85 % et sont loin d'être soumises à rude épreuve.

Pourtant, dans le même temps, les charges de fonctionnement demeurent en progression (+ 7,58 M€), là où d'autres collectivités régionales savent contenir l'évolution de leurs dépenses d'administration générale.

Plutôt que de consacrer la totalité de ses marges de manœuvre au service des habitants, le projet de budget 2019 ne peut par ailleurs continuer de faire la part belle à une stratégie de gestion purement financière.

Dans un contexte persistant de crise économique et sociale marqué par un mouvement inédit de colère de nos concitoyens devant le poids des taxes, et notamment de la taxe carbone, il est donc aujourd'hui tout à fait indispensable que la Région prenne sa part à la prise en compte de ce sentiment d'injustice fiscale et envoie un signal fort aux ménages bourguignons-francs-comtois en leur restituant du pouvoir d'achat.

Aussi, le groupe de l'Union de la Droite et du centre propose de :

1-réduire la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), particulièrement inique en Bourgogne Franche Comté, compte tenu d'un montant de 51 € par cheval fiscal, non seulement très supérieur à la moyenne nationale (44,40 €), mais aussi le plus élevé après la région PACA (51,2 €).

Dans un esprit de responsabilité, il est proposé de ramener le montant de la taxe sur les cartes grises de 51 € à 47 € par cheval fiscal, soit un gain de pouvoir d'achat de 20 € à 40 €, qui témoigne néanmoins de la solidarité de la Région avec les 358 000 automobilistes et professionnels de la route recensés en 2017. Une telle diminution aurait pour effet de générer une diminution de recettes estimée à 10 M€.

2- renoncer partiellement, ainsi que la loi autorise les régions, au bénéfice de la TIPCE dite Grenelle, dont le taux actuel serait réduit de 20 %.

Le prélèvement serait ainsi ramené à 0,58 centime d'euro/hectolitre au lieu de 0,73 cts pour les supercarburants et de 1,08 cts d'euro par hectolitre au lieu de 1,35 cts d'euro pour le gazole, soit un gain de pouvoir d'achat certes très limité mais symbolique. Une telle diminution aurait pour effet de générer une diminution de recettes estimée à 6,63 M€.

Le présent amendement réduirait de 16,63 M€ l'inscription des recettes prévisionnelles de fiscalité.

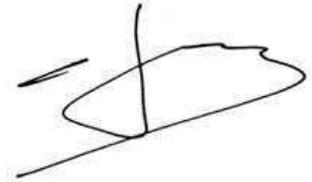
3- réaliser des économies dans le fonctionnement de la collectivité

Les « charges à caractère général » et les « autres charges de gestion courante » des « services généraux » (fonction 930) progressent respectivement de 2,99 Millions € et de 508 500€. A cela s'ajoute une progression de 1 Million € de contrats de prestations de services de la fonction 939 « action économique ». Au total, ce sont 4,5 Millions € qui pourraient être économisés par la collectivité.

En conséquence, le groupe de l'Union de la Droite et du Centre propose de baisser de 1.76% les dépenses de fonctionnement des charges à caractère général et de celles de gestion courante, générant ainsi une économie de 4 503 289 €.

Ces décisions impactent à hauteur de 12,1 M€ l'épargne brute, qui serait maintenue à un niveau très supérieur à celui du BP 2018.

Amendement rejeté (51 voix contre, 46 voix pour)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alain JOYANDET



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un chèque régional aux mères célibataires

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER	1 350 000,00
	Total en euros	1 350 000,00

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Chèque régional de soutien aux mères célibataires pour un montant de **1 350 000 euros**

Exposé des motifs :

Le nombre de personnes pauvres a progressé de 4,4 à 5 millions de personnes en une décennie, selon un rapport de l'Observatoire des inégalités (octobre 2018). Avec les jeunes, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté. Les familles monoparentales, majoritairement des femmes, ont été fortement impactées par la pauvreté ces dernières années et représentent le quart de la population fragile. Le récent rapport du Secours catholique (Etat de la pauvreté en France – novembre 2018) redit la difficulté des mères célibataires qui après avoir réglé les charges constantes n'ont plus qu'un reste à vivre de 2 à 5 euros.

Dans ce contexte, les collectivités doivent intervenir auprès de ces Françaises en grande difficulté. Attribuer un chèque régional de soutien aux mères célibataires pour faire face à l'achat de produits de premières nécessités, c'est améliorer les conditions de vie des plus fragiles.

Cette mesure est financée en totalité par la suppression des indemnités des membres du CESER.

Amendement rejeté (56 voix contre, 16 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

ANNEXE

« *Création d'un chèque régional de soutien aux mères célibataires* »

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 150 euros par an. Elle sera versée annuellement au bénéficiaire sous la forme d'un chèque à utiliser pour l'achat de produits de premières nécessités.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française et domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ;
- Avoir un revenu mensuel inférieur à 889 euros ;
- Elever seule au moins un enfant de moins de 14 ans.

Le dispositif débutera le 1er janvier 2019.

L'ouverture de droits intervient au jour du dépôt de la demande. Celle-ci devra être renouvelée chaque année, et le bénéficiaire devra s'engager à signaler tout changement durable de situation.



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 1999P094 – Communication institutionnelle**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 345 808 euros du programme 1999P094

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 345 808 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Communication » est inscrit au budget pour un montant total de 4 427 000 euros.

Il est en augmentation particulièrement importante (30,4%). La stratégie de communication et les actions 2019 visent essentiellement à pallier les difficultés rencontrées par la majorité pour compenser l'absence de bénéfices concrets de son action pour les habitants, une stratégie de mandat illisible et sa difficulté à positiver le dialogue social avec les agents. Dans ce contexte, l'augmentation du budget communication est vaine tant qu'elle n'est pas précédée d'un changement d'orientation politique.

Le présent amendement vise à abaisser (-30,4%) le budget alloué au programme « Communication institutionnelle ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 345 808 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 0220AA – Assemblées**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 800 000 euros du programme 0220AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 800 000 euros

Exposé des motifs :

L'assemblée plénière du 21 janvier 2016, sur proposition de la majorité, a arrêté les modalités d'indemnisation des 100 élus régionaux avec une augmentation de 380 euros mensuels (+20%). Les conseillers bénéficient depuis cette date, en plus des remboursements de leurs frais de déplacement, d'une indemnité mensuelle d'un montant de 2280 euros bruts et jusqu'à 5 512 euros pour la présidente de la région. Dans un contexte où le reste à vivre se réduit très fortement pour les Bourguignons et les Francs-Comtois, des signes d'exemplarité sont attendus de la part des élus.

Le présent amendement vise à diminuer de 20% les indemnités des conseillers régionaux. Il permet à la collectivité d'économiser 800 000 euros.

Amendement rejeté (52 voix contre, 18 voix pour, 3 abstentions,
26 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Conseil économique, social et environnemental régional
Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 350 000 euros du programme 0262AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 350 000 euros

Exposé des motifs :

Le CESER appréhende les grandes questions relatives au développement de la région, il est constitué de 110 conseillers désignés en dehors de tout scrutin électif. Depuis 2018, son effectif est supérieur au nombre de Conseillers régionaux élus démocratiquement. Son budget de fonctionnement reste en constante augmentation (+25,3% pour 2019) alors que la dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions est supprimée à compter de 2018 et que le périmètre des concours financiers de l'Etat est limité. Non représentatif et coûteux, le CESER représente une dépense non-indispensable pour la collectivité. De plus, le mode de désignation de ses membres révèle la véritable nature de cette chambre fantoche : servir de centre de recyclage pour un personnel politique ou syndical orphelin d'un mandat électif.

Cet amendement vise donc à supprimer les indemnités du CESER. Il permet à la collectivité d'économiser 1 350 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
33 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un chèque régional de soutien aux étudiants

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0401AA – Europe et international	1 305 251,70
	Total en euros	1 305 251,70

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Chèque régional de soutien aux étudiants pour un montant de **1 300 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **5 251,70 euros**

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} octobre 2017, l'aide personnalisée au logement (APL) est amputée de 5 euros par mois. Cette mesure permet pour l'Etat une économie de 32 millions d'euros par mois. Dans les faits, elle précarise les 800 000 étudiants et les foyers modestes à qui elle s'applique.

Attribuer un chèque régional de soutien aux étudiants concernés (50 euros par an pour 26 000 étudiants) pour compenser une mesure injuste, tel est le sens du présent amendement. Cette mesure est financée en totalité par la suppression du budget Europe et international.

Amendement rejeté (56 voix contre, 15 voix pour,

25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

ANNEXE

« *Création d'un chèque régional de soutien aux étudiants* »

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 50 euros par an. Elle sera versée annuellement au bénéficiaire sur son compte bancaire, et ce versement lui sera confirmé par courrier.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française et domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ;
- Bénéficiaire des APL ;
- Avoir la qualité d'étudiant(e).

Le dispositif débutera le 1er janvier 2019.

L'ouverture de droits intervient au jour du dépôt de la demande. Celle-ci devra être renouvelée chaque année, et le bénéficiaire devra s'engager à signaler tout changement durable de situation.



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Construire le lycée de demain**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

I. PRIORITES

Page 31, le dernier paragraphe est remplacé par :

Enfin, la Région poursuit ses actions pour équiper les lycées et accompagner la mission « restauration scolaire ». Cette dernière fait l'objet de nombreuses actions visant à garantir la sécurité alimentaire, apporter des conditions optimales de travail pour les agents, tout en favorisant par ailleurs le développement de l'alimentation de proximité et le bio, afin que les assiettes des lycéens, dans les cantines des lycées de la région, soient composées en 2019 comme suit :

L'assiette du lycéen bourguignon et franc-comtois

<i>VIANDES ET LEGUMES</i>	<i>Autres composants (BOF – FRUIT - ...)</i>	<i>BIO</i>
<i>100%</i> <i>produit dans la région</i>	<i>50%</i> <i>produit dans la région</i>	<i>20%</i> <i>sur l'ensemble de l'assiette</i>

Exposé des motifs

Consommer local, c'est préserver l'emploi local. Le monde agricole et ses filières n'échappent pas à la règle alors qu'ils traversent une période particulièrement difficile après la sécheresse. 51% des exploitations sont classées en risque financier élevé et 60% des exploitations laitières (hors AOP) ont également un résultat négatif. Dans ce contexte, la Région doit tenir pleinement son rôle et favoriser réellement en 2019 la consommation locale dans les lycées.

Manger 100% local dans les lycées, c'est défendre l'agriculture et l'emploi local en Bourgogne Franche-Comté.

Amendement rejeté (, 51 voix contre, 17 voix pour,
6 abstentions, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 1
Formation professionnelle et apprentissage
Programme 1201AA – Conventions CRB - CFA

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 91 173 euros du programme 1201AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 96 173 euros

Exposé des motifs :

L'accueil des migrants dans les dispositifs destinés, dans les Centres de formation d'apprentis, aux jeunes décrocheurs est une réalité. La commission permanente réunie le 28 septembre 2018 a attribué à plusieurs CFA une subvention pour un montant total de 96 173 euros pour l'accompagnement de « publics spécifiques ». Les apprentis bénéficiaires de ce dispositif se sont révélés majoritairement des migrants (123 sur 155 jeunes soit 79%). C'est totalement inacceptable dans le contexte actuel et dans une région qui compte 250 000 chômeurs. En Bourgogne Franche-Comté, l'apprentissage et les actions spécifiques doivent être réservés aux jeunes Bourguignons et aux jeunes Franch-Comtois.

Le présent amendement vise à supprimer le financement des actions de formation accordées aux migrants. Il permet à la collectivité d'économiser 96 173 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 19 voix pour, 1 abstention,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un chèque régional d'aide au permis de conduire pour les apprentis
En majoration de l'aide régionale de 500 euros déjà accordées aux 16/25 ans

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Programme 1201AA – Conventions CRB - CFA	96 173,00
Total en euros	96 173,00

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Chèque régional d'aide au permis de conduire pour les apprentis pour un montant de **96 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **173 euros**

Exposé des motifs :

Selon l'UFC Que Choisir, le coût moyen d'un permis de conduire est de 1781 euros. Pour cela, la région aide au financement d'une partie du permis B des jeunes Bourguignon et Francs-Comtois (500 euros). Concernant les apprentis, la mobilité revêt une grande importance (déplacements au CFA – sur le lieu d'apprentissage – ...) et limite souvent le décrochage. Pour cela, un chèque régional d'aide au permis de conduire pour les apprentis d'un montant de 500 euros est créé.

Cet amendement vise donc à renforcer l'aide aux apprentis et à valoriser l'apprentissage, filière d'excellence. Cette mesure est financée en totalité par la suppression du budget prévisible destiné à l'accueil des migrants dans les centres de formations des apprentis.

Amendement rejeté (52 voix contre, 19 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

ANNEXE

Création d'un chèque régional d'aide au permis de conduire pour les apprentis

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 500 euros. Elle sera versée une seule fois dans les mêmes conditions que l'aide versée par la région aux 18/25 ans.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française et domicilié en Bourgogne Franche-Comté ;
- Avoir la qualité d'apprenti dans l'un des CFA de Bourgogne Franche-Comté ;
- Bénéficiaire de l'aide de la région accordée au 18/25 ans pour le financement du permis B.

Le dispositif débutera le 1er janvier 2019.

L'aide ne peut être attribuée qu'une seule fois.



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 1
Formation professionnelle et apprentissage
Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 4 000 000 euros du programme 1103AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 4 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le dispositif de formation linguistique (Français langue étrangère – FLE) a coûté à la collectivité 2 345 365 euros depuis mars 2016 et la commission permanente réunie le 23 novembre 2018 a décidé d'amplifier les moyens financiers qui lui sont consacrés en y affectant 4 000 000 d'euros supplémentaires pour l'année 2019. Au total et sans modification du budget primitif 2019, ce sont 6 345 365 euros qui seront consacrés à la formation des migrants au lieu de servir à la qualification des demandeurs d'emploi bourguignons et francs-comtois. C'est totalement inacceptable dans le contexte actuel et dans une région qui compte 250 000 chômeurs. En Bourgogne Franche-Comté, la formation professionnelle doit être réservée aux Bourguignons et aux Francs-Comtois.

Le présent amendement vise à supprimer le financement des actions de formation accordées aux migrants. Il permet à la collectivité d'économiser 4 000 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
3 abstentions, 28 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un chèque régional de solidarité aux retraités

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 1	Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi	4 000 000,00
	Total en euros	4 000 000,00

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Chèque régional de solidarité aux retraités pour un montant de **3 990 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **10 000 euros**

Exposé des motifs :

Le récent rapport du Secours catholique (Etat de la pauvreté en France – novembre 2018) doit attirer notre attention sur la précarisation des retraités français. Leurs maigres pensions de retraite ou la faiblesse du minimum vieillesse pour ceux n'ayant pas accumulé de droits (notamment les femmes au foyer) ne suffisent plus à couvrir un coût de la vie croissant. Un tiers d'entre eux ne sortent de leur domicile qu'une fois par semaine, ou moins. Face à ce phénomène d'isolement social, la Bourgogne Franche-Comté est la région la plus concernée. Ici, les taux d'exclusion des personnes âgées de la sphère familiale et du cercle amical grimpent respectivement à 27 % (contre 22 % pour la moyenne nationale) et 32 % (contre 27% pour l'ensemble des autres régions). Les seniors sont ainsi particulièrement exposés à l'isolement dans une région où l'on compte plus de 370 000 pauvres. Attribuer un chèque de solidarité (300 euros par an) à 13 300 retraités pauvres de Bourgogne Franche-Comté, tel est le sens du présent amendement. Cette mesure est financée en totalité par la suppression du budget dédié au financement des formations linguistiques accordées aux migrants.

Amendement rejeté (53 voix contre, 19 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

ANNEXE

« Création d'un chèque régional de solidarité aux retraités »

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 300 euros par an. Elle sera versée annuellement bénéficiaire sur son compte bancaire, et ce versement lui sera confirmé par courrier.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française et domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ;
- Bénéficiaire d'une pension de retraite inférieure à 900 euros.

Le dispositif débutera le 1er janvier 2019.

L'ouverture de droits intervient au jour du dépôt de la demande. Celle-ci devra être renouvelée chaque année, et le bénéficiaire devra s'engager à signaler tout changement durable de situation.



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 0401AA – Europe et international

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 305 251,70 euros du programme 0401AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 305 251,70 euros

Exposé des motifs :

En dehors de la naturelle coopération franco-suisse, la Région Bourgogne Franche-Comté s'adonne à la diplomatie internationale. Théorisée par Laurent Fabius, « la diplomatie démultipliée », s'ajoute inutilement à celle d'Etat à Etat. Contraire à l'esprit de nos institutions qui disposent que l'action internationale est strictement réservée à l'Etat lui-même, la diplomatie régionale se révèle inopérante et surtout coûteuse pour les collectivités (100 millions d'euros pour la seule solidarité internationale). Concernant la Bourgogne Franche-Comté, les missions de certains élus au Chili, en Afrique du Sud, en passant par Las Vegas, New-York ou Hong-Kong se substituent aux déplacements qu'ils devraient réaliser à Lure, Clamecy, Tonnerre ou Dole. Les objectifs de développement durable et les réunions à l'ONU sont autant de prétextes pour s'éloigner et autant d'affronts pour les huit départements de la région alors que sont créées dans le même temps des maisons de Bourgogne Franche-Comté à Mayence ou Bruxelles. Les services de la région se concentrent à Dijon toujours plus loin des habitants et des territoires et la majorité finance la création d'ambassades à l'étranger.

Le présent amendement vise à supprimer le budget « Europe et international ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 305 251,70 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 16 voix pour,
2 abstentions, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 7
Environnement**

Programme 7141PCB – Connaissance et éducation à l'environnement

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 000 000 euros du programme 7141PCB

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 euros

Exposé des motifs :

L'environnement et les sciences de la vie et de la terre sont des matières enseignées aux jeunes Bourguignons et Francs-Comtois à l'école, au collège puis au lycée. Les partenariats initiés par les établissements d'enseignement et des lieux ressources peuvent se poursuivre sans la tutelle de la Région.

Le présent amendement vise à abaisser le budget connaissance et éducation à l'environnement. Il permet à la collectivité d'économiser 1 000 000 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 16 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 7
Environnement
Programme 7546AA – Politiques de l'énergie

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 588 131 euros du programme 7546AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 588 131 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Politiques de l'énergie » est inscrit en CPF et CPI pour un montant total de 826 092,22 euros. Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergie renouvelables portent sur le bois énergie, la méthanisation, l'hydro-électricité et l'éolien. Concernant cette dernière technologie, elle ne peut être reconnue comme une énergie renouvelable et les périls qu'elle fait courir à nos paysages, aux habitants et à notre économie ne permettent pas son soutien par la collectivité.

Le présent amendement vise à abaisser le budget alloué au programme « Politiques de l'énergie ». Il permet à la collectivité d'économiser 588 131 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
3 abstentions, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 8
Transports
Programme 8111AA – Matériel TER

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 14 947 012 euros du programme 8111AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 14 947 012 euros

Exposé des motifs :

Le programme TER est inscrit au budget en CPI pour un montant de 67 261 558,65 euros.

En 2019, la Région prévoit la contractualisation de la tranche 2 du renouvellement des rames Corail par l'acquisition de 16+2 Régiolis, ainsi que les ateliers de maintenance nécessaires. Afin de lisser davantage l'impact de telles acquisitions sur le budget régional, il est opportun de différer d'une année 4 rames Régiolis.

Le présent amendement vise à abaisser le budget alloué au programme Matériel TER.

Il permet à la collectivité d'économiser 14 947 012 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
4 abstentions, 27 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 8
Programme 8112AA – Promotion et tarification TER**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 975 000 euros du programme 8112AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 975 000 euros

Exposé des motifs :

Les prestations de communication TER portées par la région sont la conception des visuels servant à la communication commerciale du TER Bourgogne Franche-Comté et des trains spéciaux. Pour tenir compte de la dépense de 660 000 euros déjà inscrite au budget communication pour promouvoir toutes les mobilités régionales et le caractère redondant des prestations de communication dans le budget primitif 2019, le présent amendement vise à supprimer le budget promotion et tarification TER de la Fonction transport.

Il permet à la collectivité d'économiser 975 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
4 abstentions, 27 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 8
Programme 8181AA – Mobilité**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 000 000 euros du programme 8181AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le programme Mobilité – 8181AA inscrit au budget pour un montant de 1 745 261,45 euros porte sur le développement de l'outil numérique Mobigo versio 3. Ce calculateur d'itinéraire proposera toute les solutions de mobilité (train, car, autopartage, covoiturage) en tenant compte du profil du voyageur. Adapté aux habitats urbains riches en solution de mobilités, cet outil ne correspond pas aux besoins d'habitants ruraux éloignés des solutions collectives de transport et pour lesquels la voiture individuelle reste le seul moyen pour se déplacer. Il ne justifie pas l'engagement financier de la région et apparait comme une mesure gadget dans de nombreux territoires. Le présent amendement vise à réduire le budget alloué pour le développement de l'outil Mobigo versio 3.

Il permet à la collectivité d'économiser 1 000 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
4 abstentions, 27 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Création d'un chèque régional d'aide à la mobilité**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0220AA – Assemblées	800 000,00
Fonction 8	Programme 8112AA – Promotion et tarification TER	975 000,00
Fonction 8	Programme 8181AA – Mobilité	1 000 000,00
Fonction 0	Programme 1999P094 – Communication institutionnelle	1 345 808,00
	Total en euros	4 120 808,00

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Chèque d'aide à la mobilité pour un montant de **4 120 808 d'euros**

Exposé des motifs :

Les Français sont 75% à utiliser leur véhicule pour aller travailler et consacrent 11% de leur budget à des dépenses liées à l'automobile. Il s'agit là d'un poste important dont une part significative est incompressible en raison des trajets occasionnés par les déplacements domicile-travail.

En 10 ans, les taxes sur les carburants ont augmenté de 25%, jusqu'à atteindre 60% du prix au litre.

La Bourgogne Franche-Comté compte 370 000 pauvres et parmi eux des travailleurs précaires.

Les salariés qui empruntent quotidiennement les transports en commun bénéficient de la prise en charge de 50% au moins de leurs dépenses de mobilité par leur employeur. En revanche, la prise en charge des frais de carburant par l'employeur est facultative et peu développée.

Compte-tenu de cette réalité économique et sociale, la Région peut aider ceux dont l'accès au travail représente un trajet quotidien de plusieurs dizaines de kilomètres en voiture et des dépenses importantes de carburant.

Pour redonner du pouvoir d'achat et soutenir ceux qui travaillent ou reprennent le travail, un chèque régional d'aide à la mobilité de 50 euros par mois est créé à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette mesure est financée par la diminution de 20% des indemnités des élus régionaux.

Amendement rejeté (53 voix contre, 16 voix pour, 4 abstentions, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

ANNEXE

« Création d'un chèque régional d'aide à la mobilité »

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 50 euros par mois. Elle sera versée mensuellement au bénéficiaire sur son compte bancaire, et ce versement lui sera confirmé par courrier ;

Quelle que soit la nature de son contrat de travail (CDI, CDD, intérim, contrats aidés,...), tout salarié peut solliciter cette aide financière.

Critères d'éligibilité :

- Etre domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ;
- Le salaire mensuel net imposable du salarié doit être inférieur ou égal à 2 fois le SMIC ;
- La distance routière entre le domicile et le lieu de travail doit être supérieure ou égale à 30 kilomètres.

L'aide créée est destinée aux salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est à dire ceux dont l'accès aux transports en commun n'est pas aisé. C'est pourquoi, les critères suivants sont ajoutés :

- Tout salarié souhaitant bénéficier de l'aide, résidant et travaillant dans des Périmètres de Transports Urbains (PTU), doit pouvoir attester d'horaires décalés réguliers (travail de nuit, début de la journée de travail avant 7 heures, fin après 22 heures,...) ;
- L'aide n'est pas cumulable avec le remboursement par l'employeur de dépenses de transports collectifs prévue au Code du Travail, ni avec la mise à disposition par l'employeur d'un véhicule pour les trajets domicile-travail.

Le dispositif débutera le 1er janvier 2019.

L'ouverture de droits interviendra au début du mois de dépôt de la demande. Celle-ci devra être renouvelée chaque année, et le bénéficiaire devra s'engager à signaler tout changement durable de situation.



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 3
Culture, sports, loisirs
Programme 3130AA – Développement culturel**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 000 000 euros du programme 3130AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le programme Développement culturel – 3130AA inscrit au budget pour un montant de 1 910 982 euros regroupe le financement des festivals et manifestations culturelles, de l'aide à l'aménagement de lieux de diffusion culturelle, de la rémunération d'artistes émergents et enfin de projets expérimentaux (théâtre – musique – cinéma) dans des lycées. Ces deux items (rémunération d'artistes émergents et projets dans le domaine scolaire) apparaissent pour l'un éloigné de l'intérêt général et pour l'autre redondant avec les enseignements et les activités proposées dans les lycées (club théâtre – cinéma - ...).

En conséquence, le présent amendement vise à réduire le budget alloué pour le développement culturel.

Il permet à la collectivité d'économiser 1 000 000 euros.

Amendement rejeté (55 voix contre, 18 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 3
Culture, sports et loisirs
Programme 2001P017 – Art contemporain
Programme 3140AA – Restauration du patrimoine

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 729 244,81 euros du programme 2001P017

Ajouter 648 897,51 euros au programme 3140AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 080 347,30 euros

Exposé des motifs :

Le patrimoine bourguignon et franc-comtois (patrimoine classé ou non classé) est particulièrement riche et la nécessité de le préserver pour le transmettre s'exprime chaque jour davantage. Simultanément, le tourisme apparaît clairement comme une des composantes de l'économie et une ambition affirmée du conseil régional. Dans le contexte actuel où les ressources des collectivités locales ne permettent plus de financer des chantiers de sauvegarde à la hauteur des besoins exprimés, il est nécessaire d'arbitrer les engagements financiers de la région au bénéfice du patrimoine et de supprimer les aides financières jusqu'ici attribuées à l'Art contemporain.

Le présent amendement vise à supprimer le financement du budget attribué à l'Art contemporain pour le réattribuer pour un montant de 648 897,51 euros au programme de restauration du patrimoine et en permettant à la collectivité d'économiser 1 080 347,30 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour,
1 abstention, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 3
Culture, sports, loisirs
Programme 3227AA – Vie associative, laïcité, égalité

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 502 117 euros du programme 3227AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 502 117 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Vie associative, laïcité, égalité » est inscrit au budget pour un montant total de 502 117 euros. Laïcité, égalité et lutte contre les discriminations sont ici des domaines où malgré les sommes dépensées l'exécutif régional est inefficace. Le développement de l'islam radical en Bourgogne Franche-Comté est particulièrement révélateur.

En conséquence, le présent amendement vise à supprimer le budget alloué au programme vie associative, laïcité, égalité.

Il permet à la collectivité d'économiser 502 117 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Politique de la ville
Programme 5137AA – Cohésion sociale
Programme 5138CPB – Cohésion sociale CPER 2015-2020

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 300 000 euros du programme 5137AA

Supprimer 700 000 euros du programme 5138CPB

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 euros

Exposé des motifs :

L'aménagement des territoires pour la majorité régionale se résume en réalité au seul aménagement du territoire urbain, à la mise en œuvre de la politique de la ville et à la signature de contrat de métropole à l'image de celui signé en avril 2018 avec Dijon pour un coût de 50 millions d'euros à la charge des Bourguignons et Francs-Comtois. Tonneau des Danaïdes et exception française, la politique de la ville, ce sont 90 milliards d'euros déversés exclusivement dans les quartiers sans résultat probant alors que les territoires ruraux représentent 80% du territoire national et 60% de la population. Chaque jour, les territoires ruraux démontrent leur capacité à s'organiser et à innover alors que les inégalités territoriales s'accroissent et sont responsables du déclassement, de l'abandon et de la précarité de nombreux habitants des campagnes. Les inflexions ou les mesures réparatrices et compensatoires prises par l'exécutif dans le budget primitif 2019 sont insuffisantes et biaisées. Une autre stratégie régionale d'équilibre des territoires est possible en garantissant, sans idéologie, à tous les habitants des territoires une reconnaissance et une réelle égalité des chances.

Le présent amendement vise à diminuer les programmes « politique de la ville ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 000 000 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Politique de la ville
Programme 5139AA – Renouvellement urbain BFC**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 700 000 euros du programme 5139AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 700 000 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Renouvellement urbain » est inscrit au budget en CPI pour un montant de 1 982 206,19 euros. L'enveloppe totale est de 30 millions d'euros dont 5,5 millions sont prévus en AP pour l'année 2019. Le renouvellement urbain est le pendant de la cohésion sociale qui promeut « le vivre ensemble ». Il se concentre sur les territoires « prioritaires » de la politique de la ville pour financer toujours davantage les travaux de rénovation urbaine après les dégradations. Inefficace, ce nécessaire partenaire des bailleurs sociaux, n'est pas l'outil adapté pour lutter contre l'habitat indigne comme nous l'ont démontré les dramatiques effondrements à Marseille.

Le présent amendement vise à abaisser le budget alloué au programme « Politique de la ville -Renouvellement urbain ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 700 000 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 18 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Programme 5237AA – Nouvelles ruralités

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 103 160 euros du programme 5237AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 103 160 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Nouvelles ruralités » est inscrit au budget pour un montant total de 103 160 euros.

Aujourd'hui, les « nouvelles ruralités » regroupent l'ensemble des projets expérimentaux qui visent à redéfinir les modalités de la vie à la campagne. Ils sont notamment portés, soutenus et financés par les conseils régionaux. Suivant la doctrine de la dissémination de l'immigration massive en zone rurale, les promoteurs des « nouvelles ruralités » participent de cette idéologie du « vivre-ensemble » qui s'apparente à un véritable cauchemar pour les Français confrontés à la multiplication des violences, à la dégradation de leur cadre de vie et à la dépossession de leur pays. Nos campagnes seraient des terres de mixité où la démographie devrait être relancée à grand renfort de migrants.

Oui la ruralité est une chance pour la France mais son avenir ne doit en aucun cas se résumer à une réserve de migrants, foyer de main d'œuvre servile destinée à remplacer les travailleurs français jugés trop coûteux et trop réfractaires à la mondialisation sauvage.

Le présent amendement vise à supprimer le budget alloué au programme « Nouvelles ruralités ».

Il permet à la collectivité d'économiser 103 160 euros.

Amendement rejeté (56 voix contre, 16 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Programme 2010P046 – Démocratie participative**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 335 000 euros du programme 2010P046

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 335 000 euros

Exposé des motifs :

Le conseil régional souhaite développer la démocratie participative et poursuivre le déploiement notamment des consultations via des sites internet, des réunions publiques, des campagnes de communication et des conseils citoyens. Le caractère de pseudo-consultations dans le but de faire valider des décisions déjà prises est à peine voilé sur les sujets comme la transition énergétique, la politique de la ville ou les échanges avec le Land de Rhénanie Palatinat. Aussi, en lieu et place de consultations où les élites sont surreprésentées et les citoyens sous-représentés, nous privilégions le recours régulier aux urnes et la consultation de l'ensemble des habitants.

Le présent amendement vise à supprimer le budget démocratie participative. Il permet à la collectivité d'économiser 335 000 euros.

Amendement rejeté (54 voix contre, 15 voix pour,
2 abstentions, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En recettes :

- Fiscalité indirecte
Taxe sur les cartes grises, remplacer 114 200 000 euros par **94 200 000 euros**
- Emprunt d'équilibre à diminuer de **64 380,70 euros**

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0401AA – Europe et international	1 305 251,70
Fonction 5	Programme 5137AA – Cohésion sociale	300 000,00
Fonction 5	Programme 5138CPB – Cohésion sociale CPER 2015-2020	700 000,00
Fonction 0	Programme 2010P046 – Démocratie participative	335 000,00
Fonction 8	Programme 8112AA – Promotion et tarification TER	975 000,00
Fonction 8	Programme 8181AA – Mobilité	1 000 000,00
Fonction 3	Programme 3227AA – Vie associative, laïcité, égalité	502 117,00
Fonction 8	Programme 8111AA – Matériel TER	14 947 012,00
	Total en euros	20 064 380,70

Exposé des motifs :

Le tarif des cartes grises a été fusionné au 1^{er} janvier 2017 et l'alignement sur la tarification pratiquée dans l'ex-région Bourgogne a provoqué une hausse de 15 euros sur le cheval fiscal en Franche-Comté (+42% d'augmentation). Passant de 36 euros à 51 euros, la nouvelle tarification a profité au budget régional avec un gain de 17 millions d'euros de recette fiscale supplémentaire. Mesure injuste pour les Francs-Comtois sur qui pèse davantage de fiscalité, cette augmentation pénalise aussi le cycle d'achat-revente de PSA.

Abaisser le tarif de la carte grise de 51 euros à 42 euros permet de redonner du pouvoir d'achat aux Bourguignons et aux Francs-Comtois, c'est le sens du présent amendement. Il est rendu possible par les économies budgétaires générées sur la fonction Transports et programmes non-prioritaires (Politique et la ville – Action internationale – lutte contre les discriminations - ...).

Amendement rejeté (51 voix contre, 21 voix pour,
25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2018**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte**

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE « Grenelle ») Modulation

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2019 comme suit :

En recettes :

Supprimer : Fiscalité indirecte TICPE – Modulation pour un montant de **33 128 000 euros**

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER	1 350 000,00
Fonction 0	Programme 0220AA – Assemblées	800 000,00
Fonction 1	Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi	4 000 000,00
Fonction 1	Programme 1201AA – Conventions CRB - CFA	96 173,00
Fonction 3	Programme 2001P017 – Art contemporain	1 080 347,30
Fonction 0	Programme 0401AA – Europe et international	1 305 251,70
Fonction 5	Programme 5137AA – Cohésion sociale	300 000,00
Fonction 5	Programme 5138CPB – Cohésion sociale CPER 2015-2020	700 000,00
Fonction 0	Programme 2010P046 – Démocratie participative	335 000,00
Fonction 7	Programme 7141PCB – Connaissance et éducation à l'environnement	1 000 000,00
Fonction 8	Programme 8112AA – Promotion et tarification TER	975 000,00
Fonction 8	Programme 8181AA – Mobilité	1 000 000,00
Fonction 3	Programme 3130AA – Développement culturel	1 000 000,00
Fonction 3	Programme 3227AA – Vie associative, laïcité, égalité	502 117,00
Fonction 5	Programme 5237AA – Nouvelles ruralités	103 160,00
Fonction 0	Programme 1999P094 – Communication institutionnelle	1 345 808,00
Fonction 5	Programme 5139AA – Renouvellement urbain BFC	1 700 000,00
Fonction 8	Programme 8111AA – Matériel TER	14 947 012,00
Fonction 7	Programme 7546AA – Politiques de l'énergie	588 131,00
	Total en euros	33 128 000,00

Exposé des motifs :

Le prix des carburants poursuit sa hausse et les taxes ont augmenté de 25% en 10 ans. Elles atteignent jusqu'à 60% du prix au litre. Après l'Etat premier responsable de l'effondrement du pouvoir d'achat des Français, les collectivités peuvent agir chacune à leur niveau. Face aux taxes et impôts injustes, elles peuvent prendre les mesures correctives nécessaires pour préserver le reste à vivre de nos compatriotes. La taxe régionale sur les carburants (Modulation « Grenelle ») est financée par les automobilistes pour un montant de 33 128 000 euros (+ 2,18% d'évolution 2018/2019).

Abaisser la part régionale de la TICPE, c'est redonner plus de 33 millions d'euros de pouvoir d'achat aux Bourguignons et aux Francs-Comtois, c'est le sens du présent amendement.

Il est rendu possible par les économies budgétaires générées sur des fonctions et programmes non-prioritaires.

Amendement rejeté (51 voix contre, 20 voix pour,
1 abstention, 25 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

